BnF Gallica

Le voyageur françois, ou La connoissance de l'ancien et du nouveau monde / [par M. l'abbé de Laporte, M. l'abbé de [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



Abbé de Fontenai (1736-1806). Le voyageur françois, ou La connoissance de l'ancien et du nouveau monde / [par M. l'abbé de Laporte, M. l'abbé de Fontenai et Domairon]. 1765-1795.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

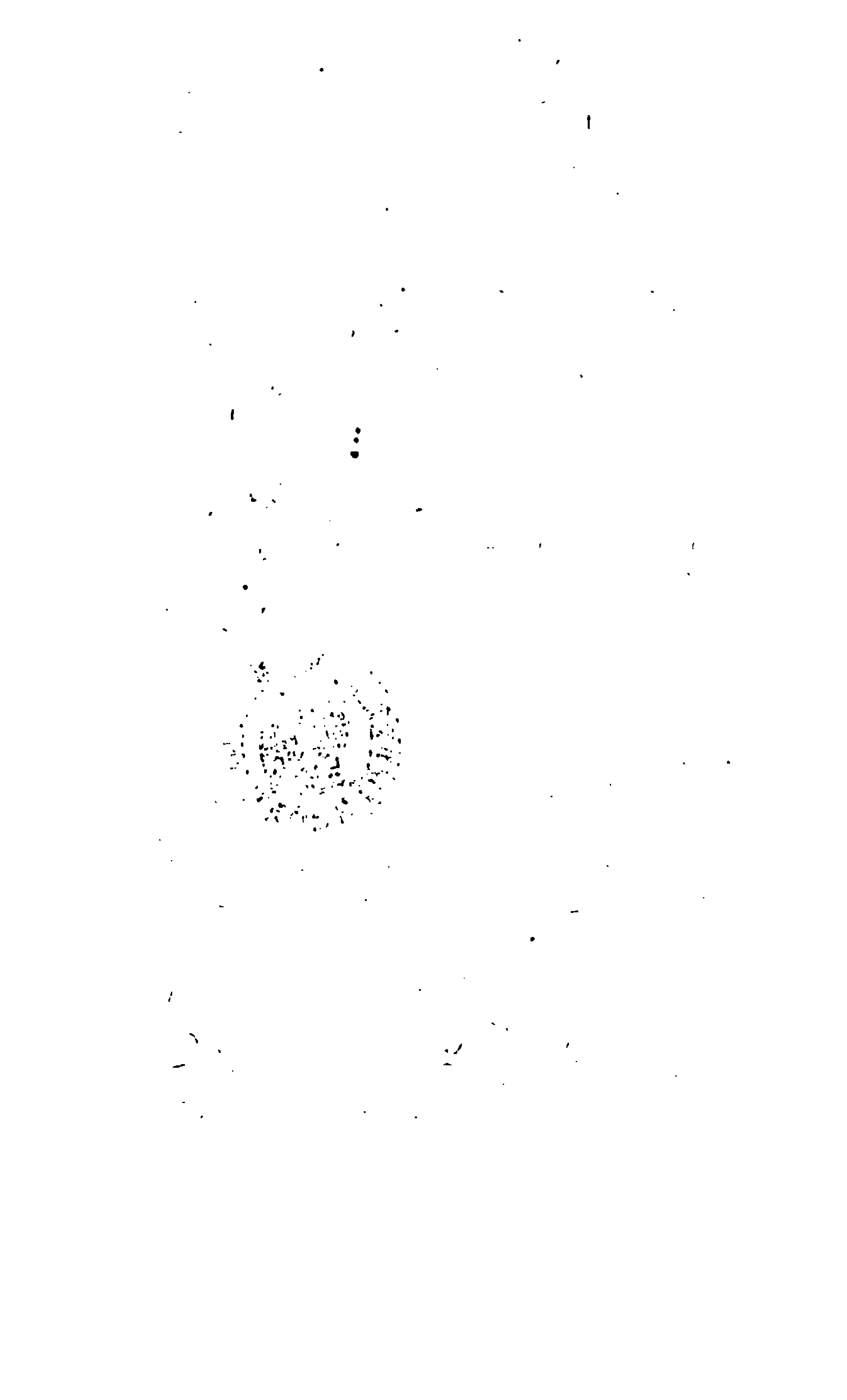
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

LE
VOYAGEUR
FRANÇOIS.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



LE VOYAGEUR FRANÇOIS, OU LA CONNOISSANCE DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU MONDE,

Mis au jour par M. l'Abbé DELAPORTE.

TOME XXXVIII.



A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins, vis-à-vis la rue de Sorbonne, à l'hôtel de Cluny.

M. DCC. XCXV.

LE VOYAGEUR FRANÇOIS.

LETTRE DXXXIX.

LA LORRAINE.

AU seul nom de *Lorraine*, vous vous rappelez, sans doute, Madame, une maison illustre par son ancienneté, par ses alliances, & par les grands hommes qu'elle a produits. Cette province, prise dans toute son étendue, c'est-à-dire, comprenant l'ancien duché de Lorraine, celui de Bar, & le pays des Trois-Evêchés, Toul, Metz & Verdun, est bornée, à l'orient, par le Palatinat du Rhin & l'Alsace; au nord, par le Luxembourg; à l'occident, par la Champagne, & au midi par la Franche-Comté. Elle peut avoir quarante lieues d'orient en occident, depuis Bitche jusqu'à Sainte-Menehoult, & près de cinquante lieues du sud-ouest

au nord-ouest, depuis la Marche jusqu'à Schambourg. Le pays des Trois-Évêchés appartient à nos rois depuis 1552. Quant à la Lorraine & au duché de Bar, vous savez, Madame, qu'ils sont possédés, depuis 1737, par Stanislas Lesczinski, roi de Pologne, justement surnommé *le Bienfaisant*, & qu'après sa mort, ils doivent être réunis à la couronne de France (1). Voici les traits les plus intéressans de l'histoire générale de cette province.

Tout le pays qui forme aujourd'hui la Lorraine, étoit anciennement habité par des peuples, dont les uns s'appeloient *Cauci*, & les autres *Mediomatrices*. Après la conquête des Romains, il fit partie de la Gaule Belgique. Vint ensuite Clovis, qui l'ayant assujetti, le comprit dans son nouveau royaume de France. Lors du partage qui se fit de notre monarchie, entre les enfans de son fondateur, ce même pays devint la principale province du royaume d'Austrasie, ou France orientale. Ainsi c'est avec assez de raison que nos vieux chroniqueurs appellent quelquefois rois de Lorraine, tous ceux de la première race,

(1) Le lecteur voudra bien se rappeler ici que notre voyageur écrivoit en 1764. Le roi Stanislas mourut le 3 Février 1766, & cette réunion fut alors effectuée. (*Note de l'éditeur.*)

qui portoient le titre de rois d'Austrasie. Ce nom d'Austrasie ne cessa d'être connu que sous la seconde race, à la fin du huitième siècle. C'est à cette époque que Carloman, fils du roi Pépin, ayant abandonné ce royaume à son frère Charles, depuis surnommé *le Grand*, ou Charlemagne, il n'y eut plus qu'un roi pour toute la France : les noms d'Austrasie & de Neustrie furent tout-à-fait oubliés.

Vous savez, Madame, que le foible & malheureux Louis *le Débonnaire*, fils du grand empereur Charlemagne, eut plusieurs enfans, dont l'aîné nommé *Lothaire* lui succéda à l'empire. Celui-ci eut un fils du même nom, auquel ses oncles consentirent de former un royaume, qui s'étendoit entre la Meuse, le Rhin & l'Escaut. Ces pays prirent bientôt le nom de leur nouveau souverain, & furent appelés *Lotheregne*, ou *royaume de Lothaire*; & c'est de-là qu'est venu, par corruption, le nom de *Lorraine*. Ce pays le conserva toujours, quoique le roi Lothaire n'ayant point eu de postérité légitime, ses états eussent été partagés entre ses oncles, Louis *le Germanique* & Charles *le Chauve*, & qu'ensuite ils fussent revenus à Louis de Saxe, fils de Louis *le Germanique*, & à l'empereur Charles *le Gros*, son frère.

Celui-ci ayant été déposé, la Lorraine

passa, aussi-bien que l'empire, à son neveu Arnoul, qui crut pouvoir disposer de ce premier royaume en faveur de son fils naturel *Zuentibolde*. Mais les Lorrains ne pouvant supporter son règne tyrannique, appelèrent à leur secours *Louis*, fils-légitime d'Arnoul. Ce prince prit aussitôt les armes contre Zuentibolde, qui périt dans une bataille. Peu de temps après Louis mourut, & les Lorrains donnèrent leur couronne à Charles *le Simple*, qui monta bientôt sur le trône de France.

Le règne de ce monarque ne fut en Lorraine presque qu'une anarchie. Ce royaume fut démembré, quoiqu'en général il reconnût pour ses premiers souverains les princes qui portèrent la couronne impériale, après la postérité de Charlemagne. Il eut des ducs, dont le premier, nommé *Renier*, mourut, en 916, sous Charles *le Simple*, à qui il resta fidellement attaché jusqu'à sa mort. Charles donna pour successeur à Renier, son fils *Gislebert*, esprit remuant & inquiet, qui fut, à plusieurs reprises, chassé de la Lorraine, & obligé de se réfugier en Allemagne, auprès de Henri, duc de Saxe, son beau-père, depuis empereur, & auprès de l'empereur Othon, son beau-frère. Il prit parti, tantôt pour les rois de France, tantôt pour leurs compétiteurs. Enfin ayant été battu dans

une expédition par de-là le Rhin, il se noya en voulant repasser ce fleuve.

L'empereur consentit à conserver le duché de Lorraine au fils de Gislebert. Mais comme celui-ci étoit en bas-âge, le pays fut gouverné par différens seigneurs, qui ne convinrent point aux Lorrains. Le jeune duc étant mort, l'empereur Othon confia, en 953, le gouvernement de la Lorraine à son frère *Brunon*, archevêque de Cologne, homme d'un rare mérite, auquel le même empereur avoit donné l'administration d'un si grand nombre de provinces, qu'on l'appeloit communément l'*archiduc*.

Ce prélat sentant la difficulté de régir par lui-même un pays aussi étendu, que l'ancien royaume de Lothaire, le divisa en deux parties, dont l'une fut appelée *Haute-Lorraine*, ou *Mosellane* : c'est celle qui compose aujourd'hui le duché de Lorraine. L'autre partie fut appelée *Basse-Lorraine* : elle forme à présent une partie des Pays-Bas, & particulièrement le Luxembourg & le Brabant. Le même prélat laissa, d'ailleurs, se former entre ces deux Lorraines, de petites souverainetés, indépendantes l'une de l'autre, & qui composent maintenant l'archevêché de Trèves, & les évêchés de Toul, Metz & Verdun. Je passe sous silence tout ce qui concerne la Basse-Lorraine, ne devant m'occuper

ici que de la Haute, qui n'est autre que l'ancien duché de ce nom.

L'archevêque Brunon donna le gouvernement de ce duché à *Frédéric I*, comte de Bar, qui avoit épousé sa nièce Béatrix, fille de sa sœur & de Hugues *le Grand*, père de Hugues Capet. Le comté de Bar étoit, pour ainsi dire, un à-compte que l'empereur avoit donné sur le duché de Lorraine, à Frédéric, lors de son mariage. Ce comte mourut, en 984, laissant la Lorraine & le Barrois à son fils *Thierry*, qui mourut l'an 1024, & qui eut pour successeur *Frédéric II*, son fils, mort en 1035.

Ce dernier duc ne laissa que deux filles; dont Béatrix, l'aînée, avoit épousé le marquis de Montferrat, en Italie, & ne réclama rien de l'héritage de son père. La seconde, nommée *Sophie*, avoit épousé *Louis*, comte de Montbelliard, qui hérita du comté de Bar, que sa postérité posséda jusqu'au quinzième siècle. Mais ce fut en vain que Sophie prétendit avoir aussi le duché de la Haute-Lorraine. *Gothelon*, duc de la Basse-Lorraine, le lui disputa, & attaqua le comte de Montbelliard & de Bar, qui fut tué dans une bataille. Le même Gothelon resta quelque temps en possession du duché. Il eut à combattre le comte de Champagne, qu'il

défit pareillement, & qu'il tua. Mais étant mort lui-même, en 1043, ses enfans ne lui succédèrent point dans la Haute-Lorraine, & furent obligés de se contenter de la Basse, ou du Brabant, comme les enfans du comte de Bar furent obligés de s'en tenir au Barrois.

L'empereur Frédéric III donna le duché de la Haute-Lorraine à *Albert* d'Alsace, descendant de ce duc Athic, dont j'ai parlé dans une de mes lettres sur l'Alsace, en faisant l'histoire de la ville de Strasbourg, & qui a été la tige commune des maisons de Hapsbourg-Autriche, de Lorraine & de Bade. Albert passa cinq années à faire la guerre à Godefroi, fils de Gothelon, & fut son prisonnier pendant un an. Il reprit les armes aussitôt qu'il eut recouvré sa liberté, & fut enfin tué dans une bataille, en 1040.

Son fils, *Gérard* d'Alsace, lui succéda, n'ayant que dix ans, & en régna vingt-deux, avec beaucoup de gloire. Il fit toujours la guerre à Godefroi; & quoiqu'il eût de mauvais succès, il se maintint dans son duché, & le transmit à sa postérité. Il faisoit ordinairement sa résidence au bourg de Châtenoy. Mais il alloit souvent faire ses dévotions à Remiremont, où il mourut, en 1070, & fut enterré auprès de son père.

Ce duc laissa deux enfans, dont l'aîné, nommé *Thierry*, lui succéda dans le duché de Lorraine. Le second eut pour apanage le comté de Vaudemont, qui resta à sa postérité, jusqu'au milieu du quatorzième siècle, que Henri de Vaudemont fut tué à la bataille de Créci, ne laissant qu'une fille, qui épousa Ancel, sire de Joinville. La petite-fille de celui-ci se maria, au commencement du quinzième siècle, à Ferri de Lorraine, & lui porta en dot le comté de Vaudemont & la baronnie de Joinville. Ainsi ce comté retourna à la maison de Lorraine, après en avoir été séparé pendant quatre cents ans.

Thierry, fils de Gérard, & duc de Lorraine, régna pendant quarante ans. Il eut de sa femme, fille du comte de Flandre, quatre fils & deux filles, qui furent abbesses. L'aîné des fils, nommé *Simon*, succéda au duché de Lorraine. Le second parvint, du chef de sa mère, à être comte de Flandre. Le troisième eut des terres en Alsace, lieu de l'origine de sa maison, & le quatrième fut évêque de Toul.

Simon posséda la Lorraine, depuis 1115, jusqu'à 1139. Il eut plusieurs enfans, dont le second fut la tige d'une maison de Florange, qui, après avoir duré plusieurs siècles, s'éteignit dans celle de Lenoncourt, d'où elle passa, par une fille,

dans celle de la Marck. *Mathieu*, fils aîné de Simon, fut, pendant trois ans, duc de Lorraine, & mourut, en 1176, laissant beaucoup d'enfans, de sa femme Berthe, sœur de l'empereur Frédéric Barberousse. *Simon II*, son fils, lui succéda; & mourut sans enfans, en 1207, après avoir régné plus de trente ans. Il avoit abdiqué en 1205; en faveur de son cousin germain *Ferri*, dont le père avoit eu, pour tout apanage, la ville de Bitche. Ferri avoit trois oncles, dont un fut évêque de Toul: l'autre n'eût point de postérité, & le troisième, Thierry, surnommé *le Diable*, ou *Thierry d'Enfer*, est regardé comme étant la souche de l'illustre maison du Châtelet.

J'observerai ici que l'on prétend que Simon I, duc de Lorraine, fut le premier qui prit des armoiries fixes; & qu'il les transmit à sa postérité. Celles qu'il adopta, consistoient en une bande chargée de trois alérions ou petits oiseaux. On trouve ces mêmes armes sur le tombeau de Thierry d'enfer, son petit-fils, dans l'église des cordeliers de Neufchâteau, en Lorraine. Mais les alérions étant mal formés, on les a pris pour des fleurs-de-lis; & la postérité de Thierry d'enfer porte trois fleurs-de-lis sur sa bande.

Thibaut, fils aîné du duc Ferri, parvint au duché, en 1213, & mourut en

1220, sans enfans. Son frère cadet, *Mathieu II*, lui succéda, & ne mourut qu'en 1251, laissant le duché à son fils, *Ferri II*, qui n'avoit que douze ans, & qui l'occupa pendant cinquante-deux. Il eut de Marguerite, fille de Thibaut, comte de Champagne & roi de Navarre, entr'autres enfans, *Thibaut II*, son successeur. Celui-ci, mort en 1312, laissa le duché de Lorraine à son fils aîné, *Ferri III*, qui fut tué à la bataille de Cassel, en 1328. *Raoul*, son fils & son successeur, fut aussi tué à la bataille de Créci, en 1346. Nos vieux historiens l'appellent, à cause de sa bravoure, *le Roland* de son temps. Marie de Blois, sa femme, lui avoit apporté en dot le comté de Guise, qui appartint ainsi aux ducs de Lorraine, & qui devint depuis l'apanage de leurs cadets.

Jean, fils du duc Raoul, n'avoit que sept ans, lorsqu'il succéda à son père, & ne mourut qu'en 1390, laissant deux fils, dont l'aîné, nommé *Charles*, fut duc de Lorraine. (Le second, nommé Ferri, épousa l'héritière du comté de Vaudemont & de Joinville, & sa postérité parvint, sur la fin du quinzième siècle, au duché de Lorraine.) Le duc Charles fut un des princes les plus braves & les plus valeureux de son temps, ce qui le fit surnommer *le Hardi*. Il se signala dans

toutes les guerres qui agitèrent l'Europe pendant le cours de son règne de quarante ans. La reine de France, Isabelle de Bavière, & le duc de Bourgogne lui firent accepter la charge de connétable. Mais il l'abandonna bientôt, aussi-bien que le parti du duc de Bourgogne.

Charles avoit épousé Marguerite de Bavière, fille de l'empereur Rupert ou Robert. Mais les garçons qu'il en avoit eus, étoient morts en bas âge, & il ne lui restoit que deux filles, dont l'aînée avoit épousé René d'Anjou, qui devint par la suite roi titulaire de Sicile, de Jérusalem, comte de Provence, &c. Le duc voulant assurer à cette fille & à son gendre la succession de ses états, fit son testament, & assembla les chevaliers de son duché, auxquels il fit jurer de suivre ses dispositions en faveur d'Isabelle, sa fille aînée. Au défaut de la postérité de cette princesse, le duché devoit retourner aux descendans de Catherine, sa fille cadette, qui avoit épousé le marquis de Bade. Les chevaliers Lorrains, au nombre de quatre-vingt-trois, promirent ce que le duc exigea d'eux, & signèrent l'acte le 13 décembre 1425.

René d'Anjou étoit déjà duc de Bar, lorsqu'il parvint au duché de Lorraine, du chef de sa femme Isabelle, le cardinal de Bar, son oncle, l'ayant laissé son hé-

ritier. Dès que Charles fut mort, René vint prendre possession de la Lorraine. Mais Antoine de Vaudemont, fils de Ferri, oncle d'Isabelle, la lui disputa, prétendant que la Lorraine étoit un fief masculin. Comme cette question n'étoit rien moins qu'éclaircie par les loix, on en remit la décision au sort des armes. René présenta la bataille à son compétiteur, & la perdit. Il fut fait prisonnier, & conduit au château de Dijon ; dans les états du duc de Bourgogne, allié du comte de Vaudemont ; il y resta quelque temps, & n'en sortit qu'à la faveur d'une trève, pendant laquelle toutes les difficultés n'ayant pu être aplanies, il y rentra.

Le duc René étoit encore dans sa prison, lorsque Louis, son père, roi titulaire de Naples, de Sicile, de Jérusalem, duc d'Anjou, & comte de Provence, mourut. Isabelle défendoit alors les droits de son époux, en Lorraine, où Vaudemont ne profitoit pas des premiers avantages qu'il y avoit eus. Cette princesse ayant appris la nouvelle de la mort de son beau-père, confia le gouvernement de son duché à de sages chevaliers, qui s'en acquittèrent dignement, sans vouloir prononcer lequel des deux concurrens devoit en être le légitime possesseur. La reine passa rapidement à Naples, & y soutint tant qu'elle put les

partisans de la maison d'Anjou. Cette héroïne gagna même des batailles, & donna le temps au roi, son mari, de venir la joindre. Ils se maintinrent pendant quatre ans contre Alphonse, roi d'Arragon. Mais enfin ils furent obligés d'abandonner l'Italie, & de repasser en France.

René n'étoit sorti de prison qu'à des conditions très-dures. Il avoit payé pour sa rançon cent mille écus, cédé quelques places; & l'on avoit exigé que les principaux chevaliers de Lorraine se rendissent garants de ce traité. Il y en eut quarante qui le signèrent, & qui furent caution de leur duc. Ce traité portoit que *Jean*, duc de Calabre, fils aîné de René, épouseroit Marie de Bourbon, nièce du duc de Bourgogne, & que, par la suite, Yolande, fille du même René, épouseroit le comte de Vaudemont. René eut bien de la peine à se prêter à l'exécution de cette dernière clause. Vaudemont continua à lui faire la guerre pour l'y obliger; & ce ne fut qu'à son retour de Naples, que le roi s'y résolut. Il déclara son fils, le duc de Calabre, gouverneur de Lorraine, & lui laissa le soin de ses affaires dans ce pays-là, voulant passer son temps en Provence & en Anjou. Enfin il se défit entièrement des duchés de Lorraine & de

Bar, que sa mère Isabelle perdit l'année suivante, 1453.

Jean fut duc de Lorraine pendant dix-sept ans, & se conduisit avec beaucoup de prudence & de sagesse. En 1455, il fit, par ordre de son père, une nouvelle expédition dans le royaume de Naples. Mais elle ne fut pas plus fructueuse que celles où son père & sa mère avoient combattu en personne. Charles VII, roi de France, ayant soumis, en 1458, la ville de Gênes, y envoya le duc Jean pour la gouverner. Après l'avoir défendue, il fit une dernière tentative sur le royaume de Naples, qu'il ne put jamais venir à bout de ramener à l'obéissance de son père. Enfin, ce prince ayant voulu porter la guerre dans les états mêmes du roi d'Arragon, mourut à Barcelonne, l'an 1470.

Nicolas d'Anjou son fils unique, qu'il avoit eu de Marie de Bourbon, lui succéda, à l'âge de vingt-deux ans, & mourut trois ans après à Nanci, non sans soupçon de poison. Le bon roi René vivoit encore. Il avoit vu mourir deux de ses fils & son petit-fils, & n'avoit plus pour héritier des duchés de Lorraine & de Bar, qu'un second petit-fils, né d'Yolande, sa fille, & de Ferri de Vaudemont, fils d'Antoine, qui lui avoit si long-temps disputé la

Lorraine. Quelque regret qu'eût le bon roi de se voir remplacé par la postérité de son compétiteur, il eut du moins la satisfaction de croire que ce n'étoit qu'à ses droits que la maison de Vaudemont possédoit ce duché. Mais les princes de cette maison soutinrent toujours qu'ils la possédoient comme derniers mâles de la maison de Lorraine : du moins étoient-ils obligés de convenir qu'ils tenoient de lui le duché de Bar.

Le bon roi René ne mourut qu'en 1480; & ses prétentions sur les royaumes de Jérusalem, de Naples & de Sicile passèrent à Yolande, sa fille, & à *René*, fils de cette princesse, non tout de suite, mais après la mort de Charles, neveu du roi René, & qui mourut sans enfans, un an après son oncle. Dès ce moment, René II plaça dans ses armes les écussons de Hongrie, de Naples, de Sicile, de Jérusalem, d'Arragon; & ses successeurs continuèrent toujours de les porter.

René II régna pendant trente-cinq ans en Lorraine. Les premières années de son règne furent très-agitées par les guerres qu'il eut avec Charles *le Téméraire*, duc de Bourgogne. Ce prince ambitieux s'étoit flatté d'envahir la Lorraine, & peut-être une partie de la Suisse. Il réussit d'abord à faire la première de ces conquêtes.

Mais René s'étant lié avec les Suisses, se vengea bientôt de son ennemi, qui fut battu à Granson & à Morat. Le duc de Lorraine rentra dans ses états, où le duc de Bourgogne étant venu l'attaquer une seconde fois, périt, comme vous le savez, Madame, devant Nanci. René en triompha avec éclat, mais avec assez de décence & de modestie. Il ne s'occupa plus qu'à faire oublier à ses sujets les malheurs d'une guerre, qu'il n'avoit soutenue que parce qu'il y avoit été forcé. C'est un des meilleurs & des plus sages princes qu'ait eus la Lorraine : ses sujets le nommèrent René *le Bon*, titre très-convenable au petit-fils du bon roi René.

Ce prince fit encore assez long-temps la guerre, mais plutôt pour écarter ce fléau de ses états, que pour aucune vue ambitieuse. Durant la paix, il embellit la ville de Nanci, & y fonda le couvent des cordeliers, où il fut enterré. Il avoit épousé, en secondes noces, Philippine de Gueldre, qui lui apporta des droits sur ce duché, & qui lui donna jusqu'à douze enfans, dont cinq seulement lui survécurent. Philippine, après la mort de son époux, se fit religieuse à Pont-à-Mousson, & y mourut en odeur de sainteté, âgée de quatre-vingt-quatre ans. Des cinq enfans que laissa René II, l'aîné, nommé

Antoine, lui succéda, en 1508. Le second, nommé Claude, fut duc de Guise, & la tige de la branche de Lorraine établie en France. Le troisième, le cardinal de Lorraine, fut le plus riche bénéficier de son temps. Le quatrième & le cinquième, dont le premier portoit le nom de comte de Vaudemont, & le second celui de prince de Lambesc, furent tués à la guerre, & ne laissèrent point de postérité.

Le duc *Antoine* avoit été élevé à la cour de Louis XII, & s'étoit sincèrement attaché à ce monarque. Oubliant les droits qu'il avoit sur la Provence, il ne pensa point à la recouvrer, non plus que les royaumes de Naples & de Sicile, puisqu'il servit Louis dans ses expéditions d'Italie. Il étoit à-peu-près du même âge que le roi François I, qu'il aimoit comme son frère, & il assista, en 1515, à son sacre, où il remplit les fonctions de duc de Normandie. Cette même année, Antoine épousa, à Chambord, Renée de Bourbon-Montpensier; & le nouveau roi donna de grandes & belles fêtes au sujet de ce mariage. Le duc se signala à la bataille de Marignan. Mais il ne put pas se trouver à celle de Pavie, parce que les paysans, luthériens, révoltés en Souabe & en Alsace vinrent faire des courses jusques dans la Lorraine. Accompagné de son frère Claude,

duc de Guise, il les défit à plates coutures, & tua un si grand nombre de ces brigands, qu'il n'y en eut que très-peu qui retournèrent dans leur pays.

Lorsqu'en 1539, Charles-Quint passa par Paris, le duc de Lorraine fut au-devant de lui jusques dans cette ville. C'est là qu'il consentit à marier son fils aîné, François, avec Christine de Danemarck, nièce de l'empereur, & veuve, en premières noces, de François Sforce, duc de Milan. Il suivit ce monarque à Nuremberg, & y fit avec lui une convention bien intéressante & bien honorable pour les ducs de Lorraine. L'empereur & la diète reconnurent que les duchés de Lorraine & de Bar, en général, étoient indépendans de l'empire; & le duc ne prêta foi & hommage à l'empereur que pour certains fiefs particuliers.

Cependant Antoine avoit à faire & fit en effet des réclamations plus importantes. Il demanda à Charles-Quint la restitution des duchés de Gueldre & de Zutphen, qui lui appartenoient du chef de Philippine, sa mère. Mais il ne put jamais les obtenir, & il fut obligé de se borner à en conserver les armes dans son écusson, comme il avoit conservé celles de Naples & de Sicile, & de prendre quelquefois le titre de duc de Gueldre, ainsi qu'il prenoit celui

de roi de Jérusalem. Il mourut en 1544, laissant deux enfans, *François*, son successeur, & Nicolas, auteur de la branche de Vaudemont, qui, dans le siècle suivant, entra en possession du duché de Lorraine, & des branches de Mercœur, & de Chaligny-Mouy, dont l'une s'est éteinte dans la maison de Vendôme, & l'autre dans celle de Ligne.

Le règne du duc François ne dura qu'un an. Son fils unique, nommé *Charles* III, lui succéda, étant encore enfant. Christine de Danemarck, sa mère, prétendit être régente pendant sa minorité. Mais le prince Nicolas de Vaudemont vint à bout de s'emparer de cette régence, & d'en exclure la duchesse douairière. Cependant elle resta en Lorraine jusqu'en 1552, que notre roi Henri II, allant assiéger Metz, mit garnison devant Nanci, enleva le jeune duc, & l'emmena en France, pour y être élevé avec le dauphin: alors Christine se retira dans les Pays-Bas. Le jeune duc resta à la cour de France, dont il faisoit les délices, par ses qualités brillantes, jusqu'en 1559, que par la paix de Cateau-Cambresis, son mariage fut arrêté avec Claude de France, fille de Henri II.

Charles rentra dans ses états, après le sacre du roi François II, & s'y conduisit

avec la plus grande sagesse, écartant de son pays les armées étrangères & le fléau des guerres civiles, qui déchiroient la France, & le préservant soigneusement des erreurs du protestantisme. Vers l'an 1570, il réunit à son duché le comté de Bitche, possédé alors par un comte de Hanau, qui étoit luthérien. Mais par un principe de délicatesse, il racheta les droits de ce comte, même ceux des comtes de Linange, qui pouvoient y prétendre.

Toujours occupé du bien de ses sujets, le duc Charles réforma le droit coutumier de la Lorraine, en réunissant en un code les différentes coutumes locales du pays. Il établit, à Saint-Mihiel, une cour souveraine, qui a été depuis transportée à Nanci. Il fonda aussi une université à Pont-à-Mousson, & embellit beaucoup la ville de Nanci, où il fit bâtir la partie appelée *la ville neuve*. Au milieu des troubles de la ligue, il se conduisit très-prudemment & très-sagement : il fournit pourtant à ses cousins, les ducs de Guise, des secours en argent ; mais ses états ne furent pas ravagés. En 1594, il fit enfin sa paix avec Henri IV, & transigea avec ce monarque, sur les droits qui pouvoient appartenir à sa femme, Claude de France, sœur des derniers rois.

Henri IV prit bientôt une telle con-

fiance dans le duc Charles, qu'il forma le projet de marier sa sœur Catherine de Bourbon à Henri de Lorraine, fils aîné du duc, & que l'on appeloit le *duc de Bar*. Ce mariage souffrit des difficultés, parce que Catherine étoit protestante, & ne vouloit point abjurer. Le pape y donna enfin son consentement, & le mariage fut célébré en 1599. Cinq ans après la duchesse de Bar mourut sans enfans, & le duc se remaria, en 1606, à Marguerite de Gonzague. Il perdit, en 1608, son père Charles, peu de temps après que celui-ci eut établi l'église primatiale de Nanci, qui n'est au fond qu'une collégiale, mais dont le chef, sous le nom de *primat de Lorraine*, jouissoit de grands honneurs, & de bons revenus, ainsi que ses chanoines.

Henri II, fils aîné & successeur de son père Charles, régna depuis 1608 jusqu'en 1624, & ne laissa de Marie de Gonzague, que deux filles, Nicole & Claude, qui furent mariées à leurs deux cousins germains, *Charles* & *Nicolas François*, comtes de Vaudemont, & fils de François, frère cadet de Henri. *Charles* IV devint duc de Lorraine, & prit, sans difficulté, possession du duché, conjointement avec son épouse, & en apparence aux droits de cette princesse. Mais s'étant brouillé avec elle, en 1637, il réclama ses droits personnels, soutenant

l'ancien système, que le duché de Lorrain étoit masculin, & que, par conséquent il étoit duc de son chef. Il fit même rompre son mariage avec Nicole, pour épouser Marguerite de Cusance, demoiselle de bonne maison, & veuve d'un prince de Cantecroix : il eut de celle-ci deux enfans, qui n'ont peut-être été regardés que comme légitimés. La duchesse Nicole mourut en 1657, & la princesse de Cantecroix en 1663. Deux ans après, Charles épousa Marie d'Apremont, dont il n'eut point d'enfans.

Ce duc étoit un brave & habile général. Mais son caractère étoit inquiet & turbulent, & il avoit les passions d'une vivacité extrême. Il fut, pendant la plus grande partie de son règne, chassé de ses états par les Français, & obligé de les reconquérir pied à pied, à l'aide des troupes impériales, en ruinant ses villes & ses sujets. Vainqueur plusieurs fois en Hongrie, en Flandre & en Allemagne, il battit, entr'autres, le maréchal de Créqui. Il fit avec la France différens traités, au moyen desquels il rentra dans ses états. Mais il ne tint jamais fidellement ses engagemens, & se rendit suspect, non-seulement à la France, mais même au roi d'Espagne, qu'il fit arrêter, & qu'il envoya prisonnier à Tolède. En un mot, il étoit aussi mauvais

politique que bon général. Il mourut en 1675, sans laisser de postérité légitime, & eut pour successeur *Charles*, fils de son frère Nicolas François, & de sa belle-sœur Claude, sœur de la duchesse Nicole.

Ce jeune prince réunissoit ainsi tous les droits qui avoient mis Charles IV en possession du duché de Lorraine. Il avoit été élevé à la cour de Vienne, & l'empereur Léopold l'avoit pris dans la plus grande affection. Pour lui faciliter le projet de rentrer dans ses états, ce monarque lui donna le commandement de ses armées, avec lesquelles Charles V combattit les François, & se fit beaucoup d'honneur, en s'emparant de Philisbourg, malgré le maréchal de Luxembourg. A la paix de Nimégue, il fut stipulé qu'on lui rendroit ses états. Mais la France voulut conserver dans la Lorraine des places de sûreté, & Charles aima mieux protester contre le traité, & rester à la cour de Vienne, où il épousa Eléonore-Marie d'Autriche, sœur de l'empereur Léopold, & veuve du roi de Pologne, Michel, dont elle n'avoit point eu d'enfans.

Charles fit la guerre aux Turcs, & mérita la réputation d'être un des plus grands généraux de son temps; c'étoit d'ailleurs un prince vertueux & pieux. Louis XIV,

apprenant sa mort, arrivée en 1690, lui rendit justice, & dit que c'étoit le prince le plus sage qu'il eut connu, & le plus valeureux des ennemis qu'il eut eu à combattre. Charles laissa plusieurs enfans, dont l'aîné nommé *Léopold*, lui succéda.

Celui-ci, neveu & filleul de l'empereur Léopold, rentra enfin dans les états de ses pères, à la paix de Riswick, en 1697; & l'année suivante, il épousa Elisabeth-Charlotte d'Orléans, nièce de Louis XIV. Pendant toute la guerre de la succession, le duc de Lorraine eut la sagesse de rester neutre. La cour de Vienne, qui sentit que c'étoit le parti le plus sage qu'il put prendre, ne lui en sut pas mauvais gré. Cette neutralité donna au duc la facilité de faire du bien à son pays, qui prit une face toute nouvelle, & qui fut alors un des plus heureux & des plus tranquilles de l'Europe. En 1718, le duc Léopold vint à Paris, avec son épouse, y fit hommage au roi pour le duché de Bar, & stipula des arrangemens avantageux pour lui, avec son beau-frère, le duc d'Orléans, régent du royaume. Ce duc est le premier qui a obtenu le titre d'*altesse royale*, fondé sur ses prétentions aux royaumes de Jérusalem, Naples, &c.

François, fils aîné de Léopold, lui succéda en 1729. Il avoit été, comme son père,

père, & son grand-père, élevé à la cour de Vienne : il vint, en 1730, prendre possession de ses états, & retourna peu de temps après en Allemagne. Il ne prit cependant aucune part à la guerre de 1733, pour ne pas attirer les armes de la France dans ses états. Mais toujours fidellement attaché à l'empereur Charles VI, il eut le bonheur, en 1736, d'épouser Marie-Thérèse d'Autriche, sa fille aînée, & qui, suivant la pragmatique-sanction, devoit être l'unique héritière de ses états. En 1737, il échangea, par le traité de Vienne, le duché de Lorraine contre le grand duché de Toscane; & le premier fut cédé, avec le duché de Bar, à Stanislas *Lesczinski*, élu deux fois roi de Pologne, & beau-père de Louis XV, pour qu'il en jouît durant sa vie, & qu'après sa mort ces deux duchés soient réunis à la couronne de France.

Vous savez, Madame, que depuis cette époque, le duc François est monté sur le trône impérial, & qu'il est l'auteur d'une nouvelle maison d'Autriche-Lorraine. Quant au roi Stanislas, toute l'Europe sait qu'il fait, par sa bienfaisance & sa sagesse, le bonheur & les délices de ses sujets. On est frappé d'admiration & d'attendrissement à la vue des nombreux monumens de religion, de magnificence & d'huma-

nité, qu'il a fait élever dans les divers lieux de cette belle province.

Après cette légère esquisse de l'histoire de la Lorraine, je crois devoir vous faire connoître, Madame, son illustre chevalerie, qui s'est si fort distinguée, particulièrement depuis le règne du duc Charles II, c'est-à-dire, depuis le commencement du quinzième siècle, jusqu'à nos jours. Mais un grand nombre de ces maisons se sont éteintes depuis ce temps-là. Voici les principales de celles qui subsistent encore, & qui sont les plus connues.

La branche de *Lorraine-Guise*, établie en France, depuis le règne de François I, après avoir été séparée en tant de rameaux, avoir produit tant de grands princes, avoir été comblée de tant d'honneurs, avoir possédé tant de richesses, enfin, après avoir fait de si hautes alliances, est aujourd'hui réduite à deux têtes, M. le prince de Lambesc, & M. le prince de Vaudémont, son frère. Ils descendent de René de Lorraine, marquis d'Elbœuf, sixième fils de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, cinquième fils du duc René II, & d'Antoinette de Bourbon.

On met toujours à la tête de la noblesse de Lorraine quatre maisons d'ancienne chevalerie. La première est celle du *Châtelet*, qui, comme je l'ai déjà dit,

fait remonter son origine à Thierri d'Enfer, fils du duc Ferri ou Frédéric de Bitche. Cette illustre maison s'est divisée en un grand nombre de branches, & celles-ci en rameaux, qui sont aujourd'hui infiniment réduits. On croit que Thierri d'Enfer épousa Gertrude de Montmorenci, fille de Mathieu *le Grand*, connétable de France, & de Gertrude de Soissons-Nesle: sa postérité continua de contracter les plus hautes alliances. Ferri du Châtelet, fils de Thierri, épousa Isabelle de Joinville, fille de Simon, sire de Joinville, & de Béatrix de Bourgogne. Toutes les alliances subséquentes font également honneur à la maison du Châtelet, & à celles qui les ont contractées avec elle.

La seconde de ces grandes maisons est celle de *Ligneville*, connue, dès le onzième siècle, sous le nom de *Rosières*, & qu'on prétend descendre d'un frère de Gérard d'Alsace, premier duc de la Haute-Lorraine. Au treizième siècle, cette maison ayant vendu les salines & la terre de Rosières, en quitta le nom, & prit celui qu'elle porte encore aujourd'hui. Elle est divisée en plusieurs branches, établies tant à Vienne qu'en Toscane, où elles ont suivi leurs anciens souverains.

La troisième maison étoit celle d'*Haraucourt*, qui tiroit son nom d'un château

situé à deux lieues de Nanci. Sa généalogie remonte jusqu'au douzième siècle, & ce n'est que depuis peu qu'elle est absolument éteinte. Les principales branches se sont fondues dans les maisons du Châtelet & de Beauveau.

La quatrième est celle de *Lenoncourt*, dont quelques auteurs font remonter l'origine jusqu'au onzième siècle : mais, du moins, elle est bien établie depuis le treizième. La dernière branche vient de s'éteindre. Une autre avoit fini avec le siècle dernier, l'héritière ayant épousé Denis Sublet, comte d'Haudicourt, descendant de Sublet des Noyers, secrétaire d'état, sous le ministère du cardinal de Richelieu. Sa postérité a été substituée au nom & aux armes de Lenoncourt, & à la possession de ses principales terres en Lorraine.

Après ces quatre maisons de l'ancienne chevalerie, on considère en Lorraine ce que l'on appelle les *pairs fiéffés du duché*, c'est-à-dire, ceux qui possèdent de grandes terres, relevant immédiatement du souverain, & qui étant d'ailleurs d'une ancienne noblesse alliée à la maison des ducs & à celle des chevaliers de Lorraine, peuvent entrer dans les chapitres nobles de la province, dans lesquels on exige de grandes preuves. Ces pairs composoient, avec les maisons d'ancienne chevalerie ;

une espèce de tribunal, que le duc consultoit dans les affaires majeures; qui jugeoit les procès des nobles dans certaines concurrences, & formoit enfin le corps le plus respectable.

Dans les anciennes listes de ces pairs fieffés, on remarque des princes & gentilshommes de maisons étrangères, tels que des princes de *Luxembourg*, de la branche de *Ligny*; des princes de Brandebourg, & de *Holstein*; des comtes de *Salm*, qui ne sont pas trop étrangers à la Lorraine, puisqu'ils ont eu de fréquentes alliances avec les ducs de cette province, & que ceux-ci ont partagé avec eux les anciens domaines de la maison de Salm; des comtes de l'ancienne maison de *Saarbruck*, & de celle de *Nassau*, dans laquelle elle est fondue; des sires, depuis princes de *Croy*, originaires de Picardie & de Flandres, des comtes de *Reinac* & de *Freyberg*, ou *Montjoie*, originaires d'Alsace; de *Helmstat* & de *Hunolstein*, originaires d'Allemagne.

Parmi les bonnes maisons de Lorraine, connues pour être chapitrales, on distingue celles que je vais nommer. Celle d'*Apremont* tire son nom d'un château relevant de l'évêché de Metz, & possédé, dès le treizième siècle, par des seigneurs qui en portoient le nom. L'empereur Charles IV

acorda, en 1354, des droits vraiment régaliens aux seigneurs de cette terre & à leurs descendans. J'ai dit ailleurs que le duc Charles IV épousa une demoiselle de cette maison. Le château d'Apremont étoit autrefois très-fort : il fut ruiné, en 1525, par ordre de l'empereur Charles-Quint.

La maison de *Bauffremont* est originaire de Lorraine. Celle des *Armoises* étoit considérable dans cette province. Si elle est éteinte, ce n'est que depuis peu.

Celle de *Bassompierre* est originaire d'Allemagne. La terre dont elle porte le nom est dans le Barrois. Depuis que cette maison est établie en de-çà du Rhin, elle a été fort illustrée, & a produit, entr'autres, un maréchal de France assez connu. La maison de *Baudricourt*, qui étoit illustre en Lorraine, est refondue dans celle de Bassompierre, ainsi que plusieurs autres. Robert de Baudricourt, maréchal de France, en 1488, mena au roi Charles VII la fameuse Jeanne d'Arc, pucelle d'Orléans.

L'ancienne maison de *Beauveau*, originaire d'Anjou, a été illustrée par de grandes dignités & de grandes alliances. Sa branche aînée s'établit en Lorraine, dès le quinzième siècle. Louis de Beauveau, fils de Pierre & de Jeanne de

Craon, ayant epousé Marguerite de Chambley, riche héritière de Lorraine, n'en eut que des filles, dont l'aînée épousa Jean de Bourbon-Vendôme, bisaïeul du roi Henri IV. Mais Louis de Beauveau avoit attiré en Lorraine son frère Jean, dont la postérité subsiste dans le maréchal-prince de Beauveau, & le prince de Craon son frère.

La maison de *Choiseul*, originaire de la Champagne, avoit, dès le seizième siècle, plusieurs branches établies en Lorraine. Elles étoient comptées parmi la première noblesse, ayant fait de grandes alliances dans le duché. Elles ont recueilli les successions de plusieurs grandes maisons, telles que celle de Sorcy, qui est entrée dans la branche de Choiseul-Meuse, & en dernier lieu, celle de Stainville; fondue dans celle de Choiseul-Beaupré.

La maison de *Custine* est originaire du pays de Liége. Elle est séparée en différentes branches, dont la première passa en Lorraine dès le quatorzième siècle.

Les *du Hautoy* sont connus en Lorraine depuis l'an 1300. Comme ils ont toujours porté les mêmes armes que l'ancienne maison de Luxembourg, on a prétendu qu'ils en descendoient. Il est du moins certain que cette famille est très-chapitrale & très-bonne.

Les *Lutzelbourg* ont la même prétention; & elle paroît même mieux fondée, vu la ressemblance de nom. Cependant les armes ne sont pas tout-à-fait les mêmes; & d'ailleurs il n'y a que des conjectures sans aucune preuve précise.

Les *Ludres* ont des prétentions aussi magnifiques; car on a imprimé qu'ils descendoient des ducs de Bourgogne de la première race. Il est au moins certain qu'ils ont fait les plus grandes alliances en Lorraine, & possédé les plus grandes charges. Leur terre de Ludres est dans le bailliage de Nanci.

Les *Lavau* sont originaires du pays de Luxembourg, & tenoient rang parmi les familles les plus illustres de cette province, lorsqu'ils passèrent en Lorraine, au commencement du seizième siècle. Ils entrent dans tous les chapitres, & sont séparés en plusieurs branches.

Les *Mercy* étoient regardés comme très-bons & très-anciens. Ils tiroient leur origine de la châtellenie de Longuy. Cette maison, après avoir donné plusieurs généraux aux troupes impériales, a fini en la personne du feld-maréchal Mercy, tué à la bataille de Parme, en 1734, & qui a substitué son nom, ses armes & ses terres au comte d'Argenteau, son neveu, originaire du pays de Liége.

La maiſon de *Nettancourt-Vaubecourt* a pris ſon nom du bourg de Nettancourt, près de Bar-le-Duc, dans le duché de Bar. Elle eſt connue depuis le treizième ſiècle; & en 1400, elle hérita de la terre de *Vaubecourt*, dont elle porte auſſi le nom.

Celle d'*Hauſſonville*, illuſtre & ancienne en Champagne, & en Lorraine, eſt éteinte depuis la fin du ſeizième ſiècle. La terre & le nom ont paſſé aux *Cléron*, qui ſont admis dans tous les grands chapitres de Lorraine, ſous le nom d'*Hauſſonville*.

Les d'*Ourches*, originaires du Barrois, font remonter leur généalogie juſqu'au treizième ſiècle. A la même époque, les *Raigecourt* étoient maîtres-échevins de la ville de Metz, dont ils ſont originaires. Ils entrent dans tous les chapitres, ainſi que les *Saint-Ignon*, originaires du Verdunois, & qui ont eu autrefois toute autorité dans Verdun.

Voilà, Madame, les plus anciennes maiſons de la province de Lorraine, qui comprend, comme je l'ai déjà dit, l'ancien duché de ce nom, le duché de Bar, & le pays des Trois-Evêchés. Les deux duchés poſſédés aujourd'hui par le roi Staniſlas, ont, dit-on, une population d'environ ſept cent mille perſonnes. Vous trouverez dans le recueil des lettres que je joins à

celle-ci les notions les plus essentielles & les plus intéressantes de chacune de ces trois contrées.

Je suis &c.

En Lorraine, ce 1764.

LETTRE DXL.

SUITE DE LA LORRAINE.

L'ANCIEN *Duché de Lorraine* est, des trois grands pays de cette province, le premier que j'ai été à portée de voir, en sortant de l'Alsace. Il est borné au nord, par le Luxembourg; à l'orient, par l'Alsace; au midi, par la Franche-Comté; & à l'occident, par le duché de Bar & le pays des Trois Evêchés. La surface en est mêlée de plaines, de côteaux, & de montagnes, dont les principales sont celles des Vosges, qui s'étendent depuis l'Alsace jusqu'aux confins de la Champagne. L'air y est généralement un peu épais, cependant bon & pur, mais presque par-tout plus froid que chaud, & toujours en proportion de la distance des Vosges, couver-

tes de neige, une grande partie de l'année. Ces montagnes sont remarquables par des bois de toute espèce, & par des pâturages où l'on nourrit beaucoup de bestiaux. Le terroir des plaines & des côteaux est, en plusieurs endroits, fertile en grains, en fruits, & en assez bons vins. Tout le pays, au reste, est peuplé de gibier; & les rivières, ainsi que les étangs, abondent en excellent poisson.

Les plus considérables de ces rivières sont la *Meuse*, qui prend sa source près des villages de Meuse & de Montigny, sur les confins de la Champagne & de la Lorraine, passe à Verdun, à Sedan, à Dinan, à Liége, à Mastrick, traverse la Gueldre, forme, avec le Rhin, l'île de Bommel, & va se jeter dans la mer, au dessous de Dordrecht dans la Hollande: la *Moselle*, qui prend sa source au mont des *Faucilles* dans les montagnes des Vosges, aux confins de la Lorraine & de l'Alsace, passe à Toul, à Metz, à Thionville, à Trèves, & se jette dans le Rhin à Coblentz: la *Sarre*, qui a sa source près de Salm, bourg qui a titre de principauté, sur les frontières de la Lorraine & de l'Alsace, passe à Saarbruck, à Sarre-Louis, à Vaudrevange, & se jette dans la Moselle, près de Trèves.

On divisoit, il n'y a pas long-temps,

l'ancien duché de Lorraine en trois parties, ou grands bailliages; celui de Nanci, ou la *Lorraine*, proprement dite, à l'occident; celui des montagnes, ou le *pays des Vosges*, au midi & à l'orient, & le bailliage Allemand, ou la *Lorraine Allemande*, au nord. Ces trois pays, réunis ensemble, sont aujourd'hui, selon l'arrangement qu'y a fait le roi Stanislas, partagés en vingt-sept bailliages, que je vais, Madame, vous faire connoître, sans m'écarter néanmoins de l'ancienne division de ce duché. Je commence par la *Lorraine Allemande*, le premier de ces trois cantons, que j'ai parcouru après mon départ de Landau.

Le bailliage le plus septentrional de cette partie de la Lorraine, qu'on appeloit *Allemande*, parce que la plûpart des habitans parloient cette langue, est celui de *Schambourg*, qui tire son nom d'un château ruiné, dont on apperçoit encore quelques restes sur une montagne, au milieu des bois & des broussailles. Au pied de cette montagne est la petite ville de *Tholey*, où se tient actuellement le bailliage, & où reste le subdélégué de l'intendant de Lorraine. On y trouve une abbaye de bénédictins non-réformés, dont le roi Dagobert I, & Saint Paul, évêque de Verdun, ont été le fondateurs. Cette abbaye est du diocèse de Trèves, ainsi que

tout le bailliage, à l'exception de cinq ou six villages, qui dépendent de celui de Maïence.

Ce bailliage, où le français n'est presque entendu nulle part, est, de tous côtés, frontière de différens pays de l'empire, & y a même des enclaves, comme l'empire en a dans ce bailliage même. Il ne renferme, d'ailleurs, aucun lieu remarquable. Le terrain, arrosé seulement de quelques ruisseaux, est par tout sec, stérile, sauvage & montagneux. On y recueille peu de grains, & il n'y a point de pâturages. Mais on y trouve différens marbres, du jaspe, des pierres fines, & même des pierres précieuses. Tout annonce qu'il y a des mines de différentes espèces: mais elles ne sont pas exploitées. Les plus grands seigneurs de ce canton sont les comtes de Linange.

A l'occident de ce bailliage, est celui de *Bouzonville*, en allemand *Bivendorf*. On n'y parle que cette langue; & il est partagé entre les diocèses de Trèves & de Metz. Le chef-lieu, situé sur la rive droite de la Nied ou Nethe allemande, n'est remarquable que par une abbaye de bénédictins réformés, fondée, l'an 1033, par Adalbert, grand-père de Gérard d'Alsace. L'église ne fut achevée que cent

ans après. Mais elle subsiste encore telle qu'elle fut construite à cette époque.

Ce bailliage ne renferme pas des lieux bien considérables. Dans le village de *Reistroff*, il y a une abbaye de bernardins non-réformés, fondée au douzième siècle. Elle fut brûlée au milieu du dix-septième, & a été rétablie pendant celui-ci.

Dans un autre lieu est l'abbaye de *Villiers-Betnach*, du même ordre, & fondée dans le même temps. Elle est en commende : mais elle n'est pas bien considérable.

Le château de *Berus* & celui de *Siersberg*, autrefois très-forts, sont aujourd'hui détruits. Le premier tient à un village, & le second est isolé au haut d'une montagne.

Il y a dans ce même bailliage un pays appelé le *Sargaw*, & partagé en deux parties, par la rivière de Sarre. Il ne renferme que des villages, qui, par la convention passée entre le roi & l'archevêque de Trèves, appartiennent, ceux qui sont sur la rive gauche de la Sarre, au roi, & ceux qui sont sur la droite, à l'électeur.

Le bailliage de *Boulay*, est au midi de celui de Bouzonville, & du diocèse de Metz. Il est très-mêlé avec des terres du pays Messin, & avec d'autres du comté ou principauté de Saarbruck. On y trouve

le comté de *Créange*, qui est une terre libre & immédiate de l'empire. Il y en a plusieurs autres qui font partie du comté de Nassau. Le chef-lieu de ce bailliage, situé sur la rive gauche d'une petite rivière, appelée *Kaltzbach*, n'est qu'une petite ville qui n'a qu'une paroisse, avec un couvent de récollets Irlandais, auxquels on céda, en 1700, le château, sur l'emplacement duquel ils bâtirent leur maison & leur église. Une rue entière est occupée par des Juifs, qui y tiennent synagogue.

Saint-Avold, à trois lieues de Boulay, est une petite ville qui n'offre de remarquable que deux abbayes; dont la première de religieuses bénédictines, n'existe que depuis le dix-septième siècle : la seconde, qui est de bénédictins, fut fondée, dès le huitième, par Saint Sigisbalde, évêque de Metz. Elle donna naissance à une ville, qui se forma insensiblement autour de ce monastère. Cette abbaye s'appela d'abord *Saleneuve* : elle prit, par la suite, le nom de *Saint-Avold*, dont elle possède les reliques, & le communiqua à la ville. Ces religieux sont de la réforme de Saint Vannes, & la cure est unie à leur abbaye.

Cette ville dépendoit autrefois de celle de *Hombourg*, enclavée dans le duché de Deux-Ponts, & située sur une montagne environnée de toutes parts d'autres mon-

tagnes encore plus hautes. Il n'y a qu'une paroiffe, à laquelle étoit jointe une collégiale, qui exiftoit depuis le treizième fiècle, & qui a été fupprimée.

On appelle encore cette ville *Hombourg-l'Evêque*, parce qu'elle appartenoit autrefois aux évêques de Metz, qui l'inféodèrent à des comtes du nom de *Volmar*. Lorfque la famille de ces feigneurs eut été éteinte, l'évêque Henri de Bar y rentra de force, avec la protection de l'empereur Frédéric Barberouffe. Par la fuite, les comtes de Saarbruck furent établis avoués ou protecteurs héréditaires, de la ville de Hombourg, & de l'abbaye de Saint-Avold. Mais les évêques de Metz continuèrent de faire exercer la juftice par leurs officiers. Cependant ces prélats engagèrent, à différentes reprifes, le domaine de Hombourg, tantôt aux ducs de Lorraine, tantôt aux comtes de Saarbruck. Enfin, au feizième fiècle, l'évêque de Metz, ayant reçu du duc de Guife, fon frère, les fonds néceffaires pour retirer ce domaine des mains des comtes de Saarbruck, en prit poffeffion. Mais il le vendit enfuite au duc de Lorraine, qui en fit hommage à l'évêque de Metz. Infenfiblement les ducs fe font fouftraits à cet affujettiffement.

A une lieue de Saint-Avold, on trouve

une abbaye de bénédictins, nommée *Longeville*, à présent habitée par des religieux de la congrégation de Saint Vannes. On prétend qu'elle fut fondée, en 587, par le père de Saint Arnoud, évêque de Metz, de la famille de nos rois de la première, ou du moins de la seconde race.

Dans ce même bailliage est le gros bourg de *Fauquemont*, situé sur la rive droite de la Nied allemande. C'est le chef-lieu d'une terre considérable, érigée en marquisat, l'an 1619, par Charles III, duc de Lorraine, en faveur de l'illustre maison d'Haraucourt, à présent éteinte.

A l'orient de ce bailliage de Boulay, est celui de *Sarguemines*, frontière du comté de Sarbrick, terre de l'empire. La Sarre le traverse en entier, & y reçoit les deux rivières d'Albe & de Blise. Il est fertile en grains; mais la plus grande partie est en bois & en pâturages: on y recueille aussi du vin dans quelques cantons. Au seizième siècle, on n'y parloit qu'allemand: depuis quelques années, on s'y est familiarisé avec la langue françoise.

La petite ville de *Sarguemines*, située sur la rive gauche de la Sarre, & nommée anciennement *Guemund*, étoit autrefois le principal lieu du grand bailliage allemand: elle étoit même fortifiée, & avoit un château très-fort. Toutes ces for-

tifications ont été détruites pendant les désastres de la Lorraine. Il n'y a aujourd'hui qu'une église, qui n'est pas même paroissiale, quoiqu'elle ait été collégiale: elle est desservie par des prémontrés réformés.

A deux ou trois lieues de Sarguemines, est un village appelé *Cocheren*, près duquel on trouve des vestiges d'un camp romain, & des médailles.

La petite ville de *Saralbe* tire son nom de sa situation au confluent de la Sarre & de l'Albe. Elle appartenoit autrefois aux évêques de Metz, qui, dans le quatorzième siècle, l'inféodèrent aux comtes de Salm, de la famille desquels elle passa en différentes maisons, toujours sous la mouvance des évêques. Au seizième siècle, un de ces prélats l'aliéna au duc de Lorraine. L'empereur Rodolphe confirma cette aliénation; & depuis cette époque, elle fit partie des domaines des ducs. Cette ville est peu considérable: mais le domaine qui y tient, est d'un fort bon revenu, parce que les pâturages en sont fertiles & gras. Le duc Léopold y avoit établi un haras, qui a subsisté jusqu'à nos jours. Les bâtimens existent encore, & servent à l'exploitation des domaines qui en dépendent.

A un quart de lieue de Saralbe, est un

village, nommé *Salzbronn*, c'est-à-dire, *Fontaine salée*. On en a tiré autrefois beaucoup de sel, & l'on s'occupe à remettre cette fontaine en valeur.

Dans le même bailliage est *Saarwerden*, qu'on appelle en Lorraine, *le vieux Saarwerden*. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un village, quoiqu'il soit le chef-lieu d'un ancien comté, dépendant autrefois des évêques de Metz, qui le cédèrent ou l'inféodèrent aux ducs de Lorraine. Mais il fut par la suite usurpé par différens princes, & particulièrement par la maison de Nassau. Le château est entièrement ruiné; & il n'y a dans ce lieu qu'une église paroissiale, qui étoit autrefois collégiale.

La petite ville de *Bouquenon* a toujours été regardée comme une annexe & une dépendance de ce comté. Elle est frontière des terres de Nassau, & a conservé ses fortifications à l'antique, ses murailles, ses tours. Il y a une paroisse, un collége, & un couvent de religieux. Ces établissemens y sont d'autant plus utiles, que le pays de Nassau est luthérien.

La petite ville de *Puttelange*, située assez près de la Sarre, est le chef-lieu d'une seigneurie considérable, qui appartient au comte rhingrave. Mais la souveraineté en est à la Lorraine.

On voit dans ce même bailliage une

autre belle terre, celle de *Forbach*, qui a été autrefois érigée en comté. Ce titre a été renouvelé de nos jours pour une dame qui la possède.

Je ne fais ici mention du prieuré de *Graffenthal*, ou *Grevendhal*, situé dans la vallée de Mingen & dans des bois, que parce qu'on y voit le tombeau de la princesse Anne Lesczinski, fille du roi Stanislas, & sœur aînée de la reine de France.

Le bailliage de *Bitche*, qui a titre de comté, ne tient à la Lorraine que par celui de Sarguemines, & confine à la Basse-Alsace, au duché des Deux-Ponts, & aux terres de Nassau, communiquant à ces divers cantons par de belles chaussées nouvellement faites. On y trouve beaucoup de forêts, peu de pâturages, quelques grains de différentes espèces; mais peu de froment. Il produit d'excellentes pommes de terre, qu'on appelle dans le pays *crumpires*, & qui font la nourriture ordinaire des habitans. Il y a aussi deux bonnes mines de fer.

Ce comté, dont la ville de *Bitche* est le seul endroit un peu considérable, est un ancien domaine de la maison d'Alsace, & qui a appartenu, non-seulement à Gérard, premier duc de la Lorraine Mosellane, mais encore à Adelbert, son père. Gérard le transmit à son fils Thierri I;

celui-ci au second de ses fils, qui fut comte de Flandre, & qui, lorsqu'il posséda cette province, le remit à son frère Simon, duc de Lorraine. Frédéric, fils cadet de ce dernier, eut en partage ce comté, & le laissa à un de ses fils, qu'on appeloit *Ferri de Bitche*, & qui, au commencement du treizième siècle, parvint au duché de Lorraine.

Depuis cette époque, le comté de Bitche ne fut plus donné en apanage. Mais au quatorzième siècle, il fut inféodé à Herman, comte des Deux-Ponts, dont la postérité le posséda jusqu'en 1570; qu'une héritière le porta à un comte de Hanau, qui en jouit peu. Le duc de Lorraine, Charles II, l'ayant confisqué sur lui, sous prétexte de félonie, le garda, jusqu'à ce que la France s'en empara, sous le règne de Louis XIV.

Ce monarque en fit fortifier le château en 1680. Mais ayant été obligé de le rendre, par le traité de *Riswick*, il en fit démolir les fortifications. En 1740, la Lorraine se trouvant assurée à la France, & le royaume étant menacé d'une guerre avec l'empereur & l'empire, on s'occupa à rétablir les défenses de cette place; ce qui ne fut pas difficile, le château étant situé sur un roc escarpé, au pied duquel est la ville. Il ne manque rien maintenant

de ce qui étoit nécessaire pour rendre Bitche formidable. Non-seulement on y a élevé des casernes & des bâtimens convenables pour le logement du commandant en chef, & des officiers de l'état-major ; mais encore on y a bâti des magasins de toute espèce, & un hôpital. On y a pratiqué des casemates à l'abri de la bombe, en cas de siége.

Cette ville est, comme je l'ai dit, peu considérable. L'église paroissiale n'est qu'une annexe de la paroisse de *Chorbac*, qui en est à quelque distance. Il y a un couvent d'Augustins dans la ville même, & une chapelle dans le château, à l'usage de la garnison. On voit, hors des murs, auprès d'une tuilerie, une grosse pierre, appelée *la main du prince*, & sur laquelle effectivement est l'empreinte d'une main : cent pas plus loin, on voit une autre grosse pierre qui représente un corps d'homme. La tradition du pays veut que ce soient les monumens de l'aventure funeste d'un prince qui fut dévoré en cet endroit par les bêtes féroces.

L'abbaye de *Stulzbronn*, possédée par des religieux de Cîteaux, mais qui a un abbé commendataire, est à deux lieues de Bitche. Elle fut fondée, en 1135, par Simon I, duc de Lorraine. Mathieu I, son fils, & Simon II, son petit-fils, l'en-

richirent. Le dernier de ces ducs y embrassa la vie monastique, y mourut, & y fut enterré. Le duc Mathieu II, qui mourut en 1250, y choisit aussi sa sépulture. Cette abbaye avoit été ruinée pendant la guerre. Mais un abbé commendataire qu'elle a eu au commencement de ce siècle, l'a rétablie & mise en bon état.

Le bailliage de *Dieuze* est enclavé presque de tous les côtés dans les terres de l'évêché de Metz, du diocèse duquel il dépend tout entier. La ville de ce nom, située dans une plaine, est comme embrassée par deux ruisseaux, le Spia & le Verbach, qui se jettent dans la Seille un peu au dessous de la ville même. Elle est ancienne, puisqu'elle étoit connue du temps des Romains, sous le nom de *Decem-pagi*. Au treizième siècle, elle appartenoit aux premiers ducs de Lorraine. Mais un prince de leur maison, évêque de Metz, l'ayant eue dans son partage, la rendit à sa famille, à condition qu'elle en feroit hommage aux évêques ses successeurs; ce qui eut lieu encore pendant le quatorzième siècle. Depuis cette époque, les ducs s'étant dispensés de cet assujettissement, ont joui de Dieuze en toute souveraineté.

Cette ville étoit anciennement fermée de murs & de fossés de quelque importance. Mais cette simple enceinte est né-

gligée. Le château, qui est au milieu de la ville, ne semble fait que pour protéger la saline qui y tient, entourée de bons murs, & pour la mettre à l'abri d'un coup de main & du pillage. Cette saline, la meilleure de toutes celles de la Lorraine, a son administration & sa juridiction particulière. Il n'y a dans la ville qu'une paroisse, qui a été unie à un petit chapitre, qui étoit dans un bourg nommé *Dieu-Louart*. On y trouve aussi un couvent de Minimes, un de Capucins; une maison des religieuses de la Congrégation, ou de Notre-Dame; des sœurs grises, & deux hôpitaux.

A une lieue de Dieuze, est une abbaye de Bénédictines, nommée *Vergaville*, fondée, dès le dixième siècle, par le comte Sigieric, qui y est enterré. On y conserve les reliques de Saint Eustase, second abbé de Luxeuil après Saint Colomban. Les religieuses sont réformées.

La petite ville de *Marsal* est dans le ressort & à une lieue & demie de Dieuze. C'est un des anciens domaines de l'église de Metz. Jacques de Lorraine, qui en étoit évêque en 1240, fit fermer de murailles & fortifier Marsal, qui continua d'appartenir à l'église de Metz, jusqu'à ce que notre roi Henri II s'en empara, & prit cette ville sous sa protection. Pendant

dant les troubles de la ligue, le duc de Lorraine la protégea de même, c'est-à-dire, s'en rendit maître. Henri IV consentit à la céder au duc Charles III, qui avoit alors acquis, par échange, les droits du cardinal de Lorraine son oncle, évêque de Metz. Depuis cette époque elle a été prise par les Français en différens temps, mais toujours rendue aux ducs.

Cette ville est située au milieu d'un grand marais qui la défend, mais qui aussi en rend l'air mal-sain. Il y avoit autrefois une saline, qui fut abandonnée dans le siècle dernier, et dont il ne reste plus de vestiges. Ce qu'il y a de très-remarquable à Marsal, c'est le briquetage qui est au fond du marais, sur lequel cette ville a été bâtie. On le trouve à dix ou douze toises, en quelques endroits, & plus bas, en bien d'autres, en s'enfonçant dans les bourbes du marais. Ce briquetage est un lit de briques cuites, qui ont été posées à plat sans mortier, ni chaux, & sans autre liaison que la vase, qui s'est tellement insinuée entre ces briques, que ce n'est plus qu'une masse très-dure, & presque aussi ferme qu'une voûte. Par succession de temps, il s'est formé un second marais sur ce briquetage, qui paroît avoir été construit très-ancien-

nement pour consolider ce terrain marécageux. Cet ouvrage & les marais, au travers desquels coule la rivière de Seille, s'étendent plus de cent mille toises autour de Marsal. Il y a dans cette ville une seule paroisse, à laquelle est jointe une petite collégiale. On y trouve aussi un couvent de capucins, & un des religieuses de la congrégation, ou de Notre-Dame.

Au milieu de ces marais de Marsal est le petit village de *Tarquinpol*, qui a été autrefois une ville considérable & bien fortifiée. On le reconnoît aux fondations d'anciennes murailles très-épaisses & de grosses tours.

Dans ce même bailliage de Dieuze, & à trois lieues de cette ville, est *Morhange*, chef-lieu d'une très-belle terre, qui appartenoit anciennement à la maison de Salm. Elle passa ensuite, par une héritière, aux rhingraves, qui en possèdent encore la plus grande partie : le reste est venu par la même voie à différens princes & grands seigneurs. Il n'y a qu'une paroisse & un hôpital à Morhange. Il y avoit autrefois deux châteaux, qui étoient fortifiés, & dont on ne voit plus guères que des ruines. Les seigneurs de ce lieu ont toujours prétendu être princes de l'empire. Cependant le duc François, depuis empereur, n'étant encore que duc de Lorraine, érigea cette terre en comté.

Entre Dieuze & Morhange, eſt la ſeigneurie de *Dordhal*, qui a été autrefois poſſédée par l'électeur palatin, par le prince Jacques de Deux-Ponts, & par Marguerite de Deux-Ponts, comteſſe de Hanau. Le chef-lieu n'a rien de remarquable. Mais il y a tout auprès une carrière d'aſſez beau marbre, dont on fait uſage depuis quelques années.

Le bailliage de *Château-Salins* touche à celui de Dieuze, & aux terres temporelles de l'évêque de Metz, diocèſe dont il dépend. La ville principale, qui eſt le ſeul lieu conſidérable, fut bâtie, en 1330, par la ducheſſe Iſabelle d'Autriche, mère du duc Raoul : le château le fut en 1340. Il ne paroît pas que la ſaline ait été connue plus anciennement. Elle eſt au milieu de la ville, & entourée comme celle de Dieuze. L'égliſe, qui ſervoit de chapelle aux ouvriers & aux employés, eſt devenue la paroiſſe de la ville, où il y a de plus un couvent de religieuſes, établi dès le ſeizième ſiècle, & un hôpital beaucoup plus moderne. La ſaline fournit autant de ſel que celle de Dieuze, & l'adminiſtration eſt ſemblable à celle de cette dernière.

Ces deux ſalines ſont les ſeules qui ſoient en vigueur dans la Lorraine ; il y en avoit une autrefois à *Salone*, village ſitué à une lieue de Château-Salins. Il paroît qu'on

en faisoit grand usage aux quinzième & seizième siècles. Mais des sources d'eau douce s'étant mêlées avec celles d'eau salée on a été forcé de l'abandonner; & il n'est plus question depuis le commencement du dix-septième.

Le pays de *Fenestrange*, traversé par la Sarre, est séparé du bailliage, dont je viens de parler, par celui de Dieuze, qui le borne à l'occident. Ce bailliage étoit anciennement une terre ou baronnie libre de l'empire, qui fut long-temps possédée par une famille de ce nom, éteinte au milieu du quinzième siècle. Le dernier de ces seigneurs eut deux filles, qui partagèrent la terre. L'aînée se maria à un rhingrave, comte de Salm, qui a conservé cette partie jusqu'à nos jours. La cadette épousa un seigneur de Neufchâtel; & par l'effet de différentes alliances, cette seconde moitié est échue aux princes de Croy, ducs d'Havré, qui prenoient encore, il n'y a pas long-temps, le beau titre de souverains de Fenestrange. Cependant ces derniers seigneurs reconnoissoient le duc de Lorraine pour leur suzerain, & la justice s'y exerçoit par des commissaires mi-partis, dont les uns étoient officiers du duc, & les autres du prince. Depuis quelques années, la baronnie entière appartient

au roi, & l'on y a établi un bailliage royal.

Ce canton se divise en quatre seigneuries, qui sont Fenestrange, Bust, Lhor & Munster. Mais ces lieux, à l'exception du premier, ne méritent pas que j'en fasse mention. La ville de Fenestrange a encore ses anciennes murailles que l'on a laissé subsister, parce qu'elles ne rendent cette place ni redoutable ni incommode. Il y avoit deux châteaux, dont l'un, qui étoit au comte de Salm, est abandonné. Il ne reste de l'autre qu'une chapelle & un caveau, où ont été enterrés les anciens barons de Fenestrange. En 1475, une baronne douairière y avoit fondé un chapitre assez beau & assez nombreux. Mais les comtes de Salm ayant embrassé le luthéranisme, au seizième siècle, avoient chassé les chanoines. Louis XIV les rétablit dans leur église, qu'il fit même rebâtir. Le chapitre est réduit à un doyen & trois chanoines, dont un fait les fonctions de curé. Cette église est la seule qu'il y ait dans cette ville. Tout le pays est du diocèse de Metz, excepté le village de Bust, qui est de celui de Strasbourg, & dont presque tous les habitans sont luthériens.

Le dernier bailliage de la Lorraine Al-

lemande, qu'il me reste, Madame, à vous faire connoître, est *Lixheim*, borné, au nord & au couchant, par celui de Feneſtrange. Il a peu d'étendue, & dépend du diocèſe de Metz. Le chef-lieu est une très-petite ville, autrefois remplie de religieux, qui en furent chaſſés, au ſeizième ſiècle, par les luthériens. Il n'y a qu'une égliſe paroiſſiale, qui étoit un temple, avant que Louis XIV le ſupprimât. Tout auprès de cette égliſe, est un couvent de picpus ou pénitens du tiers-ordre, qui y furent établis en 1657, & qui font les fonctions curiales. Cette petite ville a conſervé une partie de ſes anciens murs, & deux portes.

On peut & l'on doit même comprendre dans ce bailliage *Phaltzbourg*, dont le nom ſignifie proprement ville ou château Palatin. Ce lieu faiſoit originairement partie du comté de Lutzelbourg, qui relevoit des évêques de Metz. Mais les évêques de Strasbourg s'étoient emparés d'une partie, & divers particuliers d'une autre. Au milieu du ſeizième ſiècle, les évêques de Metz cédèrent aux ducs de Lorraine la ſeigneurie de Saarbourg; & dans cette ceſſion furent compriſes celles de Lutzelbourg & de Phaltzbourg. Un prince de la maiſon Palatine en étoit alors en poſſeſſion, & avoit déjà fait bâtir la ville &

le château de Phaltzbourg, qui auparavant n'étoit qu'un petit lieu. Le duc de Lorraine l'acheta de ce prince, & augmenta les fortifications du château. En 1661, le duc Charles III en fut dépouillé par la France, suivant les traités des Pyrénées & de Vincennes. Louis XIV en resta possesseur, & le fit fortifier en 1680. Comme il sentoit l'importance de cette place, il la conserva, même après avoir rendu la Lorraine, par le traité de Riswick. Bien loin que Phaltzbourg ait été jamais rendu, on a au contraire augmenté, en 1718, par une convention passée avec le duc de Lorraine, les possessions de la France aux environs.

Dans l'état actuel, la ville de Phaltzbourg n'a guères plus de mille habitans. Le château, dont il ne reste plus que les souterrains, fut brûlé en 1713. Cependant la place est toujours bien fortifiée, & le roi y tient garnison. La justice, qui ressortit au parlement de Metz, est de l'intendance de cette ville. Mais quant au militaire, elle est du gouvernement d'Alsace, & quant au spirituel, de l'évêché de Strasbourg. Les princes, que l'on trouve dans l'histoire qualifiés du titre de princes de Phaltzbourg, étoient des cadets de la maison de Lorraine, à qui les ducs

avoient permis de le prendre, pendant qu'il étoient les maîtres de cette ville.

Je suis, &c.

A Phaltzbourg, ce 28 novembre 1764.

LETTRE DXLI.

SUITE DE LA LORRAINE.

LA principauté de Salm, petite souveraineté dépendante de l'Allemagne, & qui, comme je l'ai déja dit, Madame, est sur les frontières de la Lorraine & de l'Alsace, sépare l'ancien grand bailliage allemand, ou *Lorraine allemande*, de celui des montagnes, ou *pays des Vosges*, que je vais vous faire connoître, en parcourant tous les petits bailliages qui le composent aujourd'hui.

Le bailliage le plus septentrional de ce pays, est celui de *Saint-Diez*, qui est d'une grande étendue. Il est terminé en pointe au midi, & borné, à l'orient, par la haute Alsace; au nord, par la principauté de Salm; & à l'occident, par les bailliages de Bruyères & de Remiremont. La ville de *Saint-Diez*, quoique située dans les montagnes des Vosges, faisoit

partie, il n'y a pas long-temps, du grand bailliage de Nanci. Ce n'est que sous le règne de Stanislas qu'elle a été érigée en bailliage. Elle doit son nom à Saint Déodat, ou Dieu-donné, qui fonda, en 660, une abbaye dans cet endroit. Ce saint, qui étoit évêque de Nevers, ayant quitté son diocèse, pour se retirer dans la solitude, parvint jusqu'au milieu des montagnes des Vosges, & s'établit dans un canton absolument inculte & désert.

Le bruit de sa sainteté, des miracles & des conversions qu'il opéroit en ce lieu sur ceux qui venoient l'y consulter, lui attira bientôt des disciples. Childéric II, roi d'Austrasie, lui fit don de tout le canton que l'on appeloit *Val de Galilée*, & le déclara seigneur indépendant pour le temporel. Ses successeurs le devinrent dans la suite pour le spirituel, du consentement des archevêques de Trèves, de l'évêque de Toul, & par privilége spécial des papes. Les disciples de Saint Diez formèrent donc un monastère, dont le saint fut le premier abbé; il mourut en 679.

Son successeur fut *Saint Hidulphe*, qui avoit déjà fondé l'abbaye de Moyenmoutier, colonie de celle de Saint-Diez, que l'on appeloit alors *Jointure*, *Junctura*. Après avoir gouverné quelque temps les deux monastères, Saint Hidulphe devint arche-

vêque de Trèves, & désigna pour son successeur *Marcinan*. Sous le gouvernement de ce troisième abbé, le Val de Galilée se peupla, & les moines eurent des sujets ou serfs. Mais le relâchement & l'indiscipline s'étant, par la suite introduits dans ce monastère, Frédéric I, duc de Lorraine, en chassa les moines, & mit à leur place des chanoines, ou prêtres séculiers, dont le chef eut le titre de prévôt. On leur confia le soin des reliques de Saint Diez, qui furent alors renfermées dans une châsse.

Nous ignorons le nom de ces prévôts jusqu'à *Brunon*, qui vivoit l'an 1025, & qui étoit de la maison d'Alsace, d'où celle de Lorraine tire son origine. Il devint évêque de Toul, & ensuite pape, sous le nom de Léon IX. C'est de lui que le chapitre de Saint-Diez tient ses plus beaux priviléges : le prévôt est traité dans les bulles de *prélat* & de *quasi-évêque*. Aussitôt après que Léon eut été élevé sur le trône pontifical, Valdrade, son frère, fut élu prévôt de Saint-Diez. Ce fut à-peu-près dans le même temps que Gérard d'Alsace obtint le duché de Lorraine. Ce duc confirma les priviléges de l'église de Saint-Diez, à laquelle sa mère avoit eu une dévotion particulière.

Les descendans de Gérard ne furent pas

moins favorables à ce chapitre. Le duc Thierri & le duc Simon lui firent de grands biens. L'église & les maisons canoniales furent brûlées en 1065, mais promptement rétablies. Pendant le reste du douzième & le cours du treizième siècle, la prévôté de Saint-Diez fut remplie par six princes de la maison de Lorraine. Les droits du chapitre & la juridiction *quasi-épiscopale* du prévôt, furent reconnus, confirmés & protégés par les papes, les évêques de Toul; même les empereurs & les ducs de Lorraine. En 1155, l'église & les maisons canoniales de Saint-Diez furent encore brûlées, & rétablies quelque temps après.

En 1272, le duc Ferri IV de Lorraine ajouta le titre de *grand* à celui de prévôt de Saint-Diez, & fit confirmer cet honneur par le pape. Le même duc fit, en 1276, entourer de murailles la ville de Saint-Diez; & au commencement du siècle suivant, les fortifications furent achevées par le duc Ferri V. Au quinzième siècle, le fameux & savant cardinal Pierre d'*Ailly* fut grand-prévôt de Saint-Diez, & fit confirmer par les conciles de Constance & de Bâle, toutes les prérogatives de son chapitre. Enfin, au dix-septième siècle, deux princes de la maison de Lorraine furent grands-prévôts de Saint-Diez, & occupèrent cette place pendant environ

quinze ans. En 1659, il y eut un prévôt d'une naissance ordinaire, nommé *François Deviguet*. Cependant lui & ses successeurs se sont maintenus dans la possession de leurs droits; & l'on a assuré, jusqu'à nos jours, ceux du chapitre, malgré les attaques des évêques de Toul (1).

L'église cathédrale de Saint-Diez est d'une antiquité imposante & respectable. Il y a d'ailleurs deux paroisses pour la ville, les fauxbourgs & quelques villages des environs; un couvent de capucins & un hôpital. Cette ville est la patrie de Catherine de Bar, connue sous le nom de la mère *Sainte Mechtilde*, institutrice des religieuses de l'adoration perpétuelle du saint sacrement. Elle mourut à Paris, en 1698, dans un couvent de son ordre, âgée d'environ soixante-dix ans.

La petite ville de *Sainte-Marie-aux-Mines*, située à l'orient de Saint-Diez, & dont j'ai parlé dans une de mes lettres pré-

(1) Ces contestations ont duré jusqu'en 1776, que la prévôté de Saint-Diez a été érigée en évêché. On a changé alors quelque chose à la constitution du chapitre, en ajoutant deux archidiacres aux trois dignités de grand-doyen, de grand-chantre, & d'écolâtre. Ce chapitre est composé de vingt-un chanoines, & d'un bas-chœur nombreux.

cédentes sur l'Alsace, est du ressort de ce bailliage. Je crois avoir dit qu'elle est partagée, entre l'Alsace & la Lorraine, par la rivière de Leber, & que la partie septentrionale est de cette dernière province. Elle a sa paroisse à part, un couvent de cordeliers, & un ancien château. On y exploite, dans l'une & l'autre partie, des mines d'argent. Les montagnes des environs sont très-fertiles en échantillons de mines de toutes les espèces, & en curiosités d'histoire naturelle, dont il est aisé de former dans ces cantons une belle collection.

Je crois avoir parlé aussi de la petite ville de *Saint-Hippolyte*, qui est à l'orient de la précédente. Elle faisoit autrefois partie du temporel de l'évêque de Strasbourg, & n'en dépend plus que pour le spirituel. On l'a ainsi appelée du nom de Saint Hippolyte, martyr, dont l'église paroissiale possède les reliques. Il y a autour de la ville un vignoble considérable, & les habitans ont jusqu'au delà de l'Ill, des pâturages, appelés *Riettes*, dont ils jouissent en commun avec les Alsaciens. On y voit aussi tout auprès un prieuré de bénédictins, fondé par Fulrade, abbé de Saint-Denis, qu'on prétend avoir été grand-aumônier de France, sous le roi Pépin, & qui étoit natif de Saint-Hippolyte.

A deux lieues & demie de Saint-Diez est l'abbaye de *Moyenmoutier*, fondée, en 671, par Saint Hidulphe, premier disciple de Saint Diez, & mort archevêque de Trèves. Elle a joui long-temps des droits quasi-épiscopaux, comme celle de Saint-Diez même. Le monastère est à présent habité par des bénédictins réformés de la congrégation très-connue de Saint Vannes & de Saint Hidulphe. L'église & la maison ont été rebâties par les soins de ces religieux, & sont en très-bon état.

A une lieue de ce monastère, est une autre abbaye, nommée *Estival*, & fondée, dès le septième siècle, par Saint Lendin, évêque de Toul, pour des chanoines réguliers : elle est encore aujourd'hui possédée par des prémontrés. La mense abbatiale a été de nos jours unie à l'évêché de Toul.

On trouve aussi dans le ressort de ce bailliage, & à trois lieues de Saint-Diez, la petite ville de *Raon-l'étape*, agréablement située au bas d'un côteau, au confluent des rivières de Plaine & de Meurthe. Il n'y a qu'une église paroissiale avec un couvent de cordeliers, fondé en 1472. Elle est principalement connue par son commerce de bois de construction, que l'on coupe dans les montagnes des Vosges, & que l'on flotte sur la Meurthe, d'où

ils passent, si l'on veut, dans la Moselle.

Le bailliage de *Bruyères*, qui touche, du côté de l'orient, à celui dont je viens de parler, n'est pas d'une grande étendue. Le chef-lieu n'est qu'une petite ville, qui n'a qu'une église, paroissiale depuis 1612, & avant cette époque, succursale de celle de Champs. Il y a aussi un couvent de capucins, qui y furent reçus en 1663. On y voyoit autrefois un château, aujourd'hui entièrement ruiné.

Au quinzième siècle, sous le règne de René, les ennemis s'étant emparés de Bruyères, les habitans de *Laveline*, village situé à une lieue de cette ville, accoururent les armes à la main, la reprirent, & la défendirent si bien, que le duc, pour récompenser leur courage, anoblit tous ceux qui s'étoient signalés en cette occasion. Il leur donna pour armes *de gueules à deux épées d'argent emmanchées d'or, posées en sautoir, & un râteau la tête en bas, mis en pal d'argent, liés d'un cordon d'or, au chef cousu d'azur, chargé d'une levrette d'argent, colletée d'or; pour cimier, une épée, comme celles de l'écu.* Il déclara que cette noblesse seroit transmissible, non-seulement à leurs descendans mâles, mais encore aux en-

sans de leurs filles. A présent, ces familles sont réduites à un très-petit nombre; & on les appelle toujours gentilshommes de Laveline. Ce privilége, accordé aux filles, a été, de nos jours, restreint à celui qui les épouse. Mais la noblesse n'est plus transmissible à la descendance de ces demoiselles.

Le lieu de *Champs* ou *Champs-le-Duc* est un ancien village situé à une demi-lieue de Bruyères, & le chef-lieu d'une paroisse considérable, qui, comme je l'ai déjà dit, avoit autrefois pour annexe celle de Bruyères même. On prétend que Charlemagne, & son fils Louis *le Débonnaire*, y avoient un palais, & y venoient souvent chasser. Plusieurs chartes & diplomes en sont datés. Tout ce bailliage est du diocèse de Toul.

Celui d'*Epinal*, qui y confine du côté de l'orient, dépend du même évêché. La ville de ce nom, le seul lieu remarquable de ce bailliage, est la ville la plus considérable & la plus commerçante des Vosges. Cependant on n'y compte pas trois mille habitans. La Moselle, qui la traverse, la divise en grande & en petite ville : celle-ci a un faubourg, & la première en a trois.

Cette ville doit son origine à un évêque de Metz, qui la commença, en 980, au-

tour d'un monaſtère double de religieux & de religieuſes. Cette abbaye avoit été fondée peu auparavant en l'honneur de *Saint Geri*, qui étant devenu veuf, embraſſa l'état eccléſiaſtique, & fut fait évêque de Metz, au ſixième ſiècle. Ayant enſuite abandonné ſon évêché, il ſe retira dans une ſolitude où eſt aujourd'hui Epinal, & y fonda un monaſtère de filles, dont la ſienne propre, nommée *Price*, fut la première abbeſſe : on y conſerve les reliques de ce ſaint.

Les habitans d'Epinal furent d'abord ſoumis aux évêques de Metz, ſucceſſeurs de ſon fondateur. Mais ils trouvèrent bientôt qu'ils en étoient traités avec trop de dureté, & s'en plaignirent aux conciles & aux papes, qui prirent leur parti ; ce qui ne fit qu'irriter les évêques. Les habitans déſeſpérés, ſe jetèrent entre les bras du roi de France, qui les protégea d'abord, mais qui, dans la ſuite, s'étant trouvé trop éloigné d'eux pour les défendre, les engagea à ſe donner aux ducs de Lorraine, de la maiſon d'Anjou. Ils le firent ; & ils en ont été depuis traités toujours avec douceur : auſſi leur ont-ils été inviolablement ſoumis. La ville d'Epinal étoit alors bien fortifiée, & avoit un bon château. Elle ſoutint pluſieurs ſiéges, aux quinzième & dix-ſeptième ſiècles, contre les Bour-

guignons & les Français. Enfin, le maréchal de Créqui l'ayant prise, en 1670, la fit démanteler.

Le monastère double d'hommes & de femmes, qui étoit dans cette ville, observa d'abord la règle de Saint Benoît, & fut réduit par la suite à un seul couvent de religieuses : encore celles-ci furent-elles sécularisées dès le treizième siècle. Elles forment à présent un des quatre grands chapitres nobles de Lorraine, & qui est immédiatement soumis au saint-siège. Il est composé d'une abbesse, d'une doyenne & de dix-huit chanoinesses, qui peuvent se choisir des nièces ou coadjutrices. Ces dames portent au chœur un grand manteau noir, bordé d'hermines, avec le collet fourré de même ; sous le menton, une espèce de scapulaire de toile blanche, couverte d'une gaze noire, qui leur sert de guimpe, & sur la tête un grand voile noir. Dans la ville & dans le monde, elles portent, depuis la fin du dernier siècle, une croix attachée à un large ruban bleu.

L'église de ces chanoinesses est en même-temps abbatiale & paroissiale. Elle est desservie par le curé de la ville, premier chapelain de ces dames, & par quatre chanoines, à la nomination de l'abbesse. Le bâtiment est antique, de mauvais goût, & le portail chargé de figures gothiques.

Il y a de plus dans Epinal un couvent des religieuses de la congrégation, établi depuis 1620, & un d'annonciades, depuis 1639. Les Jésuites y avoient une maison & un collége, dont l'église est belle. Dans la partie qu'on appelle la petite ville, on voit de belles casernes, un hôpital, fondé anciennement par les dames chanoinesses, & un couvent de minimes. Il y a, dans les quatre-fauxbourgs, quelques chapelles & un couvent de capucins.

Au sud du bailliage d'Epinal, est celui de *Remiremont*, tout entier du diocèse de Toul, à l'exception de quelques petits endroits de la partie méridionale, qui sont de celui de Besançon. C'est le plus étendu du pays des Vosges, & un des plus vastes de toute la Lorraine. Il a douze lieues de long d'occident en orient: la largeur en est moins considérable. La Moselle, qui y prend sa source, y reçoit la Vologne & plusieurs grands ruisseaux. Les productions de la terre sont le seigle, l'avoine, le millet, le sarrasin, & très-peu de froment: le reste est en bois & en pâturages. La justice est partagée, dans ce pays, entre le roi, duc de Lorraine, & le chapitre de chanoinesses, qui y est établi: mais la souveraineté appartient incontestablement au roi.

La ville de *Remiremont*, située sur la rive

gauche de la Moselle, au milieu de montagnes, dont le vallon est fertile, n'est pas bien grande, & doit son origine à son abbaye. Elle n'a été fermée de murailles qu'en 1300, & n'a jamais été forte. Mais la résidence du chapitre l'a toujours fait ménager. Malheureusement elle n'a pu être à l'abri des incendies qu'elle a éprouvés en différens temps. Il n'y a qu'une paroisse, à la collation de l'abbesse, un couvent de capucins, un grand & bel hôpital, fondé par une abbesse, enrichi par plusieurs autres & par les libéralités de quelques dames chanoinesses. Depuis le commencement de ce siècle, on a établi à Remiremont des manufactures de différens arts; dont les habitans retirent un grand profit.

L'abbaye de cette ville reconnoît pour ses fondateurs *Saint Amé* & *Saint Romaric*, qui vivoient à la fin du sixième siècle. Le premier, natif de Grenoble, se consacra de bonne heure à Dieu dans le monastère d'Agaune ou de Saint-Maurice en Valais, & se signala par les austérités qu'il pratiqua dans un hermitage placé au fond des montagnes, où il se retira, & où il opéra même des miracles. Saint Eustase, disciple de Saint Colomban, & second abbé de Luxeuil, ayant passé par Agaune, entendit parler d'Amé, alla le

voir, & l'engagea à se rendre avec lui à Luxeuil. Amé y édifia pendant quelque temps les religieux de ce monastère, & fut ensuite envoyé à la cour de Théodebert, roi d'Austrasie, qui résidoit à Metz.

Romaric, un des plus grands seigneurs de cette cour, reçut Amé avec honneur. Il fut même si touché de ses discours, de ses actions & de ses miracles, qu'il voulut le suivre dans la solitude pour embrasser l'état monastique. Le saint religieux le conduisit, non pas précisément à Luxeuil, mais dans une montagne des Vosges, où il établit une nouvelle colonie de solitaires, & qu'on appela, à cause d'eux, le *Saint-Mont*. Ils y élevèrent une église en l'honneur de Notre-Dame. Saint Amé y mourut, laissant ses religieux dans une grande pauvreté. Heureusement le roi Dagobert leur envoya bientôt une somme considérable.

La communauté du Saint-Mont avoit alors pour supérieur Romaric, qui, dans le temps qu'il étoit à la cour d'Austrasie, avoit eu de sa femme trois filles, entre lesquelles ses biens avoient été partagés. L'aînée s'étoit mariée, & eut en sa possession, dans les Vosges, un château, nommé *Romberg*, qui n'étoit pas fort éloigné du Saint-Mont, & qu'il laissa à sa fille Gertrude. Celle-ci ayant entendu

parler de la piété des religieux du Saint-Mont, les visita & reconnut que leur supérieur étoit Romaric, son grand-père. Le saint homme engagea sa petite-fille à consacrer à Dieu sa virginité, & à transformer son château en un monastère de filles, qu'il prit sous sa direction.

Mais Gertrude ne se trouvant pas assez en âge pour être abbesse de ce monastère, on mit à sa place une pieuse dame, nommée *Mactefla*, à laquelle succéda Claire, fille cadette de Romaric, par conséquent tante de Gertrude. Saint Alef, frère de celle-ci, prit aussi l'habit monastique, sous la conduite de son grand-père, & devint un moine si pieux, qu'il mérita l'honneur de lui succéder, dans le gouvernement des religieux du Saint-Mont.

Romaric mourut à Luxeuil, & y fut d'abord enterré. Mais on transporta son corps au Saint-Mont, auprès de celui de Saint Amé. Par la suite, les corps de ces deux saints, & celui de Saint Alef, furent de nouveau transportés au pied de la montagne, dans le monastère des filles, fondé par Gertrude & ses compagnes, & qui étoit dédié à Saint Pierre. Les religieux du Saint-Mont avoient alors abandonné eux-mêmes leur ancienne habitation, située dans un lieu trop aride & trop élevé. On s'accoutuma à appeler l'endroit où se

réunirent les disciples de Saint Romaric de l'un & de l'autre sexe; *Romaric-Mont*, d'où, par corruption, est venu le nom de *Remiremont*.

On suivit d'abord dans le double monastère, la règle de Saint Colomban; ensuite celle de Saint Benoît, qui y fut pendant quelque temps régulièrement observée. Les papes, les empereurs, les premiers ducs de Lorraine & d'Alsace enrichirent cette abbaye, & lui accordèrent de grands priviléges, entr'autres celui d'être immédiatement soumis au saint-siége. Cependant, dès le onzième siècle (en 1057), les monastères ayant été consumés par un grand incendie, les religieuses & les moines renoncèrent à la vie austère qu'ils menoient auparavant. Bientôt après, on vit les religieuses transformées en chanoinesses, & les moines en chanoines, dépendans de l'abbesse & du chapitre des dames.

Depuis cette époque, les abbesses de Remiremont ont toujours été des personnes de la plus haute naissance; & le chapitre a changé en loix & en constitution fondamentale l'usage de n'admettre aux prébendes que des demoiselles qui fissent preuve de quatre degrés de pères & de mères. Les empereurs ont déclaré les abbesses princesses de l'empire, & ont à leur abbaye pour avoués & défenseurs

les ducs de Lorraine, qui ont toujours pris l'investiture de cette avouerie des empereurs jusqu'au dix-septième siècle, puisqu'en 1627, le duc Charles IV la prit encore de l'empereur Ferdinand II.

Le chapitre de Remiremont est sans contredit le premier des quatre chapitres nobles de Lorraine : les trois autres se sont réglés, pour ainsi dire, sur son modèle. L'abbesse reçoit dans le choeur de son église des honneurs qui lui sont tout-à-fait particuliers : elle est élue par le chapitre & confirmée par le pape. Mais quelles que soient ces prérogatives, les principales officières du chapitre ont de beaux droits qui leur sont particuliers, & qui contrebalancent même quelquefois un peu ceux de l'abbesse. Les premières de ces officières sont la doyenne & la secrète ou sacristaine. L'abbesse & le chapitre ont quatre grands officiers destinés à concourir à l'administration de la justice de l'abbaye. Ils sont tous gentilshommes : le prévôt même ou sénéchal est obligé de faire de grandes preuves.

Les chanoines, restes des anciens moines, disciples de Saint Romaric, sont au nombre de dix, et ont à leur tête un dignitaire nommé *écolâtre*, qui est regardé comme un des grands officiers de l'abbesse et du chapitre ; et les chanoines sont

sont ses chapelains. Il y a un bas-chœur; ce qui fait que le service se célèbre avec dignité. L'abbesse & les principales officières ont la nomination de plusieurs curés dans l'étendue du bailliage. Elles ont aussi des terres particulièrement attachées à leurs dignités et offices. Depuis long-temps on n'exige plus que les simples chanoinesses fassent leurs vœux. Les officières y sont seules obligées : on s'est même relâché à cet égard. L'habit de chœur est dans le goût de celui des autres chanoinesses : c'est un habit noir avec un collet et une bordure d'hermine. L'abbesse porte la bordure plus large, & qui entoure le bas de l'habit. On distingue aussi les différentes dignités par le *voile* ou *couvre-chef* : l'abbesse le porte plus grand que toutes les autres.

A trois lieues nord-ouest de Remiremont, & sur la rive gauche de la Moselle, est le bourg d'*Arches*, qui appartient au roi, comme duc de Lorraine, & dont la juridiction s'étend sur Remiremont même, & sur tout le bailliage. Elle est si bien mêlée avec celle du chapitre, qu'elle la partage presque par tout. On voit encore dans ce bourg les ruines d'un château, où se trouve une chapelle ducale, dédiée à Saint Georges. Il avoit été bâti, sur la

fin du onzième siècle, par Thierri, duc de Lorraine.

A l'extrémité septentrionale du bailliage, est la terre de *Fontenois*, divisée en trois parties; Fontenois-la-Ville, Fontenois-la-Côte, & Fontenois-le-Château. Ce dernier étoit autrefois une forteresse redoutable, qui a encore ses murs & ses portes: on a ruiné quelques tours des ouvrages extérieurs. Cette terre a été possédée par des princes de la maison des comtes de Bourgogne. A la fin du seizième siècle, & au commencement du dix-septième, elle appartenoit à la maison de Croy; & l'on voit encore sur les cheminées du château: *j'aime qui m'aime, vive Croy*.

En descendant vers le sud-est de Remiremont, on trouve un village & un petit canton, nommé la *Bresse*. Le village est situé dans une gorge profonde, entre des rochers, des montagnes & des bois, où se réunissent la seconde & la troisième source de la Moselle. Ce canton offre un terrain qui ne produit, en certains endroits, que des pommes de terre, & dont le reste est en pâturages. Il a sa juridiction & ses usages particuliers. La justice s'y rend sous un arbre; & les lois sont renommées, dans toute la Lorraine, pour leur sagesse, parce qu'elles prononcent positivement,

qu'il faut dans les procédures, éviter tout incident, toute chicane ; que les parties doivent exposer le fait en peu de mots, & que le magistrat rural doit le juger de même.

Le *Val d'Ajot* n'a qu'une paroisse, dépendante de l'abbaye de Remiremont, & voisine de Plombières, dont je vais parler dans le moment. Ce canton est connu depuis quelque temps, par le talent qu'ont eu plusieurs de ses habitans, de remettre les membres disloqués. Il est bien ridicule de prétendre que ces gens-là ont la chirurgie infuse ou innée. Mais on peut croire que la leur est fondée sur la simple expérience sans étude.

On remarque enfin, dans ce bailliage, trois endroits fameux par leurs eaux minérales. Le premier est *Plombières*, à deux lieues sud-ouest de Remiremont, & presque tout entier dans sa seigneurie. Il est situé au milieu des montagnes, dans un pays sauvage & agreste, qui présente pourtant quelques points de vue agréables. Le bourg est de deux diocèses. La partie qui est au nord de la petite rivière d'Ogrogne, est de celui de Toul (1). Celle qui est au

(1) Elle est du diocèse de Saint Diez, depuis l'établissement de cet évêché, en 1776.

midi, est de celui de Besançon. Cependant il n'y a qu'une paroisse, dédiée à Saint Amé, un couvent de capucins, & un hôpital augmenté de nos jours par les libéralités du roi Stanislas. Le pays est sujet aux orages, par conséquent le bourg est exposé aux incendies, qui y ont causé de grands ravages, aussi bien que les inondations. On y a même éprouvé des tremblemens de terre.

Les eaux de Plombières étoient connues dès le treizième siècle. Le duc Ferri III y fit bâtir, en 1292, un château, pour défendre & protéger les baigneurs; & les premiers fondemens de l'hôpital furent jetés dès l'an 1303. Le principal & le plus ancien bain s'appelle le *grand bain*: il est au milieu du bourg & à découvert. Le second bain s'appelle le *bain des dames*, à cause des dames de Remiremont, qui ont leur hôtel tout auprès. Le troisième s'appelle le *bain des pauvres*, ou *des gouteux*. Il y a d'ailleurs un bâtiment nouveau, fait exprès pour boire les eaux, & les recevoir en douches: on l'appelle le *bain tempéré*. On y voit aussi trois étuves, dont l'une s'appelle la *Bassompierre*, le maréchal de ce nom étant le premier qui en ait fait usage au dix-septième siècle. Les différentes sources de ces eaux sont distinguées en chaudes, froides & savonneuses.

Ces qualités les rendent propres à guérir différentes sortes de maladies ; ce qui fait qu'elles sont très-fréquentées.

Le second lieu connu par ses eaux dans le bailliage de Remiremont, est le bourg de *Bain* ; à trois lieues de Plombières. Ces eaux avoient été long-temps abandonnées : ce n'est qu'au commencement de ce siècle qu'on a recommencé à en faire usage. Quand on a voulu travailler à dégager la source, on a trouvé des traces d'antiquité, qui ne laissent aucun lieu de douter qu'elle n'ait été connue des Romains, du temps d'Auguste. On prétend même reconnoître dans les figures du portail de la paroisse, & dans la construction de cette église, quelques preuves que c'étoit anciennement un temple de divinité païenne.

A sept lieues de Plombières, & à cinq de Remiremont, est le village de *Bussang*, dont les eaux ont une certaine réputation. Mais on les prend peu sur les lieux. On les transporte à Plombières même, où on les boit à la fin de chaque saison des eaux, parce qu'elles sont purgatives & laxatives. Assez près de Bussang, on voit les ruines d'un ancien château, qu'on appeloit *Mosello*, parce qu'il étoit placé à l'une des principales sources de la Moselle, qui sort de différens petits lacs, au milieu des Vosges.

Le bailliage de *Darney*, qui confine, du côté de l'orient, à celui de Remiremont; étoit, dans l'ancienne division de la Lorraine, le second siége du grand bailliage des Vosges. Le chef-lieu est la petite ville de ce nom, située sur la rivière de Saône, près de sa source: elle étoit forte autrefois, ayant un château bâti sur le roc, & qu'on a démoli en 1739. Il n'y a qu'une paroisse, à laquelle est jointe une petite collégiale, composée d'un prévôt & de neuf chanoines. On y trouve aussi un couvent de récollets, une maison des sœurs de la charité & un hôpital.

Ce bailliage, limitrophe de la Franche-Comté, est en partie du diocèse de Besançon; entr'autres l'ancienne ville de *Dompaire*, qui fut ruinée par le duc de Bourgogne, en 1475, & qui depuis cet accident, ne s'est point rétablie. On y trouve aussi le village de *Contrexéville*, qui commence à devenir fameux par ses eaux minérales, auxquelles ont particulièrement recours les malades attaqués de la pierre.

Au nord du bailliage de Darney, est celui de *Mirecourt*, dont le chef-lieu étoit autrefois le premier siége du grand bailliage des Vosges. Cette ville située sur la rivière de Madon, doit, dit-on, s'appeler en latin, *Mons Mercurii*, parce qu'il y avoit anciennement un temple

dédié à Mercure: mais on n'en voit aucun reste. C'est un des plus anciens domaines des ducs de Lorraine: il relevoit auparavant des comtes de Champagne.

Au quinzième siècle, la ville de Mirecourt appartenoit aux comtes de Vaudemont: elle étoit alors fortifiée, & avoit un bon château, qui fut assiégé & pris par le brave Lahire, pour le roi de France Charles VII. Ce château subsista jusqu'en 1670, que le maréchal de Créqui le fit démolir. Le duc Charles IV y avoit un palais où il se tenoit souvent, & qui sert à présent d'auditoire au bailliage. Il n'y a dans cette ville, qu'une paroisse, qui est du diocèse de Toul. On remarque qu'elle n'a été érigée qu'au seizième siècle, quoique la ville fût bien auparavant fort grande. Le couvent des cordeliers, plus ancien, date de l'an 1445. Les capucins n'y sont établis que depuis 1609; les religieuses de la congrégation, depuis 1624, & l'hôpital, seulement de ce siècle-ci: il a été fondé par les libéralités du duc Léopold & celles du roi Stanislas.

Le bienheureux P. *Fourier*, instituteur des chanoines réguliers de Lorraine, & des religieuses de la congrégation de Notre-Dame, étoit natif de Mirecourt, & curé de Mattaincourt qui n'en est qu'à une demi-lieue. Il fut béatifié en 1730, &

ses reliques furent mises dans une châsse, qui est encore conservée dans son ancienne paroisse où il avoit été enterré.

Le village de *Poussey*, qui n'est aussi qu'à une demi-lieue de Mirecourt, renferme une abbaye & un chapitre de chanoinesses. C'est un des quatre de la Lorraine, où l'on n'est admis qu'en faisant de grandes preuves. Cette maison fut fondée, au onzième siècle, par Brunon, évêque de Toul, & ensuite pape, sous le nom de Léon IX : il étoit de la maison de Lorraine ou d'Alsace. Ce saint-père plaça d'abord dans ce monastère des religieuses de l'ordre de Saint Benoît, qui suivirent exactement cette règle jusqu'à leur sécularisation, arrivée, il y a plus de trois cents ans. Le chapitre est actuellement composé de l'abbesse, de la doyenne, & de quinze chanoinesses.

L'église, desservie par quatre chanoines à la nomination de l'abbesse, porte des marques d'antiquité, qui font croire qu'elle est du temps de la fondation de l'abbaye même. On s'est contenté d'orner l'intérieur, le chœur & le grand autel, mais assez médiocrement. On y conserve le corps de *Sainte Menne*, une des patrones de l'abbaye, & qui souffrit, dit-on, le martyre, sous le règne de Julien *l'apostat*, l'an 379, avec ses deux frères & sa sœur.

Une vieille tour, grosse & carrée, sert de clocher. Le cloître, moins ancien que l'église, communique par des galeries, au palais abbatial, & à la plûpart des maisons des dames chanoinesses. Au milieu de ce cloître, est un puits qui a cent pieds de profondeur. Au reste, les dames chanoinesses portent au chœur un habit noir doublé d'hermine ; & dans le monde elles sont vêtues comme elles veulent.

Enfin, dans ce pays des Vosges, on trouve deux autres petits bailliages, qui touchent à celui de Mirecourt, & qui sont traversés par la Moselle. Le premier est celui de *Chaté*, dont le chef-lieu bâti en amphithéatre sur le bord de cette rivière, est peu considérable. Il n'y a qu'une église paroissiale avec un couvent de capucins & un de filles, qui n'y ont été établis que dans le siècle présent. On trouve dans ce bailliage deux grandes verreries, dont l'une à Magnieuville, village voisin, & l'autre à Porcieux.

Le second bailliage est celui de *Charmes*, dont le chef-lieu est une assez jolie petite ville, située sur la Moselle, que l'on y passe sur un pont très-long. Elle fut plusieurs fois ruinée pendant les guerres des quinzième, seizième & dix-septième siècles : mais elle est à présent bien rétablie. La vraie paroisse est à Floremont, village

situé à une demi-lieue de là. L'église de Charmes n'est donc qu'une succursale. On y remarque aux fenêtres beaucoup de ces verres peints à l'antique, qui sont très-bien conservés, & d'assez bon goût. Il y a d'ailleurs dans cette petite ville un couvent de capucins & un de dominicains, qui ne datent que de ce siècle.

C'est dans un village de ce bailliage, nommé *Chamagne*, que naquit Claude *Gelée*, fameux peintre, connu sous le nom de *Claude Lorrain*, qui a excellé à peindre le paysage.

Je suis &c.

A Mirecourt, ce 22 décembre 1764.

LETTRE DXLII.

SUITE DE LA LORRAINE.

LA troisième partie ou grand bailliage de l'ancien duché de Lorraine, est celui de *Nanci*, ou la *Lorraine proprement dite*, située à l'occident, & bornée de ce côté-là par le Barrois. Voici, madame, les petits bailliages, qui font la division de ce pays.

Le bailliage de *Neufchâteau*, séparé du Barrois par la Meuse, est borné à l'orient, par le bailliage de Mirecourt, & au nord, par le diocèse de Toul, dont il dépend entièrement. La ville, qui en est le chef-lieu, située sur une éminence à droite de la Meuse, dans l'endroit où cette rivière reçoit le Mouzon, est une des plus considérables et des plus peuplées de la Lorraine. On prétend qu'elle est fort ancienne, & qu'elle s'appela d'abord *Neomagus*, & ensuite *Neocastrum*. Dès le douzième siècle, elle appartenoit aux ducs de Lorraine. Mais elle étoit du nombre des terres dont ils faisoient hommage aux comtes de Champagne. Philippe *le Bel* ayant réuni la Champagne à son domaine, reçut aussi cet hommage. Mais par la suite les ducs de Lorraine s'en dispensèrent. Le duc Ferri III affranchit les habitans en 1255.

Il y a dans cette ville deux paroisses, ou plutôt une paroisse & une succursale. Celle-ci est une belle église adossée à la montagne. On y voit une église souterraine, & neuf chapelles en titre, dont la plus considérable est celle de Nicolas *Marchand*, ainsi appelée du nom de son fondateur. Elle est sous l'invocation du nom de Jesus, et desservie par huit prêtres qui doivent être nés à Neufchâteau. On

remarque dans le couvent des cordeliers, bâti au treizième siècle, les tombeaux de plusieurs seigneurs de la maison du Châtelet, entr'autres celui de Thierri-d'Enfer, qu'on prétend avoir été fils cadet de Ferri III, duc de Lorraine. L'abbaye de sainte Claire, fondée à la fin du treizième siècle, pour des religieuses de l'ordre de saint François, par le duc Ferri III & Marguerite de Navarre, son épouse, fut fort augmentée dans le quatorzième par le duc Thibaut II & Raoul : les religieuses sont Urbanistes, & n'ont jamais voulu subir la réforme. Les capucins sont établis à Neufchâteau depuis 1619; les religieuses annonciades, depuis 1630; celles de la congrégation, depuis 1639, & les carmelites, depuis 1645. L'hôpital fut commencé au dix-septième siècle, & a été perfectionné pendant celui-ci. Cette ville a trois fauxbourgs, & n'est point fortifiée. Il y avoit autrefois un château, dont il ne reste plus aucun vestige.

A une lieue & demie de Neufchâteau, est l'ancien bourg *du Châtelet*, qui a été ruiné par les guerres. On y voit encore quelques tours de l'ancien château, qui a donné le nom à l'illustre maison du Châtelet, & une chapelle, reste de plusieurs autres fondées par les anciens seigneurs.

Le bourg de *Châtenoy* est à deux lieues

de Neufchâteau. Gérard d'Alsace et les premiers ducs de Lorraine y faisoient leur résidence. On y voit encore sur la hauteur quelques ruines de l'ancien château qu'ils y avoient. Il y a un prieuré, occupé par des bénédictins de la congrégation de saint Vannes. Il fut fondé, en 1069, par la duchesse Hadvige ou Edvige, femme de Gérard d'Alsace, & Thierri son fils, second duc de Lorraine: la mère & le fils y sont enterrés. La cure de Châtenoy est unie au prieuré.

A une lieue et démie de ce bourg, est l'abbaye de l'*Etanche*, fondée en 1148, par le duc Mathieu I, & Adélaïde de Saxe sa mère.

Dans le ressort de ce bailliage, est l'ancien bourg de *Beaufremont*, avec les restes du château de *Beffroimont*, d'où ces seigneurs ont pris leur nom.

Au nord-est du bailliage de Neufchâteau, est celui de *Vezelize*, dont le chef-lieu est aussi regardé comme la capitale du comté de Vaudemont, au centre duquel il se trouve. La ville de *Vezelize* est d'ailleurs dans une situation triste, enfoncée entre plusieurs côteaux, & n'est pas considérable. Il n'y a qu'une paroisse, deux couvens d'hommes, un de filles, & un hôpital. Mais tous ces établissemens

ne remontent pas à une époque plus haute que le dix-septième siècle.

Le lieu de *Vaudemont* est à une lieue de Vezelize. Cette ville (car elle en conserve encore le nom) absolument ruinée depuis 1639, n'offre plus que quelques traces de son ancienne splendeur, & qui rappellent son histoire. On prétend que ce nom lui vient de *Wodan*, divinité des anciens Germains, qui étoit, dit-on, révérée sur la montagne où est située cette ville. Il n'y a plus aucune marque de son temple. Mais on remarque dans Vaudemont deux tours, dont l'une porte le nom de *Brunehaut*, & donne lieu de croire que cette reine, qui joua un si grand rôle sous la première race de nos rois, y avoit habité. L'autre, dont les murs sont d'une extrême épaisseur, s'appelle la tour des *Sarasins*; & semble indiquer que ces barbares pénétrèrent jusques-là, lorsqu'au huitième siècle, ils firent une si terrible irruption en France, pendant que Charles-Martel régnoit en Austrasie, sous le titre de maire du palais.

Cette ville de Vaudemont fit partie des domaines du célèbre Gérard d'Alsace. Ses deux fils les ayant partagés, Gérard II eut Vaudemont, que l'empereur Henri III érigea pour lui en comté: il paroît que

ce fut sous la mouvance immédiate de l'empire. Cependant la postérité de Gérard II en ayant joui jusqu'à Henri qui vivoit au quatorzième siècle, & fut le dernier mâle de sa branche, il paroît que celui-ci faisoit hommage de son comté au duc de Bar. Marguerite, fille de Henri, épousa Anseau, sire de Joinville; & la fille de celui-ci fut mariée à Ferri, frère de Charles I, & dont la postérité héritant des duchés de Lorraine & de Bar, y réunit le comté de Vaudemont. Il en fut séparé une seconde fois, & y fut joint de-nouveau au dix-septième siècle, dans le cours duquel il servit de titre à un fils naturel du duc Charles IV. Enfin ce titre est porté aujourd'hui par un prince de la maison de Lorraine, établie en France, frère cadet de M. le prince de Lambesc.

Il y a dans Vaudemont une église paroissiale, et une collégiale fondée, en 1325, par Henri III, comte de Vaudemont, & Isabelle de Lorraine son épouse. Le chapitre, dont le duc de Lorraine est seigneur & patron, est composé de huit chanoines & d'un prévôt.

A une demi-lieue de cette ville & sur la même montagne, est un couvent de tiercelins ou picpus, appelé le *mont de Sion*, & fondé, en 1627, par François de Vaudemont, père du duc Charles III.

Il y avoit autrefois à Sion un village, où plusieurs seigneurs avoient fondé, en 1396, la confrérie de Notre-Dame. On ne pouvoit y entrer sans être gentilhomme ou franc-bourgeois.

C'est dans le comté de Vaudemont qu'est la nouvelle principauté de *Craon*, qui s'appeloit ci-devant *Harouel*, & appartenoit à la maison de Bassompierre, en faveur de laquelle elle avoit été érigée en marquisat au commencement du dix-septième siècle: le fameux maréchal de Bassompierre y étoit né. L'église paroissiale est en face du château, qui, du temps du maréchal, étoit magnifique. Mais le cardinal de Richelieu, ennemi de ce seigneur, fit détruire en partie ce château, & renverser les statues qui en faisoient l'ornement. Depuis que cette terre a passé à la maison de Beauvau, le château a été relevé, embelli, & décoré sur les fondemens de l'ancien édifice. Le prince de Craon, mort en 1745, a été enterré dans l'église paroissiale.

Le bourg de *Neuviller-sur-Moselle*, situé sur la rive gauche de cette rivière, au pied d'une montagne, est le chef-lieu d'une grande & ancienne seigneurie, qui a appartenu à d'illustres maisons, entr'autres à celle des princes de Salm. Le château qu'on y voyoit étoit beau,

élevé, dans une très-belle vue, solidement bâti, & de difficile accès. Le roi Stanislas parut acquérir, en 1749, cette terre, qu'il érigea en comté, avec les plus beaux priviléges & le ressort immédiat à la cour souveraine de Nanci. Mais bientôt après, il déclara que ce comté appartenoit à la Galaisière, son chancelier, qui avoit fourni les fonds nécessaires pour cette acquisition. Le nouveau seigneur y a fait construire un nouveau château de meilleur goût, & plus commode que l'ancien (1).

Le bailliage de *Rosières* est au nord-est de celui de Vezelize. La ville qui en est le chef-lieu, située sur la Meurthe, qui, en la traversant, y forme plusieurs îles, est appelée *Rosières-aux-Salines*, parce qu'elle en contenoit autrefois de considérables. Elles étoient connues dès le douzième siècle, ainsi qu'on le voit dans l'acte d'échange qui en fut passé pour la ville de Nanci, en 1153, entre Mathieu II, duc de Lorraine, & un seigneur nommé *Drogon*, que la maison de Lenoncourt reconnoît pour son premier auteur. Mais

---

(1) Il a obtenu, en 1776, que ce comté s'appeleroit dorénavant *Chaumont-sur-Moselle*. Chaumont est le nom de famille de MM. de la Galaisière.

les ducs de Lorraine y rentrèrent peu de temps après, & cherchèrent toujours depuis à tirer parti de ces sources salées, qui fournirent pendant long-temps de bon sel. Elles furent cependant négligées à la fin du quinzième siècle. On s'appliqua à les remettre en vigueur, à la fin du seizième, & l'on y réussit. Mais au milieu du dix-septième, on s'apperçut qu'elles s'affoiblissoient. On s'efforça, sous le ministère de Colbert, de les rétablir; on s'en est même occupé de nos jours, en y élevant des bâtimens de graduation, & en y faisant des dépenses considérables. Enfin, en 1760, on a reconnu l'inutilité de tous ces travaux, l'impossibilité du succès dans cette entreprise; & ces salines ont été totalement abandonnées.

Cette ville a encore ses portes, & une partie de ses murs. On y voit les restes d'un château situé sur la rive droite de la Meurthe. L'église paroissiale est belle, ayant été rebâtie, il y a quelques années. Le chapitre de la cathédrale de Metz est le collateur de la cure, & curé primitif, quoique Rosières soit du diocèse de Toul. Il y a aussi un couvent de cordeliers, & un hôpital. Les Jésuites y avoient une maison, dans l'île même où étoit la saline.

Non loin de Rosières, est l'abbaye de

Belchamp de chanoines réguliers de Saint Augustin, de la congrégation de Lorraine, établie par le P. *Fourier*. Elle fut fondée en 1133; & l'église, qui est très-ancienne, renferme de vieux tombeaux. Cette abbaye a été plusieurs fois ruinée pendant la guerre : mais on l'a rebâtie : elle est aujourd'hui en commende, & vaut, dit-on, plus de trente mille livres de rente.

Bayon est une petite ville située sur la rive droite de la Moselle, à trois lieues de Rosières. Elle a trois portes fort anciennes, & est encore en partie entourée de murs. On y voit les ruines d'un vieux château, bâti par un prince de la maison de Lorraine au treizième siècle, & dont la grosse tour s'appelle *Mellusine*; nom bien étranger à la Lorraine. La seigneurie a été dans la maison d'Haraucourt, & a passé par une héritière dans celle de Croy. Au commencement de ce siècle, elle fut vendue à une dame de Ludres, en faveur de laquelle le duc Léopold l'érigea en marquisat, en 1720. L'église paroissiale est fort ancienne, ainsi que la chapelle du château qui est à gauche du chœur. Il y a aussi dans cette petite ville un couvent du tiers-ordre de Saint François, fondé par un duc de Croy, & un hôpital.

Dans ce même bailliage est la terre

d'*Haussonville*, une des anciennes baronnies du duché de Lorraine, dont les seigneurs, qui ne portoient point d'autre nom, étoient du nombre des anciens chevaliers de ce duché. Il y a dans le chef-lieu une petite collégiale, fondée au quinzième siècle. La maison d'Haussonville est éteinte depuis le commencement du dernier; & la terre a passé, par une fille, aux *Cléron*, qui en ont pris le nom, sous lequel ils sont admis dans les grands chapitres de Lorraine.

Le bailliage de *Lunéville*, situé à l'orient de celui de Rosières, est d'une grande étendue, & traversé par quatre rivières, qui sont la Mortagne, la Meurthe, la Vézouze, & le Sanon. La ville, qui en est le chef-lieu, est regardée comme la seconde du duché de Lorraine, surtout depuis que les ducs y ont établi leur résidence, c'est-à-dire, depuis le commencement de ce siècle. On prétend qu'elle est fort ancienne, & qu'elle tire son nom d'un temple de Diane, ou la Lune, qui étoit placé sur la montagne de Léomont, à peu de distance de Lunéville. On ne voit aucune trace de cet édifice. Mais on trouve à Léomont & aux environs, des médailles qui semblent l'indiquer; & l'on montre encore une fontaine qu'on dit avoir été consacrée à Diane.

Quoi qu'il en soit, cette ville étoit déjà connue au dixième siècle; époque à laquelle c'étoit un château qui appartenoit à un comte de Metz, nommé *Folmar*; dont il paroît que les enfans restèrent pendant quelque temps comtes de Lunéville. Ce ne fut qu'au treizième, que les ducs de Lorraine réunirent cette ville à leur domaine; & le duc Ferri II lui donna des privilèges, & une coutume conforme à celle de Beaumont en Argonne. Il y avoit alors un ancien château, que les ducs firent fortifier, & qui passa bientôt pour redoutable. Dans les guerres des siècles suivans, il fut plusieurs fois pris, démoli, & rétabli. Enfin, les fortifications en furent totalement rasées par les Français, la dernière fois qu'ils occupèrent la Lorraine sous Louis XIV. Le duc Léopold étant rentré en possession de ses états à la fin du dix-septième siècle, ordonna, dès les premières années du dix-huitième, la construction du château que l'on y voit encore à présent, & que ses successeurs ont habité jusqu'à la parfaite réunion de la Lorraine à la France. Il est assez vaste; l'architecture en est bonne, & la chapelle est élevée sur le modèle de celle de Versailles. Les jardins en étoient très-bien dessinés; &

le roi Stanislas y a ajouté divers ornemens de bon goût.

Il n'y a qu'une seule paroisse pour Lunéville & ses différens fauxbourgs, quoiqu'on y compte douze à treize mille habitans. L'église en étoit obscure & mal bâtie, lorsqu'en 1745, elle fut démolie & replacée au centre de la ville. L'édifice moderne est vaste & bien bâti. On y voit la sépulture de l'illustre marquise du Châtelet, morte à Lunéville en 1749. Il y a d'ailleurs dans cette ville un couvent de sœurs grises, que le duc Léopold fit transférer, en 1712, dans un fauxbourg. Les minimes y sont établis depuis 1600; les religieuses de la congrégation depuis 1629, & les capucins depuis 1633. L'hôpital, dont la fondation est ancienne, a été rétabli, augmenté & transporté dans un fauxbourg par le duc Léopold. On y voit aussi une autre maison de charité, qui doit presque toute son existence au roi Stanislas, ainsi que des écoles chrétiennes qui reconnoissent le même fondateur. Le fauxbourg des carmes a pris son nom d'un couvent qui n'y a été établi qu'en 1707. L'église en est belle, & a été ornée par les ordres du même souverain. Il y a d'ailleurs dans Lunéville plusieurs beaux hôtels, qui avoient autrefois

des destinations dont ils ne sont plus susceptibles.

A une demi-lieue de cette ville est le village de *Chanteheux*, & le château de *Jolivet*, au pied duquel est le village de *Huviller*. Ce sont deux pavillons ou salons charmans, qui servent de point de vue au château de Lunéville. On s'y rend par les jardins, & l'on y jouit d'une vue admirable (1).

La petite ville d'*Einville au Jard* est à trois quarts de lieue de Lunéville. Elle est située à droite de la petite rivière de Simon, dans un lieu assez enfoncé, & dont la vue est très-bornée. Le duc Léopold y avoit fait bâtir un chateau, que le roi Stanislas a embelli, & près duquel on voit un très-beau parc. Les picpus y ont une maison commode depuis 1708. Leur église termine la principale rue, & regarde la façade du château.

Gerbeviller est aussi une fort petite ville, à trois lieues de Lunéville. Elle est le chef-lieu d'une terre considérable, & a titre de marquisat avec prévôté. De la maison du Châtelet qui la possédoit autrefois, elle

(1) Depuis la mort du roi Stanislas, ces deux pavillons ont été abandonnés, ou même détruits.

a passé successivement dans plusieurs autres, & enfin dans celle de Lambertye, originaire du Périgord, & d'une noblesse ancienne.

La ville de *Ramberviller*, située au sud-est de ce bailliage, sur la Mortagne, est assez grande & fort commerçante en grains. L'évêque de Metz en est le seigneur temporel, quoiqu'elle ne soit pas de son diocèse. Il n'y a qu'une paroisse, avec un couvent de capucins, un de religieuses, & un hôpital de la fondation du roi Stanislas. Cette ville a conservé ses portes & une partie de ses murailles. On communique de la ville au fauxbourg par un pont de pierre, qui a été reconstruit depuis quelques années. C'est la patrie du P. *Serarius*, célèbre jésuite, dont les ouvrages annoncent un écrivain consommé dans l'érudition.

A une lieue sud-est de Ramberviller, est l'abbaye d'*Autrey*, située dans un village. Elle fut fondée, en 1146, par Etienne de Bar, évêque de Metz, pour des chanoines réguliers de l'ordre de Saint Augustin. Cette abbaye prétend posséder les reliques de Saint Hubert. Mais elles lui sont disputées par l'abbaye de ce nom dans les Ardennes.

L'abbaye de *Beaupré*, qui n'est pas éloignée de Lunéville, est occupée par des bernardins

bernardins réformés de l'ordre de Cîteaux. Elle fut fondée, en 1131, par un Folmar, comte de Lunéville; & l'on prétend que l'église qui subsiste, est du temps de cette fondation. On y montre la sépulture de quelques ducs de Lorraine des douzième, treizième & quatorzième siècles.

Tout auprès de cette abbaye est un village qui s'appeloit autrefois *Hadonviller*. La maison de Beauveau le fit ériger en marquisat, en 1711, sous le nom de *Craon*, qui est celui d'une maison illustre dans l'Anjou & le Maine, dont ces seigneurs ont autrefois épousé une héritière. Le prince de Craon y fit alors élever un beau château. Mais cette terre ayant été vendue depuis peu, le nom de *Craon* a été transporté sur une autre; & Hadonviller a pris le nom de *Croismare*, qui est celui de l'acquéreur.

Il y a une autre abbaye au nord-est de Lunéville, celle de *Haute-Seille*, fondée, en 1140, par une comtesse de Salm. Les religieux sont de l'ordre de Cîteaux. Elle est en commende, mais d'un médiocre revenu.

La petite ville de *Badonviller*, située à l'extrémité orientale du bailliage de Lunéville, dont elle ressortit, fait partie du comté ou principauté de Salm, qui, au seizième siècle, fut partagée entre les

princes de Salm-Salm, & les princes de Lorraine-Vaudemont, de qui sont descendus les derniers ducs. Ces princes de Salm-Salm prétendent avoir une origine commune avec la maison de Lorraine, & la font remonter jusqu'au huitième ou neuvième siècle. Ce qu'il y a de certain, c'est que leur généalogie est bien établie depuis l'an 885. Christine, fille & héritière du comte Paul de Salm, épousa François de Vaudemont, père du duc Charles IV, & lui apporta la moitié du comté dont jouissoit son père. Les princes de Salm d'aujourd'hui relèvent de l'empire pour la partie de la principauté qui leur est restée. Mais les ducs de Lorraine ont joui, & à plus forte raison le roi de France jouit de l'autre moitié en toute souveraineté. Il n'y a pas long-temps que Badonviller étoit *indivis* entre le duc & le prince. Mais depuis un arrangement fait en 1751, cette ville dépend entièrement de la Lorraine. Il n'y a qu'une paroisse, dont l'église servoit autrefois de temple aux luthériens, & un monastère d'*annonciades*, fondé par un prince de Salm en 1633.

Le bailliage de *Blamont* est compris entre celui de Lunéville, qui le resserre beaucoup au midi, quelques terres de l'évêché de Metz, & la principauté de

Salm. La petite ville de *Blamont*, qui en est le chef-lieu, & qui l'étoit autrefois d'un comté de ce nom, est la seule qui mérite quelque attention. Ce comté a eu ses seigneurs, que l'on croit avoir été cadets de la maison de Salm. Le dernier d'entre eux, Olri de Blamont, évêque de Toul, céda ce comté au duc de Lorraine en 1499. Les évêques de Metz ont prétendu par la suite qu'il relevoit d'eux. Mais les ducs n'ont eu aucun égard à ces prétentions.

Cette ville de Blamont, appelée en allemand *Blankenberg*, étoit autrefois fortifiée, & avoit un château. Mais elle fut prise plusieurs fois pendant les guerres; & le château fut entièrement démoli en 1638. Elle ne renferme pas à présent plus de trois cents maisons. Il y avoit une collégiale qui a été supprimée; & il n'y reste qu'une paroisse, un couvent de religieuses, un de capucins & un hôpital.

Avant de vous faire connoître, madame, le bailliage de Nanci, le plus intéressant de toute la Lorraine, je vais vous dire un mot de celui de *Nomeny*, qui touche au premier du côté du midi. La rivière de Seille l'arrose en serpentant; & il est entièrement du diocèse de Metz pour le spirituel.

La ville de *Nomeny*, située sur la rive

droite de la Seille & sur le penchant d'un côteau, est assez jolie. Elle étoit autrefois plus considérable qu'elle ne l'est à présent, & appartenoit aux évêques de Metz. Il paroît qu'ils l'avoient inféodée à des comtes ou avoués, mais qu'elle leur revint ensuite. Au seizième siècle, les cardinaux de Lenoncourt & de Lorraine, successivement évêques de Metz, l'inféodèrent de nouveau à Nicolas de Lorraine, duc de Mercœur. Cette inféodation souffrit quelque difficulté. Mais comme elle fut protégée par le roi de France, Charles IX, & par l'empereur Maximilien II, qui érigea Nomeny en marquisat, l'an 1567, l'aliénation eut son effet; & les ducs de Mercœur en jouirent jusqu'à ce que la duchesse de Vendôme, fille du dernier duc de ce nom, le vendit, en 1607, au duc Henri de Lorraine. Celui-ci en prit l'investiture de l'empereur; & ses successeurs continuèrent à se reconnoître vassaux de l'empire pour cette terre, en soutenant qu'ils ne l'étoient point pour le reste de la Lorraine. Cette condescendance partielle leur fut très-utile pour leur faire soutenir le double rôle qu'ils voulurent quelquefois jouer, d'être tantôt membres de l'empire, & tantôt souverains libres, ne relevant que de Dieu & de leur épée.

Cette ville étoit anciennement entourée

de murailles, dont il ne reste plus que quelques parties; & l'on voit encore sur la hauteur les ruines d'un ancien château. Il y a un beau pont de pierre; & l'on a bâti en 1742 de belles casernes au bord de la rivière. Outre l'église paroissiale, on y voit un convent de minimes, un autre de religieuses de la congrégation, établies en 1628, & un hôpital. Les autres lieux de ce bailliage ne méritent aucune mention.

Le bailliage de *Nanci*, dont le district étoit autrefois bien plus étendu qu'il ne l'est aujourd'hui, est traversé par la Meurthe, resserré entre la Seille & la Moselle, & borné, à l'orient, par les bailliages de Rosières-aux-Salines & de Château-Salin; au nord, par celui de Nomeny; à l'occident, par le diocèse de Toul; & au midi, par le comté de Vaudemont, qui fait partie du bailliage de Vézelize. La ville de *Nanci*, qui en est le chef-lieu, est la capitale du duché de Lorraine. Elle est située sur la Meurthe, au pied d'une montagne, dans une plaine agréable & fertile, à dix lieues de Metz.

Cette ville n'est pas ancienne, puisqu'il n'en est pas question avant le douzième siècle. A cette époque, c'étoit un château appartenant à un seigneur nommé *Drogon*, que les Lenoncourt prétendent, comme

[library stamp]

je l'ai dit ailleurs, être leur premier auteur. Mathieu, premier duc de Lorraine, l'acquit en 1153 par échange, en cédant à Drogon & à sa postérité les seigneuries de Lenoncourt & de Rosières-aux-Salines.

Dès que le duc Mathieu fut le maître de Nanci, il y établit sa résidence, qu'il faisoit auparavant à Châtenoi; & ses successeurs en firent de même. Cependant Nanci relevoit alors des comtes de Champagne, ainsi que plusieurs autres villes de ce bailliage, dont les ducs de Lorraine firent hommage aux comtes, jusqu'à ce que la Champagne fut réunie à la couronne de France. Il paroît qu'alors les ducs ne rendirent plus d'hommage pour Nanci à nos rois, quoiqu'ils en rendissent pour d'autres lieux, qui avoient de même relevé de la Champagne.

La résidence des ducs dans le château de Nanci, donna naissance à une ville qui se forma aux environs. Cependant au quinzième siècle, elle étoit encore assez petite. Je crois avoir dit ailleurs que le duc de Bourgogne la prit, en 1475, sur le duc René II; qu'elle fut reprise l'année suivante, & que Charles *le Téméraire* fut tué en l'assiégeant pour la seconde fois en 1477. Elle ne consistoit alors qu'en ce qu'on appelle *la vieille ville*, fermée d'une simple muraille à l'antique. Mai

le duc René & ses successeurs l'augmentèrent d'une nouvelle ville, qui d'abord ne fut qu'un fauboùrg de l'ancienne, & qui ensuite fut entourée de murailles par le duc Henri.

Le duc Charles IV s'étant brouillé avec la France, Louis XIII s'empara de la Lorraine, & les Français furent maîtres de Nanci pendant près de trente ans. Cette ville fut enfin rendue à son prince, en 1661; & il fut alors ordonné que les fortifications seroient rasées. Les Français en reprirent possession en 1670, la fortifièrent de nouveau, & en restèrent les maîtres jusqu'au traité de Riswick, en 1697. On la rendit au duc Léopold, à condition que tous les ouvrages extérieurs seroient détruits; & que les fortifications des deux villes seroient réduites à une simple enceinte. Cet article a été fidellement exécuté; ce qui n'a pas empêché que Nanci ne soit devenu, sous le duc Léopold, une ville très-belle & très-opulente, ce prince ayant profité des avantages de la paix qu'il a su maintenir dans ses états. Mais l'éclat dont elle jouissoit alors, n'approchoit point encore de celui où elle est parvenue sous le règne de Stanislas. Vous allez en juger, madame, par la description que je vais vous faire de ce que l'on y trouve de plus remarquable.

On compte aujourd'hui dans Nanci vingt mille habitans. Le roi Stanislas ne s'est point appliqué à rendre cette ville plus forte, mais toujours plus belle & plus brillante. Les bastions, les remparts & les fossés sont tels qu'ils étoient au commencement de ce siècle, mais mieux soignés & mieux entretenus; & ils forment des promenades agréables. On appelle citadelle, le seul ouvrage avancé qui ait été conservé, & qui couvre la porte de Notre-Dame, qui va de Nanci à Pont-à-Mousson. On y a bâti des casernes, & fait des logemens pour les commandans & les officiers.

Les plus anciens châteaux des ducs de Lorraine dans Nanci, sont devenus des couvens ou des prieurés. Le duc Ferri III avoit fait bâtir un palais dans la vieille ville, à la fin du treizième siècle. Le duc René II en fit construire un autre qui fut augmenté par le duc Antoine, & qui étoit si vaste, que Louis XIV, Marie Thérèse d'Autriche & toute leur cour y logèrent, quand ils vinrent en Lorraine. Cependant comme il paroissoit antique, le duc Léopold le fit démolir au commencement de ce siècle, & en fit bâtir un autre, qui étoit encore imparfait, lors de la cession de la Lorraine au roi Stanislas. Le nouveau souverain fit élever

à la même place un beau bâtiment, destiné à loger les principaux officiers de la garnison. Ce bâtiment est joint à d'autres, particulièrement à celui de l'intendance, & orne la place de la vieille ville de Nanci; place qu'on appeloit autrefois *la Carrière*, parce que les anciens ducs de Lorraine y avoient donné des tournois & des carrousels, dont plusieurs ont été gravés, aussi-bien que la place même, par le fameux Callot, Lorrain. Il ne reste plus de l'ancien château des ducs, qu'une galerie qui sert actuellement de bibliothèque publique, & de lieu d'assemblée pour l'académie.

C'est encore dans la carrière que se trouve à présent le palais de la justice, qui renferme la cour souveraine de Nanci, celle des eaux & forêts, & le bailliage. Attenant ce bâtiment, est l'hôtel du premier président. Un autre est affecté aux séances de la chambre des comptes, & au dépôt des chartes. On voit aussi dans cette place la bourse & l'auditoire de la jurisdiction consulaire, & différens beaux hôtels, dont toutes les façades sont uniformes & très-ornées, suivant les dessins approuvés ou donnés par le roi Stanislas, qui en a fait exécuter la plus grande partie à ses frais.

Cette belle place communique, par des promenades pratiquées sur les remparts,

ou qui y sont contiguës, d'un côté, à la citadelle & à l'extrémité de la vieille ville, de l'autre, à la place royale, qui est dans la nouvelle. Celle-ci est un nouveau & superbe monument de la magnificence & de l'attachement du roi Stanislas pour le roi Louis XV, son gendre. Au milieu, est la statue pédestre de ce dernier monarque, & tout autour, des bâtimens très-bien décorés, & d'une architecture uniforme. Stanislas les ayant presque tous fait construire à ses frais, les a destinés à différens usages publics. C'est là que sont la salle des concerts, celle de la comédie, l'hôtel des fermes, le collége de médecine, &c.

Dans les dernières années de son règne, Stanislas a encore ordonné la construction d'une place que l'on appelle de l'*Alliance*, en mémoire de celle que Louis XV a contractée, en 1757, avec l'impératrice-reine de Hongrie, Marie-Thérèse. Cette place n'a pas la magnificence des précédentes. Mais elle est agréable, plantée d'arbres, & ornée d'une belle fontaine. Je répéterai ici qu'aucune de ces places n'existoit sous les ducs, si l'on excepte la carrière, qui étoit alors peu ornée. Il n'y avoit dans la vieille ville, dont la plûpart des rues sont étroites & tortueuses, que trois ou quatre places sans décoration; & dans la nouvelle, une

seule, que l'on appeloit *la Place d'armes*, & qui sert à présent pour le marché.

La vieille ville ne renferme que deux paroisses, dont l'une est dédiée à *Notre-Dame*. C'est un ancien prieuré de bénédictins, fondé par le duc Thierri II, en 1075, & qui étoit dans la dépendance de l'abbaye de Saint Martin de Metz. Cette abbaye ayant été incendiée, les moines se réfugièrent à Nanci, & y portèrent le corps de Saint Sigebert, roi d'Austrasie, & fils du roi Dagobert I, & le placèrent dans cette église. Lors de cette translation, on reconnut que le corps de ce saint étoit encore entier & sans corruption. Par la suite, ce prieuré fut uni à l'église primatiale de Nanci, dont je parlerai bientôt; & les reliques du saint roi y furent transportées. La châsse qui les renferme, est très-magnifique: c'est un présent d'un primat de Nanci, de la maison de Lenoncourt. Depuis plus de trois cents ans, les souverains de la Lorraine honoroient la mémoire & les reliques de Saint Sigebert, & le révéroient comme leur patron.

La seconde paroisse est dédiée à *Saint Epvre*, évêque de Toul, dont le vrai nom est *Apter*. Elle dépendoit autrefois d'une collégiale, nommée *Saint-George*, que le duc Raoul avoit fondée près de son château, pour qu'elle lui servît de chapelle

Ce duc y fut enterré ; & pendant environ cent ans, quelques-uns de ses successeurs y eurent de même leur sépulture ; ce qui rendoit cette église respectable. Le duc René II y fit enterrer Charles *le Téméraire*, son ennemi, après lui avoir fait faire des obsèques magnifiques. Le corps du duc de Bourgogne y resta pendant plusieurs années, jusqu'à ce que l'empereur Maximilien, son gendre, le fit transporter à Bruges. Comme cette église tomboit en ruine, & que les revenus du chapitre étoient infiniment réduits, elle fut démolie ; & la collégiale supprimée, a été réunie à la primatiale, il y a quelques années. Les sépultures des ducs ont été transportées dans le couvent des cordeliers.

Ce monastère fut fondé, en 1484, par le duc René II. La nef est encore de son temps : mais le chœur a été rebâti pendant le cours de ce siècle. Le fondateur y est enterré, aussi-bien que plusieurs de ses successeurs, & princes de sa maison. Ces tombeaux sont renfermés dans une rotonde, qui a été encore embellie par les ordres du duc Léopold. On y transporta, en 1743, les tombeaux plus anciens qui étoient dans l'église de Saint-George. On admire d'ailleurs, dans l'église de ce couvent, le tombeau du cardinal de Lorraine, orné de belles statues de marbre blanc, & ceux des

princes de la branche de Mercœur. Ce monastère fut encore agrandi, en 1739. Les cordeliers y ont une assez belle bibliothèque, & l'on remarque dans leur cloître l'épitaphe du graveur Callot.

Dans la vieille ville est encore le couvent des *dames prêcheresses* ou *dominicaines*, placé auparavant dans un faubourg, & transporté, en 1298, dans la ville, par le duc Ferri III. On voit dans leur église le tombeau de Marguerite de Navarre, épouse de ce duc.

L'église la plus considérable de la ville neuve est sans contredit la *primatiale*. Cet illustre chapitre, composé de quatre dignités, de vingt-un chanoines, & d'un bas-chœur assez nombreux, n'existe que depuis 1602. Il fut établi avec les plus beaux priviléges par le pape Clément VIII, à la sollicitation du duc Charles II. Plusieurs abbayes & prieurés furent alors unis à cet établissement; union qui procura de grands revenus, tant pour le primat & les autres dignitaires, que pour les simples chanoines. Le cardinal de Lorraine, qui possédoit déjà ces bénéfices en partie, fut le premier primat. Il fut remplacé, en 1636, par Antoine de Lenoncourt, auquel succédèrent différens princes de la maison de Lorraine, jusqu'en 1715, qu'on laissa ce beau bénéfice vacant, dans le dessein d'en

employer les revenus à la construction d'une nouvelle église, parce que celle qui avoit été assignée d'abord, ne répondoit pas à la magnificence de ce grand établissement. L'église actuelle remplit, par sa beauté, les vues des fondateurs. M. le cardinal de Choiseul occupe la place de primat depuis 1742 (1).

Il y a dans la ville neuve trois paroisses & plusieurs couvens. Les plus anciennes de ces églises ne sont que de la fin du seizième siècle. Ces paroisses sont celle de *Saint-Sébastien*; celle de *Saint-Roch*, où l'on voit le mausolée de Jean des Porcellets, évêque de Toul, quelques beaux tableaux, & des peintures à fresque; & celle de *Saint-Nicolas*, dont l'église fut construite, en 1593, par le cardinal de Lorraine, pour l'établissement des capucins, auxquels le duc Léopold & le roi Stanislas ont fait beaucoup de bien.

Les jésuites (qui existent encore à Nanci) y ont trois maisons; le noviciat, dont l'église est vaste; le collége, & le séminaire royal des missions, établi par le roi Stanislas.

---

(1) Il l'a occupée jusqu'à sa mort, arrivée en 1774. A cette époque, cette église a été érigée en évêché, & a eu pour premier prélat un ecclésiastique de la maison de Sabran.

Il y a dans cette ville deux couvens de minimes. Le premier, fondé par Christophe de Bassompierre, en 1592, a une assez belle église, où l'on remarque la sépulture destinée à la famille du fondateur. Le second est hors de la ville, dans le fauhourg, appelé autrefois de *Saint-Pierre*, & aujourd'hui de *Bon-secours*, sur le chemin de Lunéville. C'est là qu'étoit autrefois la chapelle nommée *des Bourguignons*, parce qu'on y voit rassemblés tous les ossemens de ceux qui furent tués dans la bataille où périt Charles *le Téméraire*. En 1609, cette chapelle, qui étoit en fort mauvais état, fut donnée aux minimes. En 1738, le roi Stanislas entreprit de la faire rebâtir, & d'en faire une magnifique église. La reine sa femme, morte en 1747, y fut enterrée dans un beau monument qu'il lui fit élever (1).

Les autres maisons religieuses de Nanci, tant d'hommes que de femmes, sont celle des carmes-déchaussés, établis en 1611; celle des carmelites, en 1612; celle des annonciades célestes, en 1616; celle des

(1) Vis-à-vis de ce monument, ce monarque fit élever le sien, de son vivant, & son corps y a été déposé en 1766. Le cœur de la reine de France, sa fille, morte en 1768, est tout auprès, dans un petit monument particulier.

religieuses de la congrégation, en 1617; celle des tiercelines, ou filles pénitentes, du tiers-ordre de Saint François, en 1622; celle des bénédictins, en 1626; celle des dames de la visitation, en 1630; & celle des augustins, qui étoient autrefois hors de la ville, & qui y ont été établis en 1715.

Le couvent des *dames du saint-sacrement* étoit autrefois une abbaye de bénédictines, fondée en 1614, par Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont. Cette princesse n'ayant pu introduire la réforme parmi les chanoinesses de cette dernière abbaye, en voulut fonder une dans la capitale des états du duc son frère, & y introduisit la réforme du Val-de-Grâce de Paris, qu'elle embrassa elle-même. Sous le règne de Louis XIII, ces dames commirent une faute, qui leur attira la colère de ce monarque, & qui fut la cause de leur ruine. Gaston, duc d'Orléans, mécontent du roi son frère, se réfugia à la cour de Lorraine, & y devint amoureux de la princesse Marguerite de Lorraine, qu'il épousa, sans demander le consentement du roi. Le mariage fut célébré dans l'église des dames bénédictines. Louis XIII le fit casser par arrêt du parlement de Paris; &, dans la guerre qu'il fit au duc de Lorraine, s'étant emparé de Nanci, il fit saisir tous

les biens de l'abbaye ; & dispersa les religieuses. Il se raccommoda dans la suite avec son frère : mais l'abbaye ne fut pas rétablie. En 1668 & 1669, on donna cette maison à la congrégation des dames du saint-sacrement. Depuis cette époque, ce monastère a infiniment prospéré, & a eu pour religieuses des filles des premières maisons de Lorraine & de France. Le roi Stanislas y a fondé des places pour des pensionnaires nobles, dans le genre de celles de Saint-Cyr, près de Versailles.

On remarque encore, dans cette ville de Nanci, une foule d'établissemens, tous très-utiles & très-bien entendus. Le plus ancien hôpital pour les malades, est celui de *Saint-Julien*; qui étoit autrefois dans la vieille ville, & qui fut transporté dans la nouvelle, en 1598 : celui de *Saint-Charles* y a été uni. Il y a aussi un hôpital pour les enfans trouvés; d'autres pour les enfans orphelins des deux sexes, & un très-bel hôpital militaire. Chaque paroisse renferme de plus des établissemens particuliers de charité, administrés par des dames & des bourgeois zélés, & des écoles & instructions gratuites pour les enfans de l'un & l'autre sexe. Enfin le bien que le roi Stanislas a fait dans cette ville, est, pour ainsi dire, inappréciable. Il est bien à souhaiter pour la Lorraine, qu'on ne

laisse pas dépérir de si précieuses fondations.

Avant de sortir de Nanci, je dois vous dire un mot, madame, de ce qui concerne l'administration de la justice. Les ducs de Lorraine tenoient autrefois des parlemens ambulatoires & passagers, ou plutôt des assemblées des trois états de leurs duchés, pour y juger des causes majeures, qui se décidoient en première instance dans les quatre grands bailliages. C'étoit particulièrement à Saint-Mihel, que se tenoient ces assemblées. Ce ne fut qu'au dix-septième siècle que Louis XIII s'étant emparé de la Lorraine, établit un conseil souverain à Nanci, auquel il donna à-peu-près la forme de nos parlemens. Lorsque les ducs rentrèrent en possession de leurs états, ils trouvèrent cette institution si bonne, qu'ils la conservèrent. Le duc Léopold, en 1723, divisa ce conseil souverain en deux, la grand'chambre & celle des enquêtes, & l'assimila entièrement à nos parlemens de France. Les grands officiers du duché en furent faits chevaliers d'honneur, & l'évêque de Toul, le primat de Nanci, & quelques autres, conseillers d'honneur ecclésiastiques. Cet arrangement subsiste encore sous le roi Stanislas; et l'on peut se pourvoir en cassation des arrêts de ce conseil souverain

au conseil d'état de ce monarque, qui se tient auprès de sa personne, sous la présidence du chancelier de Lorraine (1).

Les bailliages & ce conseil souverain jugent conformément à trois grandes coutumes ; celles de Nanci, de Saint-Mihel, & de Bar-le-Duc. La première fut rédigée ou réformée pour la dernière fois en 1694 : mais elle étoit beaucoup plus ancienne. Celle de Saint-Mihel fut rédigée en 1598, & ensuite en 1607. Celle de Bar-le-Duc le fut d'abord en 1506, & ensuite en 1579 : elle s'étend sur le duché de Bar tout entier. Le parlement de Paris, dont le ressort embrasse une partie de ce duché, l'a fait déposer au greffe de la cour, & veille à ce que les juges du Barrois mouvant s'y conforment.

La *chambre des comptes*, *cour des aides & monnoies* de Lorraine prétend être le plus ancien tribunal du duché. Le duc Léopold lui donna, en 1708, une nouvelle forme, & voulut que les conseillers s'appelassent *maîtres* ; ce qui se pratique à présent.

Nanci est la patrie du P. Louis *Maim-*

---

(1) Après la mort du roi Stanislas, le conseil souverain a eu le titre de parlement, & les arrêts de cette cour se portent au conseil du roi.

bourg, jésuite, historien célèbre; de madame de *Graffigny*, auteur des *lettres d'une Péruvienne*; de Jacques *Callot*, fameux par son habileté dans le dessin & dans la gravure; de plusieurs autres peintres, graveurs & fondeurs célebres, & d'un grand nombre d'hommes illustres en différens genres.

A trois quarts de lieue de Nanci, est la *Malgrange*, qui étoit un petit château ou maison de plaisance, qu'avoit fait bâtir Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, & premiere femme du duc de Lorraine. Comme elle persista toujours dans la religion protestante, on la lui laissa exercer librement dans cette retraite, qu'elle avoit nommée *Sans-souci*. Le duc Léopold y fit bâtir un château plus considérable, en 1711: mais il ne fut pas achevé. Le roi Stanislas en a fait élever un autre, en 1738, d'une médiocre grandeur, & très-agréable, d'autant plus que la situation en est charmante.

On trouve à une lieue au-dessus de Nanci, sur la rive droite de la Meurthe, la chartreuse de *Bosserville*, située dans un lieu très-agréable. Elle fut fondée, en 1666, par le duc Charles IV, qui y est enterré.

L'abbaye de *Bouxières* n'est qu'à une bonne lieue de la même ville. Elle est habitée par des chanoinesses, qui sont les

mêmes preuves que celles des autres chapitres nobles du duché. On y compte douze prébendées, qui ont à leur tête une abbesse & une doyenne. Elles peuvent se choisir des coadjutrices ou nièces, ne sont pas même obligées à faire des vœux, & vont dans le monde vêtues comme des séculières. Cependant elles étoient originairement bénédictines, & avoient été fondées sur le pied de véritables religieuses, vers l'an 936, par Saint Gauzelin, évêque de Toul, qu'elles regardent encore comme leur patron. On conserve dans leur église le livre des évangiles, qui a autrefois servi à ce prélat.

C'est probablement en l'honneur de leur fondateur, & en mémoire de quelque miracle, que ces dames se croient obligées à entretenir toujours dans leur abbaye un muet, qui, le jour de la fête du saint, va le premier à l'offrande. Elles ont d'ailleurs, pour desservir leur église, & pour leurs aumôniers, trois chanoines à la nomination de l'abbesse, qui est dame de Bouxières, & qui y fait exercer la justice en son nom. Au reste, si ces dames ne pratiquent pas exactement la règle de Saint Benoît, on peut dire qu'il y a long-temps qu'elles l'ont abandonnée, puisque, dès le quinzième siècle, elles étoient sécularisées.

A une pareille distance de Nanci, est

l'abbaye de *Clairlieu*, de l'ordre de Cîteaux, fondée, en 1159, par le duc Mathieu, qui y est enterré. On voit plusieurs autres sépultures remarquables dans cette église, qui est antique, triste, & exposée aux inondations. Cette abbaye est régulière & élective. Elle étoit autrefois assez riche: mais une partie de ses revenus a été unie à la primatiale de Nanci.

La terre, marquisat de *Fléville*, est à une lieue & demie de cette dernière ville. Au commencement du quinzième siècle, elle appartenoit à un seigneur de la maison de Lutzelbourg : elle a passé dans celle de Beauveau, par un mariage. Le château actuel fut bâti en 1533 : mais depuis cette époque, il a été fort embelli. On voit, dans une chapelle de l'église paroissiale, les tombeaux de plusieurs seigneurs & dames du nom de Beauveau : quelques-uns méritent l'attention des voyageurs.

Frouart, situé à une pareille distance de Nanci, étoit autrefois un lieu considérable : mais il a été ruiné par les guerres. Vis-à-vis, & de l'autre côté de la Moselle, étoit un château, nommé l'*Avant-garde*, qui a long-temps passé pour une citadelle redoutable. C'est par cette raison qu'il a été démoli.

A deux lieues de Nanci, on trouve la petite ville de *Saint-Nicolas*, qui doit son

origine à la dévotion des Lorrains pour le saint dont elle porte le nom. En 1087, on apporta dans ce lieu, de la ville de Barri dans la Pouille, des reliques de ce saint, qui donnèrent lieu d'y bâtir une église & un monastère, desservis par des bénédictins, aujourd'hui de la congrégation de Saint-Vannes. L'église actuelle, achevée en 1544, est vaste & belle. Il y a aussi un beau collége, fondé, en 1629, par Erard Maimbourg, dont la famille a produit le savant jésuite de ce nom; un couvent de capucins, & trois monastères de religieuses; des bénédictines, des annonciades; & des dames de la congrégation. C'est à Saint-Nicolas, que la Meurthe commence à devenir navigable: aussi se faisoit-il dans cette ville un assez grand commerce. Mais, elle fut ruinée pendant les guerres du dix-septième siècle; & le commerce y est absolument tombé. Cependant il y a un bon pont, rebâti depuis quelques années.

On prétend que le médiocre bourg d'*Amance*, situé à deux lieues de Nanci, est la plus ancienne ville de Lorraine. En 1207, elle appartenoit au duc de Bar; & en 1228, l'empereur Frédéric II la prit, & y fit prisonnier Thibaut I, duc de Lorraine. Il y avoit un château, dont on ne voit plus qu'un monceau de pierres.

Flavigny est à deux lieues & demie de Nanci. C'est un lieu considérable, distingué en quatre parties ou villages, dont la plûpart sont exposés aux inondations de la Moselle. Dans la partie la plus haute est un prieuré de bénédictins, actuellement habité par ceux de la réforme de Saint Vannes, qui ont très-bien réparé, & qui entretiennent de-même l'église & le monastère. Ils y ont une assez belle bibliothèque, & ils conservent précieusement les reliques de Saint Firmin, septième évêque de Verdun.

La petite ville de *Gondreville* (ville de Gondulfe), située sur la Moselle, à trois lieues de Nanci, étoit connue dès le huitième siècle, & nos rois y avoient un château. Au neuvième, on y tint un concile, en 870, & une diète, en 880. Les restes de ce palais ont subsisté long-temps. On avoit bâti sur ses débris un hôpital, qui, sous le règne actuel de Stanillas, a été donné aux frères de la charité de Nanci.

Enfin, le village de *Lay-Saint-Christophe* étoit principalement remarquable par son prieuré, que l'on prétend avoir été établi au même lieu où naquit & habita Saint Arnoul, prince de la première race de nos rois, & dont on est porté à croire que la seconde tire son origine. On montre encore

encore dans l'église de ce prieuré, une chapelle qu'on dit avoir été la chambre de ce saint, qui fut d'abord maire du palais d'Austrasie, ensuite duc de la Mosellane, & qui enfin, après être devenu veuf, mourut évêque de Metz. Il laissa un fils, nommé *Saint Cloud*, qui fut, comme lui, duc de la Mosellane, & enterré, dit-on, dans l'église de ce prieuré. On prétend qu'un autre fils de Saint Arnoul s'appela *Anchesise*; qu'il fut père de Pépin d'Héristal, qui le fut de Charles Martel, grand-père de Charlemagne. Il y a des auteurs qui font descendre de Saint Arnoul la race régnante de nos rois, par *Childebrand*, petit-fils de Saint Cloud.

Je termine ici cette lettre, en renvoyant à la suivante la description de trois autres bailliages, qui sont en partie dans la Lorraine proprement dite, & en partie dans le duché de Bar.

Je suis &c.

A Nanci ce 15 janvier 1765.

LETTRE DXLIII.

SUITE DE LA LORRAINE.

LE premier de ces trois bailliages, moitié Lorraine & moitié Barrois, que je vais, madame, vous faire connoître, est celui de *Bourmont*, situé vers la partie méridionale du duché de Lorraine, traversé par les petites rivières de Mouzon & de Vair, & dépendant presque tout entier du diocèse de Toul. Le chef-lieu, situé sur une montagne, dans un terrain fort resserré & de difficile accès, est une petite ville, peu remarquable, où il n'y a qu'une paroisse, à laquelle est jointe une collégiale. On y voit aussi un couvent de religieuses, & un de trinitaires ou mathurins, qui y sont établis depuis 1707.

A une lieue de Bourmont, étoit autrefois la ville de *la Mothe*, bâtie sur un rocher élevé & escarpé, au pied duquel coule la rivière de Mouzon, & assez près de la Meuse, qui n'est pas encore bien navigable dans cet endroit. Elle fut fortifiée sous le règne du bon roi René, c'est-à-dire, au quinzième siècle. C'étoit une ville encore très-forte au dix-sep-

tiénie, puisqu'elle soutint deux siéges. Le premier fut en 1634: on y fit usage pour la première fois de l'invention meurtrière des bombes, pour réduire les assiégés, dont il n'étoit pas possible d'approcher par les tranchées, parce que le fort étoit bâti sur le roc. Louis XIII la rendit au duc de Lorraine, en 1741. Mais ce dernier ayant violé le traité de paix, & s'étant servi de cette place, pour ravager une partie de la Champagne, les François l'assiégèrent de nouveau en 1645; & elle fut prise, la même année, par le grand Condé. C'est alors qu'elle fut rasée, & que les habitans ainsi que la collégiale furent transférés à Bourmont. A peine découvre-t-on aujourd'hui dans l'endroit où elle étoit, quelques vestiges de bâtimens.

Le village de *Bulgneville* est du ressort de Bourmont. Il est fameux par la bataille qui se donna tout auprès, en 1431, & où le bon roi René fut fait prisonnier. La terre a appartenu aux maisons de Beauffremont & du Châtelet. Elle est à présent dans la maison des Salles, pour laquelle elle a été érigée en comté, & puis en marquisat, l'an 1708.

Le bailliage de *Commercy*, borné à l'occident par le duché de Bar, & à l'orient par le diocèse de Toul, dont il dépend

entièrement pour le spirituel, est traversé par la Meuse. Le pays en général est riche, partie en terres labourables, qui produisent de bons grains; partie en pâturages & même en vignes. Il y a de grandes forêts, des étangs poissonneux, des forges & des carrières de bonnes pierres.

La ville de *Commercy*, qui en est le chef-lieu, tire son nom de *Commarchia*, c'est-à-dire, *marche frontière*, parce qu'effectivement elle est entre la Lorraine & le Barrois, sur la rive gauche de la Meuse, dont le canal vient baigner les murs de la ville & du château. Elle étoit connue dès le neuvième siècle, & appartenoit, au onzième, à Thierri I, fils de Gérard d'Alsace, qui la céda par échange à l'évêque de Metz. Au treizième siècle, ces prélats l'inféodèrent à des gentilshommes, qui prirent le titre de *damoiseaux*, qui est resté aux seigneurs de Commercy. *Jeanne* épousa Jean, comte de Saarbruck; & leur fille porta ce comté & la seigneurie de Commercy dans la maison de Nassau.

Par la suite deux frères partagèrent Commercy entre eux, & s'établirent, l'un dans la haute ville, & l'autre dans la basse, où chacun de ces seigneurs avoit son château. La branche des damoiseaux du château haut s'éteignit; & la partie qu'elle possédoit, passa dans la maison de Silly.

Philippe Emmanuel de Gondy, père du cardinal de Retz, ayant épousé Françoise Marguerite de Silly, laissa à ses enfans Commercy, qui forma le partage du cardinal. Il s'y retira, & y vécut long-temps, après qu'il eut renoncé au tumulte du monde & des affaires.

Sur la fin de ses jours, ce prélat en vendit la propriété au duc de Lorraine Charles IV, qui la donna à la princesse de Lillebonne, sa fille naturelle, & après la mort de celle-ci, au prince de Vaudemont, frère de la défunte. Ce dernier vint habiter alors Commercy au commencement de ce siècle. Il y vécut en grand prince; & le duc Léopold consentit qu'il y jouît de tous les honneurs de la souveraineté pendant sa vie, mais sous condition qu'après sa mort, la seigneurie reviendroit aux ducs. Le prince de Vaudemont fit abattre l'ancien château haut, & en fit bâtir un autre à la moderne, très-beau & très-magnifique, où il demeura jusqu'à sa mort, arrivée en 1723.

Le duc Léopold rentra pour lors en pleine possession de Commercy; car il avoit acheté, en 1719, la portion qui étoit restée à la maison de Saarbruck, & qui consistoit dans la partie basse, où étoit le château bas. Robert de Saarbruck l'avoit vendue à ce malheureux comte de

Campo-Basso, qui fut cause de la mort du dernier duc de Bourgogne. De ce premier acquéreur, elle avoit passé dans plusieurs autres maisons, jusqu'à ce que Léopold l'acheta de celle des Armoises.

A la mort de Léopold, arrivée en 1729, Commercy fut assigné à la duchesse douairière sa veuve, sœur du duc d'Orléans, régent du royaume de France, pour lui servir de douaire & d'habitation. Cette princesse jouit en toute souveraineté de Commercy, dont elle augmenta & embellit encore le château, ainsi que la ville. Elle mourut en 1744; & le roi Stanislas en ayant alors pris possession, acheva de faire un lieu de délices du château haut & des environs. Il fit aussi démolir le château bas, & la tour noire, bâtie, dès le quatorzième siècle, par les damoiseaux de Saarbruck (1).

Le château haut de Commercy communique par des galeries aux deux paroisses de la ville, & dont l'une est à droite & l'autre à gauche. La première est dédiée à Saint Pantaléon. On y a joint une collégiale, fondée, au douzième siècle,

(1) Après la mort de ce monarque, arrivée en 1766, on a détruit toutes les beautés de Commercy, dans la vue d'en épargner l'entretien.

par un des anciens damoiseaux de Commercy, & composée de dix chanoines. On trouve aussi dans cette ville un hôpital de la même date, mais qu'on a bien enrichi depuis cette époque; un couvent de capucins, & un d'ursulines, établis au commencement de ce siècle.

A une lieue de Commercy, est le bourg de *Sorcy*, chef-lieu d'une belle terre, qui appartenoit autrefois à une famille de ce nom. Celle de Baudricourt en hérita, & la transmit à la maison du Châtelet, de laquelle elle passa dans celle de Meuse. Elle fut érigée en comté, en 1701, pour Maximilien de Choiseul, marquis de Meuse, dont le petit-fils la possède encore. Il y a dans le bourg deux paroisses, un hôpital, & un couvent de religieuses. On trouve, dit-on, sur une montagne voisine les vestiges d'un camp ancien, & beaucoup de médailles.

Je ne fais mention ici du petit bourg de *Vignot*, fermé de murailles, & situé au pied d'un côteau, à droite de la Meuse, que parce-qu'il a donné naissance à *Thiriat* ou *Thiriaut* qui construisit la fameuse digue du siége de la Rochelle.

Le petit hameau de *Savaguières*, sur le chemin de Commercy à Toul, étoit autrefois fameux & considérable. Nos rois

de la seconde race y avoient un palais. On y tint un grand concile, en 859.

Le bourg de *Foug*, enclavé dans le Toulois, est un des plus anciens domaines des comtes & ducs de Bar, qui en ont joui sans interruption depuis l'an 1213. Henri II, comte de Bar, avoit fait fortifier cette place en 1218, & y avoit fait construire, sur le sommet de la montagne, un château dont les ruines se voient encore. C'est dans ce château que fut passé, le 20 mars 1419, le contrat de mariage de René d'Anjou avec Isabelle de Lorraine.

A une lieue & demie au-dessus & au-dessous de Commercy, sont deux abbayes du douzième siècle; la première nommée *Rangeval*, fondée par un seigneur d'Apremont, dans une belle situation, & la seconde, nommée *Riéval*, qui n'a pas le même avantage. Elles sont toutes les deux fort bien entretenues par des religieux prémontrés, & ont des abbés commendataires.

Le bailliage de *Pont-à-Mousson* est le troisième qui appartient partie à la Lorraine & partie au Barrois; ce qui fait que les géographes le mettent indifféremment dans l'un ou l'autre duché. Il est traversé par la Moselle, & dépend des diocèses de Toul & de Metz, dont cette

rivière fait la séparation. La ville de *Pont-à-Mousson* relève même du duché de Bar, & est régie par la coutume de Saint-Mihiel.

Cette ville, située sur la Moselle, tire son nom d'un pont qu'elle a sur cette rivière, & de la montagne de *Mousson* qui la domine. Dans son état le plus florissant, elle contenoit jusqu'à seize mille habitans : mais elle n'en a pas à présent la moitié. Elle vint au duc de Lorraine avec le duché de Bar; & il y a eu des enfans de ces ducs, qui en ont porté le nom : mais il n'ont pas laissé de postérité. Le pont existoit dès le neuvième siècle. Celui que l'on voit actuellement, est bâti depuis 1580. Il y avoit aux extrémités deux tours pour le défendre, & qui n'ont été détruites qu'en 1739. D'ailleurs, la ville a encore ses anciennes murailles, flanquées de tours : mais, à cela près, n'ayant jamais été bien forte, elle n'a pas été exposée à être rasée, comme tant d'autres villes de Lorraine.

La Moselle sépare Pont-à-Mousson en deux parties, dont l'une est du diocèse de Toul, & l'autre de celui de Metz. Cette dernière s'appelle la *Ville-Haute*, & n'a qu'une paroisse, dédiée à Saint Martin. Il y avoit sur cette paroisse une grande commanderie & communauté de l'ordre de Saint Antoine, dont l'église est antique,

mais belle. Le duc Charles III & le cardinal de Lorraine la donnèrent, en 1575, aux jésuites, qui y établirent leur collége, le plus beau & le plus nombreux de la province. On fixa le nombre des jésuites à soixante-dix, dans lesquels étoient compris quatre professeurs de théologie, trois de philosophie & mathématiques, & ceux qui étoient nécessaires pour les humanités. Le soin de l'université, établie trois ans auparavant, leur fut confié; & le P. recteur du collége le devint de droit de l'université. Les facultés de théologie & des arts sont toutes renfermées dans leur maison. Celles de droit & de médecine ont des professeurs laïques, qui demeurent en dehors, mais qui sont dans une sorte de dépendance de l'administration générale de l'université. On a fondé en différens temps un assez grand uombre de bourses dans ce collége. Les jésuites ont d'ailleurs la direction d'un séminaire pour le diocèse de Metz (1).

(1) Depuis la mort du roi Stanislas, la suppression de l'ordre des jésuites a bien dérangé ce bel établissement. L'université a été transférée à Nanci. Cependant on a conservé le collége de Pont-à-Mousson, dont l'administration a été confiée aux chanoines réguliers de la congrégation de Lorraine, qui y élèvent de jeunes gentilshommes, destinés à entrer à l'Ecole militaire de Paris.

L'abbaye de *Sainte-Marie* étoit, dans son origine, auprès du château de Prény, à deux lieues de Pont-à-Mousson, où elle fut transférée en 1606. Elle fut fondée, en 1226, par le duc Simon, en faveur de Saint Norbert, instituteur des prémontrés : c'est la principale maison où la réforme de cet ordre soit établie. L'église, bâtie à l'époque de cette fondation, fut réédifiée cent ans après, ainsi que le monastère. Dans cette même ville haute, il y a un couvent de carmes, qui y sont établis depuis le commencement du dix-septième siècle.

La partie de la ville, qui est du diocèse de Toul, a trois paroisses, dont la principale est celle de *Saint Laurent*. Sur cette paroisse, & auprès du pont, est une église collégiale, dédiée à Sainte Croix, & fondée par Thibaut II, comte de Bar, en 1260. Le chapitre est composé d'un prévôt & de cinq chanoines. Le chœur de l'église est du treizième siècle : mais la nef ne fut achevée qu'au milieu du quinzième.

A peu de distance, est l'abbaye de *Sainte-Claire*, dont les religieuses suivent la réforme de Sainte Colette, & par conséquent mènent une vie très-austère. La fondation de leur maison, & les bâtimens de leur église, ne furent achevés que sous

le règne & par les libéralités du bon roi René, en 1444. La duchesse Philippine de Gueldres, veuve du duc René II, prit l'habit de religion dans ce monastère, y vécut dans l'austérité, & y mourut en odeur de sainteté en 1547: on lui éleva un beau mausolée. Il y a aussi dans cette même paroisse un hôpital, qui fut fondé postérieurement au seizième siècle.

La seconde paroisse de Pont-à-Mousson, du diocèse de Toul, est dédiée à Sainte Croix. On trouve sur cette paroisse des religieuses de la congrégation, dont l'église, commencée en 1604 & finie quatre-vingts ans après, est fort ornée; un couvent d'annonciades, établi au commencement du dix-septième siècle; des capucins, établis depuis 1607, & des carmes déchaussés, dont l'église bâtie, en 1623, est belle.

Saint-Jean est la troisième paroisse, dans l'étendue de laquelle il y a un couvent de dames de la Visitation de Sainte Marie, fondé, en 1626, par les soins de la bienheureuse Marie de Chantal, fondatrice de cet ordre, & par les libéralités du duc de Lorraine; un couvent de carmelites, fondé en 1627, & dont l'église bien bâtie & de bon goût, offre le tombeau d'une princesse de la maison de Lorraine; un couvent de minimes, éta-

blis en 1632; enfin un petit séminaire pour l'évêché de Toul.

La montagne de *Mousson*, dont la ville de Pont-à-Mousson tire son nom, paroît avoir été fameuse dans l'antiquité. Plusieurs médailles, & quelques autres monumens que l'on trouve encore sur cette montagne très-élevée, & d'où l'on a une très-belle vue, prouvent qu'il y avoit autrefois un temple dédié à Jupiter, d'où étoit venu le nom de *Mont-jo*, par corruption *Monçon*, *Mousson*. Depuis cette époque, il y a eu une forteresse, dont on voit encore les ruines.

Non loin de Pont-à-Mousson, coulent trois fontaines d'eaux minérales, qu'on a cherché, en différens temps, à mettre en vogue. Mais elles ne sont utiles qu'aux gens du pays, qui en boivent pour se guérir des fièvres intermittentes.

A deux lieues de cette ville, & dans le ressort de son bailliage, est *Prény*, bourg fort ancien, situé sur une montagne. C'étoit autrefois une forteresse considérable, & fameuse dans le pays: elle est encore célèbre par le nombre des siéges qu'elle a soutenus. Il y avoit un château, que Louis XIII fit démolir en 1636. La maison de Lorraine en tiroit autrefois son cri de guerre, qui étoit *priny*, *priny*.

Le bourg de *Mandre-aux-quatre-tours*, à quatre lieues de Pont-à-Mousson, tire son nom d'un château flanqué de quatre tours, qu'on y voyoit autrefois, & qui n'existe plus. Voilà, Madame, les seuls lieux de ce bailliage, qui méritent d'être connus.

Je suis &c.

A Pont à-Mousson, ce 30 janvier, 1763.

LETTRE DXLIV.

SUITE DE LA LORRAINE.

LA deuxième grande partie de la Lorraine, est, comme je vous l'ai dit ailleurs, Madame, le duché de *Bar*, borné au nord, par le Luxembourg; à l'orient, par le duché de Lorraine, & le pays des Trois-Evêchés; au midi, par la Franche-Comté & la Champagne; & à l'occident, par cette dernière province. Les principales rivières qui l'arrosent, sont la Meuse, la Moselle, l'Aire & l'Ornain. L'air y est un peu épais & froid, mais bon. C'est un pays

mêlé de montagnes, de collines & de plaines. Il y a beaucoup de bois, & d'excellens pâturages, qui servent à nourrir quantité de gros & de menu bétail, dont les habitans font un assez bon commerce. La terre y produit abondamment du vin & des grains de toute espèce. Elle renferme aussi en divers endroits des mines de fer & d'autres métaux.

On divise le duché de Bar, en *Barrois mouvant*, au midi, qui ressortit au par-ement de Paris, & en *Barrois non-mouvant*, au nord, qui est sous le ressort de a cour souveraine de Nanci. Le premier est, suivant nos auteurs, ce qui formoit e véritable ancien duché de Bar. Il ne ut d'abord qu'un comté, dont le premier ossesseur nommé *Ferri* ou *Frédéric*, fut n même temps le premier duc de Lor-aine, & à qui Brunon, archevêque de Cologne, dont il avoit épousé la nièce, onna, comme je l'ai dit ailleurs, le du-hé de Mosellane, qui comprenoit la Lor-aine & le Barrois.

Ce Frédéric eut pour successeur dans outes ses possessions, son fils *Thierri I*, : celui-ci *Frédéric II*, qui mourut l'an 036, laissant deux filles, dont la cadette, ommée *Sophie*, eut en partage le comté : Bar, & fut mariée à un comte de Mont-illard. Leur fils aîné, nommé *Thierri*,

hérita des biens de son père & de sa mère, y joignit le comté de Verdun, dont il fit hommage à l'évêque, & mourut en 1105.

Son fils, *Renaud I*, dit *le Borgne*, lui succéda. Il fut en guerre avec l'empereur Henri V, qui vint l'assiéger dans le château de Bar, & le força de capituler, de lui demander pardon, & de lui faire un nouvel hommage. Ce château avoit été bâti, dit-on, près de deux cents ans auparavant, aussi-bien que la ville de Bar-le-Duc, par Frédéric I, que cette ville reconnoît pour son fondateur. Renaud mourut en 1149, laissant deux enfans qui lui succédèrent l'un après l'autre. L'aîné, nommé *Hugues*, mourut, en 1155, sans postérité, & *Renaud*, son frère & son successeur, en 1170, laissant quatre fils, dont deux lui succédèrent. *Henri*, l'aîné, fit la guerre à l'évêque de Verdun, se réconcilia ensuite avec lui, suivit le roi Philippe Auguste à la croisade, en 1189, & mourut au siége d'Acre en Syrie, en 1191.

Il paroît que c'est dans ce temps-là que les comtes de Bar s'attachèrent aux rois de France, les prirent pour leurs seigneurs suzerains, & ne se regardèrent plus comme vassaux de l'empire. Henri n'ayant point d'enfans, laissa pour héritier son frère *Thibaut I*. La fille de celui-ci avoit épousé Ferri II, duc de Lorraine.

Mais le beau-père & le gendre se brouillérent & se firent la guerre. Le dernier fut fait prisonnier, & obligé de céder quelques terres au comte de Bar, qui mourut en 1214, après avoir marché à la croisade en Languedoc, contre les Albigeois. Il fut enterré dans l'abbaye de Saint-Mihiel auprès de son père.

Henri II, son fils & son successeur, se trouva à la bataille de Bouvines, où il combattit pour le roi Philippe Auguste contre l'empereur Othon. Il fut long-temps en guerre avec Mathieu II, duc de Lorraine, son neveu, avec lequel il fit enfin la paix. En 1239, il partit pour la Terre-Sainte, avec plusieurs autres princes & seigneurs français, & fut tué dans un combat à la fin de la même année. Il avoit laissé enceinte sa femme Philippine de Dreux. Elle accoucha d'un fils, qui fut comte de Bar, sous le nom de *Thibaut II*, & qui régna long-temps, puisqu'il ne mourut qu'en 1296.

Son fils *Henri III* épousa Eléonore, fille d'Edouard I, roi d'Angleterre; ce qui l'attacha au parti des Anglais contre le roi de France Philippe *le Bel*. Mais il fut fait prisonnier, envoyé à Paris ensuite à Bruges, & il n'obtint sa liberté qu'à condition qu'il demanderoit pardon au roi, qui le regardoit comme un vassal

rebelle, & qu'il rendroit foi & hommage de toute la partie de ses états, qui étoit en-deçà de la Meuse. Telle est l'origine du *Barrois mouvant* & du *Barrois non-mouvant*. Depuis cette époque, tout ce que les comtes & les ducs de Bar & leurs successeurs ont possédé sur la rive gauche de la Meuse, a été regardé comme dépendant de la France, & tout ce qui est sur la rive droite, comme en étant indépendant. En 1301, Henri III passa en Chypre, où il fit la guerre aux infidèles, & mourut l'année suivante en revenant: il fut enterré à Naples.

Edouard I, son fils, régna trente-six ans, & fut long-temps en guerre avec le duc de Lorraine, qu'il fit prisonnier. Il suivit le roi Philippe de Valois à la bataille de Cassel. Mais, en 1337, ayant voulu passer dans le Levant, il mourut dans l'île de Chypre, & laissa de Marie de Bourgogne, fille du duc Robert II, *Henri IV*, qui épousa Iolande de Flandres, & mourut à Paris, en 1334.

Son fils aîné, Edouard II, fut comte de Bar jusqu'en 1351. Il mourut sans postérité, & fut remplacé par Robert, son frère, qui épousa, en 1364, Marie, fille du roi Jean. Il fut le premier, qui prit le titre de duc de Bar. Nos auteurs ont peine à décider, si c'est le roi Jean qui

le lui donna, ou l'empereur Charles IV, ou enfin s'il se l'arrogea de lui-même. Il ne mourut qu'en 1411. Son fils aîné, *Edouard III*, lui succéda, & fut tué, en 1415, à la bataille d'Azincourt, sans avoir été marié.

Le duché de Bar vint alors à *Louis* frère d'Edouard, & dernier des enfans mâles de Robert. Il étoit déjà prêtre, évêque de Châlons, & cardinal. Il passa à l'évêché de Verdun en 1419, & se démit alors de son duché en faveur de *René d'Anjou*, son petit neveu. Celui-ci, duc de Bar du chef de son oncle, devint duc de Lorraine par sa femme Isabelle; & ses fils, ainsi que son petit-fils, possédèrent également ces deux duchés. J'ai rapporté les principaux traits de son histoire, en faisant celle des ducs de Lorraine. Le roi Louis XI s'étoit injustement emparé du duché de Bar. Mais Charles VIII le rendit à René II, petit-fils du bon roi René, par sa mère Iolande d'Anjou: Louis XII, François I, Henri II, & ses enfans, laissèrent de même les ducs de Lorraine jouir de tous les droits régaliens dans le duché de Bar, à la charge du simple hommage pour la partie du Barrois, qui est en-deçà de la Meuse.

Depuis cette époque, le duché de Bar a suivi le sort de la Lorraine, conquise

& restituée en même-temps. Le duc Léopold fit hommage du Barrois mouvant à Louis XIV, en 1697. Louis XV a reçu ce même hommage, en 1730, du duc François, depuis empereur. Enfin, en 1737, les duchés de Lorraine & de Bar ont été donnés, comme je l'ai dit plusieurs fois, au roi Stanislas pour sa vie, & assurés à la France après sa mort.

Le *Barrois mouvant* ne renferme que deux bailliages, celui de *la Marche* au midi, & celui de *Bar-le-Duc* au nord-ouest. Le premier a cela de particulier d'être si bien mêlé avec les terres des autres districts, qu'il est divisé en trois parties qui ne se touchent pas; & que ces mêmes terres séparent. Dans la première de ces trois parties, bornée, au midi, par la Franche-Comté, est la petite ville de *la Marche*, chef-lieu de tout le bailliage, & située à la source & sur la rive droite du Mouzon. On y arrive par une chaussée que l'on reconnoît avoir été construite par les Romains, & l'on voit à peu de distance, les vestiges d'un camp qui ne peut avoir servi qu'à des légions. Il n'y a dans cette ville qu'une paroisse, avec un couvent de trinitaires ou mathurins, fondé, en 1239, par Henri II, comte de Bar, & un petit hôpital. On y voyoit autrefois un château, qui est actuellement détruit.

Un docteur nommé *Guillaume*, né dans cette petite ville, est le fondateur du collége de la Marche à Paris. Il mourut dans cette capitale, en 1401.

Châtillon-sur-Saône est un assez gros bourg, situé à quelques lieues de la source de cette rivière, & à trois lieues sud-est de la Marche. Les environs abondent en excellens pâturages.

Dans cette même partie est la terre de *Denggy*, très-anciennement érigée en baronnie, & qui a appartenu à des seigneurs de ce nom. Après leur extinction, elle passa dans la maison de Vaudémont, &, en 1410, dans celle du Châtelet. On y voit encore un ancien château. A une demi-lieue de là est l'abbaye de *Strabemont*, de prémontrés réformés, fondée dès l'an 1132.

La seconde partie de ce bailliage se trouve, en remontant vers le nord, à la rive gauche de la Meuse. Le gros bourg de *Saint-Thiébaut*, situé sur le bord de cette rivière, en est le chef-lieu : il est assez peuplé ; & c'est un grand passage, surtout pour les troupes.

Au nord de ce bourg, est celui de *Morvilliers*, sur un ruisseau qui se perd dans la Meuse. Il est fameux par diverses batailles qui s'y sont données. On croit d'abord que Frédégonde en gagna une en

raine les reliques de Saint Maxime, qui étoit abbé de Chinon. Elles sont encore conservées & révérées dans l'église collégiale, qui ne cessa d'être simple chapelle, & ne fut érigée en chapitre qu'en 992. L'église est antique, obscure & un peu enfoncée. On y voit, auprès du grand autel, plusieurs tombeaux remarquables; celui de Marie de Bourgogne, épouse d'Edouard I, comte de Bar, & petite-fille de Saint Louis; ceux du comte Henri IV, & d'Iolande de Flandres, son épouse. Au pied d'un pilier au haut de l'église, on remarque un très-beau monument élevé à René de Châlons, prince d'Orange, tué au siége de Saint-Dizier, en 1443. La chapelle collatérale, que l'on appelle communément des princes, est très-ornée en dedans. La voûte & les parois sont chargées de belles sculptures & de dorures.

La ville haute de Bar est en amphithéâtre, sur une haute montagne, qui s'élève toujours jusqu'à la distance d'une demi-lieue. C'est dans cette partie de la ville qu'est l'église collégiale de St.-Pierre, fondée, au commencement du quatorzième siècle, par un gentilhomme, nommé *Anselme de Joinville*, & confirmée par le comte de Bar & l'évêque de Toul. On y voit dans une chapelle des tombeaux assez curieux, dont les figures & les épitaphes

taphes sont gothiques, mais assez bien exécutées. On prétend que les figures représentent quelques seigneurs de la maison de Stainville, à présent éteinte.

Dans cette même partie de la ville, est le couvent des carmes, établi en 1631, & celui des annonciades, en 1741. L'église de ces religieuses est propre & ornée. C'est aussi dans cette ville haute que l'hôtel-de-ville & les tribunaux tiennent leurs séances.

La ville basse, qu'on dit être la plus ancienne, est dans un beau vallon, & traversée par la rivière d'Ornain: elle étoit protégée par le château. Le prieuré, la seule paroisse de cette partie de la ville, fut fondé, dès le onzième siècle, par la comtesse Sophie. Elle le donna à l'abbaye de Saint-Mihiel, qui y envoie encore quelques religieux, dont un fait les fonctions curiales. Il y a un collége, dont l'établissement remonte jusqu'à 1571. Le soin en fut confié à des prêtres séculiers, jusqu'en 1617, qu'on le remit aux jésuites. L'hôpital fut fondé en 1305.

Le couvent des augustins subsiste depuis 1371; celui des filles de Sainte-Claire, depuis 1497; celui des capucins, depuis 1597; celui des minimes, depuis 1618, & celui des religieuses de la congrégation, depuis 1621. Il y a dans cette

partie de la ville quelques autres établissemens, dont l'un est fondé sur les ruines d'un béguinage ou couvent de béguines, qui abandonnèrent leur maison au milieu du seizième siècle.

Enfin, les deux villes de Bar sont entourées d'une même enceinte de murailles, percée de sept portes; il y a d'ailleurs quelques fauxbourgs, dans l'un desquels on travaille à toutes sortes d'ouvrages d'acier. Le vin qui croît dans les environs, est assez estimé.

Le P. *Norbert*, capucin, fameux par ses écrits sur les Indes & les missions étrangères, a pris naissance dans cette ville, ainsi que *Jean Erard*, ingénieur sous Henri IV, & qui le premier a traité des fortifications. C'est aussi la patrie de plusieurs sculpteurs & peintres célèbres.

La ville du bailliage de Bar-le-Duc, la plus considérable après la capitale, est *Ligny* en Barrois, chef-lieu d'une belle & grande terre érigée en comté par le roi Charles V, en 1367, en faveur de Gui de Luxembourg, comte de Saint-Paul. Elle est agréablement située dans un beau vallon, sur la rive gauche de l'Ornain, bien bâtie, bien percée, entourée de murs, ayant quatre portes, & renfermant près de deux mille habitans. L'abord en étoit autrefois difficile du côté de

Toul, à cause d'une côte roide qu'il falloit descendre. Mais on a formé, il y a quelques années, une nouvelle chaussée en pente douce, qui aboutit à un pont neuf, construit sur l'Ornain.

Cette seigneurie appartenoit, dès le douzième siècle, aux comtes de Champagne, lorsqu'elle passa à Renaud II, comte de Bar, qui épousa Agnès de Champagne. Henri II, petit-fils de Renaud & d'Agnès, en fit la dot de sa fille Marguerite, en la mariant à Henri I, comte de Luxembourg, & le second, nommé *Valeran*, eut en partage la seigneurie de Ligny. C'est de Valéran que sont descendues toutes les branches de la maison de Luxembourg, qui ont subsisté en France jusqu'au dix-septième siècle, que la dernière de toutes s'est éteinte.

Les comtes de Bar, en cédant à ceux de Luxembourg la seigneurie utile de Ligny, s'en étoient réservé la seigneurie directe; & les comtes de Champagne prétendoient aussi qu'ils se l'étoient réservée, en cédant Ligny aux comtes de Bar. Ces prétentions opposées occasionnèrent des guerres, qui se terminèrent, lorsque nos rois réunirent la Champagne à leur couronne, & que les comtes de Bar se soumirent à être vassaux de nos rois.

Il paroît que Ligny fut reconnu pour comté en même-temps que Bar pour duché. François de Luxembourg, créé duc de *Piney* en 1581, hérita des comtés de Brienne & de Ligny, à la mort de son neveu Charles, fils de Jean son frère aîné. Ainsi les deux comtés & le duché se trouvèrent en la possession de Henri, dernier de sa maison, qui mourut en 1616, ne laissant que des filles. Le duché de Piney & le comté de Ligny passèrent à sa petite-fille Charlotte-Bonne-Thérèse de Clermont-Tonnerre, qui épousa, en 1661, Henri-Charles de Montmorenci-Bouteville, créé de nouveau duc de Piney-Luxembourg, en 1662. Il mourut, en 1695, maréchal de France, & avec la réputation d'un des plus grands militaires qui ayent servi Louis XIV.

Le duché de Piney est encore possédé par les descendans de ce grand général. Mais le comté de Ligny a été vendu, en 1719, au duc Léopold de Lorraine par le fils aîné du maréchal de Luxembourg, malgré les oppositions & les réclamations du duc de Châtillon-sur-Loing, frère du vendeur, & qui ne se trouva pas en état de faire le retrait. Le château a subsisté jusqu'en 1746, qu'il a été démoli par ordre du roi Stanislas, pour faciliter l'abord de la ville. On n'a conservé que le parc,

pour qu'il servît de promenade aux habitans.

Il n'y a dans Ligny qu'une paroisse, qui est en même-temps collégiale fondée, en 1197, par Renaud II, comte de Bar, & sa femme Agnès de Champagne. Le chapitre est composé d'un doyen & de onze chanoines. On révère dans l'église une image miraculeuse de la Sainte Vierge, à laquelle on a une grande dévotion dans le pays, & qu'on a surnommée *Notre-Dame des vertus*. Cette même église offre un grand nombre d'anciens monumens des seigneurs de Luxembourg, entre autres ceux d'Antoine de Luxembourg & de Marguerite de Savoie, son épouse, dont les figures sont d'albâtre & très-belles. Le grand maréchal de Luxembourg y est inhumé, aussi-bien que la maréchale, qui n'est morte qu'en 1710.

Le collége de cette ville fut fondé, en 1385, par Antoine de Luxembourg, comte de Ligny, & son épouse Marguerite de Savoie. Le chapitre en a la direction; & le principal du collége est toujours un chanoine de la collégiale.

Marguerite de Savoie étant devenue veuve, fonda, en 1448, le couvent des capucins, un peu hors de la ville, sur le bord de la petite rivière d'Ornain. Le cou-

vent des cordeliers date de 1447, & celui des religieuses annonciades de 1448. Celui-ci est à un quart de lieue de la ville dans une gorge couverte de bois. Les dames ursulines & celles de la congrégation ne sont établies que depuis le siècle dernier.

Le bienheureux Pierre de Luxembourg, cardinal & évêque de Metz, naquit à Ligny, en 1639. Mais on n'y conserve aucune relique ni monument de ce saint personnage; il mourut à Ville-Neuve près d'Avignon, en 1687.

A un quart de lieue de Bar-le-Duc, est le village de *Longeville*, qui donne son nom à un canton de vignes, dont le vin est très-estimé, mais qui se confond & se débite avec celui de Bar.

Naix, à une lieue de Ligny, n'est à présent qu'un village. C'étoit, du temps des Romains, une ville considérable qui s'appeloit *Nasium*. Elle est marquée sur tous les anciens itinéraires, & il en est encore question sous la premiere race de nos rois. Quand on fouille aux environs, on y trouve des médailles, des statues, & d'autres monumens d'antiquité romaine.

Le gros bourg de *Stainville* est à deux lieues de Bar & de Ligny. C'est le chef-lieu d'une très-belle terre, qui, au commencement de ce siècle, a passé de l'an-

cienne maison de Stainville dans celle de Choiseul.

A l'extrémité septentrionale de ce bailliage est le village de *Vaubecourt*, érigé en comté, en 1635, par Louis XIII, pour Jean de Nettancourt, dont les descendans ont pris le nom de Vaubecourt.

On trouve dans ce même bailliage plusieurs abbayes ; telles que celle de *Lisle-en-Barrois*, de bernardins non-réformés, fondée en 1140 ; celle *d'Ecurey*, du même ordre, fondée, en 1147, par Godefroi, sire de Joinville, sénéchal de Champagne ; & celle de *Saints-Houd*, de filles bernardines, filiation de Clairvaux, fondée, au treizième siècle, par Henri II, comte de Bar, & Philippine de Dreux, son épouse.

L'abbaye de *Jandeure*, à deux lieues sud-ouest de Bar-le-Duc, est de l'ordre de prémontrés réformés, & fut fondée, en 1140. Près de là, est un couvent de religieuses chanoinesses régulières du même ordre de prémontrés. A une demi-lieue plus loin, on trouve une autre abbaye d'hommes, nommée *Jovilliers*, du même ordre, fondée à-peu-près dans le même temps, & réformée de même. Dans ce canton est un prieuré de chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, dont le nom

eſt remarquable : il s'appelle *Dieu s'en ſouvienne.*

Enfin, c'eſt dans ce bailliage qu'eſt le village & le couvent de *Sainte-Lucie - au-Mont.* C'étoit autrefois un prieuré deſſervi par des moines, puis par des prêtres ſéculiers, & qui l'eſt aujourd'hui par des minimes. On y conſerve les reliques de Ste. Lucie, princeſſe d'Ecoſſe, qui, par humilité, vint ſe retirer & ſervir long-temps comme bergère dans ces cantons. Elle ne fut reconnue qu'après avoir fait bien des miracles; & c'eſt en ſon honneur que l'égliſe fut bâtie.

Dans le bois qui entoure Sainte-Lucie-au-Mont, excluſivement tous ceux des environs, croît un petit ceriſier ſauvage, dont le bois & l'écorce ſont odoriférans, & dont on fait principalement des étuis & de petits ouvrages d'ébéniſterie. On croit dans le pays que la bonne odeur de ce bois eſt l'effet d'une vertu imprimée par la ſainte, aux bois dans leſquels elle gardoit ſes moutons.

Je ſuis &c.

A Bar-le-Duc, ce 26 février 1765.

LETTRE DXLV.

SUITE DE LA LORRAINE.

CETTE lettre dans laquelle je vais, madame, vous faire connoître le *Barrois non-mouvant*, ne sera pas longue, parce que les bailliages de ce pays ne sont pas bien considérables. Le principal est celui de *Saint-Mihiel*, au nord-est de Bar-le-Duc: il est du diocèse de Verdun, & a une coutume particulière. Le territoire en est très-fertile en grains de toute espèce, en fourrages, & même en vins.

La ville de ce nom, qui en est le chef-lieu, située sur la rive gauche de la Meuse, dans un vallon environné de montagnes, a quatre fauxbourgs, & cinq à six mille habitans : elle est régie par une coutume particulière. Les ducs de Lorraine y avoient établi une espèce de parlement, ou cour souveraine, qui a été transféré & fixé à Nanci. Saint-Mihiel étoit anciennement fortifié, & avoit un château. Louis XIII, qui en fit le siége, en 1635, pensa y être tué : après l'avoir pris, il en fit démolir toutes les fortifications.

Cette ville doit sa fondation à l'abbaye, dont le patron est *Saint Michel*, & qui devroit en porter le nom: ce n'est que par corruption qu'on dit *Saint-Mihiel*. Cette abbaye fut fondée, l'an 709, par Vulfoald, qui avoit été maire du palais de Childéric II, roi d'Austrasie. Elle fut placée sur une montagne, entre des bois; & cinquante ans après, elle fut transportée plus bas, sur le bord de la Meuse, au lieu où elle est encore aujourd'hui. Le roi Pépin lui fit de grands biens, à la recommandation de Smaragde, qui en étoit abbé, & de Fulrade, abbé de Saint-Denis, le grand-aumônier & le favori de ce monarque. La règle de Saint Colomban y fut d'abord suivie, & quelque temps après, celle de Saint Benoît.

Au onzième siècle, les abbés eurent de grandes querelles avec les évêques de Verdun, dont ils prétendoient être indépendans; & l'évêque Thierri brûla l'abbaye, en 1086. Elle fut rétablie bientôt après avec assez de magnificence: mais les anciens bâtimens ne subsistent plus. En 1606, on y introduisit la réforme de Saint Vannes, & les religieux de cette congrégation ont rétabli & orné l'église, ainsi que le monastère, & les ont mis en très-bon état. En 1734, on découvrit sur la montagne, où il avoit été fondé, & dans

des masures, les tombeaux du maire Vulfoald & d'Adalsinde sa femme. On trouva dans leurs sépultures quelques pièces antiques & curieuses, entr'autres, un cachet.

Il n'y a dans cette ville qu'une paroisse, dédiée à Saint Etienne, & qui fut bâtie en 1500. Les capucins y furent établis en 1586; les minimes, en 1598; les religieuses de la congrégation, en 1618; les annonciades, en 1626; les carmelites, en 1628; les chanoines réguliers, en 1643, & les carmes déchaussés en 1645. Ce n'est qu'en 1707 qu'a été fondée la collégiale, composée d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un doyen, curé de la paroisse, de deux autres dignitaires, & de sept chanoines. Il y a d'ailleurs dans Saint-Mihiel un hôpital & une maison de charité.

Dans ce bailliage est la terre d'*Apremont*, érigée en baronnie, au quatorzième siècle, par l'empereur Charles-IV, & en comté par le duc de Lorraine, au siècle dernier. Elle avoit passé de la maison d'Apremont aux comtes de Linange, de qui le duc Léopold l'acheta.

La petite ville de *Hatton-Châtel*, située à trois lieues de Saint-Mihiel, aux sources de l'Iron, appartenoit autrefois aux évêques de Verdun, qui y faisoient même battre monnoie. Elle passa aux ducs de Lorraine, au milieu du seizième siècle. Tout auprès

est l'abbaye de l'*Etanche*, habitée par des prémontrés réformés, & fondée dès l'an 1140.

Au nord du bailliage de Saint-Mihiel, est celui de *Thiaucourt*, qui n'est pas d'une grande étendue, & qui dépend du diocèse de Metz. Il ne contient de remarquable que la ville principale, située sur le Maid, & qui encore n'est pas considérable; le bourg de *la Chaussée*, dont l'étang est un des plus beaux de la province, & l'abbaye de *Saint-Benoît-en-Voivre*, habitée par des bernardins non-réformés. Elle fut fondée, en 1129, & reçut l'observance de Cîteaux en 1153.

Le bailliage d'*Etain*, au nord de ce dernier, est très-fertile en grains, surtout en orge, & contient d'ailleurs quelques belles forêts. La petite ville de ce nom, située dans une plaine, sur la rive gauche de l'Orne, est ancienne, puisqu'elle appartenoit, dès le septième siècle, à un seigneur, dont le fils, qui en hérita, fut archevêque de Trèves, & donna cette terre à l'abbaye de Saint-Eucher de Trèves. Les moines de cette abbaye en jouirent pendant près de cinq cents ans. Mais au treizième siècle ils l'échangèrent avec les chanoines de Verdun. Ceux-ci la vendirent à un comte de Bar, dont les descendans la transmirent aux ducs de Lorraine. La

ville est assez jolie : elle a encore d'anciens murs ; mais elle n'est pas fortifiée. Il n'y a qu'une paroisse & un couvent de capucins.

Le reste de ce bailliage n'offre aucun lieu fort intéressant. Je nommerai cependant le bourg de *Buzy*, où naquit Claude *Joly*, évêque d'Agen, dont les prônes ont été réimprimés plusieurs fois après sa mort, arrivée en 1678 ; & le bourg de *Norroy-le-Sec*, à un quart de lieue duquel est l'hermitage de *La Malgrée*, où il se tient deux foires par an.

En sortant de ce bailliage d'Etain, du côté du nord-est, on entre dans celui de *Briey*, dont le chef-lieu, situé dans une gorge, entre plusieurs côteaux, est une ville ancienne, mais actuellement peu considérable. Il y a un château, autour duquel on prétend voir les traces d'un ancien camp romain. Cette petite ville étoit du domaine des premiers ducs de la haute Lorraine ou Mosellane, & eut le titre de comté, dès le douzième siècle. Les évêques de Metz s'en emparèrent au treizième, & l'inféodèrent aux comtes de Bar, qui en rendirent quelque temps hommage aux prélats ; hommage dont les ducs de Lorraine se dispensèrent dans la suite. Il n'y a qu'une paroisse à laquelle étoit joint autrefois un chapitre, qui a été supprimé. Au

commencement de ce ſiècle, le duc Léopold abandonna le château aux cordeliers, qui en firent un couvent & qui s'y établirent.

On trouve dans ce bailliage de très-bonnes mines de fer & de très-belles forges, particulièrement près du bourg de *Moyeuvre*; une abbaye de prémontrés réformés, nommée *Juſtemont*, dont la fondation remonte à l'année 1124. Il y en avoit encore une autre, du même ordre, fondée à-peu-près dans le même temps, & que l'on appeloit *Saint-Pierremont*. En 1607, on y établit des chanoines réguliers de la congrégation de Lorraine. Mais en 1754, le titre abbatial a été ſupprimé, & la maiſon transférée à Metz, où les chanoines réguliers ſont chargés d'élever douze jeunes gentilshommes, dont ſix ſont ſucceſſivement nommés par le roi Staniſlas.

Je n'ai qu'un mot à vous dire, Madame, des deux derniers bailliages du Barrois *non-mouvant*. Celui de *Longuyon* n'a de remarquable que ſon chef-lieu, ſitué au confluent de la Chiers & de la Crune. L'égliſe qu'il y a, eſt paroiſſiale & collégiale, & dépend du diocèſe de Trèves. Cette petite ville a une forge conſidérable ſur la Crune, & une belle manufacture de canons de fuſil.

Le bailliage de *Viller-la-Montagne* est frontière du Luxembourg, & a pour chef-lieu le bourg de même nom, situé à une lieue de Longuy & du diocèse de Trèves. A peu de distance de ce bourg, est la forêt de Sélomont, où l'on voit les ruines d'une ville ancienne, qu'on dit avoir été dédiée au soleil.

Je suis, &c.

A Saint-Mihiel, ce 10 mars 1765.

LETTRE DXLVI.

SUITE DE LA LORRAINE.

QUOIQUE le *pays des Trois-Evêchés*, Metz, Verdun & Toul, forme une petite province particulière, qui, comme vous le savez, Madame, n'est point comprise dans les possessions actuelles du roi Stanislas, il est néanmoins regardé comme faisant partie de la Lorraine. La configuration en est des plus irrégulières; & il embrasse plusieurs parties qui ne sont pas contiguës les unes aux autres, étant

séparées par divers lieux des duchés de Lorraine & de Bar. Il est borné au nord, par le Luxembourg & l'électorat de Trèves; à l'orient & au midi, par le duché de Lorraine, & à l'occident par le duché de Bar, & une petite partie de la Champagne.

Les principales rivières qui arrosent ce pays, sont la Meuse, la Moselle, la Meurthe, l'Orne, la Sarre, la Seille, le Madon &c. Le climat y est en général assez tempéré, mais plus froid que chaud, sur-tout vers le nord, du côté des Ardennes. Dans la plus grande partie de l'évêché de Metz, le sol est gras & fertile en froment, en vin, en fruits, & en bons pâturages. Il en est de même dans l'évêché de Verdun, dont le terrain est mêlé de plaines, de montagnes & de vallées, & couvert de bois. Celui de Toul produit aussi du blé & d'assez bons vins. On fait monter le nombre des habitans de cette petite province à deux cent quarante ou cinquante mille.

Ce pays des Trois-Evêchés a fait constamment partie de la monarchie française, sous la première & la seconde race de nos rois, puisque la ville de Metz étoit la capitale du royaume d'Austrasie. Il entra dans la confédération des Allemands, lorsque ceux-ci se donnèrent un chef nouveau après

l'extinction de la race de Charlemagne. L'empereur Henri II ayant donné en fief aux évêques toute l'étendue de leurs diocèses, ceux de Metz devinrent princes de l'empire, & jouirent de tous les droits attachés à ce beau titre. Cependant les habitans de Metz & leurs magistrats municipaux prétendoient être indépendans de ces prélats, & se gouverner sur le pied des villes libres & impériales d'Allemagne. Les évêques de Verdun & de Toul avoient à-peu-près les mêmes prétentions que ceux de Metz. Mais ils étoient bien moins puissans; & leurs seigneuries temporelles n'étoient pas à-beaucoup-près aussi étendues.

Ces différens obligèrent les évêques à aliéner ou engager une partie de leurs terres pour avoir les moyens de soutenir la guerre contre les habitans. Les choses continuèrent sur ce pied jusqu'en 1552, que Henri II, roi de France, s'étant accommodé avec le cardinal de Lorraine, alors administrateur de l'évêché de Metz, entra dans ce pays, se fit prêter serment par les habitans, & se déclara, de leur consentement, leur protecteur. Depuis ce temps, ces trois évêchés sont restés à la France. Mais on ne peut les regarder comme réunis à cette couronne que depuis le traité de Munster en Westphalie, conclu & signé en 1648. Je vais exposer successi-

vement l'hiſtoire de ces trois diocèſes & de leurs capitales, dont je ferai la deſcription.

La ville de *Metz* étoit, avant la conquête des Gaules par Jules-Céſar, la capitale des *Médiomatrices*, peuple Belgique, & s'appeloit en particulier *Divodurum*, mot celtique, qui veut dire *eaux ſacrées*. C'eſt une des villes, ſuivant *Tacite*, dans leſquelles les troupes romaines ſe réfugièrent, lorſqu'elles eurent été repouſſées par les Bataves, que commandoit un général, nommé *Civilis*. C'étoit au milieu du premier ſiècle de l'ère chrétienne. Quelque temps après, les ſoldats de Vitellius maſſacrèrent quatre mille habitans de cette ville; ce qui ſuppoſe qu'elle étoit grande & peuplée. Il eſt dit dans la notice de l'empire, écrite à la fin du troiſième ſiècle, que Divodurum contenoit des manufactures d'armes & d'habits propres aux troupes romaines, ainſi qu'un lieu d'exercice pour les jeunes ſoldats; ce qui prouve qu'il y avoit habituellement des légions qui y campoient & y logeoient.

On convient généralement que le nom de *Médiomatrices* vient de ce que le pays de ces peuples étoit ſitué au milieu de celui de pluſieurs autres, qui étoient regardés comme leurs colonies. On n'eſt cependant pas d'accord ſur le nom des

cités, au milieu desquelles se trouvoit Divodurum. Il est probable que ces cités étoient Trèves, Toul & Verdun. Mais d'où vient le nom de *Metis*, que Divodurum paroît avoir pris au quatrième ou cinquième siècle, & qu'elle portoit certainement au sixième? Suivant les uns, c'est d'un romain nommé *Metius*, qui, envoyé par Jules César, pour assiéger la capitale des Médiomatrices, la prit, la détruisit, puis la rebâtit plus belle qu'auparavant, & lui donna son nom. Suivant les autres, c'est du mot *Meta*, qui-veut dire *borne*, parce que c'étoit une place située à l'extrémité d'une province romaine, & faite pour arrêter les incursions des barbares.

Cette ville étoit, au temps dont je parle, entourée de bonnes & fortes murailles, & avoit sept portes. Elle s'élevoit jusqu'à un grand temple, qui étoit au milieu de son enceinte, & d'où l'on descendoit jusqu'aux murailles. Ce temple étoit, dit-on, dédié à Jupiter; & la rue qui y conduisoit, s'appeloit encore, au seizième siècle, *la Jurne*. Des inscriptions trouvées de nos jours, prouvent aussi qu'il y avoit un temple dédié au Dieu Sylvain, un autre à Apollon, un autre à Diane, un autre enfin aux grandes déesses ou déesses mères.

On attribue à Drusus, neveu d'Auguste, la construction d'un superbe aqueduc, dont on voit les ruines près de Metz, & que l'on y appelle les *arches de Joui* : il étoit fait pour conduire des eaux dans la partie la plus élevée de la ville. Une tradition populaire est que ces arches furent bâties par le diable, mais que l'esprit immonde ne put les achever. Ce que l'on peut en conclure, c'est que les Romains qui commencèrent cette grande entreprise, ne purent y mettre la dernière main, peut-être parce que les irruptions des barbares les en empêchèrent.

On a trouvé aussi à Metz des restes de thermes ou bains publics ; & de nos jours on s'est convaincu qu'il y avoit eu autrefois un amphithéâtre. Plusieurs inscriptions & épitaphes ne laissent non plus aucun lieu de douter qu'il n'y ait eu dans cette ville des magistrats de toute espèce, décemvirs, sexvirs, tribuns, préteurs, préfets, &c. Il y avoit aussi des médecins, des marchands & des ouvriers en tout genre.

Dans le quatrième siècle, Crocus, général d'une armée d'Allemands ou de Vandales, pénétra dans les Gaules, où il fit beaucoup de mal, & particulièrement à Metz. Environ cent ans après, Attila, ce terrible roi des Huns, destructeur de tant

de villes, étendit ses ravages sur Metz, qu'il ruina autant qu'il lui fut possible, en passant comme un torrent enflammé sur une ville déjà considérable, riche & remplie d'édifices beaux & solides.

Il est probable qu'à cette époque, elle portoit encore le nom de *Divodurum*. Mais dès que les Huns s'en furent éloignés, qu'elle fut rétablie, & qu'elle eut passé sous la domination des Francs, on ne la nomma plus que *Metis*. Clovis, & peut-être Childéric son prédécesseur, y firent bâtir un palais, qui a été long-temps habité par les descendans de ce monarque. On y voit encore des restes de cet ancien palais royal. Ce sont des murailles d'une épaisseur & d'une solidité merveilleuses. Les anciens historiens de Metz ne font aucun doute qu'il existoit, non-seulement du temps de Clovis, de Childéric, de Mérovée, mais même de celui de Clodion. Cependant, si ce palais n'a commencé à être habité par nos rois que du temps de Clovis, peut-être est-ce un édifice romain que les princes Francs ont fait servir à leur usage.

L'établissement du christianisme dans Metz remonte au premier siècle de l'église, suivant nos vieux auteurs; mais seulement au troisième, suivant les bons critiques. Le premier qui occupa le siége de cette

ville, est *Saint Clément* qui y bâtit la première église que les chrétiens y ayent possédée. On voit après lui, dans le cours de plusieurs siècles, une longue suite de pieux évêques, qui ont été presque tous canonisés.

De ce nombre est *Saint Arnoud*, qui, suivant plusieurs auteurs, étoit prince du sang de nos rois de la première race, & de qui descendent ceux de la seconde & de la troisième. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il avoit été marié & avoit eu des enfans. Etant devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique; & le peuple de Metz le demanda avec empressement pour son évêque. Il eut toute la confiance du roi Clotaire II; & le fils de celui-ci, Dagobert I, étant roi d'Austrasie, & résidant à Metz, ne se conduisit que par les conseils de ce saint évêque. Tant qu'il les suivit, il gouverna l'Austrasie en sage & pieux monarque. Mais Arnoud voyant enfin que le mauvais naturel de Dagobert l'emportoit, se retira au Saint-Mont dans les Vosges, & y mourut, menant la vie érémitique, l'an 640.

Dix ans après la mort de ce saint prélat, *Saint Cloud*, son propre fils, fut élevé sur le siége épiscopal de Metz. Il avoit été marié comme son père, & laissa aussi des enfans. Il mourut en 690.

Sous le régne de Louis *le Débonnaire*,

on entend parler pour la première fois des comtes de Metz. C'est une grande question de savoir jusqu'où s'étendoit leur autorité dans cette ville. Etoient-ils supérieurs aux évêques? c'est ce qui ne paroît pas: du moins par la suite, ils eurent ensemble des querelles; & les prélats enfin l'emportèrent.

Il paroît que le premier de ces comtes fut *Adalbert*, & que c'étoit un des grands personnages de la cour de Louis. *Drogon* occupoit alors le siége épiscopal. Fils d'une demoiselle Saxone, de laquelle Charlemagne avoit eu trois enfans, il avoit été élevé à la cour de son père, & traité presque à l'égal des princes légitimes. Mais la crainte qu'il ne formât des prétentions, avoit engagé Louis *le Débonnaire* à le faire raser & enfermer dans l'abbaye de Luxeuil. Drogon s'y étoit conduit si sagement, qu'il avoit fait évanouir tous les soupçons; & l'empereur lui avoit rendu ses bonnes grâces. Il jouit, durant son pontificat, de toute la considération due à sa naissance, rétablit toutes les abbayes de son diocèse, déjà fondées; en fonda d'autres, & leur procura des biens de la part des empereurs. Il eut aussi des abbayes en titre, &, pour ainsi dire, en commende, telle que celle de Luxeuil où il avoit été enfermé. Enfin, il paroît qu'il se conduisit

toujours avec assez de mesure & de ménagement, à l'égard de l'empereur Louis *le Débonnaire* & de ses enfans. Il mourut en 855 à Luxeuil. Mais son corps fut transporté à Metz, & enterré dans l'abbaye de Saint-Arnoud.

Son successeur *Advence* assista à un concile qui se tint à Metz, en 863, à l'occasion du divorce de l'empereur Lothaire avec sa femme Teutheberge. Ce divorce n'eut pourtant point lieu, parce que l'empereur & l'impératrice se réconcilièrent. Lothaire étant mort à Plaisance, en Italie, en 869, Teutheberge repassa les monts, revint à Metz, & se fit religieuse dans l'abbaye de Sainte Glossinde, où elle mourut.

En 869, Charles *le Chauve* vint à Metz; y fut reconnu roi de Lorraine, c'est-à-dire, héritier du partage de Lothaire, & fut couronné roi en cette qualité dans la cathédrale, par l'évêque Advence. A cette occasion, ce monarque donna des terres à l'abbaye de Saint-Arnoud, & laissa à la cathédrale un beau livre de prières à son usage, qui y a été conservé pendant huit cents ans, comme un monument précieux de l'écriture & de la dévotion du neuvième siècle. En 1675, le chapitre de Metz en fit présent à Colbert, qui le conserva dans sa bibliothèque jusqu'à-

près

près sa mort, qu'il passa dans celle du roi.

L'évêque Advence, mort en 875, fut remplacé par *Wala*, homme de qualité, qui eut une fin malheureuse. Les Normands encore païens, étant entrés dans le pays Messin, & y faisant de grands ravages, le prélat fit armer ses sujets, les habitans de Metz & ceux des environs, marcha aux barbares, leur livra bataille en 882, à Remich, & y périt, avec *Adelard*, comte de Metz. Le successeur de l'évêque fut *Robert*, moine de Saint-Gal en Suisse; & celui du comte fut *Ricuin*, puissant seigneur, qui avoit de grandes possessions dans la Mosellane & dans les Ardennes, & dont quelques auteurs font descendre la maison de Luxembourg.

L'empereur Charles *le Gros* ayant été déposé en 888, on reconnut pour roi de Germanie, Arnoul, fils de Carloman, roi de Bavière. Il se rendit maître de Metz & de la Lorraine, qu'il céda, en 895, à son fils naturel Zuentibolde, que l'évêque Robert reconnut sans difficulté. Arnoul, couronné empereur à Rome, en 896, mourut trois ans après. Zuentibolde ne lui survécut qu'un an. Louis IV, fils légitime d'Arnoul, occupa le trône impérial jusqu'en 911, & fut le dernier empereur de la race de Charlemagne.

Après lui, la couronne impériale passa

à Conrad, duc de Franconie. L'évêque Robert le reconnut. Mais cet empereur allemand fut bien plus occupé de la Germanie que des pays frontières de France, tels que la Lorraine & le pays Messin. Il laissa les seigneurs ecclésiastiques & les laïques de cette extrémité de l'empire, s'ériger en petits souverains. Telle est l'origine de la grandeur des évêques de Metz, & de plusieurs autres. Cet empereur mourut en 918; & depuis cette époque, la ville & les évêques de Metz furent, pendant plus de sept siècles, regardés comme membres de l'empire Germanique.

Henri de Saxe, surnommé l'*Oiseleur*, successeur de Conrad à l'empire, fit la guerre au roi Charles *le Simple*, & lui disputa la Lorraine. Le foible descendant de Charlemagne défendit ses droits autant qu'il lui fut possible. Mais enfin il se vit contraint de les abandonner. L'évêque *Wigeric*, qui avoit succédé à Robert, ne put résister à Henri, & fut obligé de le reconnoître. Il fut remplacé par *Bennon*, qui, bon moine, mais dur & austère, déplut au peuple de Metz. Quelques scélérats l'attaquèrent, lui crevèrent les yeux, & le forcèrent de se retirer dans son ancien couvent. Les assassins furent excommuniés dans un concile, & l'empereur Henri les condamna à mort.

On mit à la place de Bennon, *Adalbéron*, qui passa de l'église de Verdun à celle de Metz, & gouverna cette dernière pendant plus de trente ans. Il travailla à rétablir, enrichir & réformer les abbayes de son diocèse, dont la plûpart lui ont de très-grandes obligations. L'empereur Othon, fils & successeur de Henri, le força à lui rendre hommage. Sous son épiscopat, la ville de Metz fut pillée par les troupes de Conrad, duc de Lorraine, complice de la révolte de Ludolphe, contre son père, l'empereur Othon. Il y eut, dans ce pillage, vingt-deux églises de brûlées. Adalbéron fit le sacrifice des revenus de son évêché pour les rétablir. Il mourut en 964, & eut pour successeurs immédiats, *Thierri*, cousin-germain de l'empereur Othon & du fameux Brunon, archevêque de Cologne, & *Adalbéron* II, fils de Frédéric, duc de la Haute-Lorraine, & de Béatrix, sœur de Hugues Capet, deux prélats pieux, qui fondèrent plusieurs abbayes.

L'évêché de Metz commençoit à être riche & puissant, & digne de l'ambition des princes voisins. Thierri, duc de Mosellane, voulut y placer son fils, & donner cet évêché, pour ainsi dire, en *custodinos* à Thierri, fils de Sigefroi, comte de Luxembourg. Mais celui-ci en ayant pris

possession, voulut le garder pour lui. Il en résulta une guerre entre le duc de Lorraine & l'évêque. L'empereur Henri II prit d'abord le parti du premier. Mais ensuite il se réconcilia avec l'évêque; & le jeune prétendant étant mort, Thierri resta maître de ce siége. Ce prélat jeta les fondemens de l'église cathédrale, dont j'aurai occasion de parler.

Adalbéron III, son neveu, & fils de Frédéric, comte de Luxembourg, lui succéda en 1046. Il échangea avec le duc de Lorraine Commercy pour Bouzonville; eut part à l'élection de l'empereur Henri IV, & obtint de ce prince le comté de Saarbruck, qui, depuis cette époque, a dépendu ou relevé de l'évêché de Metz.

Son successeur, nommé *Hérimant*, s'attira la haine & la vengeance de ce même empereur, pour avoir pris hautement le parti du pape Grégoire VII dans la fameuse querelle des investitures. Il fut chassé de Metz par Henri qui y vint en personne, & se vit ensuite obligé de se retirer à Rome. On mit à sa place deux *intrus*. Mais enfin il fut rétabli sur son siége, à l'occasion d'une paix plâtrée entre le pape & l'empereur.

Ce prélat mourut en 1090, lorsque les querelles entre le sacerdoce & l'empire recommencèrent. L'empereur vouloit éle-

ver sur le siége de Metz un nommé Adalbéron. Mais le clergé & le peuple s'unirent pour y placer *Poppon*, qui fut enfin reconnu. Celui-ci assista, en 1095, au premier concile de Clermont, où fut prêchée la première croisade. Les croisés passérent par Metz, & donnèrent malheureusement des preuves de leur indiscipline & d'un zèle mal entendu, en tuant & massacrant, de leur propre autorité, tous les Juifs.

Après la mort de Poppon, arrivée en 1103, l'empereur força les habitans de Metz à recevoir pour évêque *Adalbéron* IV, qui se soutint pendant quelque temps sur ce siége, & vit monter sur le trône impérial Henri V, fils de Henri IV. Le nouvel empereur fit la guerre en Lorraine avec quelque succès; & durant ce temps on n'osa point troubler Adalbéron dans sa possession. Mais enfin, en 1115, déposé dans un concile tenu à Reims, il se réfugia à la cour de l'empereur, où il demeura bien des années. Cependant, en 1117, on avoit mis à sa place sur le siége un autre évêque, nommé *Théotgère*, qui étoit frère de Folmar, comte de Metz. On espéra que le crédit de son frère le soutiendroit. Mais les deux frères craignirent d'abord de se commettre à l'égard du pape. Ce ne fut qu'au bout d'un an, que

Théotgère; accepta dans un concile tenu à Cologne. Il fut sacré par l'archevêque de Trèves, son métropolitain. Mais après avoir fait quelques tentatives pour entrer dans sa ville épiscopale, il se retira à Cluny, où il mourut en 1120, après avoir abdiqué.

C'est à ces circonstances, où les évêques de Metz n'osoient paroître dans leur ville, que l'on attribue la formation de la république de Metz. Le comte, frère de l'évêque dont je viens de parler, voyoit également son autorité méprisée. Les bourgeois tirèrent parti de ces conjonctures; & cent ans après, les comtes furent supprimés, & la puissance de l'évêque dans la ville, presque anéantie, quoiqu'elle soit restée fort considérable encore dans les terres qui formoient le temporel de l'évêché.

En 1120, on élut à la place de Théotgère, *Etienne de Bar*, fils de Thierri II, comte de Bar; neveu de Guillaume, comte de Bourgogne, & du pape Calixte II. Cet illustre prélat ne voulut cependant pas d'abord entrer dans Metz. Il alla se faire sacrer à Rome par le pape son oncle, & revint ensuite dans son diocèse, où il habita différentes villes dépendantes du temporel de son évêché; telles que *Vic*, située sur la Seille, à dix lieues de Metz, où il y avoit déjà des salines d'un grand revenu;

Moyenvic, qui avoit aussi ses salines, & où l'évêque bâtit un château de défense, & *Marsal*, place qui étoit alors déjà importante.

Nul évêque de Metz n'a fondé autant d'abbayes, de prieurés, & de collégiales qu'Etienne de Bar, tant avant qu'après son entrée dans sa ville épiscopale. J'en ai nommé quelques-uns dans mes lettres précédentes, & j'aurai occasion par la suite de faire connoître les autres. Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dits à présent *chevaliers de Malte*, lui doivent un établissement dans la ville de Metz. Ce prélat assista en 1138 à la diète de Mayence, où Conrad III fut élu empereur, après la mort de Lothaire II. Ce monarque croyant lui avoir quelque obligation, le protégea dans différentes prétentions qu'avoit l'évêché de Metz sur les états voisins. Etienne reprit à main armée plusieurs terres & châteaux, fit fortifier *Rambervilliers*, qui lui appartenoit, assiégea & prit les châteaux de *Pierre-Percée* au prince de Salm, & de *Dieu-Louard* à l'évêque de Verdun, & donna à son église le château de *Lutzelbourg*, qui étoit de son patrimoine.

Tant d'actions & d'établissemens, qui prouvent le caractère tout-à-la-fois dévot, guerrier & ambitieux de l'évêque Etienne, le conduisirent à se croiser, en 1146,

pour l'expédition de la terre-sainte. Il y passa avec le roi Louis *le Jeune* & plusieurs autres princes ; se trouva, pendant toute l'année 1148, à Acre ; célébra, en 1149, la fête de pâques à Jérusalem, & revint dans son diocèse, à la fin de la même année. Il y fit encore plusieurs pieuses fondations, eut part à l'élection de l'empereur Frédéric *Barberousse*, & fut en guerre avec le comte de Saveerden son voisin, qu'il fit prisonnier, après avoir assiégé & pris son château.

Ce prélat mourut en 1163, & eut pour successeur *Thierri* III, qui augmenta le temporel de son évêché, en acquérant de nouvelles terres. L'archevêque de Trèves fit en sa présence, en 1170, l'ouverture du tombeau du roi d'Austrasie, Saint Sigebert, dont le corps se trouva entier. En 1171, il fut obligé d'user de rigueur envers les habitans de Metz, qui avoient insulté les officiers, & massacré l'un d'eux. Il mit la ville en interdit : mais les habitans s'empressèrent de réparer l'injure qui lui avoit été faite, arrêtèrent & firent exécuter les plus coupables, & demandèrent l'absolution qui leur fut accordée.

Thierri mourut sur la fin de cette même année & fut remplacé par *Frédéric de Pluvoise*. C'étoit un bon prélat : mais comme il

étoit très-attaché au pape Alexandre III, l'empereur le chassa, deux ans après son élection, de sa ville épiscopale. Le bon évêque se retira à Rome, où il vécut encore long-temps à la cour du pape. Dans cet intervalle, les impériaux mirent à sa place *Thierri* IV, fils de Mathieu, duc de Lorraine, & neveu de l'empereur. La cour de Rome fut quelque temps sans vouloir le reconnoître. Mais le schisme qui avoit eu lieu ponr l'élection d'un pape, étant fini en 1177, & le troisième concile général de Latran ayant été assemblé en 1179, Thierri fut déposé & survécut peu à sa déposition, puisqu'il mourut cette même année.

L'empereur se hâta de mettre à sa place un de ses favoris, nommé *Bertrand*, qui avoit été archevêque de Brême, mais déposé dans les mêmes circonstances & pour les mêmes raisons que Thierri de Lorraine. Bertrand fut aussi plusieurs fois chassé du siége de Metz, & réintégré. Il paroît cependant qu'il se raccommoda avec le pape, qui le chargea de prêcher la croisade.

L'empereur Henri VI, qui avoit succédé à son père Frédéric Barberousse, en 1190, mourut en 1197; & l'empire fut alors troublé par des factions. Les Messins & leur évêque prirent parti pour Phi-

lippe, frère de Henri VI. Le duc de Lorraine avoit embrassé le parti d'Othon, & les Messins lui firent la guerre. Ils eurent d'abord quelques avantages sur lui, & furent ensuite défaits. D'un autre côté le comte de Bar entra sur les terres de l'évêché, & y fit de grands ravages. Philippe ayant été assassiné en 1208, Othon IV devint seul maître de l'empire jusqu'en 1212, qu'il mourut la même année que l'évêque Bertrand.

Je dois remarquer ici que pendant ces troubles, le gouvernement de Metz reçut une nouvelle forme. Il paroît qu'il y avoit alors trois puissances dans la ville; celle de l'évêque, celle du comte, & celle des citoyens. Les deux dernières étoient toujours opposées à la première, & occupées à la borner. Les comtes étoient officiers de l'empereur, & ne dépendoient que de qui ils vouloient, quoique obligés de ménager les citoyens, parmi lesquels il y avoit des familles en possession de remplir toujours les premières places dans le corps municipal. On les appeloit les *paraiges*, c'est-à-dire, les *pairages*, parce qu'elles étoient regardées comme pairs & chefs de la bourgeoisie, & formoient comme une noblesse municipale. Par la suite les habitans de Metz se trouvèrent divisés en trois ordres, dont le premier étoit le

clergé, composé des abbés & des principaux membres des chapitres & communautés séculières; le second, les pairages; le troisième, le tiers-état, ou la simple bourgeoisie.

Ces trois ordres concouroient pour l'élection du maître-échevin, qui étoit le premier magistrat municipal, dont l'autorité devint bien plus grande après la suppression des comtes: il avoit sous lui de moindres échevins, que l'on appeloit *échevins du palais*. Pendant long-temps, les maîtres-échevins se tirèrent toujours des familles honorées du pairage. Mais nous verrons quand elles perdirent ce droit; nous verrons aussi quand la bourgeoisie prit plus de part à l'administration de la ville.

On rapporte à l'épiscopat de Bertrand l'établissement des officiers de justice de la ville de Metz, que l'on appeloit *amans*. C'étoient des secrétaires-greffiers, ou, pour mieux dire, notaires destinés à donner la forme authentique à tous les actes que les particuliers passoient entre eux. Ils subsistèrent jusqu'à ce que Metz fut soumis à la domination de France.

Sous l'épiscopat de *Conrad de Scharfenneck*, homme d'une grande maison, depuis long-temps éteinte, la ville de Metz fut, par l'ordre de ce prélat, au com-

mencement du treizième siècle, entourée de bonnes & fortes murailles, qui ont subsisté, jusqu'à ce qu'elle ait été fortifiée à la moderne. Conrad fit alliance avec Thibaut, duc de Lorraine, qui fut en même-temps comte de Metz, ayant hérité de la famille de Dachsbourg, qui avoit porté ce titre. Mais Thibaut étant tombé dans la disgrace de l'empereur Frédéric II, celui-ci lui fit la guerre & le prit prisonnier. Cependant Thibaut obtint sa liberté par un effet du crédit qu'avoit le prélat auprès de l'empereur. Cet évêque en eut encore une plus grande preuve; car après la mort de Thibaut, il obtint qu'il n'y auroit plus de comtes à Metz. Il assista à la diète de Francfort en 1220, & y fit les fonctions de chancelier de l'empire.

Jean d'Apremont, son successeur, fit aussi des arrangemens utiles à son évêché. Cependant on ne sait pourquoi les habitans de Metz lui firent la guerre, en 1231, & brûlèrent des villages qui lui appartenoient. Le prélat excommunia les citoyens, & mit la ville en interdit. Mais ils n'en tinrent pas compte, & l'assiégèrent dans le château de Saint-Germain. L'évêque, obligé de s'enfuir, fut d'autant plus embarrassé, que le duc de Lorraine & le comte de Bar s'étoient joints

aux rebelles. Il alla chercher des secours chez des princes de l'empire plus éloignés. Heureusement il en trouva, revint en force, & eut des avantages sur ses ennemis. L'évêque de Toul s'entremit pour faire la paix entre les Messins & leur pasteur, & il y réussit.

En 1238, on vit monter sur le siége épiscopal de Metz, *Jacques de Lorraine*, fils du duc Ferri II. Il rétablit, deux ans après, la ville de Sarbourg, ruinée pendant les guerres précédentes, & y fonda un chapitre. Ce prélat se brouilla avec ses habitans, ayant pris parti contre l'empereur Frédéric II, que le pape Innocent IV avoit excommunié, & avoit voulu dépouiller de l'empire. Les Messins, fidèles à l'empereur, se liguèrent avec ceux de Toul contre leurs évêques, & leur firent la guerre. Après la mort de Frédéric, il y eut plusieurs prétendans à l'empire, de grands troubles & un interrègne. Dans ces temps malheureux, une véritable anarchie régnoit à Metz comme ailleurs.

L'évêque *Philippe de Fleurange* se brouilla avec le comte de Vaudemont & celui de Bar, qui voulurent le faire déposer, & n'y purent réussir d'abord. Mais le duc de Lorraine s'étant joint aux deux comtes, Philippe alla plaider sa cause à Rome, en 1264, devant le pape Urbain IV. Il la

perdit, fut déposé, & resta en Italie, où il vécut avec une pension, jusqu'en 1297.

Le pape mit alors à sa place *Guillaume de Tresnel*, parent du comte de Bar, avec lequel il fut d'abord fort lié, & fit la guerre au comte de Luxembourg. Mais ils se brouillèrent ensuite; & le même comte de Bar se ligua avec le duc de Lorraine contre l'évêque, qui, suivant les uns, fut fait prisonnier; &, suivant les autres, s'enfuit en Italie. Il eut pour successeur *Laurent*, qui fut tour-à-tour en guerre & en paix avec le duc de Lorraine & le comte de Bar, & qui mourut, en 1280, sous le règne de l'empereur Rodolphe de Hapsbourg.

A celui-ci succéda, par la nomination du pape Nicolas III, un prélat d'un grand mérite & d'une haute naissance: c'étoit *Jean*, fils de Guy, comte de Flandres marquis de Namur. Il reçut en 1281 l'investiture de l'évêché, de l'empereur Rodolphe. Les comtes de Vaudemont & de Cluny lui firent en même-temps hommage pour les fiefs qu'ils tenoient de lui: ainsi les choses commencèrent à se remettre en règle. L'année suivante, il fut nommé par le pape évêque de Liége, & alla prendre possession de cet évêché qui étoit plus à sa convenance que celui de Metz.

On mit alors à sa place *Bouchard d'Avènes*, fils de Jean d'Avènes, comte de Hainaut, & neveu de Guillaume, comte de Hollande, qui, peu d'années auparavant, avoit été reconnu empereur après Conrad IV. Ce prélat ne put s'empêcher de faire la guerre au duc de Lorraine, & il la soutint avec vigueur. Il assista, en 1292, à l'élection d'Adolphe de Nassau, successeur de l'empereur Rodolphe.

Après sa mort, il s'éleva de grandes difficultés sur le choix de son successeur. Le pape Boniface VIII les leva en nommant *Gérard de Relange*, dont l'épiscopat fut assez paisible, & qui reçut l'investiture d'Albert d'Autriche, lorsque cet empereur passa par la Lorraine en 1299.

Cet évêque mourut en 1302, & eut pour successeur *Renaud de Bar*, fils de Thibaut II, comte de Bar. Ce prélat eut l'administration du comté de Bar, pendant que son frère Henri étoit à la terre-sainte. Il eut des querelles assez sérieuses avec les habitans de Metz & avec son chapitre: mais il les termina par un accommodement. Thibaut II, duc de Lorraine, ayant fait la guerre à Edouard, comte de Bar, neveu de l'évêque de Metz, celui-ci se crut obligé de prendre le parti de ce dernier; & malheureusement le jeune comte fut fait prisonnier. Le duc Thibaut étant

mort, l'évêque Renaud fit sa paix avec Ferri IV, successeur de ce même Thibaut, & fit relâcher le comte Edouard.

Après la mort de ce prélat, arrivée en 1316, le chapitre de Metz fut partagé, pendant deux ans, entre différens prétendans, soutenus par les princes voisins. Le pape Jean XXII accommoda le différend en nommant *Henri*, fils d'Humbert de la Tour-du-Pin, dauphin de Viennois. Celui-ci n'accepta qu'à condition qu'il seroit dispensé de prendre les ordres, & qu'il continueroit de gouverner le Dauphiné pendant la minorité de son neveu. Ce fut alors, pour la première fois, que l'évêché de Metz fut régi par des vicaires généraux. Ceux qui étoient chargés du temporel, étoient Dauphinois, & celui qui étoit pour le spirituel, étoit un Lorrain, curé de la ville. Afin de vivre en paix, l'évêque s'arrangea avec le duc de Lorraine & le comte de Bar qui lui étoient très-nécessaires.

Cependant, au bout de quelques années, Henri ayant remis à ses neveux leur héritage, vint à Metz, y fonda l'abbaye de Pontifroy, à présent éteinte, aliéna ou engagea quelques terres de l'évêché, & retourna bientôt après en Dauphiné. Pendant sa dernière absence, tout alla en décadence dans son diocèse. Les Messins,

livrés à eux-mêmes, se firent la guerre civile, & insultèrent les princes voisins, qui se liguèrent contre eux. Les malheureux citoyens écrivirent alors à leur évêque, pour l'engager à venir les défendre ou les concilier. Mais le prélat, loin de faire le voyage de Metz, se démit de son évêché; & l'on prétend que, peu de temps après, il fut tué dans une bataille qu'il livra au duc de Savoie.

Le pape pourvut, sur sa démission, *Louis de Poitiers*, fils d'Aymar, comte de Valentinois, qui étoit évêque de Langres, mais qui avoit de grandes querelles avec son chapitre. Ce prélat se conduisit sagement à Metz, accommoda tous les différens avec les princes voisins, & s'occupa sérieusement du soin de rétablir l'ordre. Mais il y trouva tant de difficulté, qu'étant dégoûté, il résigna, en 1327, en faveur d'*Adhémar de Monteil*, son neveu.

Celui-ci, quoiqu'obligé de soutenir quelques guerres, ne suivit pas moins le projet de détruire beaucoup d'abus, qui s'étoient glissés dans le clergé séculier & régulier de son diocèse; ce qui lui causa de grands embarras. En 1354, il reçut à Metz l'empereur Charles IV, de la maison de Luxembourg, qui repassa en 1357, & accorda des diplômes très-favorables à l'évêque, au chapitre & aux abbayes du

pays Messin. Ce prélat mourut, en 1361, avec le chagrin d'avoir eu toujours des guerres à soutenir, quoique son humeur fût très-pacifique.

Le pape Urbain V mit à sa place *Jean de Vienne*, qui, depuis 1355, étoit archevêque de Besançon, mais qui s'y déplaisoit. Il donna le premier exemple de changer un archevêché contre un évêché. Cependant il ne se trouva pas mieux de ce second diocèse que du premier. Il voulut aussi rétablir l'ordre, & déplut par là à son clergé. Il se plaignit de quelques irruptions des Barrois sur ses terres, & fut forcé de faire la guerre au comte de Bar. Le tribunal de Metz, appelé le *conseil des treize*, & les Messins la lui firent aussi. Il s'accommoda avec eux. Mais las d'occuper une place aussi orageuse, il sollicita encore sa translation à l'évêché de Bâle, & l'obtint en 1365.

Son successeur à l'évêché de Metz fut *Thierri Bayer de Boppart*, d'une famille ancienne & illustre du pays de Trèves. Il occupa ce siége pendant long-temps, avec assez de gloire, mais avec peu de tranquillité. Après avoir fait son entrée dans Metz, & avoir cru s'assurer que les ducs de Lorraine & de Bar le laisseroient en paix, Bayer alla rejoindre l'empereur Charles IV en Italie, & passa quelque

temps à Rome. Il s'éleva, durant son voyage, des guerres dans lesquelles il fut par la suite forcé d'entrer.

En 1368, un gentilhomme, qui croyoit avoir à se plaindre des Messins, eût recours au duc de Bar. Il fut d'abord convenu que le différent se termineroit par un combat singulier, près de Ligny en Barrois, entre Robert de *Hervilliers*, chevalier, nommé par les Messins, & le gentilhomme plaignant, appelé Jean de *Mars*. Les deux chevaliers s'étant rendus au lieu désigné avec une nombreuse suite, & le duc de Bar s'étant mis du côté du gentilhomme outragé, il s'engagea un combat général, où le duc fut fait prisonnier par les Messins. La guerre continua; & les sujets du duc ayant ravagé les terres de l'évêque, le prélat ne put s'empêcher de prendre le parti de ses habitans. Cependant il s'occupa des moyens de rétablir la paix, & de procurer la liberté au duc. Il y réussit; & par un traité conclu en 1370, le duc fut relâché, moyennant une forte somme qu'il compta. Mais il ne fut pas plutôt libre, qu'il recommença la guerre, assisté du duc de Lorraine, qui se présenta même devant la ville de Metz pour l'assiéger. Il fut repoussé; & l'évêque eut encore le bonheur de faire, sinon une paix, au

moins une trève, en 1372. Dès l'année suivante, la guerre se renouvela avec le duc de Bar, & fut terminée par un traité de paix définitif.

Cependant l'évêque eut des chagrins d'une autre espèce. Une ancienne querelle entre les chanoines & le clergé de la ville recommença. Les magistrats exilèrent des abbés & des chanoines, dont l'évêque se crut obligé d'embrasser le parti. Il mit la ville en interdit; & cette querelle ne s'appaisa qu'en 1376. L'évêque leva sa censure, moyennant une somme d'argent qui lui fut payée par le tribunal des treize. Cette absolution parut simoniaque, & fut généralement blâmée.

Toutes les anciennes chroniques rapportent qu'en l'année 1374, la ville de Metz fut affligée d'une maladie épidémique d'une espèce singulière. On l'appeloit communément la *danse de Saint-Jean*. Ceux qui étoient attaqués de cette frénésie, se mettoient tout-à-coup à danser violemment, & vouloient forcer les autres à en faire autant. On vit alors, dit la chronique de Metz, écrite en vers, qu'on attribue à Jean *le Maire*, toutes sortes de gens danser:

Le prêtre en faisant son service,
Le juge séant en justice,

Le laboureur en son labeur,
Dansoient, sautoient, mais en douleur.
Fût-ce en dormant, fût ce en veillant,
Fût-ce le pauvre ou le vaillant,
Ou plus ou moins à l'aventure,
Grand fut le mal des créatures;
Dans la ville y eut des dansans,
Tant grands que petits, quinze cents.

comme la ville de Metz étoit en interdit, bien des gens crurent que c'étoit une possession du démon.

En 1375, une troupe de bandits, que l'on appeloit les *Bretons*, vinrent ravager le territoire de Metz. L'évêque fut obligé de leur donner une grosse somme pour les faire retirer. Ce fut sans doute ce qui l'autorisa à tirer quelqu'argent des magistrats pour la levée de l'interdit. Il paroît même que cela ne lui suffit pas, puisqu'il engagea à la ville le droit de battre monnoie.

Ce même évêque, Thierri Bayer, voulant réformer les chanoines de sa cathédrale, trouva dans l'exécution de son projet, des oppositions insurmontables. Mais ce qui lui causa le plus d'embarras, ce fut le schisme qui s'éleva dans l'église, en 1378 & 1379, au sujet de l'élection d'un pape. Urbain VI, siégeant à Rome, étoit soutenu par l'empereur Venceslas;

& Clément VII, résidant à Avignon, avoit dans son obédience plusieurs princes, entr'autres le roi de France. L'évêque de Metz, après avoir consulté beaucoup de théologiens, se déclara pour Clément, tandis que la plus grande partie de son chapitre pensoit différemment. Les partisans d'Urbain VI, condamnés par leur évêque, sortirent d'abord de la ville. Mais ils y rentrèrent quelque temps après, protégés par l'archevêque de Trèves & l'empereur Vencellas : ce fut cependant sans violence & sans trouble. L'évêque continua de penser comme il voulut ; & on laissa même dans la ville le cardinal d'Aigrefeuille, partisan de Clément VII, exercer ses pouvoirs de légat. Il réforma le chapitre, c'est-à-dire, qu'il fit des réglemens, qui bornèrent le nombre des chanoines à quarante, & réglèrent les droits & les prétentions des dignitaires. Il paroît que c'est depuis cette époque, que le chapitre de Metz a la forme qu'il conserve encore aujourd'hui.

Thierri étant mort en 1384, le pape Clément VII nomma presqu'aussitôt à sa place un jeune prince, que sa haute piété en rendoit digne, quoiqu'il n'eût que quinze ans. Né de la même famille que l'empereur régnant, laquelle avoit déjà donné deux reines à la France, il étoit fils de Gui de Luxembourg, comte de Ligny,

& frère de Valeran de Luxembourg, comte de Saint-Paul, connétable de France. Ce jeune prélat arriva avec son frère pour prendre possession de son évêché; ce qu'il fit sans difficulté. Cependant l'empereur Vencellas, quoique de la même maison que l'évêque, vint aussi à Metz sontenir un parti tout opposé. Il voulut engager les Messins à reconnoître pour pape Urbain VI, & pour évêque un nommé *Thielman*, qu'il avoit nommé: mais il ne put y réussir. Le jeune évêque, *Pierre de Luxembourg*, s'étant retiré pendant le séjour de l'empereur son cousin, rentra dans la ville l'année suivante, & ne s'y occupa que du spirituel & de faire du bien aux pauvres. En 1386, le pape Clément VII le fit cardinal, & l'engagea à se rendre à Avignon. Pierre de Luxembourg se conforma aux intentions du pape; & pendant son absence, le connétable de Saint-Paul, son frère, soutint dans le pays Messin son parti à main armée, & fit la guerre aux partisans de Thielman. L'année suivante, Pierre de Luxembourg mourut à Avignon, n'étant âgé que d'un peu plus de dix-huit ans. Son insigne piété, l'onction qui règne dans les ouvrages qui nous restent de lui, & les miracles qui se firent à son tombeau, engagèrent Clément VII à le béa-

Le même pape nomma à l'évêché de Metz *Raoul de Couci*, proche parent du duc de Lorraine. Ce prélat fut obligé de se confédérer avec celui-ci & le duc de Bar, contre des troupes de brigands qui ravageoient la Lorraine & le pays Messin; & les citoyens de Metz se joignirent à lui. Il eut ensuite, pendant quelques années, différentes guerres avec des princes voisins, & même avec une partie des habitans de sa ville épiscopale, qui s'étoient divisés & se faisoient une espèce de guerre civile. Plus de vingt ans de son épiscopat se passèrent dans ces troubles.

Cet évêque avoit reçu l'investiture de l'empereur Robert. Son successeur, *Conrad Bayer de Boppart*, la reçut, en 1415, de l'empereur Sigismond de Luxembourg, qui confirma les priviléges de la ville de Metz, regardée alors tout-à-fait comme une ville impériale. En 1427, le duc de Lorraine, Charles II, eut une grande guerre contre les Messins, à laquelle il ne paroît pas que l'évêque ait pris d'autre part, que de travailler à la paix qui fut conclue en 1430. Mais l'année suivante, ce prélat fut fait prisonnier par un autre prince de la maison de Lorraine, Antoine de Vaudemont, qui, prétendant que la Lorraine étoit un fief masculin, disputoit l'héritage du duc Charles II, mort en 1430, à

René

René d'Anjou, qui avoit épousé la fille aînée de ce duc. L'évêque Conrad prit le parti de René; & Antoine leur ayant livré bataille à Bulgnéville en Lorraine, fit l'un & l'autre prisonniers. Le prelat se racheta en payant dix mille *salus d'or*. Le salus valoit quinze sous de Metz.

Conrad se rendit, en 1434, au concile de Bâle; & pendant son absence, les Messins furent en guerre avec le damoiseau de Commercy, & l'assiégèrent dans son château. Mais le connétable Artus de Richemont, & le brave Poton de Xaintrailles, généraux du roi Charles VII, les obligèrent d'en lever le siége.

Je ne dois pas oublier de dire ici qu'en 1436, parut à Metz une fille ou femme, qui prétendoit être la fameuse pucelle Jeanne d'Arc, que l'on croyoit généralement avoir été brûlée à Rouen. La réalité de cette apparition est un problême historique, non encore éclairci. Ce qu'il y a de sûr, c'est que cette pucelle, vraie ou prétendue, épousa quelques années après, un chevalier, nommé *Robert des Armoises*, avec lequel elle revint demeurer à Metz.

En 1438, des brigands, nommés les *écorcheurs*, ravagèrent le pays messin; & en 1441, d'autres, qu'on nommoit les *aventuriers*, en firent autant. On ne put

les chasser qu'après qu'ils eurent causé de grands maux.

Il semble que les habitans de Metz ne pouvoient rester long-temps en paix. En 1444, ils firent, avec ceux de Toul, une guerre très-injuste au bon roi René & à la reine Isabelle, sa femme. Celle-ci allant en dévotion à Pont-à-Mousson, les Toulois arrêtèrent & saisirent ses équipages, sous le prétexte d'une vieille dette. Le roi René, irrité de cette injure, eut recours au roi de France, Charles VII; & tous deux de concert assiégèrent d'abord la ville de Toul, qui fut obligée de capituler, de payer vingt mille florins, & de s'engager à une redevance annuelle de deux mille. Les Messins craignant avec raison d'être assiégés à leur tour, d'autant plus qu'ils virent brûler leurs fauxbourgs, envoyèrent des députés aux deux rois, qui étoient à Nanci, & firent leur paix en 1445. Il leur en coûta une somme assez considérable, & ils donnèrent quittance de tout ce qu'ils prétendoient leur être dû par le roi René & les ducs de Lorraine ses prédécesseurs.

Le successeur de l'évêque Conrad, mort en 1459, fut *Georges*, de l'illustre maison des margraves de Bade. Les premières années de son épiscopat furent troublées par une grande querelle, qui s'éleva entre

les chanoines & les citoyens de Metz. Les premiers furent bannis de la ville pendant deux ans. Les magiſtrats furent excommuniés, & ne parurent guères s'en embarraſſer. L'empereur Frédéric III les condamna, & les mit au ban de l'empire. Mais ils réſiſtèrent jusqu'en 1464, qu'ils laiſsèrent rentrer les chanoines dans la ville. Ces querelles ſe renouvelèrent en 1468, & ne s'appaisèrent qu'avec-peine, en 1471.

Les Meſſins étoient parvenus à un point d'audace, qu'ils ne craignoient preſque plus perſonne, lorſqu'en 1473 ils s'apperçurent que Nicolas, nouveau duc de Lorraine, avoit deſſein de les ſurprendre & de s'emparer de leur ville. Ils prirent leurs précautions, & chaſsèrent les Lorrains, qui furent obligés de s'enfuir honteuſement. La ville fit bâtir une chapelle en mémoire de cette délivrance; & après la mort du duc Nicolas, elle fit la paix avec ſon ſucceſſeur.

Délivrés de cette crainte, les Meſſins en eurent une autre. Le duc de Bourgogne, Charles *le Téméraire*, fit à ſon tour des tentatives, pour ſurprendre la ville de Metz : elle ſe garantit encore de ces piéges. Les habitans permirent cependant au convoi qui accompagnoit le corps de Philippe *le Bon*, que l'on tranſportoit de

Flandres à Dijon, de passer par la ville : mais ce fut avec toutes les précautions qu'on prend pour introduire un ennemi dans une place. En 1475, René II, duc de Lorraine, tenta encore de surprendre Metz, toujours sans succès. Vous voyez, Madame, combien cette ville riche & commerçante étoit enviée par les princes voisins.

L'évêque Georges de Bade mourut en 1484, & eut pour successeur *Henri de Lorraine*, oncle du duc René. Les Messins virent avec peine un prince lorrain sur leur siége. Henri leur prouva bientôt que leurs craintes étoient fondées, puisqu'il abandonna les salines de Moyenvick & de Maisal au duc son neveu. Il continua de se conduire avec tant de partialité pour les Lorrains, que les citoyens de Metz ne pouvant douter que le duc René en vouloit à leur liberté, lui déclarèrent la guerre, en 1490. L'année suivante, on arrêta un gentilhomme qui devoit livrer la ville au duc. Il fut convaincu, jugé & condamné au supplice des traîtres : son corps fut partagé en quatre, & exposé aux quatre portes de la ville. L'empereur Maximilien étant venu à Metz, ménagea la paix avec le duc de Lorraine; & l'évêque Henri rentra alors dans la ville, où il se conduisit avec tant d'adresse & d'ha-

bileté, qu'au bout de quelques années, il gagna la confiance des Messins.

En 1502, ce prélat & le duc son neveu, obtinrent de la cour de Rome la coadjutorerie de Metz, pour *Jean de Lorraine*, fils du duc René II, & par conséquent petit-neveu de l'évêque Henri, quoique ce prince n'eût encore que trois ans. En 1505, l'évêque mourut, & le jeune prince Jean lui succéda sans difficulté, quant à une partie de l'administration temporelle seulement. Le reste fut partagé entre le chapitre; & le spirituel fut administré par des vicaires-généraux, jusqu'en 1518. Trois ans après, l'empereur Charles-Quint vint à Metz, & confirma les priviléges de la ville. L'évêque Jean de Lorraine fut fait cardinal; & quelque temps après la guerre s'étant déclarée entre le roi de France & l'empereur, la ville de Metz observa la plus parfaite neutralité, & se maintint en paix, durant quelque temps, entre ces deux puissances.

Les erreurs du luthéranisme commencèrent à se répandre dans Metz, en 1530. Les deux premiers prédicans, qui osèrent y débiter leur doctrine, furent mis en prison, puis chassés. Le troisième, nommé *Jean Châtelain*, apostat augustin, fut puni plus rigoureusement, puisqu'il fut livré par les magistrats de Metz aux offi-

ciers féculiers de l'évêque, qui le firent brûler à Wicq. Un autre, nommé *Jean le Clerc*, subit le même supplice à Metz; & un bourgeois, son fauteur & son partisan, eut les oreilles coupées, & fut banni. Mais, en 1535, les luthériens commencèrent à trouver des partisans dans le magistrat même. En 1541, ces hérétiques s'étant rendus redoutables à l'Allemagne, peu s'en fallut que le protestantisme ne triomphât dans Metz, par la protection de Gaspard de Heu, gentilhomme messin, qui, imbu de ces erreurs, voulut introduire dans la ville le comte de Furstemberg. Il en fut chassé aussi-bien que le ministre *Farel* : mais les hérétiques y conservèrent toujours un assez grand nombre de partisans.

Cette même année, l'empereur Charles-Quint revint à Metz, & lui accorda différens priviléges, qu'il data de *notre ville impériale*. Il y vint encore en 1544, & pour la troisième fois, en 1546.

A cette époque, l'évêque, Jean de Lorraine, avoit abdiqué son évêché en faveur du jeune prince *Nicolas*, fils du duc Antoine, & celui-ci en avoit pris possession, dès qu'il eut atteint l'âge de vingt ans. Mais en 1548, il quitta l'état ecclésiastique, & prit les titres de comte de Vaudemont & de duc de Mercœur. Jean

rentra aussitôt dans son évêché : mais ce ne fut que pour nommer coadjuteur *Charles de Lorraine-Guise*, déjà cardinal, & qui possédoit une grande quantité d'autres bénéfices.

Le cardinal de Guise ne conserva cette coadjutorerie que jusqu'à la mort de l'évêque Jean, qui arriva en 1550. Alors il la résigna ou la partagea pour le revenu, avec le cardinal *Robert de Lenoncourt*, qui parut cependant posséder seul l'évêché, quant au spirituel & à l'administration publique. C'est sous l'épiscopat de celui-ci, & par son secours, que Henri II, roi de France, ligué avec les princes d'Allemagne, pour défendre la liberté germanique contre le despotisme de Charles-Quint, se rendit maître de Metz, ainsi que de Toul & de Verdun, en 1552.

Dès l'année suivante, il fallut se préparer à défendre cette place ; & le duc de Guise, qui en étoit chargé, ordonna de nouvelles fortifications. On y travailla avec vigueur, & l'on fut obligé de raser les fauxbourgs & les édifices qui étoient hors de la ville, que les ennemis auroient pu occuper, & qui les eussent approchés de trop près des murailles. On fit d'ailleurs de grands amas de vivres & de munitions de guerre, & l'on fit sortir de la ville les bouches inutiles. L'armée de l'empe-

reur, commandée par ce monarque en personne, vint en effet camper devant Metz, le 19 octobre 1553. Les détails de ce siége si fameux seroient trop longs; & je dois me borner à dire que ce monarque, après avoir tenu conseils sur conseils, pour savoir s'il hasarderoit un dernier assaut, prit enfin le honteux parti de lever le siége de la place dans les derniers jours de décembre.

Vieilleville fut laissé à Metz, pour y commander; & dès l'année suivante, tandis que l'évêque Lenoncourt visitoit ses autres diocèses (car il possédoit plusieurs archevêchés & évêchés), le gouverneur présida, au nom du roi, à l'élection du maître-échevin; ne voulut point que les abbayes ni le clergé y eussent aucune part; exclut de cette place les familles nobles que l'on nommoit les *paraiges*, entre lesquelles on choisissoit toujours le maître-échevin; éleva à cette dignité un simple bourgeois, & ne voulut plus souffrir que la monnoie fût battue au coin de l'évêque. Le cardinal s'en plaignit à la cour; & n'ayant pu en obtenir satisfaction, il remit son évêché, en 1555, au cardinal de Lorraine, qui s'arrangea pour le céder à *François de Beaucaire.* Bientôt la justice se rendit dans Metz au nom du roi; la monnoie se battit à son coin & au taux de France, & les

bourgeois furent imposés pour payer la solde de la garnison. Enfin, le cardinal de Guise & l'évêque François de Beaucaire firent au roi une cession de leurs droits sur la ville de Metz; & cela suffit au monarque, pour qu'il s'en déclarât tout-à-fait souverain. Les abbés & le clergé se désistèrent du droit qu'ils avoient à l'élection du maître-échevin, & la bourgeoisie n'y concourut plus que pour la forme.

Sous le règne de Charles IX, & en 1561, on construisit la citadelle de Metz. Il fallut pour cet effet démolir la commanderie des chevaliers de Malte, autrefois templiers, & les deux abbayes de filles de Saint-Pierre & de Sainte-Marie, qui furent rapprochées de la ville, où elles ont subsisté jusqu'à nos jours.

Le calvinisme s'étendoit alors & se fortifioit dans toute la France. On prit des mesures à Metz, pour en arrêter les progrès dans cette ville. Il y fut tantôt toléré, tantôt défendu avec rigueur, suivant la politique de Catherine de Médicis. Le cardinal de Lorraine, véritable propriétaire du temporel de l'église de Metz, paroissoit encore plus occupé à en tirer parti pour ses intérêts pécuniaires, qu'à remettre le bon ordre dans son clergé. Il fit avec les ducs de Lorraine, des arrangemens qui leur

étoient favorables, mais qui étoient aussi lucratifs pour le prélat.

En 1567, le maréchal de Vieilleville, toujours gouverneur de Metz, permit, moyennant finance, à quatre familles juives de s'établir dans Metz; & depuis cette époque, ces Hébreux s'y sont fort multipliés, toujours par la permission des gouverneurs, qu'ils se sont conciliés par les mêmes moyens.

Les troubles de religion, qui agitèrent les dernières années du règne du malheureux Henri III, se firent sentir dans la ville de Metz, dont le duc d'Epernon avoit été nommé gouverneur. Le pays messin fut ravagé tantôt par les catholiques, tantôt par les armées allemandes protestantes. Henri IV étant monté sur le trône, écrivit aux Messins, & fut reconnu dans Metz, en 1590. La garnison de cette ville fit des courses dans la Lorraine, remporta divers avantages, & prit quelques places aux Lorrains. Le duc Charles III fit sur Metz une tentative qui ne lui réussit pas.

En 1591, les Messins ne voulant pas envoyer leurs enfans étudier à Pont-à-Mousson, établirent dans leur ville un collége, dont les professeurs étoient catholiques, quoiqu'il y eût assez de protestans. Ceux-ci ayant obtenu, par l'édit de Nantes, le libre exercice de leur religion,

bâtirent un temple à Chambière pour les calvinistes de la ville, & un autre à Saint-Privé, près de Metz, pour les gens de la campagne. Ces deux temples n'ont été détruits, que lorsque l'édit de Nantes a été révoqué.

Au commencement du dix-septième siècle, le duc d'Epernon, encore gouverneur de Metz, avoit nommé pour commander sous lui, deux frères appelés *Soboles*. Ces officiers accoutumés au pillage & à la rapine, faisoient beaucoup de mal aux bourgeois de Metz, & y commettoient de grandes injustices. Les Messins en portèrent les plus fortes plaintes à la cour. Elles vinrent jusqu'aux oreilles de Henri IV, qui sentit la nécessité de réprimer ces petits tyrans. Ce bon monarque vint en personne à Metz, en 1603, & en fit sortir les deux frères *Soboles*, dont la conduite n'étoit pas conforme à leur illustre naissance; car ils étoient de la maison de Comminge.

L'évêque François de Beaucaire s'étoit démis, en 1568, de l'évêché de Metz, en faveur du jeune cardinal de Guise, *Louis de Lorraine*, qui, en 1573, s'étoit donné pour coadjuteur *Charles de Lorraine*, fils du duc. Celui-ci en avoit pris possession, en 1578, quoiqu'il n'eût alors que douze ans, & jouit long-temps de cet evêché,

sans y paroître. Il y fit son entrée, en 1607, avec beaucoup d'éclat, & mourut à Nanci la même année. Le cardinal de *Givry*, de la maison d'*Escars*, lui succéda, & fut remplacé, en 1612, par *Henri de Bourbon*, fils légitimé de Henri IV, & connu dans la suite sous le nom de *duc de Verneuil*.

En 1613, le duc d'Epernon obtint la survivance du gouvernement de Metz, pour son fils aîné, le marquis, & puis le duc de la Valette, qui épousa, en 1623, Gabrielle-Angélique de Bourbon, sœur du jeune évêque. Il fit, l'année suivante, son entrée dans Metz, avec une magnificence digne de celle d'une grande reine.

En 1631, les troupes impériales entrèrent sur les terres de l'évêché, & menacèrent la ville de Metz. Le roi Louis XIII s'y rendit en personne, pour la garantir d'un siége. Il y réussit; & le maréchal de la Ferté, à la tête de l'armée françoise, après avoir repris Wich & Moyenwick, éloigna les ennemis de cette frontière.

L'année 1633 fut fameuse par l'établissement d'un parlement à Metz. Dès 1624, le roi avoit envoyé dans cette ville *le Bret*, célèbre avocat-général du parlement de Paris, & le savant *Dupuis*, pour aviser aux moyens d'assurer de plus en plus son autorité à Metz & dans les Trois-Evêchés.

Ceux-ci trouvèrent qu'il n'y avoit pas de meilleur expédient que d'y créer un parlement. En conséquence, de leur avis, cette cour fut formée & composée d'un premier président, de six autres présidens, de cinquante-quatre conseillers, dont six clercs, d'un procureur-général, de deux avocats-généraux, des substituts, greffiers, huissiers, &c. On étendit le ressort de cette cour sur les Trois-Evêchés & quelques villes de la frontière de la Champagne. Le roi assigna des gages à tous les membres de cette compagnie, déclarant qu'il ne vouloit point qu'elle fût à charge à la ville, dont cependant la juridiction fut infiniment restreinte ; car il fut déclaré qu'on appeleroit au parlement des sentences du maître-échevin & des treize, qui ne jugeroient en dernier ressort que jusqu'à la somme de cent francs.

Quoique le roi eût mis dans son édit qu'il avoit fait cette création d'après la demande des trois ordres de la ville de Metz, celle-ci ne laissa pas de se plaindre amèrement. Quoique l'évêque & les abbés eussent des séances d'honneur dans cette compagnie ; ils s'en plaignirent aussi. Le gouverneur & la garnison même n'en parurent pas plus contens. Le roi eut quelque égard à ces représentations, & transféra le parlement à Toul, ne chan-

geant rien d'ailleurs à son ressort ni à sa composition.

Le duc de la Valette n'étoit plus gouverneur de Metz. C'étoit le cardinal son frère, prélat qui, comme on le sait, étoit bien plus militaire qu'ecclésiastique. La translation du parlement à Toul, n'empêcha pas que les Messins n'eussent bientôt d'autres désagrémens. A la fin de la même année 1633, on établit la gabelle dans Metz, malgré toutes les représentations des ordres, & l'année suivante, on ôta toute juridiction au maître-échevin, & l'on supprima le conseil des treize, en y substituant un bailliage royal. Le corps municipal fut mis sur le pied de ceux des villes de France. On attribua seulement au maître-échevin les mêmes prérogatives dont jouit le prévôt des marchands de Paris. On déclara que sa place donneroit la noblesse à ceux qui ne l'auroient pas avant d'y entrer, & qu'ils pourroient même prendre le titre de chevalier, & haranguer le roi debout & non à genoux.

En 1635, fut établi à Metz le premier intendant, nommé Chantereau Lefévre, connu par quelques ouvrages. Cette même année, le parlement, qui étoit toujours à Toul, rendit, par ordre du roi, un terrible & singulier arrêt contre le duc de

Lorraine & sa famille, qui furent condamnés comme criminels de lèse-majesté, & coupables du rapt de monsieur, frère du roi. Vous savez, madame, que Gaston, frère de Louis XIII, avoit épousé, contre le vœu du roi, dans la ville de Nanci, une princesse, sœur du duc de Lorraine. Le parlement de Paris se contenta de déclarer le mariage nul, faute du consentement du roi, tuteur né & perpétuel de tous les princes de son sang. L'assemblée du clergé avoit été du même avis. Le parlement de Metz alla plus loin, prétendant que les duchés de Lorraine & de Bar relevoient du roi; que par conséquent le duc étoit coupable de félonie, & qu'un vassal qui séduit le fils de son seigneur, est aussi coupable qu'un domestique qui séduit la fille de son maître.

On ne voit point d'événement un peu remarquable dans l'histoire de Metz, jusqu'en 1657, que le parlement revint dans cette ville. Il y enregistra, en 1661, le traité des Pyrénées, d'après lequel il ne fut plus question des prétentions de l'empire & de l'Espagne sur les Trois-Evêchés. En 1674, on fit dans cette ville de nouvelles fortifications, qui furent bientôt reconnues nécessaires; car l'armée françoise ayant été battue près de Consarbruck, fut obligée de se retirer sous

les remparts de Metz. Quatre années après, Louis XIV & toute sa cour vinrent dans cette ville ; & la paix de Nimégue, la plus brillante qu'ait faite ce monarque, alors au comble de sa gloire, y fut publiée.

Sous le règne de Louis XV, le maréchal de Belle-Isle, gouverneur de Metz, & commandant dans les Trois-Evêchés, a formé de grands projets, pour augmenter considérablement les fortifications de cette ville. Ces projets ont été exécutés en plus grande partie. Mais il a fallu détruire un assez grand nombre d'édifices, tant au dedans qu'au dehors de la ville. On y a fait ensuite des percées, qui rendent plus faciles les communications d'une partie de la ville à l'autre.

Cette ville de Metz, peuplée d'environ trente-six mille habitans, peut être regardée comme une ville du royaume du second ordre. Elle est située sur deux rivières, la Seille & la Moselle. La première s'y jette dans l'autre, & toutes deux remplissent d'eau les fossés. On les passe, dans l'intérieur de la ville, sur un grand nombre de ponts, qui, pour la plûpart, sont de pierre : ceux des fossés sont de bois & à pont-levis.

On entre dans la vraie ville par sept portes, qui existoient déjà il y a deux cents ans, indépendamment de celles qui,

de tous les ouvrages extérieurs faits depuis le seizième siècle, donnent dans la campagne. La ville étoit déjà une place très-forte, puisqu'elle résista, comme je l'ai dit, à une grosse armée, commandée par Charles-Quint en personne. Mais indépendamment de la citadelle, que j'ai dit avoir été bâtie en 1562, il y a, depuis 1730, une ville neuve, entourée de fortifications, que l'on appelle autrement le *fort de la double couronne*. Elle renferme de nouvelles églises, d'assez beaux bâtimens, qui servent de casernes & de magasins, & un hôpital militaire.

La cathédrale de Metz, une des plus belles églises du royaume, ne fut finie, dans l'état où elle se trouve aujourd'hui, qu'en 1522. Elle a trois cents soixante-treize pieds de longueur, & cent trente-trois de hauteur, contre cinquante de largeur. Tout l'édifice est soutenu par trente-quatre colonnes de neuf pieds de diamètre. L'architecture, quoique gothique, en est belle & délicate; la voûte du chœur surtout passe pour être un morceau très-hardi. L'église est fort claire, quoique les vitrages soient peints : quelques-unes de ces peintures sur verre sont estimées. L'une des deux tours, achevée en 1381, est toute de pierre, bien sculptée & percée à jour. Elle a trois cents soixante-treize pieds

de haut, & renferme une énorme cloche, qui pèse vingt-six milliers, que l'on appelle *la Mutte*, & que l'on ne sonne en volée que dans les grandes occasions. Le beffroi qui est au haut du clocher, au-dessus de la Mutte, tinte tous les soirs, & sonne le tocsin, lorsque le feu est quelque part dans la ville. On y plaçoit autrefois une sentinelle, chargée d'avertir, lorsqu'elle voyoit des partis ennemis s'approcher ou courir autour de la ville. L'autre tour renferme les cloches ordinaires de la cathédrale. Dans l'intérieur de l'église, on voit une magnifique cuve de porphyre, que le peuple croit avoir servi de baignoire à Jules-César. Quoique cette circonstance soit fabuleuse, ce morceau est très-beau: il sert de fonts baptismaux.

Il y a trois églises collégiales dans Metz. La première est celle de *Saint-Sauveur*, fondée, au neuvième siècle, par l'évêque Walla, & dont l'église, achevée seulement, au onzième siècle, par l'évêque Adalbéron III, étoit hors de la ville. Elle fut abattue lors de la construction de la citadelle, & rebâtie en dedans au lieu où elle est aujourd'hui. On déterra alors les corps des deux fondateurs; & le dernier se trouva enveloppé d'une chape à l'antique, de soie violette, que l'on a conservée précieusement, & dont le célébrant

se sert encore, dit-on, à certaines fêtes. Le chapitre est composé d'un prévôt, d'un doyen, & de dix chanoines.

La seconde collégiale est celle de *Saint-Thibault*, composée comme la précédente, & qui fut fondée en 1159. La troisième est celle de *Saint-Pierre*, dite autrefois *aux images*, parce que l'église en étoit remplie. Mais cette église ne subsiste plus; & les canonicats en sont devenus des bénéfices simples, réduits à un prévôt & quatre chanoines.

On compte dans cette même ville quatre abbayes d'hommes & deux de filles. Les abbayes d'hommes sont, celle de *Saint-Clément*, occupée par des bénédictins, avec un abbé commendataire, & dont l'église, où l'on conserve précieusement le corps de Saint Clément, premier évêque de Metz, est la plus ancienne chapelle chrétienne de Metz: celle de *Saint-Arnoud*, établie par Saint Patient, quatrième évêque de Metz, & qui, lors du grand siége de cette ville, en 1552, fut transférée dans le couvent des jacobins, où elle est restée depuis: celle de *Saint-Simphorien*, de l'ordre de Saint Benoît, fondée, en 612, par Saint Papole, un des premiers évêques de Metz, & qui fut aussi transportée dans la ville, lorsqu'on la menaça d'un siége: enfin, celle de *Saint-*

Vincent, occupée aussi par des bénédictins, & fondée, au dixième siècle, par l'évêque Thierri I, qui la dota de ses propres biens.

La plus ancienne & la plus respectable des abbayes de filles, est l'abbaye royale de *Sainte-Glossinde*, fondée, dès la fin du sixième siècle, par Vintron, père de Saint Arnoul & de Sainte Glossinde, qui en fut la première abbesse, & y mourut à l'âge de trente ans. On y conserve ses reliques dans l'église, qui est belle, & dont le chœur surtout est très-orné. Ces religieuses n'admettent parmi elles que des demoiselles nobles; & l'abbesse jouit dans Metz d'une grande considération. L'autre abbaye, dont les religieuses sont insensiblement devenues chanoinesses, est celle de *Saint-Louis*, qui a été formée des anciennes abbayes de *Saint-Pierre* & de *Sainte-Marie*.

Les quinze paroisses de la ville de Metz n'offrent rien de remarquable: celle de *Saint-Jean* est la paroisse de la citadelle, & celle de *Saint-Simon* sert pour la ville neuve. Les couvens d'hommes sont, outre une commanderie de l'ordre de Malte, ceux des trinitaires ou mathurins, des chanoines réguliers de la congrégation de Lorraine, des jacobins, des augustins, des grands carmes, des célestins, des capu-

rins, des carmes-déchaussés, des minimes, & des récollets. Il y a aussi deux séminaires, & deux colléges, dont le plus ancien a été dirigé par les jésuites jusqu'à l'extinction de leur société.

Les couvens de filles sont ceux des religieuses de Sainte Claire, des filles de l'*Ave-Maria*, des chanoinesses régulières de la Magdeleine, des prêcheresses ou dominicaines, des carmelites, des religieuses de la congrégation, des filles de la propagation de la foi, des filles de Sainte-Marie, des ursulines, & des filles de l'instruction chrétienne. Les trois hôpitaux de cette ville sont celui de *Saint-Nicolas*, fondé, dès la fin du douzième siècle, par les magistrats de Metz; celui de *Saint-Georges*, ainsi appelé, parce qu'il fut établi, en 1682, par les libéralités de Georges d'Aubusson, évêque de Metz; & l'hôpital militaire, un des plus grands & des plus beaux du royaume.

Parmi les édifices modernes de Metz, on admire celui du gouvernement, qui est vaste, noble & avantageusement situé. Le jardin, qu'on nomme communément *jardin de Boufflers*, est public. Il y a d'ailleurs dans cette ville des promenades, les remparts étant bien plantés, ainsi que l'esplanade. L'intendance, bâtie en 1739, & la salle des spectacles, commencée en

1750, méritent l'attention des voyageurs. L'évêché & le palais de la justice n'ont rien de bien remarquable. Mais les évêques ont à présent, à très-peu de distance de la ville, une très-belle maison de campagne, nommée *Frescati*, & qui récemment encore a été perfectionnée.

J'ai déjà dit un mot du premier établissement des juifs à Metz. Ils y sont à présent en grand nombre ; & le quartier qui leur a été assigné, est infiniment peuplé. On a été obligé, il y a quelques années, de faire pour eux des réglemens d'après lesquels ils portent toujours la barbe, & ne peuvent paroître dans la ville qu'avec un manteau noir.

Metz est la patrie du P. *Jean-François Baltus*, jésuite, né avec un jugement droit & solide, beaucoup d'esprit & de discernement, & une mémoire des plus heureuses. A ces qualités naturelles il avoit ajouté une connoissance parfaite du grec & de l'hébreu, des auteurs sacrés & des profanes, & de tous les monumens de l'antiquité ecclésiastique. Il mourut bibliothécaire du collége de Reims, en 1743.

On peut considérer l'évêché de Metz sous deux acceptions différentes, ou comme diocèse, ou comme gouvernement militaire. Considéré comme diocèse, il s'étend sur l'évêché de Metz proprement dit, sur

une partie de la Lorraine française, sur presque toute la Lorraine allemande, sur quelques terres de l'empire, & contient six cents vingt-trois paroisses, onze abbayes d'hommes, & cinq de filles, sous les quatre archidiaconés de Metz, de Marsal, de Wick & de Sarrebourg. Cet évêché, considéré comme gouvernement militaire, s'étend sur plusieurs villes, & places importantes, dont les unes composent ce que l'on appelle la *frontière de la Sarre*, qui confine avec la Lorraine allemande, & qui même y est souvent mêlée : dans cette partie sont *Sarrelouis* & *Sarrebourg*. Les autres villes & places sont dans le Luxembourg français, où l'on trouve *Montmédy*, *Thionville* & *Longwi*. Cette dernière faisoit autrefois partie du Barrois, & par conséquent des états du duc de Lorraine. Mais elle a été cédée à la France bien avant le reste de ces duchés. La principauté de *Sédan* fait partie du commandement général de Metz & des Trois-Evêchés. Elle a eu quelquefois des commandans à part, comme elle a eu un gouverneur : mais elle est du moins de l'intendance des Evêchés. J'ai parcouru ces différentes parties de l'évêché de Metz, & je vais, Madame, vous les faire connoître.

Vick est le principal lieu temporel de

l'évêque de Metz, & la capitale, si je peux m'exprimer ainsi, d'un petit pays que l'on appelle le Saulnoi, parce qu'il est tout rempli de salines, dont une partie dépend de la Lorraine, & les autres de l'évêché de Metz. Ainsi Dieuze, Château-Salins, Salone, Salival, Moyenvick & Marsal font partie de ce canton : mais il n'y a que Vick & Moyenvick qui soient de l'évêché de Metz.

Cette ville de Vick, connue, dès l'an 709, sous le nom de *Vicus*, mot général qui veut dire *Bourg*, est traversée par la rivière de Seille, qui y vient de Moyenvick, de Marsal & de Dieuze, & qui n'est pas là encore loin de sa source. Elle appartient presque de temps immémorial aux évêques de Metz, qui l'ont fait fermer de murs, flanqués de grosses tours rondes, & entourer d'un large fossé. Les évêques de Metz, qui jouissoient autrefois, comme princes de l'empire, de tous les droits régaliens, y avoient établi leurs principaux officiers de judicature & d'administration, & y faisoient battre monnoie à leur coin. Lors de la création du parlement de Metz, en 1633, on établit à Vick un bailliage royal, qui jugeant des cas royaux, sauf l'appel au parlement, dépouilla entièrement la justice épiscopale. Cependant en 1642, les évêques s'étant entièrement soumis

soumis au roi, le bailliage épiscopal leur fut rendu, sous la même charge de l'appel. L'église principale de cette ville est collégiale, fondée, en 1240, par Jacques de Lorraine, évêque de Metz. Il n'y a d'ailleurs qu'une paroisse, avec un prieuré simple, trois couvens d'hommes, cordeliers, capucins & carmes; deux couvens de religieuses, dames de la congrégation & dominicaines; un collége & un hôpital.

A une lieue de Vick, est la petite ville de *Moyenvick*, qui est du diocèse de Toul, quoiqu'elle appartienne à l'évêque de Metz. Il y a des salines: mais on ne se sert pas depuis quelque temps des sources salées du lieu même, que l'on a reconnues trop foibles. On emploie celles de Dieuze, que l'on fait venir par des tuyaux de bois de plus de quatre lieues. Cette ville étoit fortifiée, lorsqu'elle fut cédée à Louis XIV, par le traité de Westphalie. Mais ce monarque en fit détruire les fortifications, lorsqu'il fut le maître de la petite ville de Marsal, placée dans une situation qui la rend d'une plus grande défense.

La petite ville de *Gorse*, située à quatre lieues de Metz, doit son existence à son abbaye, fondée, au huitième siècle, par Saint Chrodegand, évêque de Metz. En 1077, on en rebâtit l'église, & l'on en construisit

une autre dédiée à Saint Etienne, pour qu'elle servît de paroisse à la ville qui commençoit à se former. Cette paroisse est actuellement la seule église de Gorse, & est en même-temps paroissiale & abbatiale, les moines de l'abbaye ayant été sécularisés en 1580. Les brigands, dits les *aventuriers*, s'étoient emparés de ce bourg, en 1441, en avoient brûlé plus de la moitié, & pillé le reste. Mais ils n'avoient point brûlé l'abbaye, & s'étoient contentés de la rançonner. En 1543, cette petite ville fut encore ravagée par les troupes du roi Charles V, quoiqu'elle eût obtenu une sauve-garde de l'empereur.

Le pays ou frontière de la Sarre, de l'évêché de Metz, ne contient d'interessant que les deux villes de *Sarrebourg* & de *Sarrelouis*. La rivière de Sarre, qui prend sa source auprès de l'ancien château de Salm, dans les montagnes des Vosges, sur les frontières d'Alsace, a un assez long cours dans la Lorraine & l'évêché de Metz, sans qu'elle offre sur ses bords aucun lieu remarquable, jusqu'à ce qu'elle arrive à Sarrebourg, où elle n'est même point encore navigable. Il paroît que cette petite ville, qui n'est point fortifiée, & qui ne contient pas plus de six cents habitans, appartenoit très-anciennement aux évêques de Metz. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle

étoit dans leur dépendance au douzième siècle, puisque l'évêque Frédéric de Pluvoise y fit bâtir alors un hôpital. En 1223, l'évêque Conrad de Scharfeneck en donna l'avouerie au duc de Lorraine, à condition qu'il la défendroit & la garderoit pour les évêques de Metz. En 1235, l'évêque Jean d'Apremont la fit fortifier; & en 1240, l'évêque Jacques de Lorraine fit achever ces fortifications. Il y fonda, en 1256, une collégiale qui subsiste encore, mais qui est fort pauvre.

L'empereur Charles IV déclara, en 1357, que cette ville de Sarrebourg devoit dépendre entièrement, tant au spirituel qu'au temporel, de l'évêque de Metz. Cependant les habitans ne furent pas toujours soumis aux prélats leurs seigneurs. L'évêque Thierri Bayer-Boppart fut obligé de l'assiéger, en 1374. Il brûla alors le château: mais il le rétablit plus considérable qu'il n'avoit été auparavant. Vers l'an 1390, les Sarrebourgeois se révoltèrent encore contre l'évêque Raoul de Couci, qui les obligea à demander pardon. Ce prélat céda, en 1396, la moitié de cette ville à Charles II, duc de Lorraine. Cent ans après, l'évêque Henri de Lorraine, sous prétexte de confirmer les priviléges des Sarrebourgeois, les assujettit de plus en plus aux ducs de Lorraine, jusqu'à ce

K2

qu'en 1561, l'évêque François de Beaucaire l'abandonna tout-à-fait à ces princes. Mais Louis XIV obtint, par le traité de Vincennes, en 1661, la cession de Sarrebourg; & en 1718, elle fut confirmée par le duc Léopold.

Au sortir de cette ville, la rivière de Sarre passe dans la Lorraine allemande, à Fenestrange, à Sarwerden, à Bouquenon, à Saralbe, où elle commence à être navigable; à Sarguemine, à Saarbruck, & arrive enfin à *Sarrelouis*. Cette dernière place n'existoit pas au seizième siècle, puisque Louis XIV n'en fit jetter les fondemens qu'en 1680: elle fut achevée en quatre ou cinq ans. Les premières fortifications en furent dirigées par Choisy, habile ingénieur, & qui en fut le premier gouverneur. On prétend que Louis XIV lui donna carte blanche, pour qu'il rendît cette place aussi forte qu'il seroit possible; & Choisy remplit parfaitement les vues du monarque. Le célèbre Vauban ne pût qu'ajouter quelques nouvelles pièces à celles qui rendoient déjà cette place redoutable. Elle est entourée d'un double fossé, & l'on peut même établir une inondation par de-là. Cette ville a d'ailleurs une seule église paroissiale, desservie par des récollets, un gouverneur, un grand état-major, & toujours une nombreuse garnison. Les

rues en sont droites & larges ; & l'on y trouve une grande place, ornée de beaux bâtimens, & d'où l'on voit les deux portes de la ville.

Le *Luxembourg français*, dépendant de l'évêché de Metz, tant pour le spirituel que pour le commandement militaire, l'administration civile & les finances, n'appartient à la France que depuis lé traité des Pyrénées, quoique quelques-unes de ses places eussent déjà été plusieurs fois auparavant prises & rendues par les Français. Voici, madame, les principaux lieux de ce canton.

Thionville est une petite ville peuplée seulement d'environ six cents habitans, sur le bord de la Moselle. La beauté de sa situation invita les rois d'Austrasie à y faire souvent leur séjour dans un château, dont il ne reste plus de vestiges. On y passe la Moselle sur un pont, à la tête duquel est un ouvrage à corne qui en défend l'entrée. Ce pont est de charpente sur des piles de pierres, parmi lesquelles il y en a qui sont éloignées l'une de l'autre de soixante pieds. On faisoit venir des montagnes des Vosges des poutres de sapin de cette longueur. Mais la difficulté d'en trouver, & celle de les faire transporter, firent imaginer le secret de faire des poutres de cette longueur, de trois pièces de chêne,

soutenues par les assemblages qu'on leur donne. Ce pont mérite l'attention de ceux qui aiment les mécaniques.

Au reste, cette ville est si bien fortifiée, qu'elle a long-temps passé pour imprenable. Cependant le duc de Guise la prit en 1558. Mais elle fut depuis rendue aux Espagnols. Les François la reprirent, en 1643, & elle leur fut cédée par le traité des Pyrénées. C'est ici que fut fait le partage des états de Louis *le Débonnaire*, en 843, & qu'on tint un concile en 844.

Montmédi, sur la rivière de Chier, est une place formée de deux différentes villes, la haute & la basse. Les dedans sont des plus irréguliers, les rues étroites & mal alignées. L'enceinte est composée d'une muraille, & de huit bastions qui sont du chevalier de Ville. Elle est entourée d'un fossé, où sont placées six demi-lunes, entre lesquelles on en trouve quelques-unes d'une bonne construction, & de la façon du maréchal de Vauban. On entretient dans cette place une bonne garnison.

La petite ville de *Marville*, sur la rivière d'Attin, n'est entourée que d'une vieille muraille, & de quelques tours qui la mettent hors d'insulte. Celle de *Danvilliers*, située dans une plaine marécageuse, où l'on recueille beaucoup de foin,

avoit autrefois des fortifications, qui ont été démolies. A quelque distance, on voit un lieu nommé *Escurey*, où le roi Dagobert II fut assassiné par une troupe de factieux. Les fortifications d'*Yvoi*, sur la même rivière de Chier, & qu'on appelle quelquefois *Carignan*, ont été aussi détruites.

La petite ville de *Longwy* est dans le gouvernement du pays messin, sous le commandement général des Trois-Evêchés. Elle faisoit, au dix-septième siècle, partie du Barrois réuni au duché de Lorraine, lorsque les Français s'en emparèrent. Louis XIV se l'assura par les traités de Nimègue & de Riswick, & la fit fortifier par Vauban, qui en fit une place très-forte, propre à empêcher les courses des ennemis du côté de Luxembourg, dont elle n'est qu'à six lieues. On y tient toujours un gouverneur, un état-major & une garnison. Les rues sont droites & larges, & la place d'armes est formée de beaux bâtimens relatifs au militaire. Dans le milieu, est un puits d'une extrême profondeur, qui fournit de l'eau à la garnison & aux habitans. Ils sont au nombre de quinze cents seulement, & font quelque commerce, fondé sur différentes manufactures de chapeaux, de bonneterie, & de petites étoffes. Il y a dans cette ville

une église paroissiale, deux couvens d'hommes, carmes & récollets, & un de filles de la visitation. On y a trouvé les ruines d'un vieux château, qu'on prétend avoir été bâti, au cinquième siècle, par un certain Adalhéron, roi des Gaules. Nos anciens auteurs disent qu'il étoit encore très-beau & très-vaste au seizième siècle.

Quoique la ville & l'ancienne principauté de *Sedan* soient du diocèse de Reims & de l'intendance de Châlons, j'en parlerai néanmoins ici, parce qu'elles sont dans le ressort du parlement de Metz, & qu'elles font partie du commandement général des Trois-Evêchés. Cette principauté, que l'on appeloit autrefois *principauté de Raucourt*, renferme vingt-une paroisses, dont Raucourt est la principale après Sedan même. Le territoire de ce pays est généralement fertile en blé, en orge, en avoine : il y a même des prairies, des pâturages & de belles forêts.

La ville de *Sedan* appartenoit autrefois aux archevêques de Reims. Mais elle fut donnée en fief à des seigneurs puissans qui se rendirent indépendans. Du nombre des familles qui l'ont possédée, est celle de *Bossu*, d'où elle passa, au quinzième siècle, dans celle de *Braquemont*. En 1424, Louis de Braquemont vendit Sedan à Erard de la Marck, comte d'Aremberg, qui

commença le château & les fortifications de la ville. Elles furent achevées par son fils Jean, qui acheta aussi la seigneurie de Raucourt, pour lors petite principauté indépendante.

Robert I, second fils de Jean, reçut en engagement, de l'évêque de Liège, le duché de Bouillon, & le transmit à sa postérité, qui subsista de mâles en mâles pendant quatre générations. Les princes portèrent tous successivement le nom de Robert. Deux d'entre eux, Robert III & Robert IV, père & fils, furent l'un après l'autre maréchaux de France. Le premier mourut en 1537, & le second en 1566. Leur petit-fils Guillaume-Robert étant mort sans enfans, en 1594, laissa son héritage à sa sœur Charlotte de la Marck, qui avoit épousé Henri de la Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, maréchal de France. Elle n'en eut point d'enfans, & l'institua son héritier.

Après la mort de cette princesse, Henri de la Tour son mari, épousa Elisabeth de Nassau-Orange, qui lui donna plusieurs enfans, dont l'aîné, nommé Fréderic-Maurice, hérita de Bouillon & de Sedan. C'est celui-ci qui s'étant révolté contre Louis XIII, fut obligé de céder à ce monarque l'importante place de Sedan & ses appartenances. Mais il eut en échange les

plus belles terres de France, telles que les duchés d'Albret & de Château-Thierri. Par cet arrangement, les Bouillon devinrent plus riches, mais moins puissans. Cependant on leur conserva à la cour les honneurs de princes étrangers. Au reste, Frédéric-Maurice étoit frère aîné du célèbre maréchal de Turenne, & bisaïeul du duc de Bouillon d'aujourd'hui.

Cette ville de Sedan étoit autrefois une place forte, qui passoit pour très-importante, & faisoit redouter les princes & seigneurs qui la possédoient. Elle est moins intéressante depuis que la Lorraine & les Evêchés appartiennent au roi, puisqu'elle ne confine plus aux pays étrangers, étant seulement voisine de la province de Luxembourg & de l'évêché de Liége. La fortification en est très-étendue; & parce que la ville est commandée d'assez près, on a été obligé d'avancer beaucoup les ouvrages & de les multiplier. On la divise en haute & basse ville, indépendamment d'un faubourg nommé le *Ménil*, qui est entouré d'ouvrages, & forme par conséquent une troisième partie de la ville; indépendamment aussi de la citadelle qui renferme l'ancien château, & qui, de tout côté, est entourée de fossés & de bastions: La basse ville s'étend en partie le long de la Meuse, & en partie sur un

terrain de rochers, dans lequel est taillé un fossé sec qui l'enveloppe. Le pont qui est sur la Meuse, est de pierre de taille, couvert d'ouvrages composés de deux demi-bastions & d'une demi-lune.

Il y a dans le château un arsenal, où l'on remarque une salle curieuse par l'antiquité des armes qui y sont conservées. Au milieu de toutes les armures que l'on y voit, est celle du fameux Godefroi de Bouillon, premier roi chrétien de Jérusalem. Ce château, première habitation des anciens souverains, & où naquit & fut élevé Turenne, est actuellement en mauvais état. Mais les fortifications étoient, il n'y a pas encore long-temps, bien entretenues. Les casernes qui servent à loger la garnison, sont très-belles. La citadelle, qui a son état-major à part, n'a qu'une porte. Le gouvernement de Sedan est d'ailleurs très-bon.

On entre dans la ville par deux portes, dont l'une conduit en Champagne, & l'autre dans le pays de Luxembourg. Les habitans sont au nombre de douze à treize mille. Mais ils n'ont qu'une paroisse, desservie par des missionnaires lazaristes, avec un petit couvent de capucins, un de filles de la propagation de la foi, un beau collége qui a été long-temps occupé par les jésuites, & un magnifique hôpital.

Ce peu d'églises provient de ce que le protestantisme a long-temps dominé dans cette ville, où il y a encore beaucoup d'habitans qui le professent. Le commerce y est très florissant, & la manufacture de draps très-renommée. Les étoffes qu'on y fabrique sont particulièrement propres à être teintes en noir : on les appelle communément *draps pagnon*, du nom d'un des premiers fondateurs de cette manufacture. On fabrique aussi dans Sedan des serges, de la bonneterie, des dentelles, des armes à feu, des canons & des platines de fusil. D'ailleurs, c'est un grand entrepôt de marchandises qui descendent par la Meuse, de l'intérieur de la France & de la Lorraine jusqu'en Allemagne & dans les Pays-Bas.

A trois lieues de Sedan, est la chartreuse de *Mont-Dieu*, une des plus belles de l'Europe, dotée & bâtie par la libéralité des ducs de Gonzague, & ornée depuis par les ducs de Mazarin. L'église est fort décorée, mais trop étroite. Le cloître est un carré régulier, autour duquel sont distribuées vingt-quatre cellules. Les bâtimens extérieurs, destinés aux étrangers, sont aussi fort beaux. Il y a aussi une belle bibliothèque.

C'est bien ici le lieu, Madame, de vous dire un mot de la principauté de *Bouillon*,

qui doit être regardée comme appartenant à la France, puisque ce n'est que sous sa protection & par la grâce de Louis XIV, que son souverain d'aujourd'hui la possède. Elle est située au milieu de la forêt des Ardennes; & cependant il s'en faut bien que le territoire en soit par-tout mauvais, & la situation tout-à-fait désagréable. Il y a d'assez bons pâturages; beaucoup de gibier & de poisson, quoiqu'elle ne soit arrosée que par quelques ruisseaux & par la petite rivière de Sémois, qui se jette dans la Meuse.

La capitale de cette principauté est assez jolie; & le château est fort par sa position, étant placé sur un roc escarpé: mais il est dominé par d'autres encore plus élevés. Le duc de Bouillon y tient un gouverneur & exerce tous les droits de souveraineté dans la ville & dans les vingt-une paroisses qui en dépendent. Mais le roi y entretient un commandant militaire & une garnison. Il y a très-peu d'années qu'elle ne consistoit que dans une compagnie d'invalides. A présent le château & la ville sont gardés par un régiment, dont le prince est propriétaire, mais qui est à la solde du roi.

La ville de Bouillon étoit connue dès le temps des Romains, & faisoit partie du pays des *Tongres*, qui étoient les pre-

miers habitans de l'évêché de Liége. Elle passa ensuite aux souverains de la Basse-Lorraine, d'où vinrent les ducs de Brabant. C'est de leur famille qu'étoit le fameux Godefroi de Bouillon, ainsi nommé, parce qu'il étoit né dans le château de Bouillon même. Cette ville fut par la suite donnée aux archevêques de Reims, sur lesquels les évêques de Liége s'en emparèrent. L'un d'eux l'engagea, comme je l'ai déjà dit, à Robert de la Marck, de la maison duquel elle passa dans celle de la Tour-d'Auvergne.

Sous le règne de Louis XIII, le prince qui fut obligé de céder Sedan au roi, rendit aussi Bouillon à l'évêque de Liége, moyennant une somme qui lui fut comptée. Mais trente ans après, pendant la guerre de 1672, l'évêque de Liége se déclara contre la France; & le roi Louis XIV ayant alors surpris Bouillon, le donna aux ducs de ce nom, pour qu'ils le tinssent à titre de souveraineté, mais sous la protection de la France.

Je suis &c.

A Metz, ce 15 avril 1765.

LETTRE DXLVII.

SUITE DE LA LORRAINE.

LE précis historique & la description que je vais vous tracer, Madame, de l'évêché de *Verdun*, ne vous offriront d'autre lieu considérable que la ville de ce nom. Le *Verdunois*, considéré comme faisant partie d'un gouvernement militaire, ne renferme que des bourgs & des villages. Mais considéré comme diocèse, il est plus étendu, & contient trois cents paroisses, qui sont dans la Lorraine, le Barrois, le Clermontois & la Champagne. Je vous ai déjà fait connoître un grand nombre de ces lieux, & j'aurai occasion de vous parler des autres dans mes lettres suivantes.

On fait dériver le nom de la ville de *Verdun* des deux mots celtiques, *ver*, qui veut dire *gué*, & *dun*, qui signifie *hauteur*. La ville est en effet située sur une hauteur, qui domine un gué sur la Meuse. Le sol de cette ville, appelée en latin *Verunum*, n'offre point de restes de monumens antiques. Mais on a trouvé dans les villages voisins, sur la Meuse, des vestiges d'un camp romain, des sepulcres

antiques, des médailles des empereurs Antonin, Marc-Aurèle, Posthume, Caius & Probus; enfin, des statues de divinités païennes, particulièrement de Sylvain, dieu des forêts, & de Priape, dieu des jardins. On croit qu'en 451, le fameux & terrible Attila ravagea cette ville, & détruisit tout ce qui en existoit alors; mais qu'elle étoit déjà rétablie, lorsque la Gaule fut conquise par Clovis, qui, à différentes reprises, s'arrêta long-temps à Verdun.

A cette époque, la religion chrétienne y étoit dominante; & il paroît constant qu'elle y avoit été établie par *Saint Saintin*, que les bons critiques croient n'avoir vécu qu'au quatrième siècle. Les sept prélats qui le remplacèrent successivement sur le siége de Verdun, méritèrent tous d'être mis au rang des saints. Le dernier d'entre eux fut *Saint Firmin*, qui mourut en 502, dans le moment où Clovis étoit irrité contre les Verdunois, parce qu'ils avoient donné un asile à Siagrius, dernier gouverneur des Gaules pour les Romains. Ce monarque se préparoit à saccager cette ville, lorsque les habitans lui députèrent *Euspice*, archidiacre ou archiprêtre, qui gouvernoit le diocèse pendant la vacance du siége. Clovis se laissa fléchir, & vouloit même faire consacrer Euspice évêque de Verdun. Le peuple le desiroit bien sin-

cèrement. Mais Eùſpice refuſa d'y conſentir, & permit que l'on conſacrât à ſa place ſon neveu *Saint Vannes*. Celui-ci, qui avoit déjà embraſſé l'état religieux, voulut abſolument le concilier avec les ſoins de l'épiſcopat. Il fit élever, à la porte de Verdun, une égliſe, en l'honneur de Saint Pierre & de Saint Paul. Elle ſubſiſte encore ſous le titre d'abbaye de Saint-Vannes, & elle eſt le chef-lieu d'une congrégation égale à celle de Saint Maur.

Je franchis l'eſpace de plus de quatre cent cinquante ans, pendant leſquels on vit à Verdun des prélats non moins recommandables par leurs talens que par leurs vertus, et dont la plûpart ont été canoniſés; & je viens à *Adalberon I*, fils de Frédéric ou Ferri, duc de Moſellane, & de Béatrix, ſœur de Hugues Capet. Il fut élevé, en 984, ſur ce ſiége, qu'il n'occupa que pendant neuf mois, après leſquels il paſſa ſur celui de Metz, & fut auſſi-tôt remplacé à Verdun par un autre *Adalberon*, d'une naiſſance non moins illuſtre. C'eſt ici que commence pour ces prélats l'époque la plus brillante & la plus glorieuſe, depuis laquelle ce ſiége a été ſouvent rempli par de grands ſeigneurs, & ſur-tout par des princes de la maiſon de Lorraine. Ces évêques ſont devenus princes de l'empire, ont eu des vaſſaux & des poſſeſſions, ont

fait la guerre pour maintenir leurs droits, & ont été, sinon aussi riches, du moins aussi nobles que ceux de Metz.

Cet *Adalberon II* étoit fils de Godefroi *le Barbu*, duc de la basse-Lorraine, & neveu d'*Adalberon*, archevêque de Reims, & chancelier de France, sous le roi Lothaire. Après la mort de ce monarque, le prélat fit reconnoître Frédéric son frère pour comte de Verdun, ne relevant que de l'empereur; & dès ce moment cette ville devint germanique, de françaiſe qu'elle étoit.

Peu d'années après, l'évêque Adalberon mourut, & fut remplacé par *Heimon*, Bavarois, homme de qualité. Celui-ci rendit à son siége de très-grands services, dont le plus important fut de lui procurer le comté de Verdun, en engageant le bon Frédéric, frère du dernier évêque, à céder & à transporter tous ses droits à l'évêque & à ses successeurs. L'empereur Othon III confirma & approuva cet arrangement, qui ne paroissoit dans ce temps-là ni extraordinaire ni déplacé. Ce même empereur conféra aux évêques le droit de frapper monnoie, d'imposer des tailles sur les habitans de la ville & du comté, & de créer un vicomte qui veilleroit à la défense de la ville, feroit monter la garde aux bourgeois, & les meneroit à la guerre pour le service de l'évêque.

Le comte Frédéric, après avoir consommé un acte si important, partit pour la Terre-Sainte, & y ayant satisfait à sa dévotion, revint à Verdun, non pour y régner, mais pour s'y faire moine à Saint-Vannes, sous la direction de l'abbé Richard son ami. Il y a toute apparence que Frédéric n'étant pas grand clerc, n'y fut reçu qu'en qualité de frère convers; car l'on rapporte que l'empereur le trouva qui lavoit les écuelles du monastère. Cette merveilleuse humilité parut d'un si bon exemple aux princes & seigneurs de la cour impériale, que les uns s'empressèrent à l'imiter, & les autres à donner des terres & à faire du bien à l'église de Verdun, & à l'abbaye de Saint-Vannes.

La comtesse Mathilde, veuve de Godefroi *le Barbu*, s'étoit retirée à Verdun, & y avoit amené avec elle son troisième fils, nommé *Herman*, qui ne fit aucune difficulté d'être vicomte de l'évêque, dans la même ville où son père & son frère avoient été comtes. On a lieu de croire que c'est à l'aide des libéralités de cette comtesse douairière, que l'évêque Heimon fonda l'abbaye des religieuses de Saint-Maur, qui subsiste encore, & dont la première abbesse s'appela *Eve*.

Mais le plus grand effet que produisit l'exemple du comte Frédéric, fut la réso-

lution que prit l'empereur Henri II, dit *le Boiteux*, de se faire aussi religieux à Saint-Vannes. Heureusement l'abbé Richard fut assez sage pour l'obliger à renoncer à l'état monastique, dès l'instant même qu'il l'eut embrassé. Il engagea le monarque à lui déclarer, en présence de toute la communauté, qu'il vouloit se ranger parmi ses moines. « Eh bien, lui dit l'abbé, je vous accepte; » & dès ce moment, vous êtes obligé d'o- » béir scrupuleusement à tout ce que je » vous ordonnerai. Cela étant, frère » Henri, je vous commande, en vertu de » la sainte obéissance dont vous venez de » former le vœu, de continuer à gouver- » ner l'empire, pour le maintien de la » gloire de la religion, le bien & l'avan- » tage de vos peuples ». Henri se soumit à cet ordre, & passa encore plusieurs années sur le trône. Il usa même peu après de son autorité, pour contraindre l'évêque-comte à renoncer à un projet qui déplaisoit à l'abbé: c'étoit celui de faire enclore la ville de Verdun de belles murailles, dans lesquelles devoit se trouver enclavée l'abbaye de Saint-Vannes. L'évêque se soumit, & la ville ne fut point agrandie.

Après la mort de l'évêque Heimon, arrivée en 1024, *Rambert* fut nommé évêque de Metz, a la demande de l'abbé Richard, & ensuite le filleul de celui-ci, nommé

Richard comme lui. Le successeur de ce dernier, en 1047, fut *Thierri*, que les historiens de Verdun surnomment *le Grand*, fils du comte Guefelon. Dès les commencemens de son épiscopat, Godefroi, duc de la basse-Lorraine, de la même maison que le comte Frédéric, forma le projet de reprendre le comté de Verdun. Pour cet effet, il entra dans la ville avec des troupes, & s'en rendit le maître. Malheureusement, contre ses défenses, ses soldats mirent le feu au palais épiscopal, & l'incendie se communiqua à la cathédrale, qui fut consumée. Le comte Godefroi en parut au désespoir : il s'assujettit aux pénitences les plus humiliantes, & garda cependant le comté de Verdun.

Peu de temps après, le pape Léon IX passa par Verdun, & y fut reçu par l'évêque avec magnificence. Il y consacra l'église de la Magdeleine, qui ne venoit que d'être achevée, & qui subsiste depuis ce temps-là. Le pape vit avec douleur la désolation de l'église cathédrale ; & il accorda des indulgences & des priviléges pour en faciliter le rétablissement. Le comte Godefroi s'y prêta lui-même, & s'arrangea avec l'évêque, qui lui passa de s'intituler comte de Verdun, moyennant que lui & la comtesse son épouse fissent à l'église des

libéralités considérables, tant en argen qu'en terres.

Sous l'épiscopat du même Thierri, l territoire de Verdun fut ravagé, & le fauxbourgs brûlés par des seigneurs parti culiers. L'évêque, qui étoit brave & mili taire, les repoussa à la tête de ses habitans Godefroi étoit toujours comte de Verdun mais il en laissoit Thierri le maître tant au temporel qu'au spirituel. Il se gouverna également bien pour l'un & pour l'autre, au milieu des dissentions qui s'élevèrent entre l'empereur Henri IV & le pape Grégoire VII. Ce prélat procura l'espèce de trève, pendant laquelle l'empereur fut couronné à Rome, & reçut son absolution. Mais ces deux puissances se brouillèrent de nouveau; & leur guerre duroit encore, lorsque Thierri mourut, en 1089, après quarante-deux ans d'épiscopat.

Son successeur *Richer* reçut de l'empereur Henri l'investiture de son évêché par la crosse & l'anneau, cérémonie qui déplaisoit si fort aux papes, que c'étoit là le sujet de leurs querelles avec cet empereur. Aussi Richer fut-il plus de sept ans avant de pouvoir être sacré, parce que d'ailleurs il ne vouloit point communiquer avec les anti-papes. Enfin il fut ordonné prêtre & évêque par l'archevêque de Lyon, du con-

sentement d'Urbain II. Mais se croyant obligé de ne pas rompre ouvertement avec l'empereur, il passa tout le temps de son épiscopat à flotter entre ses devoirs envers l'une & l'autre puissance. Il paroît que ce prélat étoit doux & sage. Mais dans ces malheureux temps de divisions, personne ne pouvoit être assuré de se conduire assez bien pour être tranquille.

Richard, son successeur, de la maison des comtes de Grandpré en Champagne, reçut aussi de l'empereur l'investiture de son évêché par la crosse & l'anneau. C'est ce qui fut cause que tout le temps de son épiscopat se passa dans le trouble & l'agitation. Les chanoines de son chapitre prirent, comme lui, le parti de l'empereur, & les moines de Saint-Vannes celui du pape. Il résulta de cette querelle les scènes les plus scandaleuses.

Un prélat anglais, nommé *Henri*, fils du comte de Blois, & déjà évêque de Winchester, remplaça Richard, en 1116, sur le siége de Verdun. L'empereur, excommunié par le pape, l'y avoit fait élever; & c'est pour cela même que le nouvel évêque devoit trouver bien des difficultés à son installation. Aussi l'archevêque de Trèves refusa-t-il de le sacrer, & le clergé d'avoir aucune communication avec lui. Les magistrats de la ville, par respect pour

les ordres de l'empereur, le mirent en possession du temporel. Il passa un an à Verdun, fui de presque tout le monde, & fut ensuite en Italie demander son pardon au pape. Il en obtint son absolution, & fut sacré évêque de Verdun.

Mais à peine fut-il de retour dans son diocèse, que l'empereur le regardant comme un déserteur de son parti, défendit aux magistrats de le laisser entrer dans sa ville épiscopale. Henri desespéré s'adressa à Renaud, comte de Bar, qui avoit des prétentions sur la vicomté de Verdun. Ils vinrent ensemble mettre le siège devant la ville, & la forcèrent enfin dans un assaut, à la suite duquel les soldats de Renaud commirent d'affreux désordres. Ils brûlèrent trois grandes églises, massacrèrent des habitans dans la cathédrale où ils s'étoient réfugiés; & sur le champ même Henri y fut installé, & y célébra la messe pontificalement.

Cette conduite acheva de soulever tous les habitans contre l'évêque. L'empereur donna, de son autorité, la vicomté de Verdun au comte de Grandpré, qui vint la disputer au comte de Bar. Il surprit la ville; & l'évêque fut obligé de s'enfuir en chemise, & Renaud de faire sa paix. A la fin, on fit aussi celle du prélat, mais aux dépens du temporel de son évêché, puisqu'il

qu'il fut obligé d'en céder plusieurs terres à l'un & à l'autre des concurrens. La conduite peu régulière que tint ensuite cet évêque, le rendit tout-à-fait odieux au peuple, qui voulut plusieurs fois le lapider. Les chanoines mêmes, & les religieux de Saint-Vannes, portèrent contre lui des plaintes si amères au pape, qu'enfin celui-ci l'interdit des fonctions épiscopales. L'évêque humilié, & peut-être repentant, suivit enfin le conseil de saint Bernard, en se démettant de son évêché entre les mains du pape Calixte II.

Le clergé de Verdun élut, pour le remplacer, un abbé de Saint-Denis de Reims, nommé *Ursion*, saint homme, mais plus propre à être moine qu'évêque. Il se retira dans l'abbaye de Saint-Vannes, & laissa aux habitans le soin de se défendre contre Renaud de Bar. Celui-ci rentra dans la ville, y commit de nouveaux désordres, & y fit élever une espèce de forteresse, que l'on appela la *Tour-Louve*. Il y mit une garnison qui tourmenta les habitans, jusqu'à ce que ceux-ci trouvèrent le moyen de s'y introduire par subtilité, d'en chasser les troupes du comte, & de la faire démolir. Renaud furieux vint de nouveau assiéger la ville, & la pressa vivement. L'évêque prit la fuite, & les chanoines furent maltraités. Mais enfin la ville fut dé-

livrée, & Ursion, accablé de la désolation de son troupeau, donna sa démission entre les mains du pape, qui passoit le carême à Liége: ce fut l'an 1131.

Le pontife sentit qu'il ne suffisoit pas, pour gouverner l'église de Verdun, d'un bon & saint prélat, & qu'il falloit mettre sur ce siége un homme de qualité, qui eût des parens en état de défendre son temporel, & de tenir tête aux ducs & comtes ses voisins. Il jeta donc les yeux sur *Albéron*, frère de Louis & d'Othon, comtes de Chini. Le clergé l'élut; & le pape confirma cette élection, d'autant plus volontiers, que le nouvel évêque avoit beaucoup de mérite personnel.

Albéron fit une entrée brillante à Verdun, accompagné d'un grand nombre de seigneurs ses parens, entr'autres du duc de Bavière. Il s'empressa aussi-tôt à réprimer les vexations de Renaud de Bar, & se servit des moyens convenables à son caractère épiscopal, autant que de ceux qu'il étoit à portée d'employer par sa naissance & ses alliances. Il conjura le comte, au nom de dieu, de la sainte vierge, & des saints patrons de l'église de Verdun, de changer de conduite à leur égard. Celui-ci tint bon, & fit alliance avec le duc de Lorraine. Mais ce fut sans succès, puisqu'il fut repoussé lui & son allié, & obligé enfin de

faire négocier la paix par son frère Etienne de Bar, évêque de Metz. Albéron céda au comte de Bar le domaine de Clermont en Argonne ; & le comte renonça à toute supériorité dans Verdun.

L'évêque Albéron, profitant de cette paix, rétablit sa cathédrale à l'extérieur, & l'orna dans l'intérieur ; remit le bon ordre & la discipline dans son clergé ; rebâtit plusieurs églises ; réforma l'abbaye de Saint-Paul, & la rendit très-florissante. Il eut encore quelques petites guerres à soutenir contre des seigneurs particuliers, tels que ceux de Grandpré & de Conflans, leur livra de petits combats, & les gagna.

Le comte de Grandpré, dernier des vicomtes de Verdun, étant mort, l'évêque Albéron, en sage politique, ne voulut plus confier cette place à un grand seigneur, & chargea des fonctions qui y étoient attachées, un certain nombre de bourgeois de la ville de Verdun même, qui composèrent ainsi une magistrature & un sénat, auquel l'évêque inféoda tout ce qui appartenoit auparavant aux vicomtes. Les Verdunois en parurent, avec raison, très-reconnoissans. C'est ce qui fonda par la suite les droits qu'ils prétendirent avoir à la liberté & à l'indépendance, & dont ils parvinrent à jouir en dépit de leurs évêques.

Albert de Merci, que l'évêque Albéron proposa pour son successeur, en 1156, deux ans avant sa mort, fut généralement agréé. Ce prélat fut aimé successivement de trois empereurs, sous lesquels il vécut, Lothaire II, Conrad III, & Frédéric Barberousse. Celui-ci lui accorda la confirmation la plus authentique des priviléges que l'évêque Heimon avoit autrefois obtenus de l'empereur Othon, & dont l'original étoit perdu. Le nouveau diplome contient, dans le plus grand détail, l'étendue des droits régaliens dont les évêques de Verdun doivent jouir; droits qui égalent ceux des plus grands princes.

Les deux successeurs immédiats d'Albert, furent *Richard*, de la famille de Grandpré, & *Arnoud de Chini*, neveu de l'évêque Albéron. Ils ne voulurent point se faire sacrer, à cause du nouveau schisme, qui s'étoit élevé dans l'église, & auquel l'empereur Frédéric Barberousse avoit pris part, en favorisant l'anti-pape. Mais Arnoud défendit son évêché contre Agnès, veuve de Renaud, & son fils Henri, comte de Bar, qui vouloient faire revivre leurs prétentions sur la vicomté de Verdun. L'évêque les excommunia, les combattit, & les força à venir demander l'absolution; après quoi le jeune comte partit pour la Terre-sainte.

En 1181, un petit tyran s'étant emparé

du château de Sainte-Menehould, en Champagne, faisoit des courses jusqu'aux portes de Verdun. Les évêques de cette ville & de Châlons, & le duc de Lorraine même, se réunirent pour le mettre à la raison. Arnoud, qui commandoit cette petite armée, s'étant approché du château qu'il vouloit prendre, fut percé d'un coup de flèche, & mourut ainsi martyr de la liberté de ses diocésains.

Il eut pour successeur *Henri de Chaté* ou *Chatel-sur-Moselle*, qui se démit, quelques années après, de son évêché. Après lui, il y eut un schisme dans l'église de Verdun. Les partisans de l'empereur & de son antipape nommèrent à cet évêché *Albert*, neveu d'Arnoud de Chini, & que l'empereur investit du temporel. Les partisans du pape élurent *Robert de Grandpré*. Les bourgeois & les magistrats de Verdun, qui, comme je l'ai déjà dit, exerçoient la vicomté, se croyant libres & indépendans au milieu de cette querelle, établirent une république, mais turbulente & mal réglée, & maltraitèrent les chanoines, qui, de leur côté, par une conduite très-peu régulière, ne se concilioient pas leur estime. Les familles des deux prétendans armèrent respectivement pour leur défense. Mais lorsqu'Albert alloit assiéger sa ville épiscopale, & qu'on l'amusoit par des négocia-

tions; il fut assassiné par des scélérats, que l'on assure avoir été gagnés par les habitans de Verdun. Robert de Grandpré, qui n'avoit eu aucune part à cet assassinat, resta possesseur de cet évêché, & s'y conduisit avec beaucoup de prudence jusqu'à sa mort, arrivée en 1216.

Jean d'Apremont, qui lui succéda, augmenta le temporel de son évêché, calma par sa douceur les esprits des peuples rebelles de Verdun, & commençoit à rétablir la discipline dans son clergé, lorsqu'en 1224, il passa à l'évêché de Metz, & fut remplacé dans celui de Verdun par *Raoul de Torote*, d'une ancienne famille de Picardie, & dont le frère étoit évêque de Liége.

Le nouveau prélat ne fut pas plutôt établi sur son siége, qu'il eut à défendre ses droits contre les habitans de Verdun, qui voulurent lui disputer le droit d'élire leurs magistrats. Obligé de les assiéger, mais ne voulant point répandre du sang, il se contenta de les affamer, & les força à se soumettre. Cependant lors même qu'ils paroissoient reconnoître son autorité, ils sollicitoient auprès de l'empereur des lettres patentes, par lesquelles Frédéric II leur accordoit la liberté & l'indépendance. L'évêque n'en fut pas plutôt informé, qu'il en porta ses plaintes en personne. Les

priviléges furent révoqués. Mais bientôt après, on entra dans de nouvelles négociations, dont le résultat fut une charte très-avantageuse aux Verdunois, auxquels on donna une forme de gouvernement ou d'administration à-peu-près pareille à celle de Metz. Depuis ce temps, le corps municipal de ces deux villes a suivi la même marche, & a eu le même sort. La fin de l'épiscopat de Raoul fut tranquille; & il mourut en 1245.

On vit après lui sur le siége de Verdun, *Guy de Mello*, neveu de Dreux de Mello, connétable de France sous Philippe-Auguste. Il trouva de grandes oppositions de la part des Verdunois, qui sur-tout ne vouloient pas le reconnoître pour comte de leur ville, sous prétexte des nouveaux priviléges qu'ils avoient obtenus de l'empereur. Le jeune évêque, né d'une famille guerrière, assiégea sa ville épiscopale. Mais il eut la modération de ne pas vouloir l'emporter d'assaut, & se retira. Les Verdunois prenant cette retraite pour un effet de la peur, sortirent avec toutes leurs troupes pour aller assiéger son château de Charny. Mais l'évêque leur ayant dressé une embuscade, tomba sur eux, les battit à plates coutures, & entra dans leur ville les armes à la main. Cette façon de s'installer n'étoit agréable ni pour lui ni pour

ses peuples. Aussi consentit-il aisément, en 1247, à se laisser transférer de l'évêché de Verdun à celui d'Auxerre.

Jean d'Aix, son successeur, entra en accommodement avec les bourgeois de Verdun, & fit un arrangement, par lequel il perdit quelques-uns de ses droits. Il fut remplacé par *Jacques Pantaléon*, fils, suivant les uns, d'un petit bourgeois, &, suivant les autres, d'un cordonnier de Troies. Ce prélat étoit déja parvenu à la dignité de cardinal, lorsque le pape Innocent IV le plaça sur ce siége, en 1252. Il s'y fit généralement admirer & estimer, comme par tout où il avoit été, par sa doctrine, sa prudence & son éloquence. S'il n'accommoda pas les difficultés qui subsistoient entre les évêques de Verdun & les bourgeois, du moins il les pallia. Mais Verdun ne jouit pas long-temps de la présence d'un si digne évêque. Le pape Alexandre IV le rappela en Italie, en 1255, l'éleva à la dignité de patriarche de Jérusalem, & le fit son légat dans la Terre-Sainte. En 1261, il fut élu pape, & mourut trois ans après: il s'étoit démis de son évêché, en 1255, en faveur de *Robert de Milan*, digne de le remplacer par sa sagesse & sa piété.

On ne trouve point d'événement bien remarquable sous son épiscopat, non plus

que sous ceux de ses successeurs, *Ulric de Sarnay* ou *Cernay*; de *Gérard de Granson*, d'une maison illustre dans le comté de Bourgogne; de *Henri de Granson*, son frère; de *Jacques de Revigny*; de *Jean de Richericourt*; de *Thomas de Blamont*; tous trois d'une naissance illustre; de *Nicolas de Neuville*; de *Henri d'Apremont*, & d'*Othon de Poitiers*, qui, en 1341, résigna en faveur de *Hugues de Bar*, de l'illustre maison des comtes de ce nom.

Le caractère foible de ce dernier fut bientôt reconnu des Verdunois. Ils le firent consentir à leur abandonner tous les droits pour lesquels ses prédécesseurs avoient combattu, ou du moins qu'ils avoient réclamés. Les parens & les voisins du trop bon évêque, lui firent sentir l'inconséquence de cet abandon, & l'engagèrent à s'adresser à l'empereur Charles IV, qui en effet fit expédier une bulle d'or, pour casser & annuller le traité fait entre Hugues de Bar & les citoyens de Verdun.

Mais ce n'étoit pas assez d'avoir fait rendre cet arrêt: il falloit le faire exécuter. On arma de toutes parts : les ducs de Lorraine, les comtes de Bar, & même les ducs de Luxembourg, de la maison impériale, menacèrent Verdun d'un siége, & ravagèrent en attendant le Verdunois, & même les terres de l'évêché. Le foible

évêque fut obligé de vendre ou d'engager la meilleure partie de ses châteaux & de ses possessions, tant pour payer ceux de ses parens qui s'étoient armés pour défendre ses droits contre son gré, que pour empêcher qu'on ne brûlât sa ville épiscopale. C'est de cette époque que l'on date la ruine du temporel des évêques de Verdun. Hugues de Bar, humilié & ruiné, entréprit le voyage de la Terre-Sainte, & mourut, en 1361, en faisant le pélerinage du mont Sinaï.

Le pape Innocent VI nomma à sa place *Jean de Bourbon*, qui ne paroît point avoir été du sang de France, mais qui portoit les armes des anciens seigneurs de Bourbon-l'Archambault. Il occupa pendant dix ans le siége de Verdun, & acheva de perdre & de dilapider le temporel de l'évêché. *Jean de Dampierre*, qui le remplaça, négocia, pendant tout le temps de son épiscopat, avec les bourgeois de Verdun, sans pouvoir rien obtenir d'eux.

Son successeur *Guy de Roye*, de l'illustre maison de ce nom, en Picardie, fils d'un grand-maître des arbalêtriers de France, fit la guerre à Pierre de Bar, avec différens succès. Le chapitre de Verdun fut obligé de payer à ce comte des sommes assez considérables, pour se débarrasser de ses incursions & de ses prétentions. Guy

de Roye, qui avoit plusieurs évêchés & archevêchés, se démit, en 1378, de celui de Verdun, entre les mains du pape Clément VII, qui y nomma *Liébaud de Cusance*, d'une famille illustre de Lorraine. Ce prélat gouverna son diocèse, pendant vingt-cinq ans, avec toute la prudence nécessaire dans ces temps de troubles & de schisme.

Après sa mort, on élut, principalement à la recommandation de Charles VI, roi de France, *Jean de Saarbruck*, d'une maison illustre, qui possédoit ce comté avant la maison de Nassau. Il fut installé dans l'église de Verdun avec beaucoup de magnificence. On remarque qu'il fut successivement vêtu en évêque & en militaire, comme comte de Verdun & prince de l'empire. Cependant il eut bien de la peine à sauver ses terres du ravage de ses voisins, & des brigands qui infestoient la France & les provinces frontières.

Ce prélat permuta son évêché contre celui de Châlons avec le cardinal *Louis de Bar*, quatrième fils de Robert, premier duc de Bar, petit-fils du roi Jean, par sa mère, & cousin germain de l'empereur Sigismond. Ses trois frères aînés & deux cadets ayant été tués, les uns à la guerre contre les Turcs, les autres à la bataille d'Azincourt, il se trouva seul héritier du

duché de Bar, qu'il assura, après sa mort, à sa nièce Isabelle, fille unique de sa sœur Yolande, reine d'Arragon, & femme de René, duc d'Anjou, qui fut depuis roi de Naples & de Sicile.

Le successeur de Louis de Bar à l'évêché de Verdun, fut *Louis d'Haraucourt*, dont le père avoit été régent du duché de Lorraine, pendant la minorité du duc Charles I. Cet évêque ne montra que trop qu'il étoit d'humeur à tyranniser & à scandaliser son clergé. Aussi perdit-il la confiance & même l'estime de son troupeau. Il fut transféré, en 1437, au siége de Toul, & remplacé sur celui de Verdun, par *Guillaume Filastre*, favori de Philippe *le Bon*, duc de Bourgogne, & qui fut le premier chancelier de le toison d'or. Cependant, au bout de quelques années, Louis d'Haraucourt repassa à l'évêché de Verdun, y regagna peu-à-peu le cœur de ses diocesains, & y mourut, sept ans après, si estimé & si respecté, qu'on lui donna pour successeur son neveu *Guillaume d'Haraucourt*.

Celui-ci, après s'être fait installer à Verdun, y résida peu de temps. Il s'attacha au roi Louis XI, & devint l'ami intime du cardinal la Balue, ministre & favori de ce monarque. Mais le roi s'étant apperçu que l'un & l'autre le trompoient, les fit arrêter

à Paris, & emprisonner à la Bastille. L'évêque de Verdun n'en sortit que sous le règne de Charles VIII. Il eut encore quelques tracasseries, & mourut en 1500. Il fut remplacé par un autre homme de qualité, nommé *Wari de Dommartin*, qui fit de grands biens à sa famille, lui acheta des terres considérables, & lui fit bâtir des châteaux, procura de grandes alliances à ses nièces, & fit deux de ses sœurs, l'une abbesse de Remiremont, l'autre d'Epinal.

Après sa mort, arrivée en 1508, René II, duc de Lorraine, pensa à faire placer sur le siége de Verdun, *Louis*, le dernier de ses fils, que le chapitre élut à la recommandation du roi Louis XII. Le pape Jules II approuva, au bout de quelque temps, l'élection de ce jeune prince, en lui donnant un suffragant que l'on fit évêque *in partibus*, & abbé de Saint-Vannes. Le duc Antoine de Lorraine, successeur de René, accepta, ou plutôt usurpa la protection des habitans de Verdun, c'est-à-dire du temporel de l'évêché, pendant la minorité de son jeune frère, qui en resta titulaire jusqu'en 1522. Mais alors Louis ne se trouvant pas de dispositions pour entrer dans l'état ecclésiastique, en quitta l'habit, céda son évêché à son frère *Jean*, qui étoit déjà cardinal. & possédoit plu-

ſieurs autres évêchés. Quant à Louis, il prit le titre de comte de Vaudemont, alla faire la guerre dans le royaume de Naples, & y mourut.

Le cardinal Jean de Lorraine, outre les archevêchés de Lyon & de Reims, poſſéda encore à-la-fois les trois évêchés de Metz, Toul & Verdun. Mais il n'y réſidoit preſque jamais, ſurtout à Verdun, où il ne faiſoit que paſſer : il en gouvernoit le temporel par ſes miniſtres, & le ſpirituel par ſon ſuffragant. Il en jouit ainſi juſqu'en 1544, qu'il voulut bien s'en démettre en faveur de *Nicolas* de Lorraine, ſon neveu, fils d'Antoine, à qui il avoit déjà cédé, quinze ans auparavant, l'évêché de Metz. L'épiſcopat du prince Nicolas, qui ne dura que quatre ans, ne fut marqué que par la vente d'Hatton-Châtel au jeune duc Charles de Lorraine, & à la ducheſſe ſa mère, regente. Cette terre étoit la plus belle & preſque la ſeule qui reſtât aux évêques de Verdun. En 1548, Nicolas rendit les évêchés de Metz & de Verdun au cardinal Jean ſon oncle, qui en prit poſſeſſion une ſeconde fois.

Pour dire ici en paſſant un mot de ce prince Nicolas, il prit le titre de duc de Mercœur, & épouſa, en premières noces, Jeanne d'Egmont, de laquelle il n'eut qu'une fille, Louiſe de Lorraine, qui épouſa

le roi Henri III. De son second mariage avec Jeanne-Philippine de Savoie-Nemours, naquirent le duc de Mercœur & le cardinal Charles de Lorraine, qui fut par la suite évêque de Verdun. D'un troisième lit avec Catherine de Lorraine-Aumale, vinrent Henri, comte de Chaligny-Mouy, & les princes Charles & Henri, successivement évêques de Verdun.

Dès la même année de sa réintégration le grand cardinal Jean de Lorraine se démit de l'évêché de Verdun, en faveur de *Nicolas Pseaume*, que l'on prétend n'avoir été que son vicaire général & son fermier pour le temporel. Quoi qu'il en soit, ce fut un très-bon évêque, dont la mémoire est en réputation à Verdun. Il étoit né dans le diocèse même, d'une simple famille bourgeoise, étoit entré dans l'ordre de Prémontré, & avoit succédé à son oncle dans l'abbaye de Saint-Paul de Verdun, lorsque le cardinal lui en résigna l'évêché. Il y fut reçu comme en étant absolument titulaire ; & l'empereur lui en donna l'investiture.

A son retour du concile de Trente, où il s'étoit rendu en 1551, il trouva que notre roi Henri II s'étoit emparé des Trois-Evêchés, malgré Charles-Quint, mais sous le titre modeste de protecteur & de vicaire de l'empire. Comme

cette opération avoit été concertée avec le cardinal de Lorraine, l'évêque Pseaume n'eut garde de s'y opposer. Il fit plus; il engagea les habitans à fortifier leur ville, & à se défendre contre l'empereur qui vouloit les attaquer, & qui ne put en venir à bout. Délivré de cette crainte, il s'occupa à éloigner de ses états le luthéranisme & le calvinisme; & il y réussit dans le temps où l'hérésie même excitoit le plus de troubles en France.

Ce même évêque fit ce qu'il put pour empêcher la construction d'une citadelle à Verdun, & obtint du moins que l'on n'y mettroit en garnison que des catholiques. Il secourut avec un zèle extrême son troupeau attaqué de la peste, fonda un collége, un hôpital & un séminaire, au milieu des plus grands troubles, & tint la conduite la plus prudente entre l'Empire & la France, dans les circonstances les plus délicates. Il fit rebâtir l'abbaye de Saint-Paul de Verdun, dans laquelle il avoit fait profession, & dont il n'avoit jamais voulu quitter l'habit, portant toujours la soutane blanche, qui est la couleur de l'ordre de Prémontré. Il mourut en 1575. Son corps fut enterré dans l'église de la cathédrale, & son cœur dans celle des jesuites.

Nicolas Bousmard, qui lui succéda, mourut en 1584. Les princes de Lorraine ren-

trèrent alors en possession de l'évêché de Verdun, en la personne de *Charles de Lorraine*, fils de Nicolas de Lorraine, duc de Mercœur, qui avoit autrefois possédé cet évêché. Il ne fut sacré qu'en 1586, reçut l'ordre du Saint-Esprit du roi Henri III, son beau-frère, en 1587, & mourut la même année, âgé seulement de vingt-huit ans.

Henri III & le duc de Lorraine procurèrent ensuite cet évêché à un chanoine champenois, appelé *Nicolas Boucher*, quoiqu'il n'eût pas eu la pluralité des voix, qui avoient été pour un autre chanoine, nommé *Jean de Rambervillers*, gentilhomme du Barrois : mais le pape prononça en faveur de Boucher. Le duc de Lorraine obtint même pour lui l'investiture de l'empereur. Ce prélat vint à bout de se maintenir sur ce siége, & se conduisit avec beaucoup de prudence dans les circonstances de la ligue & de l'assassinat de Henri III. Il mourut en 1593.

Le chapitre voulut alors faire revivre les prétentions de Jean de Rambervillers. Mais celui-ci trouva un concurrent auquel il ne put résister : ce fut *Henri*, dit communément *Erric de Lorraine*, fils & frère des précédens évêques, Nicolas & Charles. Si le chapitre céda, le magistrat & les habitans persistèrent, ou du moins voulu-

lurent résister plus long-temps, & portèrent leurs plaintes à l'empereur & à l'empire, qui ne pouvoient les secourir. Henri IV au contraire envoya le maréchal duc de Bouillon commander dans Verdun. Ce général s'y introduisit avec une garnison, & empêcha bien le jeune Henri d'y pénétrer, quoiqu'il eût obtenu, par des bulles du pape, la dispense de recevoir les ordres sacrés avant l'âge. Ce ne fut qu'après que la France fut pacifiée, & que le duc de Lorraine même eut fait sa paix, que Henri fut installé sur le siége de Verdun. Il ne fut sacré qu'en 1602, & il favorisa infiniment la réforme qui fut établie, au commencement du dix-septième siécle, dans l'ordre de Saint Benoît, dont le chef-lieu fut l'abbaye de Saint-Vannes, située dans Verdun même.

Pendant les dernières années de l'épiscopat du prince Henri, le ministère de France s'occupa sérieusement à rompre tout-à-fait les liens qui attachoient la ville de Verdun à l'empereur & à l'empire, & à y établir l'autorité royale. On y réussit, & l'on y créa même une chambre royale pour recevoir les appels des magistrats, & empêcher les habitans d'avoir recours à la chambre de Spire. L'évêque favorisoit secrètement autant qu'il le pouvoit le parti de ceux qui s'opposoient à la France : mais

il ne put y réussir. Il paroît qu'il en conçut du chagrin ; & la première année du règne de Louis XIII, en 1611, il se démit de son évêché en faveur de son neveu *Charles de Lorraine*, fils de son frère aîné, Henri de Chaligny.

La reine mère, Marie de Médicis, & le duc de Lorraine, sollicitèrent auprès du pape Paul V, une dispense, pour que ce jeune prince, qui n'avoit que dix-neuf ans, pût posséder l'évêché de Verdun. Elle lui fut accordée, à condition qu'il ne seroit sacré qu'à trente ans, & ne se mêleroit du spirituel qu'à cet âge. Il jouit cependant du temporel, & continua ses études chez les jésuites de Pont-à-Mousson.

Sur ces entrefaites, l'autorité française s'établissoit de plus en plus à Verdun. Le jeune prince étoit loin de s'y opposer, uniquement occupé des exercices de piété & du goût des sciences, que les jésuites lui avoient inspiré. Il porta ce goût si loin, qu'il forma le projet de s'y livrer entièrement, & de renoncer à un évêché où il craignoit de ne pas faire autant de bien qu'il l'auroit désiré. Il se détermina absolument à entrer dans la société des jésuites; &, malgré les reproches de ses parens, il exécuta sa résolution, au même âge où il auroit dû recevoir les ordres sacrés, c'est-à-dire, en 1622. Les jésuites, qui, d'un

côté, s'honoroient d'avoir un membre si illustre dans leur société, & de l'autre ne vouloient pas se brouiller avec la maison de Lorraine, accommodèrent cette affaire, en faisant donner à Charles sa démission en faveur de son frère cadet, le prince *François*.

Celui-ci, pourvu par bulles du pape, en 1623, fut agréé par le roi Louis XIII, & investi par l'empereur. Son épiscopat dura près de quarante ans. Les premières années en furent très-agitées; car ce prélat vit avec beaucoup de chagrin, d'un côté la Lorraine envahie sur le duc aîné de sa maison, de l'autre la ville de Verdun absolument assujettie à la France. Le gouverneur & les commissaires du roi s'y rendirent tout-à-fait maîtres de l'élection des magistrats, le parlement établi à Metz, & le bailliage royal de Verdun les ayant dépouillés de toute juridiction. L'évêque eut recours à l'empereur & à l'empire, passa lui-même en Allemagne, & sollicita vivement, mais inutilement, le rétablissement de son évêché dans tous ses droits. On lui donna des investitures & des diplomes tant qu'il voulut. Mais il ne pouvoit les mettre à exécution; & pendant ce temps la France saisit tout son temporel.

Enfin, les traités de Westphalie se négocièrent & se conclurent. Celui de Munf-

ter assura à la France la souveraineté des Trois-Évêchés. Les trois évêques furent dispensés de prendre l'investiture de l'empereur, & n'eurent plus ni voix ni séance à la diète de l'empire : ils conservèrent seulement le vain titre de princes. La ville de Verdun, comme celle de Metz, fut aussi rayée de la liste des villes libres & impériales. Le prince-évêque fut trop heureux de retourner dans son évêché, & de recouvrer son temporel, après avoir prêté serment de fidélité au roi, comme tous les évêques de France. Il mourut en 1661, & fut enterré aux capucins de Saint-Nicolas de Nanci. Son frère Charles de Lorraine, jésuite, étoit mort supérieur de la maison professe de Toulouse, en 1631.

Louis XIV, en vertu d'un indult du pape Alexandre VIII nomma à l'évêché de Verdun *Armand de Mouchy-d'Hocquincourt*, qui mourut à Paris en 1679, & fut remplacé par *Hippolyte de Béthune*. Celui-ci a siégé jusqu'en 1720, & après lui, *Charles-François d'Hallencourt de Droménil*, jusqu'en 1754. Il a eu pour successeur M. *de Nicolaï*.

On compte actuellement dans la ville de Verdun près de huit mille habitans. La Meuse la traverse; & se partageant en plusieurs bras, elle la divise en trois

ou quatre parties différentes, indépendantes de la citadelle. L'ancienne enceinte en est composée de fortes murailles, renforcées de grosses tours. Au seizième siècle, elles furent enveloppées par dix grands bastions; & les courtines furent couvertes par cinq grandes demi-lunes. La citadelle, commencée en 1567, ne fut achevée qu'en 1624, par le chevalier de Pagan, fameux ingénieur de ce temps, sous les ordres du maréchal de Marillac. Pagan augmenta aussi les fortifications, & forma des digues qui subsistent encore, & qui peuvent non-seulement retenir les eaux de la Meuse, mais encore servir à former une inondation propre à défendre les approches d'une partie de la ville. Le maréchal de Vauban augmenta encore les fortifications, tant de la ville que de la citadelle, & rendit l'une & l'autre assez fortes. Mais ces fortifications sont aujourd'hui fort négligées. Les remparts, plantés d'arbres, sont du moins une belle promenade.

Les principaux bâtimens de la ville consistent en églises & en édifices profanes. Ces derniers sont tous modernes. Le palais épiscopal, qui est assez beau, n'est bâti que depuis environ quarante ans, sur les ruines de celui des anciens évêques de Verdun. L'hôtel-de-ville n'est pas bien considérable. Mais il y a deux grands corps

de caserne assez beaux, l'un pour l'infanterie, l'autre pour la cavalerie, qui n'ont été élevés que dans ce siècle.

L'église cathédrale a été plusieurs fois détruite & brûlée. Celle qui subsiste aujourd'hui, est, quant au fond du bâtiment, celle qui fut bénite, au douzième siècle, par le pape Eugène III: elle a toujours été dédiée à la Sainte Vierge. Aux quatre coins, sont autant de tours, qui étoient, il n'y a que quelques années, surmontées de flèches, couvertes de plomb, ainsi que toute l'église. Un horrible incendie occasionné par le feu du ciel, a fondu toute cette couverture jusqu'aux cloches, dont une pesoit vingt-huit milliers. L'intérieur de l'église avoit été ravagé & dégradé. Mais il a été rétabli plus magnifique qu'auparavant par les soins du prélat qui occupe ce siége. On retrouve dans cette église la plûpart des sépultures des évêques dont j'ai parlé. Les plus anciennes sont dans une crypte ou église souterraine, dans laquelle il y a un grand nombre de chapelles. Derrière le chœur, on voit encore une chapelle petite & antique, qu'on dit être la plus ancienne de toutes celles de Verdun: c'est la paroisse de ceux qui habitent dans le cloître de la cathédrale.

Le chapitre a sa juridiction particulière dans l'intérieur de son cloître, & dans

quelques terres qui lui appartiennent. On prétend qu'il y jouissoit autrefois des droits régaliens comme l'évêque. La première dignité du chapitre étoit alors le princier ou primicier. Cette place étoit d'un gros revenu, & elle avoit de si grandes prétentions, que celui qui en étoit pourvu, avoit souvent des querelles, tant avec l'évêque qu'avec les chanoines. Celle qui s'éleva au quatorzième siècle, fut la cause de la suppression de cette dignité. La première est à présent celle de doyen, après laquelle sont les quatre archidiacres, ensuite le chantre, le chancelier, l'écolâtre, & enfin quarante chanoines.

L'évêque de Verdun a dans sa mouvance quatre baronnies, dont les seigneurs sont obligés de l'accompagner lors de son entrée; moyennant quoi ils jouissent de certains priviléges, & sont regardés comme les chefs de la noblesse du Verdunois. On y trouve d'anciennes familles anoblies par les évêques, qui, en qualité de comtes de Verdun & de princes de l'empire, prétendoient avoir le droit de faire des nobles.

Un autre chapitre de Verdun, ancien & considérable, est celui de *la Magdeleine*, dont l'église avoit été bâtie, au huitième siècle, par Saint Madalvé, qui y mit des religieuses. Mais elles se conduisirent

firent mal ; & au onzième siècle, l'archidiacre Mainfroy ayant fait rebâtir l'église, que le pape Léon IX consacra, en 1049, y établit un chapitre, qui est composé de quatre dignitaires & de vingt chanoines.

Il y a dans cette ville neuf paroisses, dont deux sont dédiées à Saint Pierre. L'une se nomme *Saint-Pierre-l'angelé* ou *l'engeolé* ou *emprisonné*, ou, pour mieux dire encore, *Saint-Pierre-aux-liens* : l'autre s'appelle *Saint-Pierre-le-chairé*, c'est-à-dire qu'elle est dédiée à la chaire Saint-Pierre. Entre les sept autres paroisses, il y en a une que l'on appelle *Saint-Ouri*. C'est ainsi que les Verdunois ont traduit le nom de Saint Udalric, évêque d'Ausbourg.

On compte quatre abbayes d'hommes dans Verdun. La principale est celle de *Saint-Vannes*, dont Saint Madalvé étoit abbé au huitième siècle, & qui étoit alors dédiée à Saint Pierre. La grande réputation de Saint Vannes élevé sur le siége de Verdun, en 998, & le nombre des miracles qu'opérèrent ses reliques, qui y sont conservées, lui firent donner le nom qu'elle porte aujourd'hui. Le cloître de ce monastère est du treizième siècle. Mais l'église est plus moderne, l'ancienne, qui tomboit en ruine, ayant été abattue en 1430, & rebâtie au quinzième siècle, telle qu'elle

est aujourd'hui. On n'a conservé de l'ancienne que quelques monumens, ou magnifiques, ou d'une antiquité & d'une sainteté respectables; tels que le rétable de l'autel, les tombeaux & les reliques des premiers évêques de Verdun, renfermées dans des châsses. Cette abbaye étoit autrefois hors de la ville. Au seizième siècle, elle fut enclavée dans l'enceinte de la citadelle, où elle se trouve aujourd'hui. On prit même quelques bâtimens pour les usages de la garnison : l'ancienne infirmerie des religieux sert aujourd'hui d'arsenal & de salle d'armes.

La seconde abbaye porte le nom de *Saint Airi*, son fondateur, & dixième évêque de Verdun. Ce ne fut d'abord qu'une chapelle, ensuite une église desservie par des clers. En 1037, on y mit des religieux bénédictins, tirés de l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves. Enfin, en 1611, on y introduisit la réforme de Saint Vannes.

L'origine de l'abbaye de *Saint-Paul* remonte jusqu'au septième siècle, où Saint Paul, treizième évêque de Verdun, la fonda, en la dédiant à Saint Saturnin. Au milieu du dixième siècle, elle prit le nom de son fondateur, dont elle conserve les reliques. On y établit alors la règle de Saint Benoît : mais les moines s'étant

mal conduits, Adalbéron de Chini, évêque de Verdun au douzième siècle, mit à leur place des prémontrés, qui l'occupent encore. Cette abbaye étoit hors de la ville, lorsqu'en 1552, les ingénieurs, chargés de défendre Verdun contre l'empereur Charles-Quint, jugèrent nécessaire de la détruire. L'évêque Nicolas Pseaume, qui y avoit fait profession, & en avoit été abbé, fit transporter dans la ville ce qu'elle contenoit de plus précieux, & la fit rebâtir avec assez de magnificence au lieu où elle est à présent.

La quatrième abbaye est encore de chanoines réguliers, mais peu riche. On la nomme *Saint-Nicolas-des-Prés* : elle fut fondée au treizième siècle.

Les religieux qui ont des couvens à Verdun sont les dominicains, tirés de Paris, dès 1222 ; les augustins, établis depuis 1303, & qui occupent l'ancienne habitation des templiers, supprimés à-peu-près dans ce temps-là ; les minimes que l'évêque Pseaume y attira en 1575 ; les capucins, dont le fondateur fut, en 1585, Charles de Lorraine, que l'on appeloit communément *le cardinal de Vaudemont* ; enfin les récollets établis, en 1602, à la place des cordeliers, qui y étoient depuis le douzième siècle.

Le monastère des religieuses bénédic-

tines de *Saint-Maur* date de l'an 1020: mais il n'obtint le titre d'abbaye qu'en 1049. Catherine de Choiseul, qui en étoit abbesse, en 1608, soumit cette abbaye à la réforme de Saint Vannes; & depuis cette époque, l'abbesse est devenue élective & triennale. L'abbaye est riche, & l'on y reçoit des filles bien nées, sans dot.

Les religieuses claristes, dont la vie est très-austère, & qu'on appelle *récollettes*, parce qu'elles sont dirigées par des récollets, sont établies à Verdun depuis 1291. Les religieuses de la congrégation y furent envoyées, en 1608, par le bienheureux Fourier de Mattaincourt, instituteur de leur congrégation; & les carmelites, en 1633, par la reine Marie-Anne d'Autriche.

Il y avoit autrefois à Verdun un hôpital, dont l'évêque Pseaume, ou plutôt le cardinal de Lorraine, fit un collége en 1558. Ce prélat avoit même l'intention d'y fonder une université. Mais en 1568, il se contenta de confier le soin de cette maison aux jésuites, qui l'ont dirigée jusqu'à leur destruction.

Le séminaire doit sa fondation au même prélat; du moins en conçut-il le projet au retour du concile de Trente. Mais il ne put l'exécuter entièrement; & ce n'est

que sous l'épiscopat de M. de Mouchi-d'Hocquincourt, que cet établissement prit une forme régulière. La dernière main y fut mise par M. de Béthune, qui en confia le soin aux chanoines réguliers de la congrégation de Lorraine, remplacés depuis par des prêtres séculiers.

On attribue la fondation de l'hôpital général de Verdun à saint Airi, un de ses premiers évêques. Il s'est toujours soutenu depuis par les libéralités & les charités des prélats & des habitans. Les malades y sont soignés par des sœurs grises. En 1717, on établit un second hôpital à Verdun. Il y en a un autre particulièrement affecté aux militaires.

Il ne me reste plus qu'à dire un mot du commerce de cette ville. Il consiste dans quelques manufactures d'étoffes, principalement de serges, qui ont assez de réputation. Mais ce qui est encore plus renommé, ce sont les confitures, les dragées, & surtout les anis, dont il se fait des envois considérables par toute l'Europe. Le territoire des environs produit une si grande quantité de vin, qu'on en recueille plus de vingt-cinq mille mesures. Mais la consommation s'en fait dans le pays.

Je suis, &c.

A Verdun, ce 3 mai 1765.

LETTRE DXLVIII.

SUITE DE LA LORRAINE.

Je vais faire, madame, dans cette lettre, ce que j'ai fait dans mes deux lettres précédentes, c'est-à-dire, considérer l'évêché de Toul, non comme diocèse (1), mais seulement comme gouvernement militaire; & sous ce rapport, vous n'y trouverez d'autre ville bien remarquable que celle qui porte ce nom. Il est très-certain qu'elle étoit, du temps de César, la capitale des *Leuci*, peuples Belges, dont le pays étoit vaste & étendu. Elle est nommée *Tullo Leucorum*, dans la notice des villes de l'empire, composée sous Honorius.

Cette ville de *Toul* est située sur la rive gauche de la Moselle, dans une plaine environnée de côteaux fertiles en vin. Elle ne comprenoit anciennement dans son en-

(1) Ce diocèse étoit, il y a peu d'années, le plus étendu de tout le royaume. Il a renfermé quatorze à quinze cents paroisses, jusqu'à l'érection des évêchés de Saint-Diez & de Nanci, en 1777 & 1778.

ceinte que deux des quatre paroiſſes qui s'y trouvent aujourd'hui. Dès le temps de l'empereur Valentinien, on y joignit le fauxbourg de Saint-Amand, fermé de murs particuliers. Au treizième ſiècle, une nouvelle enceinte renferma le bourg de Saint-Amand, & une aſſez grande étendue de terrain, ſur laquelle furent établies deux nouvelles paroiſſes.

Telle eſt la grandeur actuelle de cette ville, qui, en 1700, a été enveloppée d'une fortification, compoſée de neuf baſtions & de ſept demi-lunes devant les courtines. La Moſelle remplit d'eau les foſſés, autour deſquels règne un chemin couvert. On a bâti ſur cette rivière, un beau pont de pierre qui aboutit à des chauſſées & des digues, au moyen deſquelles on peut inonder la prairie en cas de beſoin. Loiſqu'on éleva ces fortificarions, on raſa les anciennes murailles de la ville, dont on voit encore les fondemens. On y diſtingue les différentes enceintes, & l'on prétend que la plus ancienne étoit de pierre avec trois cordons de brique, dont la ſuperficie en dehors étoit dorée; ce qui avoit fait appeler cette ville, *Toul la dorée*.

Pendant tout le temps qu'elle reſta ſous la domination des Romains, elle fut régie par des préteurs, gouverneurs ou préfets. Loiſque les Francs s'en rendirent les mai-

tres, ils y mirent de petits princes, que l'on appeloit *Reguli*, auxquels, sous les descendans de Clovis, on donna le nom de *comtes*, jusqu'au règne de Dagobert. C'est à ce monarque que l'on fait remonter la puissance temporelle des évêques de Toul, qui devinrent si considérables, qu'ils eurent sous eux des comtes qui dépendoient d'eux, & qui n'étoient proprement que des avoués de leur évêché. Ces comtes s'étant rendus héréditaires, les derniers d'entr'eux engagèrent & vendirent, au treizième siècle, leur comté aux ducs de Lorraine. Les évêques le retirèrent quelque temps après; & cependant les ducs ont eu long-temps quelques prétentions fondées sur cette acquisition, quoiqu'ils n'ayent jamais pris le titre de comtes de Toul.

Le corps municipal de cette ville a été, pendant bien des années, sous l'entière dépendance des évêques, dont les échevins n'étoient que les conseillers: on prétend même que le maître-échevin en étoit originairement le maître-d'hôtel. Les échevins faisoient des réglemens, & ne rendoient des jugemens qu'au nom de l'évêque. Dans tous les cas, on pouvoit en appeler au prélat; & pour les objets de grande conséquence, à la chambre impériale. Mais depuis que les rois de France

se sont rendus maîtres de Toul, l'évêque pour son temporel, & le corps de ville pour la police des habitans, sont également soumis à l'autorité royale; & les appels des juges ordinaires se portent au parlement de Metz.

On a toujours parlé à Toul la langue romance ou vieux français, & le français moderne. Mais les actes judiciaires & publics se sont toujours faits en latin, jusqu'au temps où la domination française y a été parfaitement établie. Nos rois de la seconde race frappoient de la monnoie à Toul. Celle des empereurs fut ensuite la monnoie du pays, jusqu'à ce que l'empereur Frédéric I autorisa les évêques à en faire frapper. Ils usèrent quelque temps de ce droit. Mais, par la suite, on en fit au coin de ces prélats de si mauvaise, qu'elle fut généralement décriée; de sorte que bien avant que Toul fut à la France, on n'y connoissoit que la monnoie des princes voisins.

Le premier évêque de Toul est *Saint Mansui*, qui, au troisième ou quatrième siècle, y vint prêcher l'évangile, & y convertit le gouverneur romain & toute sa famille. Il fut enterré dans un petit oratoire, que l'on croit avoir été bâti par lui-même. Ceux qui le remplacèrent, jusqu'au milieu du huitième siècle, ont tous été canonisés.

Ses successeurs immédiats furent *Saint Amon*, *Saint Alcas*, *Saint Celsin*, *Saint Auspice*, connu par une lettre qu'il écrivit à Arbogaste, gouverneur de Toul pour Childeric I, & beau-père de Clovis; *Saint Ours*, qui vivoit lorsque Clovis se convertit, & qui étoit auprès de ce prince, qui lui demanda un catéchiste pour être instruit dans la religion chrétienne; *Saint Epvre*, qui jeta les fondemens de l'église qui lui est aujourd'hui dédiée, & *Saint Albaud*, qui acheva cette église, & y plaça des religieux. On voit encore à Toul la maison qui servoit de palais épiscopal à ce saint évêque: on l'appelle encore la *cour Albaud*.

On croit que l'évêque *Eudulus*, qui vivoit sous Théodebert, est le premier qui ait procuré des fonds de terre à son église. Mais cet évêché s'enrichit encore bien davantage sous le roi Dagobert, qui lui donna non-seulement des maisons & des palais, que les rois ses prédécesseurs avoient possédés, mais même la suprême autorité sur la ville de Toul. La charte originale de cette magnifique donation ne nous a point été conservée; mais elle est rapportée dans un diplome plus moderne de Charlemagne. Comme le roi bienfaiteur de l'évêché n'y est désigné que sous le nom de Dagobert, on ne sait si c'est Da-

gobert I ou Dagobert II. Quoi qu'il en soit, les évêques de Toul paroissent bien plus considérables depuis cette époque.

L'évêque *Saint Jacob* vivoit en 752, la première année du règne de Pépin. Il réforma plusieurs abbayes, fit le voyage de Rome, & mourut, à son retour d'Italie, dans l'abbaye de Saint-Bénigne, à Dijon. Son successeur *Froto* obtint du roi Pépin d'assez grandes terres, parce qu'on savoit qu'étant très-charitable, il faisoit un bon usage de son revenu. Il fut remplacé par *Frotaire*, qui avoit été abbé de Saint-Epvre, & avoit vécu sous Charlemagne.

Environ un siècle après lui, on se battit sérieusement à Toul pour le choix d'un évêque. Celui qui l'emporta, fut *Dreux* ou *Drogon*, qui étoit, dit-on, de la race de Charlemagne. Il vécut dans des temps où cette maison impériale étoit sur le point de s'éteindre, & se conduisit avec assez de prudence dans ces fâcheuses conjonctures. Il mourut en 922, & fut remplacé par *Saint Gauzelin*, prélat illustre, qui se conduisit avec plus d'habileté encore que son prédécesseur. Celui-ci refusa d'abord de reconnoître l'empereur Henri, dit l'*Oiseleur*, & feignit d'être attaché aux descendans de Charlemagne. Mais enfin il s'accommoda avec l'empereur allemand, & obtint de lui le titre & l'autorité de comte

de Toul; ce qui procura à ses successeurs l'honneur d'être princes de l'empire. Il répara l'église de Saint-Mansui, & en fonda l'abbaye, en y mettant des religieux de Saint-Epvre, après avoir réformé celle-ci.

L'évêque Drogon eut pour successeur *Saint Gérard*, reconnu pour le fondateur de l'église collégiale de *Saint-Gengoul*, la seconde de Toul, & qui fut remplacé par *Herman*. Celui-ci le fut par *Brunon*, que l'on prétend avoir été de la maison d'Alsace, de la branche d'Egesheim. Ce dernier se conduisit en bon évêque, réforma les abbayes de son diocèse, & soutint avec patience des persécutions & des maladies. C'est sous son épiscopat, que Eudes, comte de Champagne, ravagea le Toulois, & brûla une partie des églises de Toul. Ce prélat fut élu pape, en 1049, sous le nom de Léon IX.

Udon lui succéda sur le siége de Toul, & justifia parfaitement le choix qu'avoit fait de lui son prédécesseur, dont il étoit l'ami & l'élève. Il rétablit la paroisse de Saint-Amand, qui avoit été brûlée par le comte de Champagne, & fit un acte de fermeté, en déposant Arnoud, comte de Toul, de sa dignité. Il s'exposa par là à la guerre que lui fit Udalric, fils du comte Arnoud. Mais le prélat la soutint vigoureusement, & ne rendit le comté à Udalric, que quand

celui-ci lui eut demandé grâce. Le schisme s'étant élevé dans l'église, sous le règne de l'empereur Henri IV, l'évêque Udon eut le courage de faire à ce sujet au monarque des remontrances vraiment apostoliques.

Il fut remplacé, en 1070, par *Pibon*, qui étoit chancelier de l'empereur Henri IV. Le clergé de Toul espéroit tirer de grands avantages de la faveur de cet évêque. Mais les querelles qui s'élevèrent entre le pape & l'empereur, rendirent l'épiscopat de Pibon assez orageux. Cependant il mourut bien réconcilié avec le saint siége, en 1107. *Ricuin de Commercy*, qui lui succéda, eut les mêmes embarras, & mourut en 1126.

Henri de Lorraine, fils du duc Thierri, & frère du duc Simon, lui succéda, & occupa ce siége environ quarante ans. Le duc son frère & lui négocièrent beaucoup entre le pape & les empereurs Henri V & Conrad. Saint Bernard fit trois ou quatre voyages à Toul, pour se concerter avec l'évêque Henri. Ce prélat prit la croix, & fit le voyage de la Terre-Sainte en même-temps que le roi Louis VII, & tant d'autres princes: il y étoit avec eux en 1147. Sur la fin de ses jours, il prit le parti de l'anti-pape Victor contre Alexandre III.

Sous l'épiscopat de *Pierre de Brixey*,

son successeur, la dignité de princier, la première, la plus considérable, & la plus riche du chapitre de Toul, fut supprimée, les chanoines n'ayant point voulu élire le fils du duc de Lorraine, de peur de le rendre trop puissant : depuis ce temps, la dignité de doyen est devenue la première. Pierre de Brixey eut des guerres avec les ducs de Lorraine, pour le comté de Toul, que la maison de ces princes s'étoit attribué, & qu'elle vouloit faire servir à l'assujettissement de la ville. L'évêque soutint vigoureusement ses droits. Il fut d'abord partisan du schisme ; mais il se réconcilia ensuite avec le pape. En 1189, il prit la croix, partit pour la Terre-Sainte, & mourut à Jérusalem en 1192.

Son successeur fut un prince de la maison de Lorraine, nommé *Eudes*, qui ne siégea que cinq ans, & fut remplacé par un autre prince de la même maison, nommé *Mathieu*, qui se conduisit si mal, qu'au bout de deux ou trois ans, il fut déposé & chassé de Toul, où il ne rentra jamais. Il fut tué, en 1217, d'un coup de lance, par Thibaut I de Lorraine, son neveu. Il paroît que ce prélat, dont les sentimens étoient bien peu dignes de sa naissance, méritoit un pareil sort, puisque la même année, il avoit fait assassiner Renaud des Boutilliers de Senlis, que le pape

Innocent III & le clergé de Toul avoient mis à sa place.

Cependant les Toulois eurent une si grande peur de la guerre que leur faisoient les ducs de Lorraine, auxquels s'étoient joints les comtes de Champagne, & même l'empereur Frédéric II, qu'ils ne purent se dispenser de demander pour évêque un prince de Lorraine. Celui qu'on leur donna, se nommoit *Gérard de Vaudemont.* Mais il mourut l'année même de son élection. On le remplaça par *Eudes de Sorcy*, d'une maison illustre en Lorraine, qui est éteinte depuis long-temps. Ce prélat n'eut de guerres que contre le duc de Bar, avec qui il s'accommoda. Il reçut dans Toul l'empereur Henri VII, & mourut en 1228. Son successeur *Garin*, qui étoit abbé de Saint-Epvre, ne fut qu'un an évêque, & fut remplacé par *Roger d'Aslange*, qui fit la guerre aux habitans de sa ville, & leur pardonna généreusement.

En 1233, *Gilles de Sorcy*, neveu de Eudes, lui succéda, & commença par punir les auteurs de la sédition qui s'étoit élevée contre son prédécesseur. Il racheta ensuite des ducs de Lorraine le comté de Toul, & confia les fonctions de ses vicomtes à quelques-uns des principaux bourgeois. C'est ainsi qu'il éteignit ce titre qui déplaisoit aux évêques. Mais il fit en même-

temps la faute d'augmenter le pouvoir des habitans, qui firent bien repentir ses successeurs de cette imprudence.

Après sa mort, arrivée en 1271, l'évêque *Conrad Probus*, qui avoit été simple cordelier, fit la guerre à ses habitans & à son chapitre ; & les successeurs de celui-ci eurent toujours les mêmes difficultés avec leurs diocésains. Sous l'épiscopat de *Jean de Heu*, d'une famille de Metz, illustre parmi les nobles citoyens de cette ville, les aventuriers ravagèrent le pays de Toul ; & les bourgeois s'étant brouillés avec les chanoines, ceux-ci furent obligés de se retirer à Vaucouleurs. L'évêque prenant le parti de son chapitre, voulut déplacer les magistrats municipaux. Mais l'empereur se déclara pour eux contre l'évêque, qui en mourut de chagrin, en 1372.

On vit bientôt après dans Toul deux évêques des deux différentes obédiences, de Clément VII & de Grégoire XI. L'un étoit un cardinal de grande maison, nommé *Jean de Neuchâtel* ; l'autre un italien, créature de Clément VII. Ce dernier étoit soutenu par le duc de Lorraine. Mais l'empereur Sigismond avoit donné l'investiture au premier, qui resta enfin en possession de l'évêché, & mourut à Avignon, en 1398.

Le duc de Lorraine vint alors à bout de faire élire par les chanoines un homme de qualité, nommé *Philippe de Ville*. Mais celui-ci se brouilla bientôt avec ceux qui l'avoient élu. Pendant son épiscopat, le duc de Lorraine prit prétexte, pour s'emparer de la ville de Toul, de ce que les habitans s'obstinoient à reconnoître toujours l'empereur Vencellas, qui avoit été déposé. Le duc se fit donner commission par l'empereur Robert, élu à la place de Venceslas, de les réduire. Le siége dura deux mois, au bout desquels les Toulois furent obligés de capituler, de reconnoître Robert, & de payer les frais de la guerre. L'évêque Philippe y contribua, & reçut de l'empereur Robert l'investiture de son temporel.

Henri, frère de Philippe, le remplaça sur le siége de Toul, en 1409. Ce prélat se disposoit à se rendre au concile de Constance, assemblé en 1415, lorsqu'un accident arrivé dans son diocèse, l'y arrêta. Deux évêques de France, ceux de Carcassonne & de Béziers, en se rendant au concile, furent volés & faits prisonniers, à deux lieues de Toul, par des bandits protégés de quelques seigneurs du voisinage. L'évêque de Toul irrité de l'audace de ces gentilshommes, voulut leur faire la guerre. Les habitans s'étant refusés

à le secourir dans cette querelle, il mit tout son diocèse en interdit. Cependant le duc de Lorraine & le cardinal duc de Bar l'ayant soutenu, lui firent rendre justice.

Ce prélat obtint du pape une bulle approuvée même par le concile général de Constance, qui ordonnoit qu'on ne pourroit être reçu chanoine de la cathédrale de Toul, si l'on ne prouvoit au moins quatre degrés de noblesse. Cette première disposition devoit rendre le chapitre de Toul bien noble. Mais une seconde clause de la même bulle a détruit tout l'effet de la première; à moins, porte-t-elle, que ceux qui se présentent, ne soient docteurs ou du moins bacheliers en théologie ou en droit. Les gentilshommes étoient dans ce temps-là moins rares que les docteurs. Mais à présent que les gradués sont en si grand nombre, on ne demande plus des preuves de noblesse aux chanoines de Toul : ils en sont quittes pour montrer leurs lettres.

Vous avez vu, madame, que l'église de Toul étoit sujette aux troubles & aux disputes. Les chanoines ne s'accordoient pas aisément entr'eux pour le choix d'un évêque. Celui-ci avoit toujours querelle avec les habitans, qui ne vouloient point reconnoître ses prétentions, quoiqu'elles fussent bien fondées; & souvent encore se brouilloit-il avec son chapitre. C'est ce qui arriva en 1460.

Le chapitre étoit composé de chanoines de quatre nations différentes, Français, Lorrains, Allemands & Bourguignons. Chacun d'eux avoit des intérêts différens : mais ils s'accordoient tous à vouloir un évêque foible, qui ne les gênât pas, & qui ne leur proposât point de réforme. Les Français & les Bourguignons élurent *Antoine de Neuchâtel*, jeune seigneur de grande & de bonne maison, fils du maréchal de Bourgogne, & dont l'élection fut approuvée par le pape, quoiqu'il n'eût que douze ans. L'autre parti, composé de Lorrains & d'Allemands, avoit élu *Frédéric de Clisentein*, archidiacre de Toul, homme bien âgé, & d'une grande capacité. Le duc de Lorraine & l'empereur étoient pour celui-ci.

Il résulta de cette double élection un schisme & une espèce de guerre civile, qui dura quelque temps. A la fin *Antoine de Neuchâtel* l'emporta, la Lorraine s'étant trouvée presque aussitôt agitée des plus grands troubles, & l'empereur occupé d'un autre côté. Clisententein avoit renoncé à la partie, ou étoit mort. Mais on avoit mis à sa place un autre concurrent, qui s'appeloit *Jean de Lamballe*. Antoine vint encore à bout de celui-ci ; & s'étant accordé avec le duc Nicolas de Lorraine, il resta sur son siége, même après que le

duc de Bourgogne, protecteur de sa maison, eut été tué devant Nanci. Mais vers 1480, les chanoines de la cathédrale eurent de nouvelles querelles avec les bourgeois; & l'évêque ne pouvant les concilier, le chagrin de vivre au milieu de tant de troubles, l'engagea à laisser son chapitre & les Toulois s'accommoder comme ils le jugeroient à propos. Il se retira à Paris, où il mourut dans le couvent de Sainte-Croix de la Bretonnerie, en 1494.

Le duc de Lorraine ne manqua pas alors d'employer tout son pouvoir pour faire obtenir l'évêché de Toul à *Olry* ou *Ulric de Blamont*, le dernier de sa maison, qui étoit grande & illustre, & possédoit le comté de ce nom. Ce duc avoit un intérêt particulier à lui procurer cette dignité, étant secrètement d'accord avec lui que, dans ce cas, l'évêque lui céderoit ou vendroit son comté. Enfin le duc sut si bien concilier les suffrages des chanoines, qu'il fit élire Ulric. Mais pendant ce temps le pape Alexandre VI avoit nommé un de ses camériers. Ce fier pontife refusa de ratifier l'élection, & traita durement les députés du chapitre. Mais le duc de Lorraine sut si bien soutenir son protégé, en attirant dans son parti les habitans de Toul, & même l'empereur Maximilien, irrité contre le pape qui donnoit

assez de prise à la critique, qu'enfin Ulric de Blamont triompha, quoique son concurrent eût été sacré à Rome évêque de Toul. Celui-ci resta sous ce titre dans la capitale du monde chrétien. Mais Ulric administra l'évêché quant au spirituel & au temporel.

En 1498, l'empereur Maximilien vint à Toul, où on lui fit une réception magnifique. Peu de temps après, l'évêque Ulric finit le marché de ses terres avec le duc de Lorraine, malgré les oppositions de sa nièce. Cet arrangement le rendit suspect au peuple de Toul, & favorisa l'opinion où l'on étoit que le duc vouloit se rendre maître de la ville, en commençant par les fauxbourgs de Saint-Epvre & de Saint-Mansui, comme avoué de ces deux abbayes. Les ducs de Lorraine ont long-temps soutenu cette prétention, & n'y ont absolument renoncé qu'au commencement de ce siècle.

Le successeur d'Ulric de Blamont sur le siége de Toul, fut *Hugues des Hasards*, qui avoit été nommé par le chapitre coadjuteur du feu évêque. Il fut remplacé par ce fameux cardinal *Jean de Lorraine*, qui, comme je l'ai dit ailleurs, posséda tout-à-la-fois les évêchés de Metz & de Verdun, & qui résigna ou céda successivement celui de Toul à *Hector Rochefort Dailly*, à *Antoine Pellegrin* & à *Toussaint de Hocedey*.

C'est sous l'épiscopat de ce dernier que le roi Henri II s'empara de Toul, aussi bien que de Metz & de Verdun. Charles-Quint tenta inutilement de reprendre ces trois villes épiscopales ; & les huguenots s'efforcèrent aussi sans succès de s'emparer de Toul, dans les premières années du règne de Charles IX.

Après la mort de l'évêque Hocedey, *Pierre du Châtelet*, homme d'une grande naissance, fut élevé sur le siége de Toul. Vint ensuite *Charles de Lorraine*, connu sous le nom de cardinal de *Vaudemont*, frère de la reine Louise, épouse de Henri III. Il eut pour successeur, en 1587, un simple chanoine, nommé *Lavallée*, qui se conduisit sagement durant les troubles de la ligue, où tous les partis vinrent tour-à-tour ravager le pays des environs de Toul. Enfin, Henri IV se voyant en possession de cette ville, ainsi que de toutes les autres de son royaume, obligea l'évêque & les chanoines à lui prêter un nouveau serment de fidélité, qui leur déplut beaucoup, mais auquel ils ne purent se refuser. Le même monarque fit plus : il rendit une ordonnance, par laquelle il défendoit aux étrangers de posséder aucun bénéfice dans les Trois-Evêchés. Ceux qui en avoient déjà, prirent des lettres de neutralité. Ceux qui n'en avoient point encore,

furent très-alarmés de cette défense : heureusement les Lorrains étoient regardés comme régnicoles.

A l'évêque de Lavallée succéda *Jean des Porcelets de Maillane*, d'une famille ancienne & illustre en Provence, dont une branche étoit établie en Lorraine. La ville de Toul eut ensuite *Nicolas-François de Lorraine*, qui étoit déjà cardinal, mais qui n'étoit point encore engagé dans les ordres sacrés. En 1633, il se vit dépouillé de toute sa juridiction, par l'établissement du parlement de Metz ; & en 1634, il renonça à l'état ecclésiastique pour se marier. Le roi Louis XIII mit à sa place *Charles de Gournai*, évêque de Sithi *in partibus*, qui établit le séminaire de Toul. L'abbé de *Fiesque*, d'une famille illustre de Gênes, & ambassadeur du roi à Venise, lui succéda : mais il ne prit jamais possession, & mourut en Italie.

Le pape ayant alors pourvu un ecclésiastique, nommé *le Bret*, que le roi ne voulut pas agréer, l'église de Toul resta vacante pendant près de dix ans ; & durant cette vacance, le traité de Munster assura à la France la pleine souveraineté sur les trois évêchés de Metz, Toul & Verdun. Dès ce moment, l'évêque ne fut plus compté parmi les princes de l'empire, & le chapitre cessa d'être gouverné par le concordat

germanique. Louis XIV obtint du pape Alexandre VII un indult, en vertu duquel il nomma à l'évêché de Toul M. *du Saussai*, sage & bon prélat, qui gouverna avec honneur son diocèse pendant près de trente ans, & mourut en 1675, âgé de quatre-vingts ans. L'indult accordé à Louis XIV, ayant été étendu à ses successeurs à perpétuité, le roi a depuis ce temps-là nommé sans difficulté à cet évêché.

La cathédrale actuelle de la ville de Toul fut commencée, vers la fin du dixième siècle, par l'évêque Saint Gerard, & continuée, dans le suivant, par l'évêque Pibon, qui ayant fort avancé l'édifice de la nef & des bas-côtés, y donna un grand repas à tout son clergé. Sous l'évêque Henri de Lorraine, on acheva le chœur ; & ce prélat engagea le pape Eugène III à venir bénir l'église ; ce qui se fit avec beaucoup de cérémonie & d'éclat, en 1149. Mais ce n'est qu'en 1496, sous l'épiscopat d'Ulric de Blamont, que cette église fut entièrement achevée. La dernière main fut mise au portail, un des plus beaux qu'il y ait dans aucune cathédrale du royaume. Les tours sont très-élevées & décorées de galeries, qui attirent l'attention des connoisseurs. L'intérieur de l'église n'est pas moins remarquable ; la nef est vaste, & les collatéraux

téraux & les voûtes sont dans les proportions les plus régulières.

Le chapitre de Toul, autrefois composé de soixante chanoines, ne l'est plus que de trente-huit bénéficiers, dont huit dignitaires & trente simples chanoines. Les dignitaires sont, le grand doyen, le grand archidiacre, cinq autres archidiacres, & le grand-chantre: on y ajoute quelquefois le trésorier & l'écolâtre, qui sont les moindres dignités, indépendamment du bas-chœur assez nombreux.

Les chanoines menoient anciennement la vie commune. Il paroît qu'ils l'abandonnèrent au treizième siècle. Mais ils conservèrent pendant long-temps, auprès de la cathédrale, un lieu nommé *le dortoir*, dans lequel on laissoit toujours un prêtre, qui, avec une bougie allumée, y passoit toute la nuit. Pendant long-temps aussi les chanoines ont reçu leur pitance en nature de l'économe ou cellerier du chapitre. Le pain & le vin se distribuoient tous les jours après prime à ceux seulement qui étoient présens : à certains jours, on leur donnoit de la viande, du gibier & du poisson. Les chanoines nobles s'étoient mis sur le pied d'envoyer de pauvres clercs recevoir leur pitance les jours ordinaires, & n'y assistoient que les jours de grande distribution. C'étoit dans l'église même

que se donnoit la collation, au sortir de complies ; & le clergé invitoit ordinairement des assistans laïques à y participer. Cet usage fut supprimé au seizième siecle.

C'est ici le lieu de vous dire, madame, qu'on distingue l'église de Toul des deux autres épiscopales, ses voisines, par une épithète bien honorable. On l'appelle *Toul la sainte*, parce qu'on croit que c'est celle qui a fourni le plus d'évêques canonisés, ou qui ont le plus mérité de l'être. Celle de Verdun s'appelle *la noble*, à cause du grand nombre de prélats de maisons illustres qui ont rempli ce siége ; & Metz, *la riche*, parce que c'est celle dont les prélats ont le plus grand revenu. L'évêque de Toul continue, aussi-bien que les deux autres, de porter le titre de prince de l'empire, de surmonter l'écu de ses armes d'un bonnet, & d'accoler l'épée avec la crosse : il ne jouit d'ailleurs depuis long-temps d'aucune autre prérogative attachée à ce titre. Il est le premier suffragant de l'archevêque de Trèves ; &, en cette qualité, il a rang dans les conciles provinciaux avant les évêques de Metz & de Verdun. Quand il officie, il porte, de temps immémorial, sur les épaules une espèce d'ornement, qui n'est pas tout-à-fait le *pallium* : on l'appelle *surhuméral*. Les curieux d'antiquités ecclésiastiques ont beaucoup dis-

serté sur l'origine & la signification de cette parure épiscopale.

La seconde église de Toul est la collégiale de *Saint-Gengoul*, qui reconnoît l'évêque Saint Gérard pour son fondateur. Le chapitre est composé de deux dignités & de dix-sept chanoines. Mais il faut remarquer qu'il est en quelque sorte soumis à celui de la cathédrale; la dignité de prévôt, qui est la première, étant toujours jointe à celle de grand-archidiacre de Toul, & l'évêque nommant à tous les canonicats. Cette église fut brûlée, au onzième siècle, par les troupes de Eudes, comte de Champagne. Mais elle fut réparée, dans ce même siècle, par l'évêque Odon, qui remit le chapitre sur le meilleur pied, & qui lui obtint des privilèges de l'empereur Henri IV.

Il y a trois abbayes dans la ville de Toul. La plus ancienne est celle de *Saint-Epvre*. L'évêque de ce nom jeta, comme je l'ai déjà dit, les premiers fondemens de cette église qui lui est dédiée. Albaud, son successeur, la fit achever, & y plaça des religieux qui suivirent d'abord la règle de Saint Colomban, & qui avoient à leur tête un abbé. Frotaire le fut avant d'être nommé évêque de Toul. Au dixième siècle, la règle de Saint Benoît avoit été déjà introduite dans cette abbaye. L'évêque Gauzelin lui fit rendre à cette epoque des

terres, qui lui avoient été données dès le temps du roi Pépin. Au siècle suivant, elle eut une seconde fois besoin de réforme; & il paroît que depuis, la régularité, s'y est assez bien soutenue. Il y a entre cette abbaye & la cathédrale de Toul, une ancienne affiliation, au moyen de laquelle l'abbé & les religieux étoient obligés de régaler splendidement le chapitre qui y venoit en procession, le jour de Saint Epvre, & de faire même des présens aux chanoines.

La seconde abbaye de Toul est celle de *Saint-Mansui*. C'étoit dans l'origine une petite église, bâtie, dit-on, par le saint évêque de ce nom, le premier apôtre du Toulois. L'évêque Gauzelin la fit réparer & augmenter, y attacha des revenus, & y plaça des religieux, qu'il tira de l'abbaye de Saint-Epvre. Saint Gérard, son successeur, augmenta encore la dotation & les bâtimens de ce monastère, & l'érigea en abbaye avec l'approbation de l'empereur Othon I. Elle fut brûlée au dixième siècle, lorsque Eudes, comte de Champagne, vint assiéger la ville de Toul; & on la rétablit dans le même siècle. En 1378, les brigands, nommés les *aventuriers*, la brûlèrent encore; & l'on fut près de soixante-dix ans à la réparer. Au seizième siècle, elle éprouva un nouveau malheur.

Montarlot, chargé par le roi Henri II, de défendre Toul, la fit démolir; & elle ne fut rétablie qu'au commencement du dix-septième siècle, par l'évêque des Porcelets de Maillane, qui, en même-temps, y introduisit la réforme de la congrégation de Saint Vannes: elle est actuellement dans le meilleur état.

Quant à la troisième abbaye, voici, madame, en peu de mots son histoire. Peu de temps après la mort du pape Saint Léon IX, qui avoit été évêque de Toul, un ecclésiastique, nommé *Lutulphe*, doyen de la cathédrale, & qui avoit été élevé par le saint pape, forma le projet de fonder une abbaye en l'honneur du nouveau Saint, & qui portât son nom. Il obtint pour cette fondation l'agrément de l'évêque, successeur de Saint Léon; & l'on trouva des fonds suffisans. Les parens de Saint Léon contribuèrent à la dépense des bâtimens du monastère, qui fut béni & consacré par l'évêque, en 1094. On y plaça des clercs ou chanoines réguliers, qui l'ont toujours conservé depuis. Il étoit hors de la ville; ce qui fut cause qu'au quatorzième siècle, il fut ruiné d'abord par les *aventuriers*, ensuite par les Lorrains. Les bourgeois de Toul offrirent à l'abbé & aux religieux un asile dans la ville, qu'ils acceptèrent avec empressement. On leur

donna l'église paroissiale de Saint-Agnan, dont ils desservent la cure. En 1524, ils eurent, comme tant d'autres monastères, un abbé commendataire, dont le bénéfice n'est pas considérable. En 1627, les chanoines réguliers de Saint Léon furent assujettis à la réforme du bienheureux Fourier de Mattaincourt. Indépendamment du soin de la paroisse, ils ont aussi à Toul celui d'un collége, pour les humanités seulement.

Le séminaire de cette ville fut établi, dans le dernier siècle, par l'évêque Gournai. Il étoit intimement lié avec Saint Vincent de Paul, qui y envoya des prêtres de sa congrégation pour le régir. On unit à ce séminaire un hôpital, fondé dès le treizième siècle, mais qui étoit en grand désordre. Les successeurs de M. de Gournai ont perfectionné cet établissement, qui est aujourd'hui très-beau. En 1738, on a fondé un autre petit séminaire.

C'est au même évêque que l'on est redevable de l'établissement des religieuses de la congrégation, & de celui des dominicaines réformées, l'un & l'autre en 1634. Les dominicaines du grand ordre avoient été fondées en 1621; & les bénédictines de l'adoration perpétuelle du saint sacrement le furent en 1664. Il y a encore à Toul trois couvens d'hommes;

de dominicains, depuis 1245 ; de cordeliers, depuis 1270, & de capucins, depuis 1602.

Le plus ancien hôpital de cette ville est de la fondation de l'évêque Saint Gérard. On y reçoit des enfans trouvés & des pauvres de la campagne. Mais depuis 1725, il y en a un plus grand & plus beau pour les pauvres de la ville.

Au reste, on compte dans Toul six mille habitans, distribués sous les quatre paroisses de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Amand, de Notre-Dame ou de Saint-Agnan, & de Sainte-Geneviève. Il y a deux faubourgs, qui portent le nom de leurs abbayes, Saint-Epvre, & Saint-Mansui. Le commerce y consiste principalement en toiles.

Le bourg de *Savonnière*, à une lieue de Toul, étoit une maison royale, considérable sous nos rois de la première & de la seconde race. Le lieu où étoit leur palais, s'appelle encore aujourd'hui *la Salle*. On y tint deux conciles au neuvième siècle.

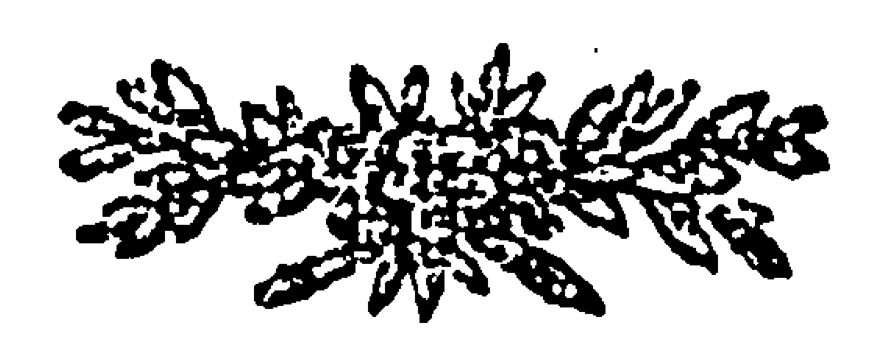
Void porte aussi le titre de *palais* dans une charte de Charlemagne, de l'an 804. Il s'appeloit alors *Novianus*. Le nom qu'il a aujourd'hui, a été emprunté du ruisseau sur lequel il est situé. Ce lieu appartient au chapitre de Toul.

Le plus considérable qui reste aux évêques,

eſt *Liverdun*, près la Moſelle. Il y avoit autrefois un château très-fort, qui a été pluſieurs fois pris & repris pendant les guerres, & qui enfin a été raſé.

Je ſuis &c.

A Toul, ce 29 mai 1765.



LETTRE DCLIX.

LA CHAMPAGNE.

UNE petite partie du Toulois touche à la *Champagne*; & c'est par-là, madame, que je suis entré dans cette dernière province, une des plus considérables du royaume, y compris la Brie champenoise, qui dépend du même gouvernement. Bornée au nord, par le Hainaut; au levant, par la Lorraine; au midi, par la Bourgogne, & au couchant, par l'Ile de France & la Picardie, elle a plus de quarante-six lieues d'étendue, de l'occident au sud-est, depuis Meaux jusqu'à Bourbonne-les-Bains, & environ cinquante-quatre du midi au septentrion, depuis Ravières jusqu'à Rocroi.

Le nom de *Champagne*, en latin, *Campania*, est commun à un grand nombre de pays d'Italie & de France, qui sont tout en plaines, & ne contiennent aucune montagne. Dès le temps des Romains, cette partie de la Gaule portoit ce nom en général; & les différens cantons qui la composent, étoient dénommés par les noms des peuples qui les habitoient. Ainsi l'on

disoit campagne des Remois, (*Rhemenses*), campagne des Langrois (*Lingonenses*), campagne des habitans de Troies (*Tricenses*), & campagne de ceux de Châlons (*Catalaunenses*). Au reste, ces grandes plaines n'étoient que médiocrement peuplées, & ne passoient pas pour fertiles, la terre en étant sèche, & le vin n'étant pas encore connu dans les Gaules.

La première ville de Champagne, dont César fait mention dans ses commentaires, c'est Langres. Ce grand conquérant l'assiégea & la prit. Dès qu'elle lui fut soumise, il la traita bien; & l'on a trouvé, au dix-septième siècle, une statue de marbre blanc, que les Langrois lui firent ériger. A l'exemple de Langres, Reims se rendit au général vainqueur. Les Romains firent de ces deux villes deux points d'appui, qui leur aidèrent à conquérir le reste des Gaules. Ils y joignirent ensuite Troies & Châlons. Ce furent là les premières métropoles, auxquelles on peut ajouter la ville de Sens, qui cependant n'étoit pas alors regardée comme faisant partie de la Champagne.

Quand les barbares voulurent, à leur tour, chasser les Romains des Gaules, ce fut aussi par la Champagne qu'ils y pénétrèrent. Il se donna plusieurs batailles, dont l'une près de Langres, sous le règne de

Constantin, & dans laquelle les Allemands & les Bourguignons furent repoussés. Durant tout le cours du siècle suivant, c'est-à-dire, du cinquième, les Francs furent plus heureux, & s'emparèrent de la Champagne, sous leur roi Childeric. Son fils Clovis défit, près de Soissons, Syagrius, général des Romains; gagna une autre bataille près de Châlons-sur-Marne, & fut enfin couronné & baptisé à Reims.

Après la mort de ce fondateur de notre monarchie, ses enfans se partagèrent la France; & la Champagne fit partie du royaume d'Austrasie, dont Thierri fut le maître. Il fit de Metz sa capitale; mais il résidoit souvent à Reims; & plusieurs événemens de son règne & de celui de son fils Théodebert, s'y sont passés. C'est sous celui de Sigebert & de Brunehaut sa femme, roi & reine d'Austrasie, que l'on commence à entendre parler des ducs de Champagne.

Le premier dont l'histoire fasse mention, s'appeloit *Loup*. Il étoit fort attaché à la reine Brunehaut, & la seconda dans la tutelle de Childebert II, son fils. On trouve, sur la fin du sixième siècle, un autre duc nommé *Amalon*, & un troisième appelé *Wintrio*, qu'on croit avoir été fils de Loup, & attaché, comme son père, à Brunehaut; ce qui attira dans la

Champagne les armes de Frédégonde. Vous savez, madame, combien ces deux reines étoient ennemies & rivales.

Dans le siècle suivant, on voit paroître de nouveaux ducs de Champagne, d'une autre maison. Ce fut la même qui donna à la France les rois de la seconde race. Pépin d'*Héristall*, maire du palais d'Austrasie sous le roi Thierri III, & petit-fils de Pépin *le Vieux*, qui l'avoit été sous Dagobert, ensuite sous Sigebert, eut un fils, nommé *Dreux* ou *Drogon*, qui fut qualifié duc de Champagne. Il mourut en 708, & eut pour successeur son frère *Grimoald*, qui fut maire du palais de Childebert II, & assassiné à Liége. Cependant Pépin, père de Dreux & de Grimoald, vivoit encore. Il lui restoit un fils naturel, appelé *Charles*, qui fut surnommé *Charles-Martel*. Il l'emporta sur ses neveux, fils de Drogon, & fut duc de Champagne, & maire du palais sous différens rois fainéans. Son fils Pépin, dit *le Bref*, lui succéda dans toute sa puissance, & prit enfin le titre de roi de France en 751.

Nous ne voyons plus de ducs de Champagne sous les premiers rois de la seconde race. Mais sous les derniers, on trouve les premiers comtes de cette province, issus des comtes de Vermandois, lesquels descendoient de Charlemagne, par Pepin,

fils de Bernard, roi d'Italie. Herbert II, fils d'Herbert I, & petit-fils de Pépin, eût quatre enfans, dont le troisième, nommé *Robert*, fut le premier qui prit le titre de comte de Champagne. Cet Herbert II trahit le roi Charles *le Simple*, descendant de Charlemagne, en faveur de Hugues *le Grand*, dont il avoit épousé la sœur. A la mort de Charles, Hugues ne monta point sur le trône. Ce fut Raoul, duc de Bourgogne, son beau-frère, après la mort duquel ce même Hugues y plaça, en 936, Louis d'*Outremer*, fils de Charles *le Simple*. Cinquante ans après, Hugues Capet, fils de Hugues *le Grand*, fut roi de France.

Cependant *Robert*, l'un des fils de Herbert II, eût en partage le comté de Champagne, sous le titre de comte de Troies. Il mourut sans enfans, en 968, & fut remplacé dans ce comté, par un de ses frères, nommé *Herbert*, comme leur père, & qui mourut en 993. Il avoit épousé Ogine, veuve de Charles *le Simple*, mère de Louis d'Outremer, & dont il eut un fils nommé *Etienne*, qui vécut jusqu'en 997. En lui finit la race des comtes de Champagne ou de Troies, de la maison de Vermandois.

Ce comté, & la Brie qui y fut jointe, passèrent dans la maison des comtes de Blois, descendans de Thibaut *le Tricheur*, qui étoit parent de nos premiers rois de

la troisième race, étant fils d'Erichilde, sœur de Robert, père de Hugues *le Grand*, dont Hugues Capet étoit le fils. L'histoire de ce Thibaut est également singulière & révoltante par les perfidies dont elle est remplie; perfidies qui le rendirent un très-puissant seigneur. Ses enfans devinrent encore plus puissans. Eudes I, son fils aîné, ne prit que le titre de comte de Blois, quoiqu'il possédât aussi les comtés de Tours, de Chartres, de Meaux, de Beauvais & de Provins. *Eudes*, son second fils, s'empara du comté de Champagne, sous prétexte d'une parenté assez difficile à éclaircir. Il fut tué en 1037, dans une bataille qu'il livra à l'empereur Conrad, à qui il disputoit le royaume de Bourgogne.

Ses deux fils, Etienne & Thibaut, se partagèrent les comtés de Blois & de Champagne. Mais le premier étant mort, le second réunit tous les états de son père: c'est le premier comte de Champagne du nom de *Thibaut*. Il mourut à Epernai en 1048, & eut pour successeur son fils *Thibaut II*, mort en 1090. Les deux fils de celui-ci furent successivement comtes de Champagne. Eudes, l'aîné, fonda l'abbaye de Clairvaux. Etant devenu veuf de Constance, fille du roi Philippe I, il se fit chevalier du Temple, & mourut sans enfans, en 1126, à Jérusalem, où il étoit

retourné pour la seconde fois. Son neveu *Thibaut III*, qu'il institua son héritier, ne fut d'abord que comte de Chartres, ensuite de Champagne, & mourut en 1137.

Thibaut IV réunit le comté de Blois à celui de Champagne; & ils passèrent, en 1152, à son fils *Henri*, dit *le Libéral*; qui marcha à la croisade avec le roi Louis *le Jeune*, & mourut en France en 1191. Il avoit épousé Marie, fille de ce monarque & d'Eléonore de Guienne. Louis *le Jeune* avoit pris pour troisième femme, Alix, sœur de Henri. Il en eut Henri II, comte de Champagne, qui se croisa, & périt, en 1197, en tombant d'une fenêtre dans la ville d'Acre. Il laissa de son épouse Isabelle, fille d'Amaury, roi de Jérusalem, deux filles, dont l'une épousa Hugues de Lusignan, roi de Chypre, & l'autre, Evrard de Brienne. Mais ce même Henri avoit eu d'un premier lit *Thibaut V*, qui se croisa à l'âge de vingt-deux ans, en 1197, & mourut en 1201. Il avoit épousé Blanche de Navarre, qu'il laissa enceinte d'un fils, *Thibaut VI*, surnommé d'abord *le Posthume*.

La Champagne fut adjugée à celui-ci, par le jugement des pairs, malgré les réclamations de son oncle. Il resta quelque temps sous la tutelle de la comtesse sa

mère. Devenu en âge de gouverner ses états, il se rendit illustre par son esprit, ses talens & son goût. Il fit d'abord la guerre à la reine Blanche, mère de Saint Louis. Mais ensuite il lui fut si attaché, qu'il ne cessa de composer pour elle des vers & des chansons qui nous restent encore. En 1234, il devint roi de Navarre par la mort du roi Don Sanche, son oncle maternel, & mourut en 1254. Il avoit épousé trois femmes, & ne laissa d'enfans que de la troisième, Marguerite de Bourbon.

L'aîné de ses fils, nommé aussi *Thibaut*, lui succéda dans ses possessions en France & dans son royaume de Navarre. Il épousa Isabelle, fille de Saint Louis, suivit ce monarque dans sa dernière croisade, ou expédition à Tunis en Afrique, le vit mourir, & revint avec Philippe *le Hardi*. Mais il mourut en route, sans enfans; & son frère Henri, mari de Blanche d'Artois, nièce de Saint Louis, fut son héritier en 1270. Celui-ci finit ses jours à Pampelune en 1274, étouffé par l'excès de son embonpoint, ne laissant qu'une fille, nommée Jeanne, qui épousa Philippe *le Bel*. Ainsi ce monarque réunit les comtés de Champagne & de Brie à la couronne de France, & porta en même temps celle de Navarre, indépendante de la première.

Ce royaume de Navarre n'étant point un fief masculin, passa à Jeanne, fille unique de Louis *le Hutin*, fils de Philippe *le Bel*. Cette jeune reine épousa un prince du sang, comte d'Evreux, à qui elle apporta, par conséquent, la couronne de Navarre. Mais la Champagne & la Brie étant du nombre des six pairies laïques de la couronne de France, furent légitimement retenues par nos rois, la postérité masculine du dernier possesseur étant éteinte. Après quelques contestations, le roi Philippe de Valois se les fit adjuger en 1328. Depuis cette époque, ce comté est regardé comme une province de France dépendante du domaine.

Telle est, en abrégé, l'histoire des souverains de la Champagne, qui n'ont cependant jamais été regardés comme totalement indépendans de nos rois. En faisant, dans les lettres que je joins à celle-ci, la description des états qui ont autrefois appartenu à ces comtes, je marquerai les époques, auxquelles ils en sont devenus les maîtres, & par qui ils leur ont été disputés. J'aurai aussi occasion, madame, de vous tracer une notice historique des archevêchés & évêchés enclavés dans la Champagne. Nos rois ont accordé à ces terres ecclésiastiques les plus beaux titres & les plus belles prérogatives, jusqu'à ce qu'ayant eux-mêmes réuni à leur couronne

les droits des comtes de Champagne, ils sont devenus intéressés à soumettre ces prélats, auxquels il n'est resté que les titres de ducs & de comtes, pairs ecclésiastiques du royaume.

Quoique le climat de la Champagne soit un peu plus froid que tempéré, on peut cependant dire qu'en général, il est doux. Le terrain uni offre de vastes plaines, & quelques montagnes seulement, qui sont peu considérables. Il est très-abondant en bois, & très-fertile en grains, en pâturages, & en excellens vins rouges & blancs. On prétend que les meilleures vignes, sur-tout celles de la délicieuse côte de Reims, sont originaires de l'*Hermitage*, en Dauphiné, le cardinal de Tournon ayant fait présent aux habitans de cette ville, de plusieurs milliers de seps de ce plant.

Cette province est arrosée d'un grand nombre de rivières. Les principales sont la *Seine*, dont j'ai décrit ailleurs le cours: l'*Yonne*, qui prend sa source dans le Nivernois, passe à Auxerre, à Joigni, à Sens, & se jette dans la Seine à Montereau: la *Marne*, dont la source est près de Langres, & qui passe à Joinville, à Vitri-le-François, à Châlons, à Epernai, à Château-Thierri, à Meaux, & se jette dans la Seine à Conflans, près Charenton, une lieue au-dessus de Paris: la *Vesle*, qui a

sa source entre Sainte-Menehoult & Châlons, passe à Reims, & se décharge dans l'Aisne au-dessous de Soissons : l'*Aisne*, dont la source est dans le Barrois, & qui, après avoir traversé une grande partie de la Champagne, passe à Soissons, & se jette dans l'Oise, au-dessus de Compiègne : enfin l'*Aube*, qui prend sa source au village d'Auberive, sur les confins de la Champagne & de la Bourgogne, passe à la Ferté, à Bar-sur-Aube, à Arcis, & se jette dans la Seine, au-dessus d'Angluré.

Les Champenois sont doux, civils, obéissans, laborieux, bons soldats, & fidèles à leur souverain. Les accuser d'être simples, c'est confondre, bien à tort, la simplicité avec la franchise, la candeur & la bonté de caractère. Le commerce qu'ils font, consiste principalement en vins, en grains, en vins, en fers, en bois, en bestiaux, en foins & en étoffes de laines & de fil, qui se fabriquent dans plusieurs manufactures de la province.

Je suis &c.

En Champagne, ce 1765.

LETTRE DCLX.

SUITE DE LA CHAMPAGNE.

VOUS savez, madame, qu'on divise la Champagne en trois parties; la *Haute* vers le nord; la *Basse* vers le midi, & la *Brie* à l'occident du centre de l'espace qu'occupent les deux autres. On appelle celle-ci *champenoise*, pour la distinguer de la Brie *française*, qu'on en a détachée, pour la joindre à la province de l'île de France. Je vais commencer ma description par la basse Champagne, comme étant limitrophe du Toulois, d'où je viens de sortir. Elle renferme quatre cantons, qui, suivant l'ordre dans lequel ils se sont trouvés sur ma route, sont le *Bassigny*, le *Vallage*, le *Senonois* & la *Champagne propre*.

Le *Bassigny* est entremêlé avec les terres de la dépendance du duché de Bourgogne, & peut avoir en tout vingt lieues dans sa plus grande longueur, sur seize dans sa plus grande largeur. C'est un pays fertile en blé & même en vins, qui ne sont cependant pas les meilleurs de la Champagne. On y trouve un grand nombre de belles

forêts & de très-bons pâturages. Le gibier, le poisson, la volaille y sont en abondance & excellens. Il est partagé en deux élections, celle de *Chaumont* & celle de *Langres*.

La ville de *Chaumont* ose disputer à celle de Langres le titre de capitale du Bassigny. Son nom, qui est assez commun dans le royaume, vient de sa situation sur une montagne chauve & pelée. Le plus ancien château, dont il subsiste encore une tour carrée, bâtie de grosses pierres, & de plus de quatre-vingt pieds de haut, surmontée d'une plate-forme & d'une balustrade, s'appeloit *Haute-feuille;* & l'on croit que c'étoit le nom des premiers seigneurs du lieu. Selon toute apparence, le dernier de ceux-ci le donna aux évêques de Langres; & ceux-ci l'inféodèrent aux comtes de Champagne; car ces comtes, qui le possédèrent jusqu'à la réunion de leur comté à la couronne, en faisoient hommage aux évêques.

Cette tour de *Haute-feuille* est toujours regardée comme le principal manoir de la seigneurie de Chaumont. C'est là que les vassaux qui en relèvent, sont supposés rendre leur foi & hommage; & il y a dix-huit cents fiefs qui sont dans ce cas. Indépendamment de cette tour, les comtes de Champagne avoient un château à Chau-

mont, où ils séjournoient assez souvent pour prendre le plaisir de la chasse dans les forêts du Bassigny. Le palais où l'on rend la justice, est un reste de cet ancien château. On y voit de grandes & belles salles; & derrière est un assez beau jardin. Joignant ce palais, est une chapelle qui y appartient, & qu'on appelle, à cause de cela, *chapelle du roi*.

Les rois Louis XII, François I, & Henri II, ont fait fortifier Chaumont. Les bastions & les courtines sont de pierres taillées en pointe de diamant. Le fossé, quoique large, est peu profond. Mais ces fortifications sont à présent fort négligées. On ne compte dans cette ville que quatre mille habitans, une paroisse, qui est en même temps collégiale, un couvent de capucins, un d'ursulines, & un de carmelites, dont l'église est très-ornée de marbres & de peintures. Celle du collége est d'une fort belle architecture.

Il y a à Chaumont un bailliage, un présidial, & une maîtrise particulière des eaux & forêts. Le bailliage est régi par une coutume, qui s'étend même beaucoup plus loin. Elle a de commun avec les autres de la Champagne, une disposition qui attribue la noblesse à ceux qui sont issus de mères nobles, quoique de pères roturiers. La coutume de Châlons le prétend plus

positivement, en s'exprimant ainsi : *le ventre affranchit & anoblit*. Celle de Chaumont dit simplement : *suffit père ou mère être noble, pour que le fruit le soit*.

On a beaucoup disputé sur l'origine de ces singulières dispositions. Quelques écrivains ont prétendu qu'elle venoit de la perte immense que fit la noblesse de Champagne, lors de la bataille qui se donna à Fontenai, près d'Auxerre, entre Lothaire & Charles *le Chauve*, fils tous deux de Louis *le Débonnaire*, & où il resta, dit-on, plus de cent mille hommes sur la place. D'autres croient qu'il faut rapporter cette origine à une bataille donnée près de Bray-sur-Seine. Il y a une troisième opinion qui la fait remonter au temps de Saint Louis, la noblesse qui avoit suivi ce saint roi à la bataille de Massoure, ayant été entièrement détruite. Enfin, suivant un quatrième systême, c'étoit autrefois le droit commun de la France, de distinguer la noblesse paternelle ou *parage*, & la noblesse maternelle, à laquelle on attachoit quelque gloire. Mais la véritable noblesse étoit celle de père & de mère. L'usage de laisser jouir des privilèges de la noblesse ceux dont les mères seules étoient nobles, s'est soutenu plus long-temps en Champagne qu'ailleurs ; & il est établi plus clairement par les coutumes de cette province que par d'autres.

Ce n'est qu'en 1370, que Charles V porta la première atteinte à cette noblesse féminine, en déclarant que ceux qui ne seroient nobles que par leurs mères, payeroient les droits de franc-fiefs comme les non nobles. Lors de la rédaction de la coutume de Chaumont, en 1494, & en 1509, ces articles furent confirmés. Mais l'ancienne & véritable noblesse s'éleva contre; & quoique les articles soient restés dans le texte de la coutume, leur effet est réduit, non pas à faire jouir de toutes les exemptions des nobles, ceux dont les mères l'étoient, mais à leur faire porter leurs causes aux bailliages royaux, comme les anciens nobles. Cependant il y a encore un arrêt de 1608, confirmatif d'une sentence du bailliage de Chaumont, qui adjuge le fief d'Angoulevent à Nicolas Sauvage, dont la mère étoit noble, *bien que le père fût roturier.*

Le commerce de Chaumont consiste principalement en froment & en seigle, que l'on fait passer communément à Paris par la Marne. On élève dans les environs des moutons que l'on conduit aussi à Paris. Il se tient tous les ans à Chaumont, ainsi que dans toutes les autres villes de Champagne, plusieurs foires, qui étoient autrefois en si grand nombre, que l'on disoit proverbialement d'un homme: *il connoît*

toutes

toutes les foires de Champagne, pour exprimer qu'il savoit tout ce que l'on peut savoir. Les comtes de Champagne tiroient de grands profits de ces foires, parce qu'ils faisoient payer des droits à l'entrée & à la sortie de leurs états. Mais les foires étoient franches; & les marchandises qui circuloient de foire en foire, sans sortir des limites du pays, ne payoient plus rien. Les guerres civiles & celles de religion dérangèrent beaucoup ces foires, qui enrichissoient la province. On les a renouvelées presque par-tout où elles subsistoient autrefois; mais elles ne produisent pas un si grand revenu.

Cette élection de Chaumont renferme cent cinquante-six paroisses. On y trouve, sur les frontières du Toulois, la petite ville de *Vaucouleurs*, remarquable par sa situation sur la Meuse, dans une charmante vallée, parsemée de fleurs de diverses couleurs, & dont elle tire son nom. Elle a été entourée de murailles, & l'on voit tout auprès les restes d'une grosse tour & d'un vieux château. La principale occupation des habitans est d'élever des bestiaux dans les belles prairies des environs. C'est là patrie de *Lisle*, père du savant géographe de ce nom, & du célèbre astronome qui a été en Russie fonder un observatoire.

Mais le lieu le plus considérable, après Chaumont, est *Château-Vilain*, petite ville située sur la rivière d'Aujon, à l'ouest de Chaumont. Elle a été autrefois un comté qui a eu des seigneurs de son nom, dont un mourut à la Terre Sainte, à la suite de Saint Louis. Après l'extinction de la race de ces anciens seigneurs, la terre passa dans différentes maisons, & enfin dans celle de l'Hôpital-Vitry. A la mort du dernier duc de ce nom, un seigneur polonois l'acheta; & celui-ci ayant été tué au service du roi, elle fut vendue au comte de Toulouse, prince légitimé de France, fils de Louis XIV, & en faveur duquel elle fut érigée en duché-pairie en 1703. On y joignit le marquisat d'Arc, & le comté de la Ferté-sur-Aube, qui étoit une dépendance du comté de Vertus, & qui est de l'élection de Bar-sur-Aube. La ville ne contient qu'environ quinze cents habitans. Elle est enceinte de murailles garnies de tours, & enveloppée d'un fossé rempli d'eau vive. Au milieu est un beau château, auquel est attachée une église collégiale & paroissiale. Il y a aussi un couvent de récollets & un hôpital.

On trouve dans cette même élection deux autres petites villes; *Andelot*, qui étoit autrefois considérable, & qui est à présent ruinée & réduite à l'état d'un très-

médiocre bourg; & *Grant*, qui est aussi actuellement un petit lieu, qui a eu autrefois des seigneurs de son nom, & dont le château est en ruine. La plûpart des habitans de ce dernier lieu, s'occupent à faire des clous.

Le marquisat de *Renel*, dans l'élection de Chaumont, est possédé par la maison de Clermont d'Amboise, à laquelle il est venu, par succession, des plus grandes maisons. Les premiers seigneurs de cette terre en portoient le nom. L'un d'eux n'eut qu'une fille, qui épousa Jean, sire de Joinville; & Marguerite de Joinville, épousa Hugues d'Amboise, qui fût tué à la bataille d'Azincourt. D'ailleurs l'ancienne maison d'Anjou a partagé la riche succession de la maison d'Amboise, avec les maisons d'Aubijoux & de Crussol. Charles IX érigea Renel en marquisat, en faveur d'Antoine de Clermont, qui prenoit déjà le surnom d'Amboise. Le château est élevé sur une montagne, & d'une antiquité imposante & respectable. Il y a une église collégiale, composée de douze chanoines, & fondée par les premiers seigneurs du nom de Renel.

A une lieue de Chaumont, est le monastère du *Val-des-Ecoliers*, fondé l'an 1212, par Guillaume Langlois & Richard de Narcey, sous la règle de Saint Augustin. On

lui donna ce nom, parce que plusieurs écoliers quittèrent les universités pour s'y retirer. Il fut érigé en abbaye, en 1539, & réuni, en 1636, à la grande congrégation de France ou des génovéfains.

Les autres abbayes sont celle de la *Crête*, de l'ordre de Citeaux, située à deux lieues de Chaumont, et bâtie du temps de Saint Bernard, en 1121 : celle de *Sept-Fontaines*, de l'ordre de Prémontré, à quatre lieues de la même ville, & qui existoit déjà dès le temps même de Saint Bernard: enfin celle de *Longuai*, de l'ordre de Citeaux, située dans un petit canton, enclavé dans la Bourgogne, et dont le principal lieu est *Dansevoir*. Il y a un autre petit canton, à l'extrémité du Bassigny, du côté de la Franche-Comté: Il s'appelle *Monsaugenois*. du nom de *Monsaugeon*, qui en est le principal lieu.

L'élection de *Langres* est bien plus considérable que celle de Chaumont, puisqu'elle s'étend sur plus de trois cents paroisses. La ville principale & épiscopale, est située, près de la Marne, sur une montagne, non loin des frontières de la Lorraine & de la Franche-Comté. Elle a pris son nom des *Langones* ou *Lingones*, peuples qui habitoient dans ses environs ; et ceux-ci tiroient le leur d'un ancien roi celte, nommé *Longo*. Ce monarque avoit un fils,

nommé *Bardus*, qui conduisit une colonie des sujets de son père hors de ce pays, trop peu vaste pour les contenir. Ils s'enfoncèrent dans ce qui forme aujourd'hui l'Allemagne, & s'établirent entre l'Elbe & l'Oder. Ils avoient pris un nom composé du prince qui les avoit envoyés, & de celui qui les avoit conduits, & s'appeloient *Longobardi* ou *Lombards*, bien des siècles après cette première émigration. Ils traversèrent de nouveau l'Allemagne, passèrent les Alpes, & s'établirent dans cette partie de l'Italie, qui a pris d'eux le nom de *Lombardie*.

La capitale du pays des *Langons* ou *Lingons*, ne porta pas d'abord le nom de ces peuples. Elle en eut un particulier qui étoit *Ando* ou *Andromadunum*; elle étoit située sur le plateau de la même montagne, où est aujourd'hui Langres. Cette montagne passe avec raison, pour être au point de la France le plus élevé. La preuve en est, que de son pied sortent différentes rivières & ruisseaux, dont les unes portent leurs eaux dans des fleuves qui se rendent dans la Mediterranée, & plusieurs dans d'autres rivières qui se jettent dans l'Océan.

Les *Lingons* ou *Langrois* étoient donc un peuple celtique; & ils suivoient les mêmes dogmes de religion que les autres. Ils adorèrent d'abord des divinités païennes, qui avoient quelque ressemblance avec

celles des Romains, & qui n'étoient pourtant pas les mêmes, ayant des attributs différens. Ils suivirent ensuite la doctrine des druïdes, qui habitoient des forêts sacrees, & ne conservoient aucune idole. Il paroît que ces druïdes étoient leurs oracles en toute matière, soit religieuse, soit politique, soit civile.

César étant entré dans les Gaules, gagna les Langrois, plutôt qu'il ne les soumit. Il leur fit abandonner le parti d'Arioviste, roi des Suèves, dans la Germanie, & joignit leurs troupes à celles des Romains, qui parurent faire beaucoup de cas de la cavalerie langroise. Agrippa, ami d'Auguste, étant devenu gouverneur & préfet des Gaules pour cet empereur, maintint si bien les Langrois dans la soumission, qu'il les engagea à élever un temple à cet empereur même; genre de flatterie qui fut imité par plusieurs autres villes considérables des Gaules. Enfin, sous le règne de l'empereur Vespasien, les Romains furent les maîtres absolus de Langres & de ses environs, qui renfermoient, entre autres lieux, la ville de Dijon. La religion païenne telle qu'on la pratiquoit à Rome, devint dominante dans le pays; les druïdes furent assujettis, & entièrement détruits.

Si la religion chrétienne commença dès-lors à être connue dans ces cantons, elle n'y fit que de foibles progrès jusqu'au règne

de Constantin. Langres & ses environs furent arrosés du sang de quelques martyrs. Mais pendant les deux premiers siècles de l'église, les dieux du paganisme y eurent seuls des temples publics. Les monumens d'antiquité, qui subsistent encore à Langres; les bas-reliefs gravés sur des pierres qui font partie des murailles de la ville ; les inscriptions et les médailles que l'on déterre encore de temps en temps, nous prouvent qu'il y avoit des temples dédiés à Jupiter, à Bacchus, à Mercure, à Apollon, révéré quelquefois comme Soleil, sous le nom de *Mithras*. On honoroit aussi un certain dieu *Consus*, ou dieu du conseil & des résolutions. On prétend que son culte étoit plus ancien dans les Gaules, que l'arrivée des Romains; que le nom de ce dieu étoit celui d'un des premiers rois du pays; & qu'on lui sacrifioit des hommes. Tout nous indique d'ailleurs qu'il y avoit à Langres des amphithéâtres pour les combats des gladiateurs, & que l'on honoroit particulièrement dans cette arène *Hercule Ogmien* ou *Hercule Gaulois*.

On ne peut pas précisément fixer l'époque où la religion chrétienne s'est établie à Langres. Mais il n'est pas douteux que ce ne soit bien long-temps avant l'entrée de Clovis dans les Gaules, & que *Saint Bénigne* n'ait été le premier apôtre de cette

ville. Il y baptisa trois fils jumeaux d'une dame chrétienne, nommée *Léonille*. Les trois jeunes gens s'étant, peu de temps après, déclarés ouvertement chrétiens, souffrirent le martyre, & furent enterrés par leur mère, hors de la ville, dans un champ sur lequel on bâtit par la suite une église et un prieuré, qui subsistent encore à quelque distance de Langres, & que l'on appelle *Saint-Geome*, par corruption du nom des saints jumeaux.

Vers l'an 400 de notre ère, Crocus étant venu à la tête des Vandales, ravager les Gaules, inonda de sang la ville de Langres, et fit trancher la tête à l'évêque *Saint Désiré*, qui s'étoit jeté à ses genoux, et lui avoit demandé grace pour son peuple. Cette ville fut si complètement ruinée par ces barbares, qu'elle eut bien de la peine à se rétablir. Enfin elle se releva : mais elle perdit alors tout-à-fait son ancien nom d'*Ando* ou *Andromadunum*, & ne s'appela plus que *Lingonès* (*Langres*,) du nom des Langrois, dont elle continua d'être la capitale.

Dans le même siècle, *Saint Urbain* occupoit le siége de cette ville, lorsque la paix fut rendue à l'église. Quelques auteurs ont prétendu que ce saint évêque obtint de la libéralité de l'empereur tous les grands biens que possédoient les prêtres païens dans la ville de Dijon, et qu'il fit bâtir, sur les ruines de leurs temples, deux

églises, celle de Saint-Etienne, & celle de Saint-Jean. Ce fait paroît très-hasardé: mais on voit, du moins par-là, que Dijon faisoit dèslors partie du diocèse de Langres.

Lorsque Clovis fit la conquête des Gaules, & fonda notre monarchie, cette ville avoit pour évêque *Saint Grégoire*, dont le célebre écrivain & prélat *Grégoire de Tours* étoit petit-neveu. Je passe de cette époque, à la fin du douzième siecle; temps où s'est passé l'événement le plus intéressant pour les évêques de Langres. *Gaultier*, de l'illustre maison de Bourgogne, & oncle de Hugues III, duc de cette province, étant monté sur ce siége, céda le domaine de Dijon à son neveu, qui lui abandonna le domaine & comté de Langres. Le roi Philippe-Auguste confirma cette donation, à condition que la souveraineté de Langres resteroit toujours au roi, & ne pourroit être aliénée du domaine de la couronne. Ainsi ce n'est que de ce moment que les évêques de Langres ont été seigneurs de leur ville épiscopale, & qu'ils s'en sont qualifiés non seulement comtes, mais ducs, titre, que, par la suite, nos rois ont confirmé, & auquel ils ont même joint celui de pair de France.

Jusqu'au milieu du seizième siècle, il n'y eut point de gouverneur à Langres. L'évêque-duc, & le chapitre en son ab-

sence, avoit la garde de la ville. Mais les troubles qui agitèrent la fin de ce siècle, obligèrent d'y mettre des gouverneurs & des lieutenans de roi. Il n'y avoit pas non plus autrefois de bailliage royal. Celui qui y existe, ne fut établi qu'en 1561, & le présidial, en 1640. Enfin la juridiction municipale a été augmentée au préjudice de l'autorité de l'évêque.

Les plus anciennes murailles & fortifications qui soient à Langres, sont du quatorzième siècle. On lit encore sur un vieux boulevard situé près de la porte Saint-Forjeu, ces quatre vers :

L'an mil trois cent deux & soixante,
On fit la muraille présente
Pour la doutance de la guerre
Entre la France & l'Anglèterre.

Cependant ces fortifications étant devenues bien foibles depuis l'invention des canons, on fit, cent ans après, fortifier encore cette ville, pour en faire un boulevard qu'on pût opposer aux ducs de Bourgogne. Pendant le règne de François I, on augmenta ces fortifications, dans la vue d'arrêter l'empereur Charles-Quint. Mais sous Charles IX, on chercha à défendre cette ville contre les hérétiques. Elle resta fidelle à Henri III, & fut une

des premières à reconnoître Henri IV, qui lui donna des marques de considération particulières.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans Langres, est l'église cathédrale, autrefois dédiée à *Saint Jean Baptiste*, & maintenant à *Saint Mammès*. La nef en est très-vaste, & d'une assez grande simplicité. L'architecture du chœur est très-belle, mais très-ancienne & singulière. On croit que les colonnes sont des restes d'un temple païen, qui avoit été élevé dans cet endroit. Sous un tombeau de bronze qui est devant le grand-autel, ont été enterrés, dit-on, les corps des trois compagnons de Daniel, miraculeusement préservés du feu de la fournaise ardente, où les avoit fait jeter Nabucodonosor, & envoyés, ajoute-t-on, l'an 490, au comte de Langres, par Zénon l'Isaurien, empereur de Constantinople. C'est ce que nous apprend l'épitaphe de ces trois Israëlites, gravée sur un pilier, à côté de ce grand autel. Une lampe & deux chandeliers d'argent d'une grandeur extraordinaire, sont garnis de cierges, qui brûlent nuit & jour devant ce tombeau.

On compte dans cette ville de Langres trois paroisses qui renferment environ neuf mille habitans; un séminaire dont le

bâtiment est très-beau ; trois couvens d'hommes, dominicains, capucins & carmes déchaussés, & quatre de filles, dominicaines, ursulines, annonciades, & dames de la visitation. Hors de la ville, on voit un cours orné de fontaines, & qui forme une très-belle promenade. Le principal commerce des habitans consiste en coutellerie. Il y a quelques autres manufactures, & il s'y tient tous les ans cinq grandes foires. Les vins des environs sont assez bons; mais ils passent pour n'être pas de garde, & se consomment, pour la plûpart, dans le pays. Le meilleur côteau est celui d'Aubigny, qui n'est pas éloigné de la ville.

A six lieues de Langres, & environ deux de la source de la Meuse, sont les fameuses eaux minérales de *Bourbonne-les-Bains*. On prétend qu'elles étoient connues des Romains; & l'on a déterré une inscription qui semble l'indiquer. Mais, si cela est, elles ont été long-temps négligées & oubliées. On ne sait quelle étoit cette déesse *Vervona*, dont il est fait mention dans cette inscription. Il y a toute apparence que c'est elle qui donna le nom au château, qui étoit connu sous le règne de Théodebert & de Thierry, roi d'Austrasie. Il paroît qu'il y avoit dans l'enceinte de ce

château une église qui avoit été bâtie sur les ruines d'un temple dédié à cette déesse *Vervonne*, & à un autre dieu nommé *Mammona*. Autour de ce château, il se forma une ville si considérable, qu'il y eut jusqu'à huit cents maisons. Elle en avoit encore cinq cents, lorsqu'en 1717, elle fut entièrement ruinée par un incendie, qui n'épargna, ni l'église principale, ni un couvent de capucins, ni les bains, ni les logemens des malades & des buveurs d'eau.

Desmarets, qui avoit été contrôleur général des finances sous Louis XIV., étoit alors seigneur de Bourbonne, chef-lieu d'une terre belle & fertile, qui est une des anciennes baronnies du Bassigny, & relève de l'évêché de Langres. Ce ministre avoit acheté cette terre des héritiers des Livron, anciens gentilshommes originaires du Dauphiné, transplantés en Limousin, & dont une branche s'étoit établie en Champagne. Avant l'incendie, on voyoit dans l'église plusieurs tombeaux de ces seigneurs, & dans le château différentes marques de leur ancienne possession. Le lieu de Bourbonne a été rétabli à un certain point, & se trouve actuellement dans l'état d'un assez joli bourg. Mais le château n'a point été relevé de ses ruines.

Les eaux de Bourbonne sont sulfureuses, bitumineuses & martiales ou ferrugineuses. Elles sont très-chaudes à leur source : on les prend tant en boisson qu'en bain & en douche ; on fait même avec les boues des fomentations & des cataplasmes. Il y a jusqu'à six bassins différens pour les bains. Mais comme ils sont incommodes, & que l'eau y est trop chaude, ils ne servent qu'aux pauvres & aux soldats qu'on y envoie pour être guéris de quelques vieilles blessures, & pour lesquels on a construit un hôpital militaire. Les gens aisés prennent ces bains dans les maisons. Ils sont excellens pour dissiper les suites de la paralysie, & donner du ressort & du jeu aux fibres.

Il y a dans l'élection de Langres deux petites villes, qui portent le nom de *Montigny* ; l'une *Montigny-sur-Aube*, & l'autre *Montigny-le Roi*, près de la Meuse ; celle de *Nogent-le-Roi*, qui a deux mille habitans, & *Grancey-le-Châtel*, regardé comme une petite ville, quoiqu'il ne s'y trouve que sept cents habitans. Les abbayes de cette élection sont celle d'*Auberive*, renfermée dans un bourg assez considérable ; celles de *Beaulieu*, de *Morimont* & de *Vaux-la-Douce*, toutes quatre de l'ordre de Citeaux ; enfin celle de *Poulangis*, ab-

baye de religieuses, autrefois bénédictines, aujourd'hui chanoinesses, parmi lesquelles on n'admet que des filles de qualité & de bonne maison.

Je suis &c.

A Langres, ce 18 mai 1763.

LETTRE DCLXI.

SUITE DE LA CHAMPAGNE.

LE second canton de la basse-Champagne, que je vais, madame, vous faire connoître, est le *Vallage*, ainsi nommé des belles vallées qui le coupent de tous côtés, & dans lesquelles on nourrit beaucoup de bestiaux. Il produit abondamment des grains & d'assez bons vins. Ce canton renferme deux élections; celle de *Joinville*, & celle de *Bar-sur-Aube*.

La ville de *Joinville*, qui passe pour être la capitale de tout le Vallage, tire, à ce qu'on prétend, son nom du général *Jovin*, qui commandoit les troupes romaines en Champagne, sous l'empereur Julien, & dont on montroit le tombeau à

Châlons. Elle est située sur la rivière de Marne, qui coule au pied d'une hauteur, sur laquelle est le vaste & magnifique château, où les ducs de Guise, princes de la maison de Lorraine, se plaisoient beaucoup, & qu'ils venoient souvent habiter. C'est, dit-on, dans ce château que fut conclue, en 1684, la fameuse ligue qui mit la France à deux doigts de sa perte.

Il y a des auteurs qui prétendent faire remonter l'étymologie de *Joinville* jusqu'aux dieux du paganisme. Ils l'appellent en latin *Jani villa* (*ville de Janus*) ou *Junonis villa* (*ville de Junon*). Mais l'opinion la plus probable est qu'elle fut fondée, vers l'an 1000, par *Etienne de Broyes*, qui l'entoura de murailles. Le roi Louis *le Gros* accorda à ce bourg les priviléges de ville. Le cardinal *Jean de Lorraine* la surnomma de son nom de baptême, *Joannis villa* (*ville de Jean*), & depuis ce temps-là c'est le nom qu'elle porte en latin.

Cette ville étoit une des anciennes baronnies de Champagne, érigée sur ce pied par *Eustache de Boulogne*, qui la transmit à son fils *Etienne*. L'un & l'autre furent rois d'Angleterre, après les enfans de Guillaume *le Conquérant*. Etienne eut pour fils cadet *Geoffroi*, qui fut baron de Joinville, & mourut au onzième siècle. Jean, sire de Joinville, & sénéchal héréditaire de

Champagne, sous le comte Thibaut, étoit son descendant au quatrième degré. C'est ce sire de Joinville qui suivit Saint Louis dans toutes ses expéditions, & qui nous a laissé une vie très-estimée de ce monarque.

Son fils n'eut qu'une fille, qui épousa un comte de Vaudemont, dont l'héritière porta *Vaudemont Joinville*, & le titre de sénéchal de Champagne dans la maison de Lorraine. La ville de Joinville a été depuis le partage de différens princes cadets de cette maison. Elle fut érigée par François I, en 1528, en duché pour Claude de Lorraine, premier duc de Guise. En 1552, elle eut le titre de principauté pour François duc de Guise, assassiné par Poltrot. Son fils Henri fut tué aux états de Blois, & Joinville resta dans la maison de Guise jusqu'en 1675, que le dernier duc de ce nom mourut, laissant pour héritière sa tante, qui en disposa en faveur de mademoiselle de Montpensier. Celle-ci laissa cette terre à Monsieur, frère unique de Louis XIV, dont la postérité en jouit encore.

Cette ville fut prise, en 1541, par Charles-Quint, & brûlée en grande partie. Elle renferme environ quatre mille habitans; & il y a quatre-vingt-deux villages qui relèvent de cette principauté. On voit

dans le chœur de l'église collégiale, qui tient au château, de magnifiques tombeaux des ducs de Guise. Le trésor de cette église est si riche en reliques, qu'on l'appelle communément *la sainte chapelle.* Il y a d'ailleurs dans la ville une paroisse, un couvent de capucins, deux de religieuses, & deux hôpitaux.

On fabrique dans Joinville des draps, des serges & des toiles. Le terroir de cette élection est fertile en assez bon vin. Mais la production la plus considérable consiste en mines de fer, qui donnent de l'ouvrage à un grand nombre de forges, dont les principales sont à *Poissons.*

Le nombre des paroisses de cette élection monte à cent une, partagées entre les diocèses de Troies & de Châlons. La ville la plus remarquable, après Joinville, est celle de *Vassi*, située sur la rivière de Blaize, qui prend son nom du bourg de Blaise, & des villages de Blézi, qui sont à sa source. Elle est principalement connue par le fameux massacre qui s'y fit en 1561, entre les gens du duc de Guise, qui revenoit de Joinville, & les huguenots qui tenoient leur prêche : ce fut le signal de la guerre entre les catholiques & les hérétiques. On y compte environ douze cents habitans, une paroisse, un couvent de capucins irlandais, un de religieuses qui

enseignent la jeunesse de leur sexe, & un hôpital. Il y a une manufacture de petites étoffes. Fort près de la ville, sont des fontaines très-agréables, & une d'eau minérale, que l'on appelle *les eaux d'Attencourt*. La ville est entourée de belles forêts de haute futaie.

A une lieue de Joinville, est la petite ville de *Saint-Urbain*, avec une abbaye, fondée dans le neuvième siècle, & qui reconnoît pour ses principaux bienfaiteurs, quatre monarques, Charlemagne, Louis *le Débonnaire*, Lothaire & Charles *le Chauve*.

L'élection de *Bar-sur-Aube* est très-étendue, contenant cent quatre-vingt-quatre paroisses. En général elle est fertile; mais elle rapporte plus de vin que de blé. Il y a des forêts, dont le bois se flotte sur la rivière d'Aube, & arrive jusques dans la Seine.

Le chef-lieu, nommé *Bar-sur-Aube*, à cause de sa situation sur la rivière d'Aube, est au pied d'une montagne, sur laquelle on voit les ruines d'un ancien château, qu'on dit avoir été détruit par les Vandales. Mais lorsqu'on est monté au sommet le plus escarpé, on trouve encore d'autres ruines, que l'on appelle *le Châtelet*; & la tradition du pays veut que ce soient celles d'une ville, nommée *Florence*,

qui existoit du temps des Romains, alors maîtres du pays. Quoi qu'il en soit, *Bar-sur-Aube* fut ravagé par le fameux Attila, dont les soldats massacrèrent un grand nombre d'habitans, surtout ceux qui étoient chrétiens. Une victime de leur fureur fut une vierge, nommée *Germaine*, devenue la patrone de la ville, & qu'on représente toujours portant des cruches, parce que lorsqu'elle fut massacrée, elle en tenoit à la main toutes pleines d'eau.

Cette ville, qui renferme environ quatre mille habitans, a été beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Elle est entourée de murailles, & a eu autrefois des fortifications assez considérables. On y voit encore un grand nombre de tours, tant auprès des portes qu'autour de la ville, & même dans les places intérieures. Sous la première race de nos rois, elle étoit du domaine royal; sous la seconde, elle eut des comtes amovibles, & sous la troisième, d'héréditaires, dont la famille subsista pendant quelque temps. Elle passa ensuite aux comtes de Champagne, soit par héritage, soit par acquisition; & ceux-ci s'arrêtoient dans son château, lorsqu'ils alloient à la chasse dans les forêts du Vallage ou du Bassigny. Enfin, elle fut réunie à la couronne avec le reste de la Champagne.

Il paroît que Bar-sur-Aube étoit, dans le quatorzième siècle, une ville riche & commerçante, & qu'il s'y tenoit, tous les ans, quatre grandes foires, qui y attiroient sans doute beaucoup d'étrangers. Il y avoit en effet dans cette ville quatre grands quartiers pour les marchands de différentes nations; & les Juifs y avoient un canton séparé & une synagogue. L'église principale est un chapitre collégial, composé d'un doyen & de douze chanoines. La ville est du diocèse de Langres: mais l'élection est en partie de celui-ci, & en partie de celui de Troies.

Les petites villes que contient cette élection, sont celle de *Vandœuvre*, marquisat, nom qui lui vient de la grosse tour de son château, laquelle est d'une solidité extraordinaire, & qui, comme on le prétend, a été bâtie par les Vandales; celle de *la Ferté-sur-Aube*; celle de *Chaource*, auprès de laquelle est *Praslin*, ancien domaine de la maison de Choiseul, dont une des branches les plus illustres a pris le nom; celle de *Dienville* sur l'Aube, & celle de *Mussy-l'Evêque*, sur la Seine. Celle-ci n'est remarquable que par la maison de campagne des évêques de Langres, & une petite collégiale, composée de huit chanoines, à la nomination de ce prélat, & dont un est curé de la ville.

Il y a encore *Brienne-le-Châtel*, qui mérite le titre de ville, moins par son étendue que par l'honneur d'être le chef-lieu d'une terre du plus grand relief, puisque c'étoit anciennement un des sept comtés-pairies de Champagne, & qu'il a appartenu long-temps à deux des plus grandes maisons de l'Europe. *Brienne-le-Châtel*, & *Brienne-la-Ville* ou *la Vieille*, qui n'est qu'à un quart de lieue du premier, sont du diocèse de Troies.

Les anciens seigneurs de Brienne n'avoient pas d'autre nom que celui de leur terre. Dès le dixième siècle, elle étoit possédée par Engilbert, dont les descendans ayant passé à la terre-sainte, parvinrent à être rois de Jérusalem, régens de l'empire de Constantinople, rois de Sicile, & ducs de la Pouille & d'Athènes. Gaultier, sixième du nom, comte de Brienne & duc d'Athènes, fut connétable de France, en 1356. Erard de Brienne avoit disputé le comté de Champagne au jeune Thibaut, qui fut depuis roi de Navarre. La branche aînée de cette maison si ancienne & si illustrée, s'éteignit à la fin du quatorzième siècle; & le comté de Brienne, après avoir passé dans une maison d'Enguien, qui prit le nom de Brienne, fut porté par une femme dans la maison de Luxembourg. Pierre de Luxembourg,

mort en 1438, fut le chef d'une branche qui prit le nom de Brienne, & dont le dernier, Charles de Luxembourg-Brienne, second du nom, mourut, en 1605, sans enfans. Sa sœur, qui fut son héritière, avoit épousé Bernard de Béon, dont la fille, Louise de Béon-Luxembourg, épousa Loménie, secrétaire d'état, de qui descendent les Brienne qui existent.

Parmi les bourgs de cette élection, je dois nommer celui de *Ronay*, qui, suivant quelques auteurs, étoit un des anciens comtés-pairies de Champagne, mais qui du moins a été le partage des princes cadets de ces comtes.

Quant aux abbayes, qui sont en assez grand nombre, la plus considérable sans contredit, & celle qui mérite une mention particulière, est l'abbaye de *Clairvaux*, située sur la rivière d'Aube, à deux lieues au-dessus de Bar-sur-Aube. Elle fut fondée en 1115, par Hugues, comte de Troies, dans un désert affreux, que l'on appeloit le *Val* d'*Absinthe*. Elle a été depuis très-enrichie par les comtes de Champagne & de Flandres, par nos rois mêmes, & par un grand nombre d'autres princes & grands seigneurs. Saint Bernard en fut le premier abbé, y ayant été envoyé par l'abbé de Citeaux, avec douze moines, qui défrichèrent ce lieu épouvantable, après y avoir bâti d'abord de petites huttes ou cel-

lules séparées, & une chapelle en bois, qui sont devenues par la suite un magnifique monastère & une superbe église. Cependant, en entrant dans cette vallée, au milieu des montagnes & des bois, on éprouve encore une horreur religieuse qui rappelle son premier état. A la mort de Saint Bernard, il y avoit déjà dans ce monastère sept cents religieux. Aujourd'hui, il ne s'y en trouve qu'un peu plus de cinquante.

Les murs de l'enclos de cette abbaye ont mille toises de tour. La grande église, construite en 1174, & bénite par Gauthier, évêque de Langres, est partagée en quelque manière, en trois parties, qui sont le chœur, la nef, divisée en trois cents stalles, places destinées aux frères convers, & enfin le chœur des infirmes. Elle est très-ornée, & offre, derrière le maître-autel, les tombeaux de Saint Bernard & de Saint Malachie. On a élevé dessus deux petits autels pour y dire la messe, & l'on fait voir dans la sacristie les calices qui ont servi à ces deux saints. Près du grand autel, sont les tombeaux de Marguerite, reine de Navarre, comtesse de Champagne; d'Elisabeth, fille de Saint Louis, & de plusieurs cardinaux, évêques & seigneurs du pays, bienfaiteurs de l'abbaye.

Attenant cette grande église, est une petite

petite chapelle, couverte de plomb, dans laquelle sont enterrés Philippe, comte de Flandres, & Mathilde, son épouse, deux des principaux bienfaiteurs de cette église. Tout auprès, est le cimetière, qu'on appelle *des abbés*, & où sont inhumés les plus anciens successeurs de Saint Bernard. Sous l'autel, est un petit caveau qui contient les ossemens des douze premiers religieux, que ce Saint y conduisit de l'abbaye de Cîteaux. Il y a deux autres cimetières; l'un destiné pour la sépulture des grands seigneurs qui vouloient se faire enterrer à Clairvaux, & l'autre pour les simples religieux.

Les bâtimens claustraux sont en général beaux & commodes. On y montre des monumens curieux, tant de la dévotion des princes & seigneurs des douzième & treizième siècles, que de la simplicité monastique, & des mœurs & des usages de ces temps-là. La salle du chapitre est très-vaste; & l'on y voit les statues de la plûpart des personnages illustres de l'ordre des bernardins. Des deux grands cloîtres qu'il y a dans ce monastère, l'un n'est éclairé que par de beaux vitrages; & l'on est obligé, en y passant, d'y garder un silence perpétuel. Mais le second cloître, qui est par de-là le réfectoire, s'appelle *le cloître du colloque*, parce qu'on

peut y parler en liberté. Douze petites chambres donnent dans ce cloître ; & l'on y voit autant de pupitres, sur lesquels sont douze manuscrits, attachés avec des chaînes de fer. Chacun de ces manuscrits a été écrit par le même nombre de moines : mais l'usage d'écrire ainsi s'est perdu. La bibliothèque d'ailleurs contient encore, à ce que l'on dit, des manuscrits précieux.

Le réfectoire est d'une très-grande étendue; &, à cette occasion, je ne dois pas oublier la fameuse tonne ou cuve de Clairvaux. Elle est dans le goût de ce qu'on appelle en Allemagne *foudre* : c'est un bâtiment plutôt qu'un tonneau ; car il contient plus de huit cents muids de vin, qui sont conduits de quatre grands pressoirs par des canaux pratiqués à cet effet. Indépendamment de cette énorme tonne, il y en a quatre autres qui contiennent depuis cent jusqu'à quatre cents tonneaux.

Je suis, &c.

A Bar-sur-Aube, ce 2 avril 1765.

LETTRE DCLXII.

SUITE DE LA CHAMPAGNE.

QUATRE élections composent le *Senonois*, dont je vais, madame, vous tracer la description. Ces élections sont celles de *Tonnerre*, la première que j'ai vue, en sortant du Vallage; celle de *Saint-Florentin*; celle de *Joigny*, & celle de *Sens*.

L'élection de *Tonnerre* est si fertile en vin, qu'on en recueille par an trente mille muids dans le seul territoire de la ville de ce nom. On le transporte de-là à Auxerre, & ensuite, par les rivières d'Yonne & de Seine, à Paris, où il est très-estimé. Elle porte le titre de comté, & renferme cent vingt-neuf paroisses. Ce comté, après avoir passé dans plusieurs maisons très-illustres, à la tête desquelles est celle de Courtenai, petit-fils du roi Louis *le Gros*, est aujourd'hui dans celle de Clermont-Tonnerre.

Le chef-lieu, situé sur la rivière d'Armançon, contient un peu plus de quatre mille habitans, & deux paroisses, à l'une desquelles est jointe une collégiale, sous

l'invocation de *Saint Pierre*. L'église de Notre-Dame présente un beau frontispice, orné de trois ordres d'architecture l'un sur l'autre, & terminé par un fronton fort élevé. A côté est une très-belle tour carrée, sur la plate-forme de laquelle on peut se promener, à la faveur d'une balustrade de pierre qui règne tout à l'entour. Il y a de plus dans cette ville une abbaye, fondée l'an 980; un couvent de minimes, un d'ursulines, & un bel hôpital de la fondation des comtes de Tonnerre, & qu'on prétend leur avoir servi autrefois de palais. Dans un des fauxbourgs, on voit une source d'eau si abondante, qu'à vingt toises de-là, on la passe sur un pont de pierre de deux arches. Elle fait tourner plusieurs moulins, & se jette dans l'Armançon.

A moins de deux lieues sud-ouest de Tonnerre, est la petite ville de *Chablis*, située dans un canton renommé à cause de la bonté de ses vins blancs. Elle contient environ deux mille deux cents habitans. Le domaine en appartient au roi : mais il a été engagé au prince de Condé.

Le beau château d'*Ancy-le-Franc*, bâti, au seizième siècle, par Antoine de Clermont-Tonnerre, est à trois lieues de cette ville. On y voit des peintures à fresque de *Nicolo*, peintre italien, élève du *Prima-*

tice, qui, sous François I, travailla long-temps au château de Fontainebleau.

A l'extrémité de cette élection, du côté de la Champagne propre, sont trois bourgs, appelés *les Ricey*, considérables & fertiles, & peuplés ensemble de plus de deux mille habitans, presque tous vignerons. Le territoire des environs produit en effet une grande quantité de vin, qu'on conduit aisément dans la Seine, ces trois bourgs étant situés sur la même petite rivière, qui y tombe à peu près à une lieue de distance. On appelle ces trois bourgs, l'un *Ricey-le-Haut*, dans lequel est le château; l'autre, *Ricey-Haute-Rive*, & le troisième, *Ricey-le-Bas*.

Ce château fut, dit-on, bâti, l'an 1086, par un seigneur, nommé *Robert de Ricey*, qui n'éleva que deux tours, dont le nombre a été successivement augmenté par des seigneurs postérieurs, & porté, pendant le seizième siècle, jusqu'à sept, qui sont très-élevées. Les murs en sont si épais, qu'indépendamment des chambres que chacune de ces tours renferme, on a pratiqué de petits cabinets dans l'épaisseur des murailles percées pour donner du jour. Le château est entouré de fossés larges & profonds, & très-bien empoissonnés. La grande cour intérieure, les basses-cours, & le colombier à pied, tout

annonce un grand & noble établiſſement. L'intérieur des appartemens eſt rempli des armes & des généalogies des différens poſſeſſeurs, dont quelques-uns portoient de beaux noms, & avoient épouſé des filles de grandes maiſons. Il y a d'ailleurs au haut du château deux grandes galeries, dont une ſert de ſalle d'armes. Le jardin eſt traverſé par un grand canal, & orné de baſſins & de fontaines. Le parc bien planté & bien percé, joint des bois qui appartiennent au ſeigneur.

On voit dans la liſte de ceux qui ont poſſédé cette terre, qu'elle a appartenu aux deſcendans de Robert de Ricey, depuis le onzième ſiècle juſqu'au quinzième. A cette époque, Nicolas Raulin, chancelier du duc de Bourgogne, Philippe *le Bon*, l'acheta; & ſa famille poſſéda pendant près de cent ans ce beau château, où le duc de Bourgogne venoit ſouvent, & à l'occaſion duquel il diſoit que ſon chancelier étoit mieux logé que lui. Il paſſa enſuite, par une femme, dans la maiſon d'Amboiſe, & ſucceſſivement par une autre dans celle de Créqui, qui le poſſéda pendant preſque tout le ſeizième ſiècle. Les ſeigneurs de cette maiſon y firent encore de grands embelliſſemens, & y firent élever trois des ſept tours qu'on y voit. La première porte le nom d'*Amboiſe*; la ſeconde, celui de

Créqui, & la troisième, qui est la plus grosse & la plus belle, celui de *Laval*, Georges de Créqui, ayant épousé, vers 1500, Anne de Laval.

Au reste, les *Riceïoux* (c'est ainsi qu'on appelle les habitans de Ricey) sont vêtus d'une manière différente de celle des Bourguignons & des Champenois leurs voisins. Il y a aussi dans leur langage des différences remarquables; car quoique le fond soit françois, indépendamment de ce qu'on appelle le patois des Bourguignons ou des Champenois, ils usent de certaines expressions tout-à-fait inconnues dans le reste du pays. On croit que ces mots sont allemands ou bavarois; & l'on prétend que vers l'an 800, une colonie d'Allemands vint s'établir dans ce canton, qu'ils trouvèrent d'autant plus agréable, que les environs de Ricey ressemblent beaucoup au pays de la Suisse, qui est montueux, mais fertile.

Les abbayes que renferme cette élection, sont celle de *Molesme*; fondée au onzième siècle, & située dans un bourg peu éloigné de ceux de Ricey; celle de *Molôme*, plus connue dans le pays sous le nom de *Saint-Martin-de-Tonnerre*, & fondée dans le village de *Molôme* même, sous le roi Clovis; celle de *Poutières*, fondée, au neuvième siècle, par le fameux Gérard de Roussillon, & Berthe sa femme,

& agréablement située, entre Châtillon & Mussy-l'Evêque, sur la rivière de Seine, qui y passe à travers le jardin; celle de *Quinci* ou *Quincey*, fondée au douzième siècle, & qui renferme le tombeau de Guillaume de Courtenai, seigneur de Tanlay, de sa femme & de son fils Jean de Tanlay; le premier, petit-fils, & le second arrière-petit-fils de Louis-*le-Gros*; enfin celle de *Pontigny*, située près de la petite ville de Ligny, & fondée en 1114, par Thibaut II, comte de Champagne.

L'élection de *Saint-Florentin*, presque enclavée dans celle de Tonnerre, est très-petite, ne comprenant que trente-neuf paroisses. Elle offre des terres labourables, dont un tiers au moins produit d'excellent froment, & le reste du seigle & de l'avoine. On y trouve presqu'autant de vignes: mais les vins n'en sont pas estimés à proportion de ceux des pays voisins: en revanche les fruits y sont meilleurs. Il y a beaucoup de noyers, & quelques pâturages le long des rivières d'Armance & d'Armançon.

La ville de ce nom est le seul lieu remarquable qu'on trouve dans cette élection. Elle n'a que dix-huit ou dix-neuf cents habitans, une paroisse & un couvent de capucins. La justice est purement seigneuriale. Cependant elle appartenoit autrefois

au domaine, & alors elle ressortissoit à Troies. Mais elle a été échangée, il y a assez long-temps ; & ayant été acquise, au dix-septième siècle, par la maison de Philippeaux, elle fut érigée en vicomté-pairie, ressortissant nuement au parlement de Paris.

L'élection de *Joigny*, contiguë à la précédente, est plus étendue, renfermant quatre-vingt-douze paroisses. Elle est en général sous un climat très-tempéré, entremêlée de côteaux & de petits vallons. Les monticules sont plantées de vignes & de bois. Les parties les moins arrosées produisent du froment & des grains de toute espèce. Les bas-fonds sont traversés par plusieurs rivières, dont les principales sont l'Yonne & l'Armançon, & qui sont bordées de prairies & de pâturages abondans, où l'on nourrit des bestiaux. Le pays étant gras, les chemins sont quelquefois difficiles ; & comme les rivières se trouvent sujettes aux inondations, on est obligé de faire & d'entretenir à grands frais des ponts & des chaussées.

Le chef-lieu, situé sur l'Yonne, est un comté, qui étoit autrefois la première baronnie relevant du comté de Champagne. Actuellement la justice est purement seigneuriale : elle se gouverne suivant la cou-

tume de Troies; & les appels sont portés au présidial de Montargis. La terre est belle, très-étendue, & a de grandes mouvances. Le plus ancien comte de Joigny que l'on connoisse, étoit Renaud, fils d'un comte de Sens, qui vivoit au dixième siècle. Son arrière-petite-fille porta cette terre dans la maison de Joinville. Au quatrième siècle, elle passa dans celle de Noyers; & au quinzième, elle eut successivement des seigneurs des maisons de la Trémouille, de Châlons, de Sainte-Maure, & de Laval. Au dix-septième, la maison de Gondy fit l'acquisition de cette belle terre; & le père du fameux cardinal de Retz, s'appeloit comte de Joigny. Elle a passé, par succession, des Blanchefort substitués aux noms de Créqui & de Lesdiguières, à la maison de Villeroi.

On compte dans Joigny environ cinq mille habitans. Cette ville est enceinte de murailles, & ses portes sont flanquées de tours. Le pont de pierre qu'il y a sur l'Yonne, est très-élevé, & le plus beau de tous ceux de l'élection. Les vins qui passent dessus & dessous, payent un droit assez considérable, qui produit un gros revenu au roi. Il y a dans cette ville trois paroisses, dont l'église de la principale est assez belle, un couvent de religieuses, &

un hôpital au bout du pont. On trouve un couvent de capucins hors de la ville, sur une côte, dont les vins sont fort estimés.

Les petites villes de cette élection, qui méritent seulement d'être nommées, sont *Brinon*, surnommé l'*Archevêque*, qui n'a pas cinq cents habitans; *Saint-Germain-du-Sault*, qui n'en a pas trois cents, & *la Ferté-Loupierre*, qui n'en a pas deux cents.

L'élection de *Sens*, composée de quatre-vingt-dix-neuf paroisses, est, pour la plus grande partie, en plaine, & produit d'assez bons grains. Mais ce qui est côte ou monticule, est un assez mauvais terrain. A une extrémité de cette élection, sont des vignes dont on tire d'assez bon vin, & à l'autre côté, des pâturages dans lesquels on nourrit beaucoup de bestiaux. Il y a aussi assez de bois; mais ce ne sont que des taillis, sans aucune haute futaie.

Les peuples & le pays Senonois sont très-anciens. Les habitans de cette partie des Gaules eurent la plus grande part aux conquêtes des Gaulois en Grèce & en Italie. Ils furent jusqu'aux portes de Rome même, vers l'an 388 avant J. C., s'emparèrent de cette ville, & la livrèrent aux flammes & au pillage. Mais ayant été obligés de se retirer, ils s'établirent du moins dans la Gaule cisalpine (par rapport aux Romains), & y fondèrent, dit-on,

la ville, que l'on appela de leur nom *Seno Gallia* (*ville des Gaulois Senonois*), aujourd'hui *Seninaglia*, dans le duché d'Urbin. Les Senonois, qui étoient restés dans les Gaules, donnèrent bien de la peine à César, lorsque celui-ci entreprit la conquête de leur pays. Il fut obligé d'assiéger leur ville, qui s'appeloit *Agendicum* (c'est aujourd'hui Sens), & qui étoit défendue par un général nommé *Acron*. Ce ne fut qu'après un long siége, dans lequel César lui-même pensa être pris par les assiégés, que la ville capitula. Acron eut alors la liberté. Mais quelque temps après s'étant révolté contre les Romains, il fut fait prisonnier; & eut la tête tranchée.

De nos jours, on a trouvé à Sens des inscriptions qui prouvent qu'il y avoit un temple dédié à Vesta; un autre élevé en l'honneur d'Auguste, avec des prêtres ou flamines pour le desservir. On voit aussi, à une petite distance des murs, les restes d'un amphithéâtre.

Cette ville de Sens est située au confluent des rivières d'Yonne & de Vaine. Cette dernière remplit d'eau les fossés de la ville, & fournit presque à toutes les rues de petits ruisseaux qui les lavent, & servent aux habitans pour différens usages. La lumière de l'évangile y fut portée, vers le milieu du troisième siècle, par *Saint Sa-*

vinien & *Saint Potentien*, qui en furent les premiers évêques. Il y a eu, après eux, cent sept évêques ou archevêques, dont les uns ont été recommandables par leur zèle & leur piété, & les autres, illustres par leur naissance ou par leur grand mérite. Du nombre de ces derniers, sont le célèbre cardinal légat & chancelier *Duprat*, principal auteur du concordat; le cardinal *Louis de Bourbon*, qui le remplaça, & gouverna cette église pendant vingt-deux ans, & Jean *Bertrandi*, son successeur, qui fut premier président du parlement de Toulouse, garde des sceaux, & cardinal la même année qu'il monta sur ce siége.

Les désastres que cette ville a essuyés en différens temps, sont affreux. En 867, il y eut une si grande mortalité, que les annales portent qu'il n'y restoit pas assez de vivans pour enterrer les morts; & dans ce même siècle, elle fut presqu'entièrement réduite en cendres, lors de l'irruption des Normands. Cependant elle se rétablit si bien, qu'au commencement du siècle suivant, elle fut en état de se défendre contre ces barbares, qui l'assiégèrent sans pouvoir la prendre. Ils vinrent encore dans le courant de ce même siècle. Mais Reynart, comte de Sens, marcha contre eux, les défit, les chassa du territoire de cette ville, & les força même de

lever le siége de Troies qu'ils avoient entrepris.

En 1420, Sens fut pris par les Anglais & les Bourguignons; & ce ne fut qu'après avoir soutenu un assez long siége, & faute de vivres. Neuf ans après, il rentra sous la domination de Charles VII, son légitime souverain. En 1563, la peste fit encore de très-grands ravages dans cette ville. Elle fut, dit-on, presque abandonnée. Cependant, en 1567, elle se défendit contre les huguenots, & resta, pendant tout le reste du siècle, très-attachée au parti catholique.

Mais, en 1575, il arriva à Sens une aventure très-renommée dans l'histoire naturelle. La femme d'un tailleur mourut, âgée de soixante ans, après une grossesse, qui, paroissant être venue à son terme, dura cependant vingt-huit ans, sans être suivie d'aucun accouchement. Cette femme ayant été ouverte, on trouva dans son sein un enfant femelle pétrifié, qui avoit des dents. Il fut conservé long-temps chez un chirurgien, dont les héritiers le vendirent; & ce phénomène existe encore, à ce que l'on assure, dans le cabinet du roi de Danemarck, à Copenhague.

Il paroît que cette ville est presqu'entièrement ecclésiastique. Il y a quatorze paroisses, indépendamment de la cathé-

drale, quatre abbayes d'hommes, une de filles, cinq couvens de religieux, trois de filles, un collége, deux séminaires, trois hôpitaux, & seulement dix mille habitans.

La cathédrale, dédiée à Saint Etienne, est très-ancienne. Mais elle a été plusieurs fois brûlée, plusieurs fois rétablie; & ce n'est qu'au quatorzième siècle, sous le règne de Philippe de Valois, qu'elle fut mise dans l'état où nous la voyons aujourd'hui. Les deux tours sont inégales; & l'on s'apperçoit qu'elles ne sont pas du même temps. Il y a trois portes très-chargées d'ornemens & de sculptures. Il faut descendre un peu pour entrer dans la nef, qui est très-longue, traversée par une croisée, au haut de laquelle est le chœur, supporté par des piliers très-hauts, très-hardis, & surmontés d'une voûte très-exhaussée. Elle est d'ailleurs très-bien éclairée. Le chœur renferme les tombeaux de plusieurs archevêques (1).

Depuis deux cents ans, on a fait de grands embellissemens dans l'intérieur de cette

(1) Mais le monument le plus précieux que l'on y remarque à présent, n'y a été placé qu'au mois de décembre 1765. C'est le tombeau du dauphin, père de Louis XVI, mort cette année-là à Fontainebleau, emportant les regrets de toute la France.

église. Les autels ont été ornés de marbres; la menuiserie des stalles est très-belle, & le trésor est riche, tant en reliques qu'en ornemens. Le plus beau est un retable d'autel d'or, orné de pierres précieuses & gravées : c'est un morceau unique. On montre aussi dans ce trésor un ornement très-magnifique, que l'on prétend avoir servi à Saint-Thomas de Cantorbéri.

L'archevêque de Sens prend le titre de primat des Gaules & de Germanie, & a sous sa dépendance sept cent soixante-quatorze paroisses. Cependant celui de Lyon exerce seul à présent la primatie, même sur l'archevêché de Sens. L'érection de Paris en archevêché, a fait perdre à ce dernier quatre suffragans, *Paris* même, *Orléans*, *Chartres* & *Meaux*. On lui en a donné en même temps un qu'il n'avoit pas, celui de *Troies*, qui étoit auparavant suffragant de Reims. Il n'en a plus que deux autres, qui sont les évêques d'Auxerre & de Nevers. Mais en diminuant le nombre des suffragans de Sens, on a uni une abbaye à l'archevêché, pour dédommager l'archevêque, & l'on a augmenté aussi le revenu de l'archidiaconé. Un très-beau droit est attaché à ce bénéfice : c'est celui d'installer non seulement son archevêque, mais encore tous les évêques-suf-

fragans de Sens, qui doivent alors payer au grand-archidiacre un marc d'or.

Le chapitre métropolitain est composé de neuf dignités, de quarante prébendés ou demi-prébendés, & d'autant de chapelains. Il a de très-beaux droits; celui de *committimus* au grand sceau, pour les causes générales, & celui de garde-gardienne, ou *committimus* particulier au bailliage de Sens, pour les causes particulières de chaque chanoine. Tous les dignitaires & les chanoines portent la robe rouge aux grandes fêtes. Ces priviléges viennent en partie de ce que le pape Grégoire XI avoit été long-temps revêtu de la dignité de grand-archidiacre de Sens, ainsi que deux princes de la maison de Bourbon, qui l'avoient été au quinzième siècle.

Au reste, ce chapitre possede une belle bibliothèque, dans laquelle il y a, dit-on, des livres très-curieux, entre autres des sermons qui ont été écrits & prêchés du temps de Saint Louis par un évêque de Paris d'alors; d'anciens missels & rituels très-remarquables par leur antiquité. Dans un on lit un *Credo*, différent, quant aux paroles, de celui qui est usité dans l'église catholique, mais certainement le même quant au dogme. Dans un autre, on trouve tout l'office de ce qu'on appeloit la *fête des fous*, qui se célébroit autrefois dans

l'église de Sens, comme dans bien d'autres: c'est un mélange bizarre des prières de l'église & d'extravagances.

Au nombre des quatorze paroisses de cette ville, est celle de *Saint-Pierre*, dit *du Donjon*, qu'on assure avoit été bâtie par la reine Clotilde, femme de Clovis. Celles de *Saint-Hilaire* & de *Saint-Maximin* étoient, au huitième siècle, des couvens de religieuses, qui, au neuvième, furent brûlés & détruits. Il y a une autre paroisse dédiée à *Saint Cartaut*, saint que je ne crois pas être connu en bien d'autres endroits que Sens.

La plus ancienne abbaye est celle de *Saint-Pierre-le-vif*, fondée par une princesse de la première race de nos rois, & nommée [illegible], fille, selon les uns, & [illegible] fille, selon d'autres, du grand Clovis & de Sainte Clotilde. L'église & les lieux claustraux sont dans le meilleur état. La nef est vaste & bien éclairée; le chœur est élevé, & a quelque chose de majestueux; les stalles sont d'une belle menuiserie; le grand autel est tout de marbre; la chapelle de la Vierge est très-décorée; & il y a au-dessous une église souterraine.

L'abbaye de *Sainte-Colombe* fut fondée, l'an 620, sous le règne de Clotaire II, par un seigneur nommé *Aubert*, que l'on croit avoir été duc de Sens, & qui abandonna

son château pour en faire un couvent de moines. L'église en est belle & grande, portée sur de gros piliers, sinon d'une architecture agréable, du moins très-solide. Elle renferme les sépultures de Hugues *le Grand*, père de Hugues-Capet; de Raoul beau-frère de Hugues, & couronné roi de France, & de Richard, son père. Saint Thomas de Cantorbéri, fuyant la persécution de Henri II, roi d'Angleterre, se réfugia dans cette abbaye, & y resta trois ans. On montre encore la chapelle, où il célébroit la messe.

Les deux autres abbayes d'hommes sont celle de *Saint-Jean*, de l'ordre de Saint Augustin, & celle de *Saint-Paul-lez-Sens*, de l'ordre de Prémontré. Celle de Sens est dédiée à Notre-Dame, les couvens de religieux sont de dominicains, de cordeliers, de célestins & de capucins; ceux de religieuses, de carmelites, d'annonciades & d'ursulines.

Le bailliage de Sens est un des plus beaux, des plus grands & des plus anciens du royaume: plusieurs autres, à présent très-considérables, en ont été démembrés. Il a une coutume particulière, rédigée en 1555. Mais il est à remarquer qu'il n'y a qu'une partie de ce bailliage, où l'on suive cette coutume, & que le reste est assujetti à celle de *Lorris*. Le présidial est

aussi un des plus anciens du royaume. Le corps municipal n'existe que depuis 1474, sous le règne de Louis XI. Le domaine appartient de toute ancienneté au roi : mais il a été engagé à la maison de Condé, dont nous avons vu une princesse porter le nom de *mademoiselle de Sens*.

Cette ville pourroit être assez commerçante, étant située, comme je l'ai déjà dit, sur l'Yonne, qui va se jeter dans la Seine, & étant arrosée par la petite rivière de Vaine, qui fait tourner des moulins, & qui pourroit servir à des manufactures. Mais on n'en a pas tiré jusqu'ici tout le parti possible. On n'y faisoit, le siècle dernier, que quelques toiles & des serges communes. De nos jours, on y a établi une manufacture de velours d'Utrecht, & même de velours de coton, de futaines, de basins &c.

Le lieu le plus considérable de l'élection de Sens, après cette ville, est *Villeneuve-le-Roi*, qui porte ce surnom, parce qu'il a toujours été du domaine royal, & par opposition à deux autres lieux appelés *Villeneuve*; l'un surnommé *la Guiard*, qui a ses seigneurs particuliers, & l'autre l'*Archevêque*, parce qu'il appartient à ceux de Sens. Au douzième siècle, la petite ville de Villeneuve-le-Roi s'étoit peuplée & enrichie par la permission que le roi

avoit donnée aux Juifs de s'y établir. Mais ils en furent chassés, à la sollicitation du pape Eugène III ; & l'on fonda à la place de leur habitation une grande maladrerie ou léproserie, qui subsiste encore sur le pied d'hôpital, & qui est assez bien rentée.

A une lieue de Sens, sont deux villages presque contigus; l'un nommé *Malé-le-Vicomte*, & l'autre *Malé-le-Roi*. Celui-ci étoit autrefois une maison royale, ou plutôt maison de chasse des rois de la première race, située à l'entrée d'une forêt, appelée la forêt d'*Otte*, d'un mot celtique qui signifie *buffle* ou *bœuf sauvage*. Au seizième siècle, l'archevêque de Sens y avoit un château avec un grand parc & de belles eaux.

Trésnel est à l'extrémité de l'élection, vers Nogent-sur-Seine. C'est une belle terre érigée en marquisat, & qui a été long-temps possédée par la famille Juvenel, surnommée *des Ursins*, bien plus illustre encore par le mérite des grands hommes qu'elle a produits sous les règnes de Charles VII & de Louis XI, que par les dignités dont ils ont été revêtus.

Le bourg & le château de *Vallery* sont encore dans cette élection. Ils furent donnés à Louis de Bourbon, prince de Condé, par la maréchale de Saint-André. Ce prince voulut y être enterré. Son fils &

plusieurs princes & princesses de sa maison, suivirent son exemple pendant près de deux siècles; & ce château de Vallery, qui passoit autrefois pour magnifique, & meublé dans le meilleur goût du temps, étoit demeuré respectable du moins par ces sépultures. Mais mademoiselle de Sens ayant eu cette terre pour son partage, jugea à propos de la vendre à un riche financier.

Tout auprès du château de Vallery, sont les ruines d'une ancienne abbaye, dont la fondation est fort singulière. Vers le commencement du huitième siècle, une fille dévote, nommée *Rose*, ou *Rosette*, crut devoir se retirer tout-à-fait du monde, & fixa sa retraite au milieu d'une forêt, dans le creux d'un vieux chêne, dont le gland lui servoit de nourriture, avec quelques racines; & l'eau d'une fontaine étanchoit sa soif. Un jour, des bergers étant venus s'asseoir sous ce chêne, s'y amusèrent à chanter des chansons dissolues, qui scandalisèrent étrangement la pieuse Rose. Elle se met dans une sainte colère, & d'une voix de tonnerre impose silence aux bergers, en les menaçant de la vengeance divine. Ces malheureux, effrayés, obéissent. La bonne Rose, connue ainsi malgré elle, fit beaucoup de miracles pendant sa vie, & à sa ort. Elle fut en-

terrée au lieu même qui lui avoit servi de retraite. Le peuple édifié des guérisons qui s'opéroient sur le tombeau de la nouvelle sainte, y accourut en foule; ce qui engagea à y bâtir une église, & ensuite une abbaye. Peut-être est-il rare, que les dames & demoiselles qui portent le nom de Rose ou de Rosette, sachent l'histoire de leur patrone. Il seroit encore plus étonnant qu'elles voulussent l'imiter.

Je suis &c.

A Sens, ce 27 avril 1765.

LETTRE DCLXIII.

SUITE DE LA CHAMPAGNE.

LE canton de la basse Champagne, qu'il me reste, madame, à vous faire connoître, est appelé la *Champagne propre*, parce qu'il renferme la capitale de toute la province. On n'y compte que deux élections; celle de *Troies* & celle de *Châlons*.

L'élection de Troies contient deux cent quarante-sept paroisses. La ville de ce nom,

située sur la Seine, prétend être la capitale de la Champagne, & a de grands titres pour autoriser cette prétention, puisqu'elle étoit la résidence des premiers comtes de Champagne, qui ne s'intituloient même que comtes de Troies. Celle de Châlons-sur-Marne, qui lui dispute la prééminence, n'a que des titres bien moins anciens, & moins respectables.

On prétend que le nom de *Troies*, en latin *Trecæ* ou *Treces*, vient de ce qu'il y avoit autrefois dans cette ville trois châteaux, dont on voit encore les vestiges. L'origine en remonte, dit-on, jusqu'au temps des Romains : mais ils ont subsisté en entier bien plus tard. Troies étoit le lieu le plus considérable de cette partie de la Champagne, qui étoit comprise dans la Gaule celtique, tandis que le reste, & entr'autres la ville de Reims, appartenoit à la Gaule belgique. Cette même ville de Troies fut dédiée à Auguste, & appelée *Augusta Trecarum*.

Vers le milieu du troisième siècle, elle fut éclairée de la lumière de l'évangile par Saint-Potentien, qui venoit de Sens. L'an 910, elle fut prise & pillée par les Normands. Mais le comte Robert, de la maison de Vermandois, prit soin de la rétablir. En 1188, elle éprouva un incendie qui consuma un grand nombre de maisons,

maisons, & plusieurs églises, entr'autres la cathédrale. Les Anglois s'en emparèrent, au quinzième siècle : mais peu de temps après, elle rentra sous la domination de son légitime roi Charles VII. En 1524, un nouvel incendie consuma sept églises & plus de trois mille maisons. En 1530, il y eut un accident à peu près pareil.

Les murailles de Troies sont simples, & non remparées. Les prairies qui l'environnent sont coupées de canaux, tirés autrefois de la Seine, pour les arroser. Ces canaux servent à différentes manufactures, & procurent à la ville de l'agrément & de la fraîcheur. Ils sont traversés par de petits ponts de bois, & par un assez beau pont de pierre. La plûpart des maisons ne sont bâties que de bois ; ce qui a été cause que cette ville a essuyé les incendies dont je viens de parler. C'est la plus peuplée de toute la Champagne, quoiqu'elle ait beaucoup perdu de sa population. On prétend qu'elle contenoit autrefois cinquante mille ames. A la fin du siècle dernier, elle n'en avoit plus que vingt-deux mille ; & les derniers états disent qu'il n'en reste plus que quinze mille.

Des trois châteaux, dont cette ville a tiré son nom, le premier, qui étoit le séjour des derniers comtes de Champagne,

est le palais où se rend la justice. L'église collégiale de Saint-Etienne en étoit autrefois la chapelle. Tout auprès est un hôpital, qu'on appelle l'*Hôtel-Dieu-le-Comte*, dont les bâtimens faisoient autrefois partie du château. On remarque encore là auprès un tertre très-élevé, d'où les comtes de Champagne avoient une vue fort étendue sur la ville & sur la campagne. Le second château est tout-à-fait ruiné ; & l'on n'en voit plus qu'une vieille tour & un pan de muraille. Le troisième château, qui étoit auprès de ce qu'on appelle la *Porte Bertefroi*, étoit si considérable, que le roi Louis *le Bègue* y reçut, en 878, le pape Jean VIII, avec grande magnificence.

Les six barons pairs de Champagne avoient aussi dans la ville de Troies leurs hôtels, qui tous ont été également détruits. L'hôtel-de-ville avoit été aussi brûlé: mais il fut rétabli cent ans après, c'est-à-dire, en 1624, bien plus magnifique qu'il n'avoit certainement jamais été. Depuis cette époque, jusqu'à 1670, on cessa de l'embellir : actuellement c'est un grand corps de logis, avec deux ailes & différens corps avancés, décorés de colonnes de marbre noir. On y voit une statue de Louis XIV, avec un groupe de marbre blanc, & une inscription en vers latins, à la louange de ce monarque. De nos

jours de zélés citoyens ont placé dans les salles de l'hôtel-de-ville les bustes des hommes illustres de Troies, des savans, des gens de lettres & des célèbres artistes qu'elle a produits.

Troies est une ancienne ville épiscopale, & dont l'évêque reçoit de grands honneurs à son entrée. Il est porté sur les épaules de quatre barons, du nombre des six grands officiers de son évêché. Ces officiers sont les seigneurs d'Anglure, de Saint-Just, des Moulins, de Rivière-Bonal, de Mery-sur-Seine, & de Poussai. Cette ville est remplie d'un nombre presqu'infini d'églises. On y compte quatorze paroisses & deux annexes; quatre abbayes d'hommes & une de filles; deux prieurés; une commanderie de Malte; cinq couvens de religieux & autant de religieuses; un séminaire; un collége, & six hôpitaux réunis sous la même administration.

L'église cathédrale, dédiée à *Saint Pierre*, est un des plus beaux édifices d'architecture gothique qu'il y ait en France, vu l'étendue du vaisseau, la hauteur des voûtes, & la beauté des proportions. Le portail & la grosse tour sont de la plus grande élégance dans leur genre; & le travail en est d'une extrême légéreté. Cette église s'appeloit anciennement *Chapelle du Sauveur*; & l'on prétend que c'est la pre-

mière que les chrétiens ayent eûe dans Troies.

Le second chapitre est la collégiale, dédiée à *Saint Etienne*, & fondée par les anciens comtes de Champagne. Elle renferme des monumens très-dignes de la curiosité des voyageurs, surtout le tombeau de Henri I, fondateur de cette église, & mort vers 1180. Il est très-historié, & chargé de gravures, de bas-reliefs, & d'inscriptions curieuses. Un autre tombeau contient les sépultures, ou du moins les cénotaphes de plusieurs princes. On y voit d'ailleurs, dans des niches, les figures de différens autres princes, dont les corps sont ailleurs. On trouve encore dans un bâtiment de cette collégiale, les restes d'une riche & ancienne bibliothèque, qui contient quelques manuscrits beaux & rares. Le plus magnifique est le pseautier du comte Henri, dit *le Libéral*.

Le troisième chapitre est celui de *Saint Urbain*, fondé par le pape Urbain IV, natif de Troies même, & fils d'un simple cordonnier, nommé *Pantaléon*. Il reçut au baptême le nom de Jacques. Des personnes charitables l'aidèrent à faire ses études; & il réussit si bien, qu'il s'attira l'admiration de ses maîtres, & mérita la protection de l'évêque de Troies, qui l'envoya étudier à Paris. Il y prit ses degrés dans l'université,

& fut nommé curé dans la ville de Laon, par l'évêque même, puis chanoine de la cathédrale, & enfin archidiacre. Il fut choisi pour faire une mission dans les pays les plus reculés du Nord, & y opéra de si grandes conversions, que s'étant rapproché du centre de l'Europe, & étant archidiacre de Liége, il fut élevé, en 1261, sur le trône pontifical. Le nouveau pape fit bâtir, trois ans après, dans sa propre patrie, une église au lieu même où étoit sa maison paternelle; & y établit un chapitre, composé de trois dignités & de neuf chanoines qui subsistent encore. Cette église fut finie par son neveu, qu'il avoit fait cardinal. Elle est belle, dans le goût de l'architecture gothique.

La plus remarquable des abbayes de Troies, est celle de *Saint-Loup*, déjà connue dès le septième siècle, & occupée par des religieux de l'ordre de Saint Augustin. L'église en est ancienne, & d'une architecture belle & singulière, en forme de croix. La chapelle de Saint Augustin est d'une grande magnificence. On y voit des bas-reliefs & des sculptures très-belles, ainsi qu'au tombeau d'un abbé de Saint-Loup, nommé *Nicolas Fréjot*, qui étoit fils d'un maréchal, & qui portoit pour armes trois fers à cheval. Cet honnête abbé, après avoir fait beaucoup

de bien à son bénéfice, de son vivant, laissa de quoi se faire élever un mausolée de marbre blanc, sur lequel on voit un corps rongé par les vers, d'un travail admirable. On conserve encore dans cette abbaye quelques manuscrits précieux & très-anciens.

Dans la paroisse de Saint-Nicolas, on voit une représentation du saint-sépulcre de Jérusalem, très-ressemblante. C'est un monument des voyages que les comtes de Champagne firent à la Terre-Sainte, & de l'honneur qu'eut un d'eux d'être roi de Jérusalem par sa femme.

Le couvent des dominicains, fondé, en 1232, par le fameux Thibaut dit *le Chansonnier*, comte de Champagne, & roi de Navarre, offre, à l'entrée de l'église, une très-belle statue de Saint Dominique; dans le chœur des religieux, des stalles d'un travail exquis, & dans la bibliothèque plusieurs beaux bustes & ouvrages de sculpture.

La ville de Troies, dont le principal commerce consiste en toile, est du domaine du roi, & n'en a jamais été aliénée depuis la réunion de la Champagne à la France. Il y a plus de deux cents fiefs qui relèvent de la tour du château de Troies. Le bailliage est un des plus beaux du royaume; & le présidial est de la première institution, c'est-à-dire, de l'an 1551.

C'est dans cette ville que se fit, sous le malheureux règne de Charles VI, le mariage de Catherine de France sa fille, avec Henri V, roi d'Angleterre; alliance qui pensa faire perdre la couronne à la descendance masculine de Hugues Capet.

Plusieurs hommes illustres ont pris naissance dans cette ville. Tels sont *Jean Passerat*, poète; Pierre & François *Pithou*, frères, savans célèbres, dont les ouvrages de droit & de littérature sont très-estimés; le P. *Caussin*, jésuite, prédicateur & confesseur de Louis XIII; le P. *Lecointe*, oratorien, auteur des Annales ecclésiastiques de France; Pierre *Mignard*, premier peintre du roi; & François *Girardon*, sculpteur comparable aux plus habiles de l'antiquité.

A une demi-lieue de Troies, est l'abbaye de *Montier-la-Celle*, fondée dès le septième siècle, & de laquelle est sorti le grand Saint Robert, fondateur de l'ordre de Citeaux. L'église en est très-belle, & l'architecture en est estimée. Il y a quelques beaux morceaux de sculpture; les vitrages sont très-bien peints; & l'on voit dans le trésor les reliques les plus précieuses.

De toutes les autres abbayes de cette élection, la plus remarquable est celle de *la Rivoure*, occupée par des bernardins.

L'église bâtie, ainsi que le couvent, de briques & de bois, offre de très-beaux morceaux de sculpture, & des bas-reliefs admirables, un très-bon tableau, représentant une descente de croix, &c. On montre encore dans le couvent plusieurs meubles de bois du temps de Saint Bernard; & il y a quelques manuscrits précieux dans la bibliothèque.

A deux petites lieues sud de Troies, est le bourg d'*Isles-Aumont*, chef-lieu du duché d'Aumont. La terre érigée, en 1665, en duché-pairie sous ce nom, appartenoit, au seizième siècle, au duc de Nevers, de la maison de Gonzagues, & s'appeloit le marquisat d'*Isles*. Il n'y a pas de château: mais il s'y en trouvoit un autrefois, qui étoit très-fort & sur un tertre élevé, d'où l'on découvre la rivière de Seine. Le marquisat de *Chapes*, qui dépend de ce duché, est aussi une très-belle terre.

Piney, au nord-est de la même ville, est le chef-lieu d'une autre terre, érigée en 1581, en duché-pairie sous ce nom, en faveur de François de Luxembourg. Ce duché ayant passé successivement à deux héritières, tomba enfin dans une branche de la maison de Montmorenci, en faveur de laquelle l'érection fut renouvelée en 1661. Le terrein n'en est rien moins que fertile. Il est marécageux, bourbeux &

de difficile abord. Mais les bois & l'étendue de la mouvance font que cette terre est aussi considérable qu'elle est noble.

Le duché de *Beaufort* dépend aussi de l'élection de Troies, quoique fort éloigné de cette ville. Il fut érigé en simple duché, par Henri IV en 1597, pour Gabrielle d'Estrées, & passa par conséquent à la maison de Vendôme. En 1688, le dernier duc de ce nom le vendit au grand maréchal de Montmorenci-Luxembourg, pour qui l'érection fut renouvelée ; & il prit alors le nom de duché de Montmorenci. Comme ce duché est femelle, il a passé par filles, du premier rameau de la branche de Montmorenci-Luxembourg, dans la branche aînée de toute la maison de Montmorenci. Mademoiselle de Montmorenci, petite-fille du dernier maréchal de Luxembourg, ayant épousé M. le marquis de Montmorenci-Fosseuse, ils portent l'un & l'autre le titre de duc & de duchesse de Montmorenci.

La ville la plus considérable de l'élection de Troies, après cette ville, est *Méry-sur-Seine*, à six lieues de Troies. On y compte à-peu-près mille habitans, avec une paroisse & un prieuré de bénédictins.

Celle d'*Arcis-sur-Aube* est au moins aussi grande. Elle n'est qu'à trois lieues

de Troies, & a un commerce assez étendu de blé, qui descend à Paris par l'Aube & la Seine. C'étoit autrefois une bien plus grande ville : il en est question sur ce pied dans le cinquième siècle.

Le bourg de *Plancy* avoit anciennement ses barons, & fut érigé en marquisat pour la famille des Duplessis-Guénegaud, qui a fourni deux secrétaires d'état. Celui de *Villemaure*, ayant été acquis par le chancelier Séguier, fut, sur la fin de la vie de ce magistrat, érigé, en sa faveur, en duché-pairie. Le chancelier n'ayant eu que des filles, qui avoient épousé deux ducs & pairs, le duché est éteint.

L'élection de *Châlons* est moins considérable que celle de Troies, ne contenant que cent quatre-vingt-sept paroisses. Elle est toute en plaines : mais c'est un terrain sec qui rapporte peu de bons grains. Les seigles se consomment dans le pays, & les avoines sont transportées à Paris. Il y a quelques portions de vignes dans des cantons qui produisent d'assez bons vins, & ce n'est pas là le grand commerce de l'élection : les blés passent aussi par une autre route. Il y avoit autrefois des manufactures d'étoffes de laine : mais elles sont tombées. Cependant la résidence de l'intendant, qui y est établie depuis le siècle dernier, a été la cause qu'on a travaillé à

les relever. On y fait beaucoup de toiles, du moins à présent, & elles se débitent dans les foires qui se tiennent à Châlons quatre fois l'an.

Cette ville est située sur la Marne, & tire, dit-on, son nom (en latin *Catalaunum*) des champs longs, ou campagnes vastes & longues, & cultivées, qui l'entouroient. C'est dans ces plaines qu'en 452, Mérovée, regardé comme le troisième roi de France, Théodoric, roi des Visigoths, & Aëtius, général romain, combattirent contre le terrible Attila, roi des Huns. Ce barbare s'avança jusqu'aux portes de Châlons; & *Saint Alpin*, alors évêque de cette ville, vint à bout, par ses prières, de l'empêcher d'y entrer & de la piller. Les Huns ayant continué leur route jusqu'à Orléans, y reçurent quelque échec, & revinrent sur leurs pas vers Châlons. C'est alors qu'ils rencontrèrent les trois généraux que je viens de nommer. La bataille se livra: Théodoric, roi des Visigoths fut tué; mais les deux autres défirent Attila, qui se rejeta d'un autre côté, & passa en Italie par le haut des Alpes.

La lumière de l'évangile avoit déjà été portée dans Châlons, dont *Saint Mémie*, romain, de la famille illustre & consulaire des Memmius, fut l'apôtre & le premier évêque. Il mourut, dit-on, l'an 126

de notre ère, âgé de cent dix ans. Nous ne voyons aucun événement bien remarquable (à l'exception de celui que je viens de rapporter) sous ses successeurs jusqu'au douzième siècle, qu'ils commencèrent à jouir des honneurs de la pairie. L'évêque, *Gui de Joinville*, est le premier qui en fut revêtu, en 1179, au sacre de Philippe-Auguste. On croit que ce prélat mourut dans une expédition à Jérusalem, en 1190, & qu'il fut enterré dans la vallée de Josaphat.

Sous l'épiscopat d'*Archambaut*, le diocèse de Châlons souffrit beaucoup par les ravages des Anglais, qui désolèrent la France pendant les règnes de Charles V & de Charles VI. Ils continuèrent durant l'épiscopat du cardinal *Louis*, *duc de Bar*, durant celui de *Charles de Poitiers*, & celui de *Jean de Saarbruck*. En 1429, les Anglais & les Bourguignons voulurent escalader la ville de Châlons: mais ils furent repoussés. Ils revinrent l'année suivante, & eurent encore de plus mauvais succès. Les Châlonnois firent une sortie, & les battirent complètement. Enfin, ils furent si fidèles au roi Charles VII, que ce monarque s'établit à Châlons, pendant que la Pucelle d'Orléans préparoit les moyens de le conduire à Reims, où il se fit sacrer.

Cette ville témoigna aussi sa fidélité à

Henri III & à Henri IV, contre les Guises & la ligue. Une partie du parlement de Paris, fidelle à son roi légitime, s'y établit, & c'est ce parlement qui eut le courage de faire brûler publiquement une bulle du pape Sixte V, qui osoit déclarer Henri IV incapable de succéder à la couronne. C'est aussi à Châlons que fut frappée la première monnoie au coin de ce monarque.

La ville de Châlons est d'une forme presque ronde, & entourée de fossés que la Marne remplit d'eau. Ses fortifications ne consistent qu'en des murs qui soutiennent des remparts plantés d'arbres, avec quelques boulevards, qui forment d'assez belles promenades. Mais il y en a une encore plus agréable hors de la ville, & qu'on distingue en grand & en petit *Jard*. Les allées s'étendent le long de la Marne jusqu'au château de *Sarry*, à une demi-lieue de la ville, & qui appartient aux évêques de Châlons. Elles sont arrosées par deux petits ruisseaux, qui s'y jettent, après avoir traversé la ville. L'un s'appelle le *Mau*, & l'autre le *Nau*. Ces eaux rendent la ville très-propre, qui d'ailleurs est bien pavée, & contient douze à treize mille habitans. Mais la plûpart des maisons sont construites en bois.

On voyoit encore, au seizième siècle, dans cette promenade du *Jard*, une claire

de pierre de taille, dans laquelle on prétend que prêcha, environ l'an 1546, Saint Bernard, devant le pape Eugène III, le roi Louis *le Jeune*, & une multitude infinie de peuple; & cette prédication détermina le monarque à partir pour la croisade. Ce monument fut détruit en 1681, au grand regret des habitans de Châlons.

L'église cathédrale de cette ville, dédiée à *Saint Etienne*, subsiste, en partie, depuis le douzième siècle, & fut consacrée, en 1147, par le pape Eugène III. Elle étoit surmontée d'une tour, avec un clocher en flèche très-élevé, qui avoit été bâti en 1520, & qui fut brûlé par le feu du ciel en 1668. L'incendie & la chute endommagèrent beaucoup la couverture & la voûte de l'église. Mais elles furent rétablies; & l'église n'en devint que plus belle. Le jubé est superbe, & le chœur & le grand autel sont ornés de marbres de différentes couleurs, qui font un très-bel effet. Le chapitre est très-nombreux, composé de huit dignités, trente chanoines, & environ cinquante chapelains & ecclésiastiques du second ordre.

Il y a dans Châlons deux collégiales dépendantes de la cathédrale; l'une, dédiée à la Trinité, a neuf chanoines, dont un est curé; l'autre, dédiée à Notre-Dame, a onze chanoines, y compris le

turé. On avoit autrefois surnommé celle-ci *Notre-Dame-en-Vau*, parce qu'elle étoit dans un vallon : mais elle se trouve aujourd'hui dans le centre de la ville. L'église en est grande, belle, & toute couverte de plomb. Elle a cinq clochers, quatre grands & un plus petit. Le grand autel est revêtu d'argent doré, & les orgues sont magnifiques. Le cimetière & les charniers méritent quelqu'attention.

Outre ces trois églises, on compte à Châlons onze paroisses, deux abbayes d'hommes ; quatre couvens d'ordres mendians ; quatre maisons de religieuses, un séminaire, un collége, & deux grands hôpitaux. L'abbaye de *Saint Pierre-au-Mont* est très-ancienne ; & l'on prétend même qu'une vieille tour qui y touche, étoit un temple de païens, qui fut converti en église par l'évêque *Saint Mémie*. Le couvent des cordeliers est du temps de Saint François, & a une église fort ornée. Celui des dominicains a été aussi bâti du temps de Saint Dominique. Le réfectoire est un des plus beaux qu'il y ait dans aucun couvent de moines : c'est là que le parlement, fidèle à Henri III & à Henri IV, s'assembloit du temps de la ligue. L'église en est grande & belle, & le chœur est séparé de la nef par une grille de fer bien travaillée.

L'hôtel-de-ville mérite d'être vu. La façade en est ornée de piédestaux & de pilastres, & les arcades sont d'une très-belle architecture. La construction en fut commencée sous le règne de François I, & ne fut achevée que sous Henri IV. Le bailliage a sa coutume particulière. Le présidial n'y fut établi qu'en 1637 ; mais le bureau des finances y est depuis 1571. Si ce dernier illustre la ville, d'un autre côté, les privilèges dont jouissent les membres de ce tribunal sont cause que de riches négocians, bourgeois & cultivateurs abandonnent le commerce.

L'évêque de Châlons est seigneur de l'ancienne cité ou haute ville ; & c'est le siége de sa pairie ecclésiastique, dont la justice est exercée par un bailliage ducal. Mais le reste de la ville & des fauxbourgs appartient au roi ; & l'échevinage exerce la justice en première instance, qui va par appel au bailliage royal. Par conséquent l'autorité de l'évêque n'y peut pas contredire celle du monarque.

A deux lieues de Châlons est le village de *Notre-Dame-de-l'Epine*, qui, avant le quinzième siècle, n'étoit qu'un hameau dépendant de la paroisse de Melette, & dont voici comme l'on raconte l'origine. En 1400, des bergers de ce petit lieu, gardant leurs troupeaux pendant la nuit,

apperçurent un buisson d'épines placé sur une élévation assez haute pour être vue de loin, & qui étoit tout en feu. Ils y coururent, & remarquèrent au milieu des flammes une image de la Vierge tenant son fils entre les bras. Cependant le lendemain, au jour, le buisson se trouva aussi vert qu'il eût pu jamais l'être, sans aucune marque d'incendie. Ce prodige se renouvella pendant plusieurs nuits. Tous les cantons y accoururent; & les curés des environs enlevèrent avec respect l'image miraculeuse, & la placèrent dans une chapelle presque abandonnée, où elle opéra un nombre infini de guérisons.

Peu d'années après on transforma cette chapelle en une belle église. Tout le pays contribua à sa construction; & elle devint fort magnifique, malgré les troubles qui agitoient le royaume. Charles VII étant venu à bout de les pacifier, fit de grands biens à l'église de *Notre-Dame-de-l'Epine*. Les villages de Melette & de Coursol furent abandonnés pour grossir le nouveau village qui se forma autour de la nouvelle église, & l'une des deux paroisses y fut transportée. Le roi Louis XI s'étant trouvé enfermé dans Péronne par le duc de Bourgogne, fit vœu d'aller en pélerinage à Notre-Dame-de-l'Epine. Il y fut à pied de Châlons, fit achever la nouvelle église, la

renta; & elle fut mise, en 1529, dans l'état où elle est aujourd'hui. Pendant le cours de ce siècle, les huguenots essayèrent plusieurs fois de la piller; mais le seigneur du village & les habitans la défendirent vigoureusement, & empêchèrent le pillage: ils obtinrent à cette occasion de beaux privilèges.

Les baronnies les plus considérables de l'élection de Châlons, sont celles de *Baye*, à laquelle est attachée l'honneur de porter l'évêque à son entrée dans sa ville épiscopale; celle de *Beaupré*, appartenant à la maison de Choiseul, dont une branche en porte le nom; celle de *Bonnet*, que possède la maison du Châtelet, & celle de *Blaizé*, dépendante du comté de *Hend*, qui est à la maison de Clermont d'Amboise.

On trouve dans cette élection deux petites villes, dont l'une, appelée *Fère* champenoise, a environ quinze cents habitans: l'autre, nommée *Passavant*, est plus petite & moins peuplée. Mais la plus remarquable, après Châlons, est celle de *Vertus*, chef-lieu d'une belle terre & d'un canton dont dépendent plus de quatre-vingts fiefs ou villages, & qui étoit connu dès le temps des Romains & de nos premiers rois, sous le nom latin de *Pagus Virtudensis*. Il y a apparence que Clovis, ou quelqu'un

de ses descendans, donna cette terre aux archevêques de Reims, qui en jouirent jusqu'à la fin du dixième siècle, qu'ils la cédèrent aux premiers comtes de Champagne, qui leur en firent long-temps hommage. Après la réunion de cette province à la couronne, le roi Jean donna cette terre à Jean Galéas Visconti, duc de Milan, dont la fille épousa le duc d'Orléans, fils de Charles V. Marguerite d'Orléans la porta à son mari Richard de Bretagne; & elle passa à François leur fils, duc de cette même province. Celui-ci en disposa en faveur de son fils naturel, nommé François comme lui, & qui fut aussi comte d'Avaugour. Les descendans de ces bâtards de Bretagne ne se sont éteints que de nos jours. Le dernier comte de Vertus a fait son héritier M. le maréchal prince de Soubise.

Cette petite ville est assez considérable, & renferme dans son enceinte une église collégiale & deux abbayes. Quoique les environs en soient si mauvais, qu'on les surnomme la *Champagne Pouilleuse*, néanmoins le côteau, au pied duquel la ville est située, produit d'assez bon vin. A une demi-lieue est une montagne appelée le *Mont-aimé*, ou *Mont-ami*, sur lequel il y avoit autrefois une place très-forte, qui dépendoit du comté de Vertus. Elle soutint,

en 1407, un siége long & mémorable contre les Anglais. Mais elle fut enfin prise & démantelée; de sorte qu'il n'en resta plus que les masures. Cinquante ans après, on rasa entièrement les débris de cette forteresse, parce qu'ils servoient de retraite aux brigands. On n'y voit plus qu'un seul pan de murailles & les fondations de quelques tours; & l'on en a fait une gareune qui appartient au seigneur de Vertus.

Je suis &c.

A Troies, ce 18 mai 1765.

LETTRE DCLXIV.

SUITE DE LA CHAMPAGNE.

VOUS vous attendez, sans doute, madame, à lire ici la description de la haute Champagne. Mais la situation m'engage à vous parler plutôt de la *Brie champenoise*, qui, comme je l'ai déjà dit, est à l'occident du centre de l'espace qu'occupent la haute & la basse Champagne. Elle a environ dix-huit lieues de longueur sur douze de

largeur, & se divise en trois parties, qui sont la Brie *Basse*, au midi; la *Haute* au nord-ouest, la *Pouilleuse*, ou *pays de Galvesse*, au nord-est. La basse renferme plusieurs élections que je vais vous faire connoître dans le même ordre que je les ai parcourues.

L'élection de *Montereau*, dont une partie est enclavée dans le Gatinois français, contient cinquante-quatre paroisses. Le terrain y produit du blé: mais les terres sont dures à labourer. Le chef-lieu, situé sur la Seine, à l'endroit où elle reçoit l'Yonne, appartenoit autrefois aux comtes de Champagne, & fut cédé par le comte Thibaut, surnommé *le Chansonnier*, au roi Saint Louis. Cette petite ville est peuplée d'environ quinze cents habitans, a un bailliage, où la justice se rend conformément à la coutume de Meaux, & une église collégiale, composée d'un dignitaire & de neuf chanoines. On y voit quatre ponts, dont deux sur la Seine & deux sur l'Yonne. C'est sur le plus grand des premiers, que le duc de Bourgogne fut assassiné, en 1409, en présence du dauphin, qui fut depuis roi sous le nom de Charles VII. On montre encore au milieu du pont, la place qui fut teinte de son sang, & dans l'église du lieu, une

grande épée que l'on dit être celle que portoit ce prince.

On trouve à *Merlange*, près de Montereau, une fontaine d'eaux minérales, savonneuses, qui passent pour être bonnes contre les maladies chroniques. On a tenté à plusieurs reprises, de les mettre à la mode.

La seconde petite ville de cette élection est *Moret*, dans le Gatinois français, sur la rive gauche de la rivière du Loing, près de son embouchure dans la Seine. C'est un domaine royal, qui a titre de comté. Mais depuis long-temps il a toujours été engagé. On prétend que, l'an 850, il se tint un concile dans cette ville, & qu'elle étoit alors fortifiée. Aujourd'hui, elle est encore entourée de murailles & de vieilles fortifications. On y voit même les ruines d'un château très-fort, dont il ne reste que le donjon, duquel relèvent un grand nombre de seigneurs, & en partie le château de Fontainebleau. Henri IV avoit donné ce domaine à Catherine de Beuil, qui prit le titre de comtesse de Moret. Il avoit eut de cette demoiselle un fils naturel, qui porta le même titre, & qui fut tué au combat de Castelnaudary, en 1632. Sa mère, après la mort de Henri IV, épousa le comte de Vardas,

& en eut une fille, qui porta de grands biens dans la maison de Rohan. Le domaine de Moret a été retiré & vendu.

On compte dans cette petite ville environ quinze cents habitans. La principale église est grande & assez belle. Il n'y a pas long-temps qu'on y voyoit un couvent de religieuses, dont la supérieure prenoit le titre d'abbesse : il est à présent détruit. C'est dans ce couvent que passa sa vie, comme religieuse, une fille légitime de Louis XIV, & de Marie-Thérèse d'Autriche, qui vint au monde absolument noire, & par conséquent très-difforme. On jugea à propos de la faire passer pour morte, & de l'enfermer dans cette maison, où elle étoit d'ailleurs servie avec beaucoup de respect, & très-bien traitée. On dit même que le roi & la reine alloient quelquefois la voir. Elle mourut bien longtemps avant eux. On a prétendu aussi qu'un ermite qui mourut fort vieux, retiré dans la forêt de Fontainebleau, qui est très-proche de Moret, au milieu des rochers, dans un lieu nommé *Franchart*, étoit ce même comte de Moret que l'on avoit cru tué à la bataille de Castelnaudary.

A un quart de lieue de Moret, est la chapelle de *Saint-Mamert*, que l'on invoque, lorsqu'on a été mordu par un chien enragé. A pareille distance d'un autre côté,

est la chapelle de *Saint-Nicaise*, en réputation pour guérir les toux les plus obstinées. Enfin à une petite lieue, est le château de *Saint-Ange*, bâti par le roi François I, pour la duchesse d'Etampes, sa maîtresse. Il est très-beau mais d'un lourd entretien, ayant beaucoup de terrasses, d'ailleurs de superbes jardins, & un beau parc. On trouve dans les environs, des roches, d'où l'on tire d'assez beau marbre. Dans cette même élection est la terre de *Dammarie*, qui est une ancienne baronnie, & d'un bon revenu. Elle appartient au chapitre de Saint-Martin de Tours

L'élection de *Nogent-sur-Seine*, composée de quarante-cinq paroisses, est traversée dans toute sa largeur par la rivière de Seine, qui, dans cet endroit, est bordée de belles prairies d'un grand revenu. On y recueille du foin en abondance, & on le transporte à Paris par cette rivière : on y nourrit d'ailleurs quelques bestiaux. Il y a peu de terres labourables ; & la partie de l'élection qui s'écarte le plus de la Seine, ne produit guères que du seigle.

Le chef-lieu, nommé *Nogent-sur-Seine*, parce qu'il est situé sur la rivière de ce nom, est un domaine royal, qui étoit déjà très-connu au neuvième siècle, & qui appartenoit aux moines de Saint-Denis.

Il

Il est depuis rentré dans les mains du roi : mais il a été successivement engagé à différens seigneurs, entr'autres, pendant long-temps, à ceux de Bouthillier de Chavigny. Il y a cependant toujours un bailliage royal régi par la coutume de Troies. Cette ville peuplée d'environ trois mille habitans, avoit autrefois des murailles, qui ont été abattues. Il n'y a qu'une église paroissiale, avec un couvent de capucins, une communauté de filles de la croix, qui prennent des pensionnaires, un petit collége & un hôtel-dieu. On y voit sur la Seine, un pont de pierre d'une seule arche, & d'une architecture très-hardie.

La petite ville de *Bray-sur-Seine* est de cette élection. C'est le chef-lieu d'une terre seigneuriale, de laquelle relèvent plus de vingt-cinq autres terres. Elle fut cédée, comme la précédente, au roi Saint-Louis, par Thibaut *le Chansonnier*, comte de Champagne. Mais par la suite, le roi Charles VII la donna au fameux comte de Denois, bâtard d'Orléans ; & elle resta dans la maison de Longueville jusqu'à la mort de la duchesse de Nemours, après laquelle elle a passé en différentes mains : elle est titrée de baronnie-pairie. On compte dans cette petite ville quatorze à quinze cents habitans, avec une collégiale,

qui en est la principale église, & un prieuré de religieuses bernardines.

Cette élection renferme aussi le bourg ou la petite ville de *Pont-sur-Seine*, qui n'a pas mille habitans. Quoique Bouthillier de Chavigny, secrétaire d'état sous Louis XIII & le cardinal de Richelieu, n'en fût qu'engagiste, il ne laissa pas d'y faire bâtir un superbe château, qui subsiste encore, & qui n'est sorti de sa famille que de nos jours. *Androuet du Cerceau*, dans son ouvrage intitulé, *les plus excellens bâtimens de France*, le met au nombre des plus beaux du royaume. Il y a dans cette petite ville un prieuré de bénédictins, & à environ une lieue plus loin l'abbaye de *Scellières*, de l'ordre de Citeaux, fondée en 1167.

A une distance à peu près pareille de Nogent, sur un petit ruisseau qui se jette dans la Seine, est l'abbaye des filles du *Paraclet*, fondée, au douzième siècle, par le fameux *Abeilard*, le plus bel esprit de son siècle, & un des hommes les plus malheureux. D'après la permission que lui donna l'abbé de Saint-Denis de se retirer dans une solitude, il choisit ce lieu, & y demeura quelque temps. L'abbé Suger ayant chassé les religieuses du monastère d'Argenteuil, Héloïse, qui étoit à leur tête, les conduisit au Paraclet. Abeilard

leur céda la place, & se retira à Cluni, où il mourut dans les bras du fameux abbé Pierre le Vénérable, qui permit que le corps d'Abeilard fût transporté au Paraclet. Héloïse le reçut, & le fit d'abord déposer dans une chapelle dédiée à Saint-Denis, qui lui avoit servi d'hermitage. Après la mort d'Héloïse, il fut transporté dans le chœur de la nouvelle église, bâtie pour les religieuses, & dédiée à la Trinité ou au Saint-Esprit, sous le nom de *Paraclet*. On l'y voit encore; & de nos jours, on a même remis plus en honneur & en évidence les tombeaux d'Héloïse & d'Abeilard.

Il ne reste d'ailleurs aucun autre monument d'antiquité civile ni ecclésiastique au Paraclet, si ce n'est l'usage, où sont les religieuses de chanter, le jour de la Pentecôte, une partie de l'office en grec. Cet usage est, dit-on, fondé sur ce qu'Héloïse, qui étoit très-savante dans cette langue, l'avoit apprise à ses religieuses, & les avoit accoutumées à chanter ainsi les louanges de Dieu.

L'élection de *Provins* contient cinquante-neuf paroisses, & n'a d'autre ville que celle qui lui donne son nom, & qui est regardée comme la capitale de la Basse-Brie. Elle est située sur la rivière de Vouzie, & divisée en deux parties, la ville

haute & la basse, toutes deux ceintes de murailles, & par tout environnées de belles promenades. C'est dans la ville haute que sont les ruines du château des comtes de Champagne, qui étoit fortifié à l'antique, avec des tours & de beaux fossés. On prétend que l'on voyoit encore, il n'y a pas long-temps, sur de vieilles murailles de ce château, des traces des chansons, que le comte Thibaut *le Chansonnier* y avoit écrites lui-même, paroles & musique. La ville basse est bien plus peuplée que la haute. Cependant en tout, on n'y compte pas plus de cinq mille habitans.

On voit dans cette ville quatre églises collégiales, quatre paroisses, quatre couvens de moines, quatre de religieuses, un collége & deux hôpitaux. Il y a aussi un bailliage royal, & un présidial de la création des présidiaux, c'est-à-dire, du règne de Henri II. On juge à ce bailliage suivant la coutume de Meaux, sauf quelques usages locaux.

Nous avons quelques raisons de croire que la ville & le château de Provins étoient déja connus sous la seconde race de nos rois. On trouve en effet des sols & des écus frappés de ce temps-là, avec cette inscription : *Castris Pruvinis* ou *Pruvino*. Il y en a même sous les rois de la troi-

sième race; & l'on parloit autrefois du sou & de la livre de Provins, comme du sou & de la livre Parisis.

Le domaine de cette ville est engagé depuis long-temps. Mais il y a dans les environs quelques terres considérables, qui relèvent toujours de la grosse tour, entr'autres six marquisats, une vicomté & trois baronnies, érigés depuis long-temps. On recueille dans cette élection, beaucoup de blé, qui se débite dans les foires & marchés de cette ville, très-fréquentés à cause de leur franchise. Le vin qu'elle produit, est peu estimé, & se consomme dans le pays.

L'élection de *Sézanne* est plus grande que la précédente, & contient soixante-quinze paroisses. La ville de ce nom, située dans une plaine, sur une petite rivière, éprouva, en 1632, un grand incendie, qui consuma plus de douze cents maisons. Elle a été rebâtie, & se trouve actuellement moins belle, mais aussi étendue. Les murailles en sont d'une grande élévation, avec de bons parapets, de beaux remparts, & entourées de larges fossés. Cette ville, peuplée d'environ cinq mille habitans, étoit, au douzième siècle, très-forte. Mais en 1229, le fameux Thibaut, comte de Champagne, & roi de Navarre, fit démolir la plus grande partie de ses

fortifications, de peur que ses voisins, qui étoient ses ennemis, ne s'en emparassent. Il ne conserva que celles du château; & la ville est aujourd'hui réduite à ce qui en faisoit l'enceinte. Ce qui a été détruit, enveloppoit les faubourgs.

En 1423, cette ville soutint un long siége contre les Anglois, qui avoient à leur tête le comte de Salisbury, & ne fut prise qu'après trois mois d'attaques & de défenses également vigoureuses. En 1566, elle fut assiégée par les huguenots, qui pillèrent les églises & les couvens, & y mirent le feu. Il y avoit encore alors quelques traces d'antiquité, qui prouvoient qu'elle avoit été connue dès le temps des Romains. Il n'en reste plus à présent aucune.

Le domaine de Sézanne a appartenu de toute ancienneté aux comtes de Champagne, & a souvent servi de douaire aux comtesses leurs épouses. L'une d'entr'elles, qui étoit reine, ou de France, ou de Navarre, & qu'on croit avoir été la femme de Philippe *le Bel*, aimoit beaucoup ce séjour, & avoit fait bâtir tout auprès un château, dont il reste au moins le parc. Ce domaine passa, vraisemblablement sous le règne de Charles V, à la maison d'Orléans; & l'on voit encore dans la ville, la place, plutôt que les vestiges d'un

palais que l'on appelle la *Cour d'Orléans*. Il fit partie de l'apanage du duc d'Alençon, dernier des fils de Henri II, & fut ensuite engagé aux comtes d'Angoulême, descendans, par bâtardise, du roi Charles IX. Enfin, ce domaine passa, au dix-septième siècle, par engagement, dans différentes maisons, entr'autres, dans celle d'Harcourt-Beuvron.

Il y a dans Sézanne une collégiale, qui a le titre de royale, & qui fut fondée, en 1164, par Henri, comte de Champagne, dit le *Libéral*. L'église, quoique d'une architecture ancienne & gothique, en est belle, & le portail est accompagné de deux tours assez élevées. On y compte aussi deux paroisses, dont chacune a une succursale. La construction de la principale, qui est dédiée à Saint Denis, en impose par sa solidité & l'élévation de ses voutes. L'église de la seconde, dédiée à Notre-Dame, est vaste, bien bâtie, & a un clocher remarquable par sa singularité. Il y a de plus dans cette ville un couvent de cordeliers, fondé du vivant même de Saint François, un de récollets, & une abbaye de bénédictines, qui n'existent que depuis le commencement du dix-septième siècle; un collége, & un hôpital très-bien renté. Le commerce con-

sidérable qui s'y fait, consiste en grains, en bois, & en vins assez estimés.

Le lieu le plus remarquable de cette élection, après la ville principale, est *Anglure*, petite ville située sur l'Aube. C'est une des plus anciennes baronnies de Champagne, la première de celles qui relevent de l'évêque de Troies, & dont les seigneurs sont obligés de porter ce prélat sur leurs épaules, à son entrée solemnelle dans sa ville épiscopale. La terre d'Anglure étoit autrefois possédée par des seigneurs qui ne portoient point d'autre nom. Elle a passé ensuite, comme tant d'autres, à différentes familles, les unes illustres, les autres très-bourgeoises.

Le lieu de *Barbonne* ou *Barbonnel*, dans cette élection, a aussi la prétention d'être ville. Mais elle est très-petite, & n'offre rien de bien remarquable. *Broyes* n'est qu'un bourg, qui a donné son nom à un fauxbourg de Sézanne. Les seigneurs de ce lieu fondèrent, au onzième siècle, dans leur terre, un chapitre composé de douze chanoines, qui, par le malheur des temps, ont été réduits à deux.

La dernière élection de la Basse-Brie est celle de *Coulemiers*, dont le principal lieu, situé sur la rivière de Morin, est une petite ville, qui tire son nom du grand nombre de colombiers ou de pi-

geonniers qu'elle contenoit autrefois. Elle a environ deux mille cinq cents habitans, un petit chapitre, composé de quatre chanoines seulement, une paroisse, & une belle commanderie de l'ordre de Malte. Il s'y tient toutes les semaines un gros marché, & tous les ans une grande foire. Le bailliage, qui y est établi, est régi par une petite coutume particulière. La justice y est purement seigneuriale, mais très-étendue ; car plus de trente terres à justice des environs en relèvent. Ces environs sont très-fertiles.

En 1507, le roi Louis XII donna, entr'autres terres, celle de Coulomiers à son neveu, Gaston de Foix, duc de Nemours, qui fut tué à la bataille de Ravennes, en 1512, sans laisser de postérité. Elle passa ensuite successivement, de la maison de Foix, dans celles de Luxembourg, de Clèves, & de Gonzague. Catherine de Gonzague la porta à Henri d'Orléans, duc de Longueville, qui, au seizième siècle, fit jeter les premiers fondemens du magnifique château, que l'on y voyoit encore il n'y a pas long-temps. A l'extinction de cette maison, la duchesse de Némours, qui en fut l'héritière, posséda Coulomiers; & après elle, cette terre a passé au duc de Luyne, qui a jugé à propos de démolir le château. Il ne

resté qu'une partie des fossés, qui étoient très-beaux, ayant trente toises de large, & étant remplis par la rivière de Morin, qui coule tout à travers.

Au reste, madame, en passant à Coulomiers, je me suis rappelé avec plaisir, que les jardins de ce château sont les lieux où l'on suppose que se sont passées les scènes les plus intéressantes du fameux roman intitulé, *la princesse de Clèves*.

La seconde petite ville de cette élection est *la Ferté-Gaucher*, où l'on compte environ quinze cents habitans. La justice y est seigneuriale, & ressortit à Coulomiers.

La *haute* Brie n'a qu'une élection, celle de *Meaux*, mais qui est considérable, & qui comprend même dans son étendue une partie de la Brie pouilleuse. Elle est traversée dans toute sa longueur par la Marne, qui même y fait beaucoup de sinuosités, & contient cent quarante paroisses. Une partie du sol est en terres labourables, le reste en vignes & en prairies. Le blé y est bon & en abondance, ainsi que les avoines. On y recueille beaucoup de vin : mais il est peu estimé. On y nourrit du gros & du menu bétail : mais les moutons n'y vivent pas longtemps.

Ce canton, appelé en latin *pagus Mel-*

densis (*le pays des Meldes*), étoit connu dès le temps de Jules-César, & avoit été alors habité par un peuple libre & indépendant, mais qui par la suite s'étoit soumis aux *Parisiens*, dont la capitale étoit *Lutèce*. Quant à la ville de *Meaux*, située sur la rive gauche de la Marne, nous ne savons pas bien précisément l'époque de sa fondation. Il paroît qu'elle existoit déjà au quatrième siècle, & l'on prétend que, l'an 375 de notre ère, il y avoit un temple de Mars, lorsque *Saint Sintin* y vint prêcher le christianisme. Il y mourut, dit-on, & fut enterré hors de la ville, dans un lieu sur lequel on bâtit un oratoire qui devint dans la suite une église considérable, qui fut d'abord abbaye, & est à présent une petite collégiale, composée de douze chanoines.

Sous la première race de nos rois, cette ville fit toujours partie du royaume de Paris. Sous la seconde, elle eut, selon toute apparence, ses comtes particuliers, mais amovibles. Pendant ce temps, elle fut trois fois prise & pillée par les Normands, en 885, 887, & 891. Dans la seconde de ces désolations, elle avoit pour comte un seigneur, nommé *Telebert*. Lorsque Hugues Capet fut monté sur le trône de France, *Herbert*, comte de Vermandois, descendant de Charlemagne, eut trois fils,

dont le second, nommé *Robert*, fut comte de Champagne, & le troisième, appelé *Herbert* comme son père, comte de Meaux. Celui-ci réunit, au bout de quelques années, au comté de Meaux & à la Brie, le comté de Champagne. *Herbert* eut un fils, nommé *Etienne*, qui mourut sans enfans; & la Champagne & la Brie furent alors perdues pour la maison de Vermandois.

Ces deux comtés passèrent, par une femme, à *Eudes*, déjà comte de Blois, de Chartres & de Tours, qui devint un des plus grands seigneurs du royaume. Il disputa le royaume de Bourgogne à Conrad de Souabe, dit *le Salique*. Celui-ci l'emporta, & le comte fut tué dans une bataille. Ses enfans partagèrent ses comtés, qui se réunirent sur la tête de Thibaut, premier du nom, dont le fils Etienne-Henri, mourut à la Terre-Sainte, en 1111. Son petit-fils, Thibaut II, fit avec succès la guerre au roi Louis *le Gros*, qu'il battit auprès de Meaux. Il mourut en 1152, & eut pour successeur Henri *le Riche* ou *le Libéral*, qui ne régna que trois ans. Thibaut III, comte de Champagne & de Brie, épousa l'héritière de Navarre, & eut un fils né posthume, qui fut reconnu roi de Navarre, & maintenu dans la possession des comtés de Champagne &

de Brie, par jugement des pairs de France. Ce fut ce fameux Thibaut IV en Champagne, & premier du nom en Navarre, si connu par ses chansons, & par son amour pour la reine Blanche de Castille, mère de Saint Louis. Il mourut en 1254.

Son successeur fut Thibaut V, qui avoit épousé Isabelle, fille de Saint Louis, & qui mourut sans enfans. Son frère, mari de Blanche d'Artois, n'eut qu'une fille, nommée *Jeanne*, qui épousa le roi Philippe *le Bel*, à qui elle porta en mariage la couronne de Navarre, la Champagne & la Brie. Leur fils aîné, Louis, dit *le Hutin*, hérita de l'une & de l'autre. Ce monarque n'eut qu'une fille, qui succéda sans difficulté au royaume de Navarre. Mais ses oncles conservèrent la Champagne & la Brie, comme étant de grands fiefs de la couronne. La jeune reine réclama en vain; il fallut qu'elle cédât ses comtés, en 1328, au roi Philippe de Valois.

Depuis ce temps, la ville de Meaux a appartenu à nos souverains, qui l'ont gouvernée par des vicomtes. Il y en avoit déjà du temps des comtes de Champagne. Les plus anciens étoient de la maison d'Oisy, dont les seigneurs étoient vassaux des comtes de Vermandois. Cette vicomté passa ensuite dans la maison de la Ferté-

Gaucher, de laquelle étoit Jean de Montmirel, qui, après avoir été connétable de France, se fit moine, & a été béatifié. Une petite-fille de celui-ci la porta dans la maison de Couci, & y resta pendant plus d'un siècle. Elle y étoit encore lors de la réunion de la Brie à la couronne.

Après l'extinction de la seconde maison de Coucy, des filles firent passer la vicomté de Meaux dans celles de Luxembourg & de Bourbon. En 1627, Louis de Bourbon, prince de Condé, la vendit au fameux de Béthune, premier du nom, duc de Sully, qui la transmit à ses descendans. Cependant la reine Catherine de Médicis, ayant eu Meaux pour partie de son douaire, s'en déclara comtesse, & en prit possession en 1559. Elle le céda, en 1574, au duc d'Alençon, le dernier de ses fils, qui mourut en 1584. Meaux revint alors à la reine; & à sa mort il fut réuni au domaine du roi.

On compte actuellement dans cette ville environ cinq mille habitans. Elle est divisée en *ville* proprement dite, & en *marché*; cette dernière partie de la ville en étoit anciennement regardée comme la citadelle, parce qu'elle est entourée, presque de tous côtés, par la rivière de Marne, qui lui sert de fossés : elle a d'ailleurs d'assez bonnes murailles, flanquées de

tours. La ville proprement dite est aussi fortifiée d'une pareille muraille, & entourée de marécages, formés par deux petits ruisseaux, dont l'un s'appelle le *Brasset*. Elle a d'ailleurs cinq fauxbourgs, dont quatre du côté de la ville, & un seul du côté du marché, que l'on appelle fauxbourg de *Cornillon*.

Dans cet état, Meaux a soutenu plusieurs siéges. En 1358, sous le règne du roi Jean, après la bataille de Poitiers, les Parisiens révoltés d'un côté, & les paysans de l'autre, sous le nom de *Jacquerie*, s'emparèrent de cette ville, où s'étoient réfugiées plusieurs princesses, qui se retirèrent dans le *Marché* avec le comte de Foix & le captal de Buch. Ils soutinrent un siége si vigoureusement, qu'ils repoussèrent les rebelles jusques dans la ville, où il y eut beaucoup de massacres & d'incendies. Le maire, *Jacques Soulas*, eut la tête tranchée; nombre de citoyens furent pendus, & la Jacquerie fut anéantie.

En 1420, sous le malheureux règne de Charles VI, le roi d'Angleterre vint en personne assiéger la ville de Meaux, qui suivoit le parti du dauphin, depuis roi sous le nom de Charles VII. Cette ville se défendit pendant cinq mois. Mais à la fin elle se rendit presque à discrétion; & les Anglais firent pendre plusieurs Fran-

çais. Dix-huit ans après, en 1438, le connétable de Richemont fit le siége de Meaux. Les Anglais, qui en étoient encore les maîtres, se rendirent, & eurent une capitulation honorable. L'année suivante, ils y rentrèrent, & en furent de nouveau chassés. Le *Marché* étoit toujours l'endroit de la ville, qui tenoit le plus long-temps, & donnoit le plus de peine.

Au seizième siècle, en 1521, il y eut quelques troubles dans les environs de Meaux, & il s'y livra un petit combat entre les habitans de cette ville & quelques soldats débandés. Deux ans après, les hérétiques commirent de plus grands désordres. Un cardeur de laine, nommé *Jean le Clerc*, hérétique, occasionna un véritable soulèvement, pendant lequel on brisa les images & l'on commit plusieurs excès. Ce factieux fut pris & brûlé. Mais cette fatale guerre n'en dura pas moins presque pendant tout le reste de ce siècle. Les plus grands désordres furent en 1562 & 1563. Charles IX eut, en 1567, bien de la peine de sortir de Meaux, pour rentrer dans Paris. Les Suisses l'y conduisirent au milieu de leur bataillon carré. En 1572, la Saint Barthélemi fut très-cruelle dans cette ville, qui, en 1588, se déclara ouvertement pour la ligue, & ne se soumit à Henri IV qu'en 1593.

L'église cathédrale de Meaux est sous l'invocation de *Saint Etienne ;* & ce qu'il y a de plus ancien dans ce bâtiment, est du temps de Jeanne, reine de Navarre, & femme de Philippe-*le-Bel.* L'architecture passe pour un chef-d'œuvre dans le goût gothique. Mais lors du siége qu'en firent les Anglais au quinzième siecle, une des tours fut abattue & ruinée. Dans ce siècle-ci, le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, a fait décorer le chœur & bâtir deux belles chapelles. Dans celle qui est nommée *Notre-Dame-du-Chevet*, on voit une châsse de la plus grande richesse, qui renferme les reliques de Saint Fiacre. C'est un présent de la reine Anne d'Autriche.

Les dignités, les prébendes & les semi-prébendes de ce chapitre, ont été fondées par l'évêque *Saint Gilbert*, qui ayant consenti à partager le revenu de sa mense épiscopale avec ses chanoines, vivoit en commun avec eux dans le réfectoire. L'évêché a aussi ses beautés, entr'autres un escalier de brique, à rampe douce, que l'on montre aux étrangers par curiosité.

Près de la cathédrale est l'hôtel-dieu, desservi par des religieuses de l'ordre de Saint Augustin, & un peu plus loin l'hôpital *Jean-Rose*, ainsi nommé du nom de son fondateur, bourgeois de Meaux. Il

fut établi, en 1356, pour vingt-cinq aveugles, dix enfans, avec douze lits pour les passans. La direction en fut donnée à des religieux hospitaliers de l'ordre de Saint Augustin, qui s'érigèrent par la suite en chanoines réguliers, & sont à présent de la congrégation de France, ou génovéfains.

Le faubourg de *Saint-Faron* renferme une fameuse abbaye, autrefois dédiée à la sainte croix, & qui prit ensuite le nom de son fondateur, dont les reliques y sont conservées. On voit dans l'église de cette abbaye un monument singulier & remarquable; c'est le tombeau de deux personnages, dont l'un étoit nommé *Ogier*, & l'autre *Benoît*. On a prétendu que cet Ogier étoit surnommé *le Danois*, & que c'étoit le héros d'un roman fameux, connu sous ce nom. Les partisans de la vieille opinion disent qu'Ogier le Danois ayant commis une faute grave contre Charlemagne, cet empereur lui ordonna de quitter les marques de la chevalerie, & de se faire moine dans quelque abbaye. Ogier se soumit à cet ordre; &, toujours accompagné de son écuyer, nommé *Benoît*, il essaya de plusieurs couvens, & se détermina enfin pour celui de Saint Faron de Meaux.

Il étoit assez ordinaire aux héros de nos

anciens romanciers, de finir leurs jours dans un hermitage ou un monastère. Mais il y a peu d'apparence que ce soit le véritable Ogier *le Danois*, qui ait été dans celui-ci. C'est plutôt un autre qui vivoit trois cents ans après; & peut-être cette duplicité d'Ogier a-t-elle été cause qu'on trouve dans les romans d'Ogier *le Danois*, que ce héros, après beaucoup d'exploits, fut transporté dans un pays de délices & de bénédictions, d'où il sortit au bout de plusieurs siècles.

Le fauxbourg de *Chaage* contient l'abbaye de ce nom, fondée en 1135, & occupée par des chanoines réguliers de l'ordre de Saint Augustin, de la congrégation de France, ou génovéfains. Ainsi il y a dans Meaux deux chapitres de chanoines, deux grandes abbayes d'hommes, une de filles, quatre prieurés, six paroisses, un couvent de mathurins, un de cordeliers hors de la ville, un de capucins, un de religieuses ursulines, trois hôpitaux & un séminaire.

La justice se rend dans cette ville par le bailliage, auquel est joint un présidial. La loi du pays est la coutume de Meaux, rédigée en 1509. Un des principaux objets de son commerce sont les fromages de Brie, dont on connoît la bonté dans les provinces septentrionales de France.

Germigny, sur la Marne, & à une lieue est de Meaux, est un village qui appartient aux évêques de cette ville. Ils y ont une maison de campagne, que plusieurs d'entr'eux ont eu soin d'embellir. La situation en est, sinon belle, du moins singulière.

A deux petites lieues de la même ville, est le prieuré de *Saint-Fiacre*, dans l'endroit même qu'étoit l'hermitage ou solitude de ce saint, patron de la Brie. L'origine de l'espèce de ridicule qu'on a jeté sur ce nom, en le donnant à des carrosses de louage, vient de ce que le premier établissement a été fait à l'enseigne de Saint Fiacre. On croit que ce saint étoit fils d'un roi d'Ecosse ou d'Irlande. La reine Anne d'Autriche fit, en 1641, un pélerinage dans ce saint lieu, & entendit, en dehors de l'église, les messes qui se disoient en dedans les portes ouvertes, parce que Saint Fiacre avoit constamment refusé l'entrée de sa chapelle à toutes les personnes du sexe.

Tout-à-fait au midi de cette élection, est la petite ville de *Crécy*, qui a un bailliage. Par de-là est une grande & belle forêt, bien percée, qui porte le même nom. A l'entrée de cette forêt, on voit les ruines d'un très-ancien château, nommé *Bec-oiseau*. Il a autrefois appartenu à

nos rois, qui l'ont habité en différens temps.

On voit aussi, à l'occident de Meaux, le lieu où étoit le château royal de Monceaux, qui passoit pour un des beaux bâtimens de France. Il avoit été bâti, en 1547, par Catherine de Médicis. Henri IV le donna à Gabrielle d'Estrées; & à cette occasion, il fut embelli. Après la mort de cette dame, qui portoit le titre de marquise de Montceaux, il fut réuni au domaine. Henri IV & Louis XIII y alloient souvent, & y faisoient des parties de chasse. Il fut abandonné sous le règne de Louis XIV & il a été entièrement démoli sous celui de Louis XV.

A l'extrémité de cette élection, vers l'île de France, est le bourg de *Dammartin*, dont le nom vient, selon toute apparence, de quelque ancien seigneur qui s'appeloit *Martin*. C'est, en effet, depuis long-temps une belle terre, érigée en comté. On y voit encore les ruines de son ancien château, qui passoit pour très-fort & très-beau. Il n'y a dans ce bourg que trois cents cinquante habitans; mais les jours de marché, il est fort peuplé, & il s'y fait un grand commerce de blé & de grains de toute espèce. Outre l'église paroissiale, il y a une petite collégiale, dont Antoine de Chabannes, grand-maître de

France, & comte de Dammartin, a été un des principaux bienfaiteurs. Après l'extinction de la branche aînée de cette maison, si puissante & si illustre à la fin du quinzième siècle, & au commencement du seizième, les Montmorenci possédèrent le comté de Dammartin, & c'est de leurs mains qu'il passa dans la branche des Bourbon-Condé. M. le prince de Condé en est aujourd'hui comte & seigneur, aussi-bien que de *Longperier*, & de plusieurs autres paroisses & villages des environs.

A peu de distance de Dammartin, est le bourg de *Juilly*, remarquable seulement par une ancienne abbaye de chanoines réguliers, fondée en 1182, & qui est devenue un collége (1), dirigé par les pères de l'oratoire. Les bâtimens en son beaux, & les jardins vastes. Le général de cet ordre, représentant l'abbé de Juilly, est seigneur du bourg, & nomme à la cure.

Dans la partie de cette même élection, qui se trouve sur les frontières du Valois, est l'abbaye ou maison de *Cerfroi*, chef-lieu de l'ordre des trinitaires ou mathu-

---

(1) Depuis 1776, c'est une école royale militaire, où un certain nombre de jeunes gentilshommes sont élevés aux frais du roi.

rins, fondé, au douzième siècle, par le bienheureux Felix de Valois & Saint Jean de Mata. Leur général devroit y résider : mais il se tient ordinairement à Paris.

Les principales terres qu'offre cette élection, du même côté du Valois, sont *Trêmes & Gèvres*, érigées en duché pour une branche cadette de la famille de Potier, dont la branche aînée est restée jusqu'à nos jours dans le parlement ; *Coupevray*, qui, depuis plus d'un siècle, est dans la maison de Rohan-Guémenée ; *Fresne*, où il y a un beau château, & acquise par un d'Aguesseau, qui a aussi acheté la terre de *Compans*, long-temps possédée par la famille de Harlay ; *Nantouillet* qui a appartenu au chancelier Duprat ; enfin *Quincy*, qui, avec ses appartenances, forme une des terres les plus considérables de ce canton.

En remontant la rivière de Marne, on trouve la petite ville de *La Ferté-sous-Jouarre*, ainsi nommée parce qu'elle est en effet au-dessous de l'abbaye de ce nom, à l'embouchure de la petite rivière de Morin. Le canton, où elle est située, s'appelle, dans les anciens titres, *Galleresse*, nom qu'on fait venir de celui des *Vadicasses*, qui, du temps de Jules-César, s'étendoient jusqu'à cet endroit. Cependant ce canton de *Galleresse* s'étant trouvé

placé dans la Brie, a été cause qu'on l'a nommé d'abord *Brie-Galeuse*, & ensuite *Brie-Pouilleuse*: Cette petite ville ne renferme qu'environ mille habitans. Elle est néanmoins divisée en trois parties, dont celle du milieu est une île formée par la Marne, & dans laquelle il y a un beau château.

Le village de *Jouarre* n'en est qu'à une petite demi-lieue, & n'a qu'environ trois cent cinquante habitans. Il est renommé à cause de son abbaye, & de l'église collégiale & paroissiale qui en dépend. Cette abbaye fut fondée au septième siècle, sur une hauteur, où il y avoit un temple dédié à Jupiter, *Jovis ara*; & c'est de là, dit-on, que vient le nom de *Jouarre*. Dans les siècles suivans, presque toutes les abbesses furent des filles de la plus haute naissance. Magdeleine d'Orléans, sœur naturelle de François I, mit la réforme dans ce monastère, & mourut en 1543. Louise de Givry, qui lui succéda, embellit beaucoup les bâtimens, & fut remplacée par sa nièce, Charlotte de Bourbon-Montpensier. Mais celle-ci qui avoit protesté contre ses vœux, se déclara bientôt calviniste, & se retira en Allemagne avec quelques religieuses de son parti, qui toutes s'y marièrent. L'abbesse, Charlotte de Bourbon, épousa Guillaume de Nassau, prince

prince d'Orange. Jeanne de Bourbon prit, après la fuite de sa sœur, le gouvernement de Jouarre. Elle mourut en 1586, & fut remplacée par une troisiéme sœur, qui ne mourut qu'en 1624. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, il y a eu à Jouarre deux abbesses de la maison de Lorraine, & de la maison de Rohan.

Cette Brie *pouilleuse* n'a qu'une élection, celle de *Château-Thierry*, qui contient cent dix-neuf paroisses, & une forêt de deux mille arpens. Une partie des terres sont d'un petit rapport. Le reste produit de bons grains; & l'on en tire une grande quantité de vins assez bons, qui se transportent jusqu'à Paris par la Marne. Il y a d'ailleurs de gros pâturages le long de cette rivière, sur laquelle est situé le chef-lieu, regardé comme la capitale de toute cette partie de la Brie.

On fait remonter l'étymologie de *Château-Thierry* jusqu'au règne de Thierry, fils de Clovis, qui ayant partagé le royaume avec ses frères, eut pour sa part l'Austrasie. C'est lui, dit-on, qui fit bâtir dans l'endroit où est cette ville, le château auquel il donna son nom. Ce château appartint, dans la suite, au fameux Herbert, comte de Vermandois, qui y retint prisonnier, pendant un temps, le malheureux Charles *le Simple*, un de nos rois de

la seconde race. Il passa avec la Brie Champenoise, de la descendance d'Herbert, à celle de Robert *le Fort*, & fut réuni à la couronne, comme le reste de la Champagne, par le mariage de Jeanne de Champagne, reine de Navarre, avec le roi Philippe *le Bel.*

Cette ville a été trois fois érigée en duché-pairie; 1°. par Charles VI, pour Louis d'Orléans son frère: elle fut réunie à la couronne, lorsque Louis XII, petit-fils de ce premier duc, monta sur le trône; 2°. par Charles IX, en faveur du duc d'Alençon, le dernier de ses frères, qui mourut en 1584; 3°. au dix-septième siècle, pour le duc de Bouillon de la maison de la Tour-d'Auvergne, dont les descendans en sont encore possesseurs. Elle souffrit beaucoup dans les guerres de la ligue, & fut pillée alors par les Espagnols.

On y compte trois fauxbourgs, dont l'un est séparé par un beau pont sur la Marne, que l'on passe avant d'y arriver; trois paroisses, dont l'une est dans le château, qui domine sur la ville; une abbaye de chanoinesses régulières de Saint Augustin; un autre petit couvent ou communauté de filles de la congrégation; un couvent de minimes, un de cordeliers; un de capucins; un collége & trois hôpitaux. Il y un bailliage & un présidial, qui ressor-

tiſſent au parlement de Paris, comme tout le reſte de la Champagne. On n'y trouve rien de bien beau, que la vue. C'eſt la patrie du poète ingénieux & naïf Jean de *la Fontaine*.

La plus conſidérable des villes de cette élection, après Château-Thierry, eſt *Fère en Tartenois*. Ce premier mot indique qu'elle eſt au milieu des bois : quant au ſecond, on en ignore l'étymologie. Elle renferme près de trois mille habitans; & il s'y tient par an quatre foires, & toutes les ſemaines un marché, qui la rendent aſſez riche & peuplée.

La petite ville de *Coincy* eſt bien moins grande & n'offre rien de remarquable. Celle de *Montmirel* ou *Montmirail* n'a que ſeize cents habitans. Elle eſt appelée en latin *Mons mirabilis*, (*Mont admirable.*) On ne peut cependant pas dire au pied de la lettre, qu'elle mérite ce nom. Mais c'eſt une très-belle terre, qui, quoiqu'elle n'ait jamais eu que le titre de baronnie, eſt néanmoins très-ſeigneuriale. Plus de quatre-vingts ſeigneuries en relèvent. Elle a relevé elle-même autrefois de Château-Thierry : mais elle a été diſtraite de ſon reſſort. Il y a un couvent de bénédictines.

Nogent l'Artault n'a qu'environ mille habitans. Ce nom lui vient d'un nommé

Artault, qui étoit, à ce qu'on assure, trésorier de Thibaut *le Libéral*, comte de Champagne. Il y a une petite abbaye de cordelières, fondée, dit-on, par la reine Blanche, mère de Saint Louis. On en trouve quatre autres d'hommes dans cette élection; celles de *Chezy*, & d'*Orbais* ou *Rebais*, de l'ordre de Saint Benoît; celle d'*Essomes*, habitée par des chanoines réguliers de l'ordre de Saint Augustin, & celle de *Val-Secret*, de l'ordre de Prémontré.

Voilà, madame, tout ce que j'ai vu de plus intéressant dans la Brie champenoise. La description de la Haute-Champagne va faire la matiere des lettres suivantes.

Je suis &c.

A Meaux, ce 25 juin 1765.

LETTRE DCLXV.

SUITE DE LA CHAMPAGNE.

TROIS cantons font, madame, la division de la Haute-Champagne; le *Remois*, le *Pertois* & le *Rethelois*. Il y a dans le

Remois trois élections; celle de *Reims*, celle d'*Epernai*, & celle de *Sainte-Menehoult*.

L'élection de *Reims* est la plus considérable de toute la Champagne, puisqu'elle contient plus de trois cent quatre-vingt-cinq paroisses. Elle est riche, particulièrement en vins. Mais le produit de la vente de cette denrée est, comme l'on sait, très-incertain. Les années sont meilleures ou plus mauvaises, tandis que le travail & les dépenses restent les mêmes. Les trois quarts de cette élection sont en terres labourables, qui produisent autant de froment que de seigle & d'avoine. Mais il y a fort peu de prairies; ce qui fait qu'on y élève peu de bestiaux, & que la viande de boucherie y est rare, & même la laine, quoique les moutons y soient excellens. *Reims* est la capitale de ce canton & de toute la Haute-Champagne. Ainsi l'histoire de cette ville, celle de ses prélats & celle du Remois se tiennent par des liens étroits, & sont proprement la même, dont je vais, madame, vous présenter les traits les plus intéressans.

La ville de *Reims*, située sur la rivière de Vesle, est certainement une des plus anciennes des Gaules. Lorsque Jules César entra dans ce pays, les Remois formoient déjà une nation considérable, qu'il sou-

mit & s'attacha en la traitant avec distinction. Il fit deux places d'armes importantes de deux villes de leur territoire, dont l'une s'appeloit *Bibrax*, & l'autre *Durocortorum*. On ne sait pas précisément où étoit située la ville de Bibrax, que quelques-uns croient être *Braine* ou *Fisme*. Quant à Durocortorum, on est persuadé que c'est Reims, qui, comme la plûpart des autres villes capitales des Gaules, quitta son nom particulier pour prendre celui de la nation qui l'environnoit. Les Romains y établirent une garnison, l'entourèrent de murailles, de tours & de remparts; & y élevèrent plusieurs édifices publics, dont on voit encore des restes respectables. Ils la laissèrent cependant se gouverner en république, sous la protection des généraux romains.

Flodoard, le plus ancien des historiens de l'église de Reims, prétend que la lumière de l'évangile y fut portée dans le premier siècle, sous le pontificat même de Saint Pierre. Les autres plus modernes croient que ce fut bien plus tard. Quoi qu'il en soit, il est certain que vers la fin du quatrième siècle, *Saint Nicaise*, qui étoit évêque de cette ville, avoit eu un grand nombre de prédécesseurs sur ce siége. Reims avoit alors pour gouverneur un chrétien également pieux & brave,

nommé *Jovin*. Il rendit de grands services aux empereurs Julien, Jovien & Valentinien. Il battit & repoussa plusieurs fois les Allemands, qui étoient venus l'attaquer, & fut revêtu du beau titre de consul. Après sa mort, une nouvelle nation, plus féroce encore que la première, celle des Vandales, vint assiéger & emporta la ville de Reims. Le saint évêque Nicaise, ayant essayé de les toucher, fut massacré par eux avec sa sœur, Sainte Eutrope : ils sont honorés comme martyrs.

Les Vandales, après avoir pillé Reims, & ravagé la Champagne, passèrent comme un torrent; & le mal qu'ils avoient fait, fut réparé avec tant de promptitude, que trente ou quarante ans après, cette ville fut aussi peuplée & aussi florissante qu'auparavant. C'est à cette époque que les Francs se firent redouter dans les Gaules, & que les Gaulois voulurent s'opposer à leurs progrès. Pour cet effet, ceux-ci convoquèrent à Reims une assemblée générale, qui se tint dans l'église cathédrale. Mais au lieu de former une ligue offensive, ils tournèrent l'affaire en négociation. Un roi des Francs épousa la fille du prince qui régnoit à Reims, & les Francs y furent bientôt les maîtres. Ils s'y soutinrent pendant environ cinquante ans, jusqu'au règne de Clovis, fondateur de notre mo-

nar-rie, & dont la conversion mérita à l'évêque *Saint Remi* le titre d'Apôtre de la France, & à son siége les distinctions les plus flatteuses.

Ce saint évêque, né, à ce que l'on croit, à Cerny, dans le Laonnois, d'un riche seigneur qui portoit le titre de comte, fut envoyé dans sa jeunesse à Reims, pour y étudier dans les écoles qui étoient déjà fameuses. A la mort de l'évêque *Bennade*, il fut élu unanimement par le clergé pour remplir sa place, quoiqu'il n'eût alors que vingt-deux ans. Il étoit d'une taille avantageuse, & avoit une physionomie belle, imposante, mais un peu févère. Il étoit d'ailleurs d'un commerce facile, éloquent, insinuant même, & savoit plaire & persuader, sur-tout quand il plaidoit en faveur des pauvres de son diocèse. Fécond en expédiens & en ressources, il mettoit un art & une politique infinie pour parvenir au but qu'il se proposoit.

Sans attendre que Clovis fût sorti des ténèbres du paganisme, Remi lui fit sa cour, & plaida auprès de lui la cause des chrétiens, dans laquelle il fut secondé par la rèine Clotilde. Mais pour opérer sa conversion, la princesse & le prelat attendirent le moment favorable. La bataille de Tolbiac le leur présenta, & ils le saisirent. Clovis fit un vœu pour obtenir la victoire.

& l'accomplit aussi-tôt après. La cérémonie du baptême de ce premier roi chrétien, fut, selon *Flodoard*, magnifique & accompagnée de miracles. Mais rien ne fut plus beau que d'y entendre Saint Remi prononcer ces paroles d'un ton inspiré : « Courbe la tête, barbare, sous le joug » du dieu tout-puissant; adore ce que tu » as jusqu'à présent brûlé, & brûle ce que » tu as adoré ».

Après avoir siégé à Reims pendant soixante-quatorze ans, Saint Remi mourut à l'age de quatre-vingt-seize, aimé & respecté des enfans de Clovis & de Clotilde, comme il l'avoit été de leur père. On prétend nous avoir conservé son testament, dans lequel il laisse à son église des terres considérables, qu'il paroît qu'on avoit données à sa personne même. Les rois en dédommagérent la famille du saint évêque, en faisant comte de Reims le mari de sa nièce Scariberge.

A la fin de ce même siècle, c'est-à-dire dans le sixième, l'archevêché de Reims commença à être regardé comme un bénéfice si riche & si important, qu'on ne le donnoit qu'à des personnes dont les familles avoient le plus grand crédit. Il fut successivement rempli par *Leudegisile*, fils d'un duc d'Aquitaine; *Anglebert*, fils d'Ega, maire du palais de Neustrie; *Lando*,

fils d'Archinoald, successeur d'Ega, *Saint Nivard*, frère de la reine d'Austrasie, femme de Childebert II, & par d'autres prélats de la plus haute naissance.

Saint Rigobert, élevé sur ce siége à la sollicitation de Pepin d'Héristal, rendit ses chanoines réguliers, & les assujettit à la vie commune, en les mettant d'ailleurs sous la direction d'un prévôt & de deux archidiacres. Il avoit baptisé Charles Martel, à qui cependant il refusa de livrer la ville de Reims, lorsque celui-ci combattoit contre son compétiteur Rainfroy. Charles devenu vainqueur, entra dans Reims, d'où il chassa le saint évêque, à la place duquel il mit un nommé *Milon*, qui fut, pendant assez long-temps, le tyran de ce siége.

Quelques années après, on le vit occupé par ce fameux archevêque *Tilpin* ou *Turpin*, sur lequel on a fait tant de contes. Il est certain qu'il fut favori de Charlemagne, & qu'il le suivit à la bataille de Roncevaux. Mais toutes les autres circonstances prétendues de la vie de ce prélat, ne doivent pas mériter plus de confiance que le reste des romans des douze pairs de France, des quatre fils Aymon, & de Roland.

Sous l'épiscopat de *Foulques*, la ville de Reims éprouva de très-grands désas-

tres, suite nécessaire des courses des Normands. Le prélat courageux se mit en état de défendre du moins sa ville archiépiscopale, qui servit d'asile à plusieurs reliques précieuses, que l'on y transporta même d'assez loin. Il prit le plus grand soin des prêtres, des moines, & des paysans réfugiés dans la ville. L'orage ayant été dissipé, au moyen de l'argent que l'on donna à ces barbares, Foulques, qui avoit sacré Charles-*le-Gros*, arrière-petit-fils de Charlemagne, fut forcé de sacrer de même l'usurpateur *Eudes*, comte de Paris, & fils de Robert *le Fort*. Mais peu de temps après, le nouveau monarque s'étant éloigné, le prélat trouva moyen d'appeler Charles-*le-Simple*, légitime héritier du trône, de le faire entrer dans la ville, & de le sacrer dans sa cathédrale, en 893. Il fut assassiné, en 900, par ordre du comte de Flandre, à qui il disputoit l'abbaye de Saint-Vast d'Arras.

Son successeur fut *Hervé*, qui eut à combattre, non-seulement les Normands, qui ravageoient la France, mais encore les Hongrois, qui, étant entrés en Alsace, pénétrèrent jusqu'en Champagne, & furent repoussés. Malheureusement un si grand service rendu au roi Charles-*le-Simple*, n'empêcha pas ce prince d'être ingrat envers *Hervé*, à l'instigation d'un

favori, nommé *Aganon*. L'archevêque se vergea, quoiqu'à regret, du parti des rebelles, & se prêta à couronner Robert, fils du feu roi Eudes. Mais peu de jours après, désespéré d'avoir fait une telle action, il tomba malade & mourut en 922.

Lorsque Louis d'*Outremer*, fils de Charles-*le-Simple*, monta sur le trône de France, *Artaud*, moine de Saint-Denis, occupoit le siége de Reims. Le premier usage que le nouveau monarque fit de son pouvoir, fut de conférer à l'archevêque le titre de comte de Reims; & cette concession est une époque intéressante pour la grandeur de cette prelature. Jusqu'alors ces évêques avoient eu une grande puissance dans leur ville, & possédoient de grands domaines aux environs: mais ils n'avoient pas de titres précis pour s'en dire les seigneurs. Le roi leur accorda aussi le droit de faire battre monnoie à leur coin; & nous en avons de frappée à celui d'Artaud.

Cependant ces beaux titres & ces priviléges ne suffirent pas pour faire cesser les prétentions du jeune Hugues, fils d'Herbert, comte de Vermandois, à l'archevêché de Reims. Le roi & ce comte se firent la guerre sous le nom de l'archevêque légitime, & de Hugues qui prétendoit l'être. En 941, la ville de Reims

fut prise par la lâcheté des troupes d'Artaud. Hugues s'en mit en possession ; & son concurrent fut obligé de se démettre de son archevêché, & de se contenter de l'abbaye de Saint-Basle. Cependant il intrigua à la cour de Louis d'Outremer ; & deux ans après, ce monarque fit un nouvel effort pour rétablir Artaud à Reims ; mais il fut battu près de Château-Portien. En 946, l'armée royale assiégea encore dans Reims le jeune Hugues, qui s'y défendit environ quinze jours, & obtint enfin une trève. En 947, un troisième siège eut un effet plus heureux. Hugues effrayé fut obligé de se rendre ; & Artaud rétabli dans son archevêché, en fut paisible possesseur jusqu'en 961, année de sa mort.

Odalric, prévôt du chapitre de Reims, & chancelier du roi Lothaire, succéda à l'archevêque Artaud. Ce fut encore un prélat ferme, qui soutint par les armes les intérêts temporels de son siège, & qui se rendit bien plus redoutable qu'édifiant. Son successeur *Adalbéron*, fut aussi chancelier du même roi. Il s'occupa à faire fleurir les sciences, plus que n'avoient fait ses deux derniers prédécesseurs. Il rétablit les écoles de Reims, qui avoient été fameuses, puis abandonnées, & mit à leur tête le fameux *Gerbert*, moine de l'abbaye d'Aurillac. C'étoit le plus savant

homme de son temps; & il s'y fit tant d'honneur, que les plus grands seigneurs envoyoient leurs enfans à cette école. Robert, fils de Hugues Capet, qui porta depuis la couronne de France, y fut élevé. Ce même Adalbéron le couronna roi l'an 987.

Gervais, nommé archevêque de Reims, en 1055, fut un des prélats qui poussèrent le plus loin les prétentions de ce siége; & s'il ne réussit pas à les établir dans toute l'extension qu'il vouloit leur donner, au moins gagna-t-il beaucoup de terrain. Il sacra, en 1059, le roi Philippe I; sacre, dont la formule & les cérémonies sont les premières qui soient venues jusqu'à nous. Gervais fit promettre au roi de maintenir la foi catholique, de défendre les droits de l'église & des évêques. Philippe promit, de plus, de rendre aux peuples une exacte justice, suivant les lois & les coutumes de chacun, & signa cet engagement sur l'autel. L'archevêque prenant en main le bâton de Saint Remi, avant d'oindre le roi de l'huile de la sainte ampoule, déclara qu'à l'archevêque de Reims seul appartenoit le droit de sacrer les rois de France, depuis que Clovis avoit voulu l'être par Saint Remi. Cette déclaration est regardée comme le premier acte public & authentique de la prétention que les prélats de

Reims ont toujours soutenue depuis. On voit ensuite que l'archevêque demanda, 1°. aux légats du pape, 2°. aux évêques & au clergé, 3°. aux ducs & comtes, 4°. à tout le peuple, s'ils vouloient bien reconnoître Philippe pour leur roi. A quoi il fut répondu par ces acclamations générales: *Laudamus, volumus, fiat. Nous l'approuvons, nous le voulons; qu'il le soit.*

On remarque que l'archevêque Gervais couronna Philippe, non-seulement comme roi des François, mais aussi des Saxons, des Nortimbres & des Merciens (Anglais), des Cimbres & des Danois. Cette formule, fondée sur les prétentions que les anciens rois de France avoient sur ces peuples barbares, qui habitoient des pays éloignés du nôtre, s'est conservée quelque temps, mais n'est plus maintenant d'usage.

Cet archevêque ne fut pas aussi heureux dans la prétention qu'il éleva d'attacher la place de chancelier de France à celle d'archevêque de Reims. Ses droits à cet égard n'étoient fondés que sur la possession où avoient été pendant quelque temps les prélats de Reims de remplir cette éminente dignité. Mais outre que cette possession avoit été interrompue, on sentit bien qu'il seroit dangereux de ne pas laisser les rois absolument les maîtres de

choisir le premier de leurs ministres, & de faire dépendre ce choix de l'élection d'un chapitre, & de la confirmation des papes. On eut soin, apres la mort de cet évêque, de multiplier les exemples contraires à sa prétention. Il en est arrivé autrement en Allemagne, où l'archevêque de Maïence conserve encore le titre d'archi-chancelier de l'empire, & dirige en conséquence la diète.

En 1119, le pape Calixte II vint à Reims, & y tint un concile, où se trouvèrent deux cent vingt-quatre archevêques, évêques ou abbés. La fameuse querelle des investitures entre les empereurs & les papes y fut agitée. Calixte finit le concile en excommuniant l'empereur Henri V. Celui-ci irrité d'avoir reçu cet affront dans la ville de Reims, voulut s'en venger, & s'approcha de cette métropole, dans le dessein de la ruiner de fond en comble. Mais Louis *le Gros* marcha avec des forces considérables contre l'empereur qu'il repoussa, & qui enfin s'accommoda avec le pape.

Vous savez, madame, que le règne de ce même Louis fut l'époque de l'établissement des communes dans plusieurs provinces du royaume. Mais elles ne firent nulle part autant de bruit, & n'eurent des suites aussi facheuses qu'à Reims. Les ha-

bitans se voyant érigés en un corps qui avoient certaines libertés & certains privilèges, voulurent se soustraire absolument à la dépendance temporelle de l'archevêque. Les autres villes épiscopales de la Champagne, du Soissonnois & de la Picardie eurent les mêmes prétentions, & crurent qu'elles pourroient s'ériger en républiques. Soissons, Noyon, Beauvais & Amiens se révoltèrent à la fois. Le roi Louis *le Jeune* crut qu'il étoit de sa politique de laisser pendant quelque temps la commune de Reims qu'il avoit fondée, se consolider & jouir de ses priviléges. Les habitans empêchoient les chanoines d'élire un archevêque, & le roi, durant près de deux ans, ne pressa point cette élection. Mais Saint Bernard lui en ayant fait des reproches, *Sansom* fut placé sur ce siége.

Le nouvel archevêque éprouva bientôt les effets de l'insolence des Remois. Il y eut une guerre ouverte dans la ville entre les partisans du prélat & ceux de la commune. Sansom, pendant long-temps, demanda en vain du secours à l'abbé Suger, régent du royaume, tandis que Louis *le Jeune* étoit à la croisade. Il n'en obtint qu'en 1148, pour préparer les voies à l'arrivée du pape Eugène III, qui vint tenir à Reims un concile auquel assistèrent

plus de onze cents prélats. On y condamna plusieurs héréfiarques, entr'autres un certain fou, nommé *Eon*, qui s'étoit imaginé que c'étoit lui qui devoit présider au jugement dernier, parce qu'il avoit entendu chanter à l'église, *per eum* (qui se prononçoit comme *Eon*), *qui venturus est judicare vivos & mortuos*. Cet extravagant fut enfermé pour le reste de ses jours dans une tour que l'on voyoit encore à Reims au seizième siècle, & que l'on a toujours appelée depuis la tour d'Eon.

Le successeur de Sansom, mort en 1161, fut un prélat, dont la haute naissance pouvoit honorer le siége sur lequel il montoit; mais dont le caractère, d'ailleurs, n'étoit pas propre à faire le bonheur de son diocèse. Ce fut *Henri de France*, fils de Louis *le Gros*, & frère de Louis *le Jeune*. Il avoit été élevé à Clairvaux par Saint Bernard. Mais il n'y avoit point pris l'esprit religieux, ou du moins il ne l'avoit pas conservé en parvenant à l'épiscopat. Il avoit été d'abord pourvu de l'évêché de Beauvais; & les privilèges de la commune de cette ville lui ayant déplu, il les avoit attaqués jusqu'au point de déplaire au roi son frère, & de lui faire la guerre. Il se conduisit de même à Reims; & ne voulant souffrir aucune des barrieres, qui pouvoient s'opposer à son autorité, il entreprit

de détruire à la fois les privilèges du chapitre, & ceux des bourgeois, en abolissant la juridiction de l'échevinage, plus ancienne que la commune, & enfin la commune même.

De si grands desseins ne pouvoient pas réussir sans des exécutions sanglantes. Mais elles n'effrayèrent point l'archevêque Henri. Il déclara hautement qu'il détruiroit plutôt la ville de Reims de fond en comble que de ne pas la soumettre. Cette menace effraya si fort les Remois, que la plûpart d'entr'eux prirent la fuite & laissèrent la ville déserte. L'archevêque fit brûler & raser plusieurs maisons; & ses soldats commirent de grands désordres dans celles qui subsistoient encore. Enfin les comtes de Dreux & de Champagne se rendirent médiateurs de la paix. Les habitans payèrent une somme à l'archevêque; l'échevinage fut aboli, mais la commune subsista. Le chapitre perdit aussi beaucoup de ses droits, quoique le pape s'entremît pour lui en faire conserver quelques-uns.

Henri siégea encore pendant quinze ans fort tranquillement, & mourut, en 1176, assez regretté de son peuple, auquel, sur la fin de son épiscopat, il avoit procuré des avantages, entr'autres l'établissement d'une foire qui subsiste & se tient immédiatement après pâques.

Son successeur fut *Guillaume de Champagne*, surnommé *aux blanches mains*, fils du comte Thibaut, frère de la reine Alix, dernière femme de Louis le Jeune, & mère de Philippe-Auguste. Ce prélat avoit toutes les qualités aimables qui sont quelquefois attachées à la haute noblesse, & qui devroient toujours en être inséparables; affabilité, magnificence, bienfaisance. Il s'occupa pendant les premières années de son épiscopat, à faire refleurir la ville, à orner & embellir son église. Les habitans de Reims, loin de se révolter & de lui faire la guerre comme à son prédécesseur, cherchèrent à le gagner par leur soumission, & réussirent à obtenir de lui le rétablissement de l'échevinage ou juridiction municipale, qui en réglant la commune, & la forçant à observer des lois la rendoit moins dangereuse pour les seigneurs, & plus utile au peuple même, en faveur duquel elle avoit été établie. La commune étoit une espèce de république; & il falloit au moins l'assujettir à des règles, sans lesquelles elle ne pouvoit causer que du désordre.

Cet archevêque couronna son neveu Philippe, surnommé depuis *Auguste*, du vivant & en présence de son père. Toute la noblesse du royaume se trouva à ce sacre; & il y eut des joûtes, des tournois,

des combats à la barriere & tous les divertissemens usités dans ce temps. Le prélat régala magnifiquement la noblesse, & traita splendidement toute la cour de France, plutôt en grand prince qu'en archevêque. Sa somptuosité dérangea ses finances. Il fut obligé de faire à son chapitre un emprunt considérable, en permettant aux chanoines de renoncer à la vie commune, & de tenir leurs ménages chacun en particulier. Cette condescendance de Guillaume de Champagne fut blâmée; non qu'elle fût nouvelle & extraordinaire, mais parce que le chapitre de Reims s'étoit fait beaucoup d'honneur en conservant l'usage de la vie commune bien plus long-temps que les autres.

De leur côté, Louis *le Jeune* & Philippe *Auguste* récompensèrent magnifiquement l'archevêque, en érigeant en duché-pairie l'archevêché qui n'étoit encore que comté. Ainsi quoique l'érection du duché de Reims ne remonte pas plus-haut que la fin du douzième siècle, il n'en est pas moins le plus ancien duché ecclésiastique de France; & la prééminence ayant été accordée aux pairs ecclésiastiques, lors de la cérémonie du sacre, il en résulte que l'archevêque de Reims est, *en quelque manière*, le premier pair du royaume.

En 1210, l'archevêque *Alberic de Hum-*

bert eut le malheur de voir une partie de la ville de Reims & de sa cathédrale même, consumée par un incendie. Mais il s'occupa sur le champ avec ardeur du soin de la rétablir. Il recueillit pour cet effet de grandes aumônes, & avança si fort l'ouvrage, qu'au bout de trente ans de travail elle fut finie.

Dans ce même temps, & sous l'épiscopat de *Henri de Dreux*, prince de la maison royale de France, & plus connu sous le nom de *Braine*, parce que son père étoit comte de cette ville, & qu'il y étoit né, la ville de Reims fut agitée de grands troubles. Il y avoit une espèce de citadelle, que l'on appelloit *le Château de la Porte-Mars*, bien fortifié & entouré de fossés. Les archevêques y demeuroient, sur-tout lorsqu'ils avoient quelque chose à craindre de la mauvaise humeur du peuple. Ils y avoient établi le siége de leur juridiction, où l'on forçoit les habitans de venir rendre compte de leur conduite. Les Remois se plaignirent hautement de plusieurs injustices, & ne voulurent plus entrer dans ce fatal château, soutenant que toutes leurs causes devoient être jugées par l'échevinage, qui de son côté faisoit des injustices aux partisans de l'archevêque. Bientôt la division fut poussée à l'excès, & s'étendit même dans toute la Cham-

pagne. L'archevêque fut assiégé dans son château, & son maréchal tué d'un coup de flèche. Le prélat lança des excommunications; le pape les confirma, & la guerre étoit ouverte, lorsque le roi Saint Louis négocia pour la paix, & vint à bout, par sa sagesse, quoique avec peine, de l'établir.

Après la mort de l'archevêque Henri de Dreux, le chapitre leva l'excommunication du peuple de Reims, parce qu'elle subsistoit toujours. Il lui fit même grâce de l'amende, dont les habitans furent quittes, pour subir, dans la personne de leur chef, une pénitence publique. Elle consista dans la cérémonie humiliante de recevoir le fouet à l'entrée de l'église pendant trois dimanches consécutifs, après vêpres, de la main du chanoine semainier, & en criant qu'ils demandoient pardon de l'injure qu'ils avoient faite à l'église de Reims.

Juvel ou *Ivel*, déjà archevêque de Tours, ayant été nommé à l'archevêché de Reims, ne ratifia l'absolution donnée par le chapitre, qu'en exigeant de nouvelles contributions des habitans. Après cela il s'occupa d'un objet bien important pour son siége. Les papes jouissoient d'un immense pouvoir en France. On appelloit à eux des jugemens de tous les métropolitains; & la juridiction ecclésiastique

s'étant étendue sur toutes les matières, les papes étoient devenus vraiment les juges de tous les procès, & les arbitres de tous les différens. Ivel obtint d'Innocent IV, que l'archevêque de Reims seroit exempt de la juridiction des légats en France. Il consentit à la suppression de la place de chancelier de l'église romaine, qui existoit dans Reims, & veilloit aux intérêts du pape. Enfin, on prétend que l'archevêque de Reims fut alors déclaré légat né du saint siége en France, ou du moins dans sa province ecclésiastique. C'est à cette époque que l'on fait remonter la prétention des archevêques de Reims de porter ce titre, qu'ils prennent encore quelquefois.

Thomas de Baumets succéda à Ivel en 1250. Ce prélat se conduisit avec beaucoup de sagesse; & ce fut sous son épiscopat, que se forma la milice remoise toute d'infanterie, indépendante de celle qui étoit composée de vassaux de l'archevêque, presque toute de cavalerie. Celle-ci eut bientôt lieu de craindre la bravoure & la discipline de la première. L'archevêque, sans oser l'attaquer, s'en plaignit au roi Saint Louis, qui vint lui-même à Reims pour accommoder ce différent. Sur les représentations de la commune, le roi lui confirma le droit d'être armée sous les ordres d'un chef militaire, que l'on nommoit

moit *connétable de la ville*. Mais il voulut que ce connétable reconnût à un certain point l'autorité de l'archevêque.

En 1294, les Anglais menaçant la France, & particulièrement la Champagne, *Pierre Barbet*, archevêque de Reims, fut obligé de laisser les Rémois entourer la ville de murailles, & y faire des fortifications qui servoient autant à défendre la commune contre l'archevêque, que la ville même contre les ennemis.

Son successeur *Robert de Courtenay*, d'une branche de la famille royale, assista, comme duc & pair, au parlement que le roi Philippe *le Bel* avoit rendu sédentaire à Paris, & ne fit aucune difficulté d'y laisser porter les appels de sa juridiction temporelle. En moins de douze ans, ce prélat sacra dans Reims trois rois de France, Louis *le Hutin*, Philippe *le Long*, & Charles *le Bel*. Il mourut en 1323, & eut pour successeur *Guillaume de Trie*, qui sacra le roi Philippe de Valois, & qui fut remplacé sur son siège, en 1334, par *Jean de Vienne*, sous l'épiscopat duquel la ville de Reims fut dans un triste état, désolée par les guerres, la peste & la famine.

Jean de Craon étoit archevêque de cette ville depuis un an, lorsque le roi Jean perdit, en 1356, la malheureuse ba-

taille de Poitiers contre les Anglais, & fut fait prisonnier. Il y avoit alors des factions dans la ville de Reims, & l'archevêque fut obligé d'abandonner son château, & de le livrer, avec le commandement de la ville, à Gaucher de Châtillon. Cependant le prélat & les habitans ne tardèrent pas à se réunir contre les Anglais, & ils vinrent à bout de défendre Reims contre les ennemis de l'état, qui l'assiégèrent inutilement. C'est ainsi que la fermeté des Rémois sauva la Champagne, & même Paris. Jean de Craon sacra & couronna, en 1364, le roi Charles V & la reine Isabelle de Bourbon, & mourut en 1374. Il eut pour successeur *Louis Thésard*, qui ne siégea que dix-huit mois.

Celui-ci fut remplacé par *Richard Picque*, qui sacra, en 1388, le roi Charles VI. Il s'éleva, à l'occasion de cette cérémonie, une grande difficulté entre les ducs d'Anjou & de Bourgogne. Ils étoient tous deux oncles du roi; celui d'Anjou étoit l'aîné, & d'ailleurs roi des deux Siciles. Mais le duc de Bourgogne soutint que sa pairie étant plus ancienne, il devoit avoir le pas. Il obtint gain de cause par la sagesse du duc de Berry, qui ne refusa point de céder au duc de Bourgogne, quoiqu'il fût aussi son aîné.

Un des plus grands & des plus sages archevêques de Reims, est sans contredit *Renaud de Chartres*, qui monta sur ce siége, en 1414. Aussitôt qu'il eut été reçu, il fut obligé de se rendre au concile de Constance; & tandis qu'il s'y occupoit des affaires de l'église, la ville de Reims fut malheureusement livrée aux partis bourguignon & anglais, qui dominoient dans presque toute la France, sous le règne de l'infortuné Charles VI. Le dauphin, qui fut depuis Charles VII, parut bientôt absolument dépouillé de l'héritage de ses pères, par Henri V, roi d'Angleterre. Ce ne fut que sept ans après la mort de son père, qu'enfin Charles VII, secondé par la Pucelle d'Orléans & le comte de Dunois, s'étant rapproché de Reims, Renaud de Chartres ménagea les esprits avec tant d'adresse, qu'on lui en ouvrit les portes. Le monarque y entra avec les troupes nécessaires à sa sûreté; & l'archevêque ayant fait à la hâte, mais avec assez de décence, les préparatifs du sacre, cette cérémonie eut lieu, à la satisfaction de la plus saine partie de la nation, le 17 juillet 1429.

Charles VII ne resta à Reims que quatre jours après son sacre; & Renaud de Chartres, qu'il avoit élevé à la dignité de chancelier de France, le suivit. Quelques années après, ce prélat reçut le chapeau

de cardinal ; & il eut encore, avant sa mort, la satisfaction de faire parfaitement régler les droits respectifs de l'archevêque, du chapitre & des habitans de Reims. Il fit une œuvre encore plus admirable & plus utile, puisqu'il eut part à la pragmatique-sanction, arrêtée à Bourges, en 1438, & qui est sans contredit le plus beau monument de notre droit public ecclésiastique français. C'est ici le lieu, madame, de vous faire part, à ce sujet, des observations judicieuses de nos plus graves historiens, & de nos plus savans publicistes. Les voici.

L'autorité du clergé avoit fait de grands progrès, non seulement quant au spirituel, mais aussi quant à ses possessions temporelles. Le pouvoir des prélats avoit empiété sur celui des rois, principalement sous les règnes de la seconde race. Mais sous la troisième & sous les communes, les juridictions municipales furent, avec beaucoup de sagesse & de politique, établies par nos rois, & formèrent de fortes barrières contre la tyrannie des seigneurs laïques & des seigneurs ecclésiastiques. La réforme des justices royales, faite sous le roi Saint Louis, & les parlemens rendus sédentaires, sous Philippe *le Bel*, ont achevé de faire de la France une monarchie, justement mêlée d'aristocratie & de

démocratie. Le gouvernement français est enfin parvenu à un tel degré de perfection, que le roi, ses ministres & les officiers qui exercent son autorité, forment le premier ordre de l'état. Les princes & les seigneurs de tout rang, tant ecclésiastiques que laïques, forment le second, & le peuple, que l'on appelle vulgairement le *tiers-état*, le troisième.

La crise arrivée à la France pendant les guerres de Anglais, & les troubles du règne de Charles VI, en rendant le roi, les seigneurs, & le peuple également malheureux, leur ont fait connoître le besoin qu'ils avoient de s'entendre pour repousser l'ennemi commun. Les guerres de religion ont fait sentir au clergé de France que la protection de nos rois étoit absolument nécessaire à la conservation de leurs biens. Ministres de Dieu même, quelques-uns d'entr'eux ont peut-être autrefois pensé que les rois étoient sous leur dépendance. Mais ils ont été enfin forcés de convenir qu'ils dépendent eux-mêmes des rois, du moins quant au temporel. Ainsi, depuis le milieu du quinzième siècle, nous ne voyons plus à Reims ni ailleurs d'évêques usurpateurs des droits qui ne sont point légitimement attachés à leur titre, & à une possession bien réglée & bien entendue.

A l'archevêque Renaud de Chartres, succéda, en 1443, *Jacques Juvenel des Ursins*, qui cinq ans après, fut remplacé par son frère *Jean Juvenel des Ursins*. Celui ci fut chargé par Charles VII de revoir le procès de la Pucelle d'Orléans, qui avoit été condamnée & brûlée avec tant d'injustice à Rouen, sous la présidence d'un évêque de Beauvais. La mémoire de cette fille extraordinaire fut réhabilitée de la manière la plus authentique & la plus régulière. Ce même prélat couronna Louis XI en 1461. Peu de temps après, le monarque, qui étoit naturellement si aisé à irriter, & si sévère dans ses punitions, menaça les habitans de Reims de tirer une vengeance terrible d'une mutinerie occasionnée par l'établissement de quelques impôts, & l'exerça en partie, en envoyant des commissaires qui condamnèrent un assez grand nombre d'habitans de Reims au dernier supplice. Le roi accorda, aux instances du duc de Bourgogne, la grace du reste des habitans. On ne voit pas que l'archevêque se soit mêlé de cette terrible affaire, connue dans l'histoire, sous le nom de *micmac de Reims*. Ce prélat, mort en 1473, nous a laissé une histoire ou journal du règne de Charles VI, qui est un monument précieux de l'histoire du quinzième siècle.

Sous l'épiscopat de son successeur, *Pierre de Laval*, Louis XI, inquiété par le duc de Bourgogne, & craignant de voir assiéger Reims, jugea à propos de faire travailler sérieusement aux fortifications de cette ville, & y envoya, pour commander ces travaux, un capitaine, nommé *Cochinard.* Les Rémois se prêtèrent d'abord d'assez bonne grace à la nécessité de se fortifier. Mais bientôt après, ils sentirent qu'on les vexoit horriblement sous ce prétexte. Ils s'en plaignirent au roi même, qui répondit avec la plus grande dureté que, s'ils ne vouloient pas fortifier leur ville, on y mettroit le feu. Il fallut souffrir, & abattre des fauboargs entiers, des maisons de campagne, des églises & des couvens. Pour comble de maux, cette ville fut affligée de la peste & de la famine; & la couverture de la cathédrale fut la proie d'un incendie qui causa les plus grands dommages. On accusa les chanoines d'y avoir contribué par leur négligence. Mais ceux-ci prouvèrent bien leur innocence, en s'empressant à réparer le mal. Quant à Cochinard, le principal auteur de la misère des Remois, il finit ses jours dans une prison à Amboise. Son nom est resté en horreur à Reims; & pendant long-temps, la plus grande injure qu'on ait pu dire à un

habitant de cette ville, a été de l'appeler *Cochinard.*

Le successeur de l'archevêque Pierre de Laval, fut, en 1493, *Robert Briçonnet*, qui quatre ans après, fut remplacé par *Guillaume Briçonnet*, son frère, quoique la meilleure partie des chanoines en eussent élu un autre. L'histoire de cet archevêque est assez extraordinaire. Guillaume avoit été ministre des finances de France pendant les premières années du règne de Charles VIII. Il avoit été marié & avoit eu cinq enfans. Cependant *Angelo Catto*, fameux astrologue, & archevêque de Vienne, sous Louis XI, lui avoit prédit en présence de sa femme, qu'il devoit faire une grande fortune dans l'église. Guillaume, en effet, ne fut pas plutôt veuf, qu'il embrassa l'état ecclésiastique, & fut sacré évêque de Saint-Malo en 1492. Cependant il suivit le roi dans son expédition de Naples, & faisoit dans son armée les fonctions de trésorier, d'entrepreneur des vivres, & d'intendant.

L'armée française s'étant approchée de Rome, l'évêque de Saint-Malo négocia si bien avec le pape Alexandre VI, qu'il l'engagea de recevoir le roi dans ses murs, & à le traiter avec tous les honneurs imaginables. Le pape se crut même obligé de revêtir Briçonnet de la pourpre; & dès

ce moment on l'appela le cardinal de Saint-Malo. Il ne quitta pas Charles VIII pendant tout le cours de cette expédition, d'abord si brillante, ensuite si malheureuse. On prétend qu'il combattit avec beaucoup de bravoure à la bataille de Fornoue.

A son retour en France, il eut l'évêché de Nimes, mais non sans de grandes difficultés. Enfin, il passa à l'archevêché de Reims, sacra le roi Louis XII, en 1498, & commença, à cette occasion, un magnifique palais archiépiscopal, qui ne fut achevé que par son successeur. En 1506, le roi voulant lui confier le gouvernement de Languedoc, l'engagea à quitter l'archevêché de Reims pour celui de Narbone. Tout ce qui arriva au cardinal Briçonnet, depuis cette translation, n'est plus de mon sujet.

Robert de Lenoncourt, d'une illustre famille de Lorraine, monta, en 1508, sur le siége de Reims, & donna, dès son entrée solemnelle dans cette ville, de très-belles espérances; qui furent parfaitement remplies. Il préserva les habitans des attaques dont ils étoient menacés par l'empereur Maximilien, & sacra le roi François I. Quelques années après, il mérita, par ses libéralités envers ces malheureux Rémois, accablés par la famine & la peste,

le titre magnifique de *père des pauvres*. Il écarta, par les moyens les plus doux, l'héréfie de fon diocèfe; & pour ne donner aucune prife aux critiques de nos cérémonies, il en fupprima de ridicules, qui étoient cependant établies depuis fort long-temps dans l'églife de Reims. Il vécut toujours très-bien avec fon chapitre, & n'eut aucune querelle avec les juges royaux, ni avec le corps municipal.

Pendant prefque tout le cours du feizième fiècle, cet archevêché fut occupé par des princes de la maifon de Lorraine. *Charles de Lorraine*, n'ayant encore que feize ans, y fut nommé, en 1538, fur la démiffion de *Jean*, fon oncle paternel. Il ne fut facré que huit ans après, en 1546; & l'année fuivante, il facra lui-même le roi Henri II, & fut, dans le même temps, nommé cardinal. C'eft fous fon épifcopat, que la coutume de Reims fut parfaitement rédigée; le préfidial établi; le bailliage royal & le ducal bien réglés; les droits de l'archevêque, du chapitre, du corps municipal & des habitans, bien diftingués; les églifes parfaitement réparées, & plufieurs beaux bâtimens publics conftruits. Ce grand prélat écarta avec fermeté les hérétiques, finon de tout fon diocèfe, au moins de fa ville archiépifcopale. Il facra roi & reine de France, François II &

Marie Stuart, fille de Marie de Lorraine, sœur de l'archevêque, & peu de temps après, Charles IX. Cet archevêque, respecté, adoré à Reims, où il faisoit un bien infini, mourut en 1574, & fut remplacé par son neveu *Louis de Lorraine*, frère du fameux duc de Guise.

C'est soüs son épiscopat, que commença la ligúe, que le duc, alors gouverneur de Champagne, & l'archevêque vinrent à bout de faire recevoir dans Reims. Cette ville fut une des places de sûreté donnée par le roi aux ligueurs : cependant le duc de Guise ne put s'y introduire que par finesse. On l'y vit d'abord dominer avec quelque peine. Mais les Reîtres ou Allemands, qui étoient du parti des huguenots, ayant menacé Reims & ravagé les environs, le duc les écarta, & mérita par là que les habitans se livrassent entièrement à lui. Vous savez, madame, la fin tragique que firent les deux frères aux états de Blois, où ils furent assassinés, en 1588.

Cependant la ville de Reims resta attachée au parti de la ligue, se déclara hautement contre Henri III, &, après l'assassinat de ce monarque, contre Henri IV, son légitime successeur. Le vieux cardinal de Bourbon y fut reconnu roi, & le duc de Maïenne, lieutenant-général du royaume. Elle ne se soumit que lorsque

les Guises eurent fait leur paix avec Henri IV, qui nomma à cet archevêché, alors vacant, *Philippe du Bel*, évêque d'Amiens, après la mort duquel, le même monarque voulut bien élever sur ce siége *Louis de Lorraine-Guise*, déjà pourvu des plus belles abbayes du royaume. Mais il n'étoit point encore dans les ordres, & ne fut jamais consacré prêtre, ni par conséquent sacré archevêque.

Ses successeurs furent *Guillaume Gifford*, bénédictin de l'abbaye de Saint-Remi, né en Angleterre, & prédicateur estimé; un prince de Guise, qui jouit des revenus pendant douze ans sans être sacré, ni dans les ordes; *Etampes de Valançay*, qui remplit ce siége avec édification pendant dix ans; *Henri de Savoie-Nemours*, qui n'étant point entré dans les ordres, ne fut jamais sacré archevêque, mais fut reçu au parlement, comme duc & pair; le cardinal *Barberin*, neveu du pape Urbain VIII; *le Tellier*, fils du chancelier, & frère du ministre Louvois; *François de Mailly*, qui fut fait cardinal du propre mouvement du pape; *Jules Armand de Rohan-Guémenée*, qui fit la cérémonie du sacre de Louis XV, en 1723; enfin M. le cardinal de la *Roche-Aimon*, qui occupe aujourd'hui ce siége, & qui est grand aumônier de France.

On compte dans cette ville vingt-cinq mille habitans au moins, réunis sous quatorze paroisses ; & l'on y voit des monumens très-dignes de la curiosité & de l'attention des voyageurs. La plus précieuse antiquité est auprès de la porte de Mars : c'est un arc de triomphe, qui, s'il n'est pas du temps de César, est du moins de celui de Julien l'*Apostat*. Les colonnes & les bas-reliefs qu'on y remarque, sont très-estimés, quoiqu'il paroisse qu'ils aient été faits de différens morceaux plus anciens, & que l'ensemble n'en soit pas bien régulier. Cet arc fut enfermé au milieu des murailles de la ville, en 1544 ; en fut retiré & remis en évidence en 1597 ; caché de nouveau, peu de temps après, & rétabli en 1677...

Un autre monument antique & assez curieux, est le tombeau de Jovin, ce général de la cavalerie romaine, dont j'ai déja parlé. Il fut d'abord élevé dans l'ancienne cathédrale des saints apôtres, & fut ensuite transporté dans l'église de l'abbaye de Saint-Nicaise.

La ville de Reims étoit autrefois, comme toutes les anciennes villes du royaume, mal pavée & mal bâtie. Mais à présent, elle est bien embellie ; les rues en sont larges & belles ; les murailles & les fossés ne servent plus à sa défense ; ils sont de-

venus inutiles à cet égard : à peine voit-on quelques vestiges du château de la porte de Mars, qui étoit autrefois la citadelle de la ville, & qui fut entièrement rasée en 1594. Mais il y a de belles promenades, tant sur les remparts qu'en dehors ; il y a un cours, ainsi que de belles fontaines, dont l'eau est amenée par des conduits & des aqueducs construits à grands frais ; un beau palais archiépiscopal, bâti par l'archevêque le Tellier ; un bel hôtel-de-ville, six portes, dont deux ont conservé le nom des deux divinités païennes, Mars & Cérès, & dont les deux autres ont été aussi dédiées, la première à Vénus ; c'est la *porte aux Ferrons*, & la seconde à Bacchus ; c'est la *porte Bauzet*. Un très-bel ornement de cette ville, est aussi une place, commencée en 1736, & achevée l'année dernière (1765), & dédiée avec un grand éclat & une grande cérémonie : elle est ornée de beaux édifices & d'une statue de Louis XV.

La cathédrale de Reims passe pour avoir le plus beau portail de toutes les églises de France. Il est très-chargé d'ornemens & de sculptures de goût gothique, mais admirées avec raison. On voit au milieu de ce portail, accompagné de deux grosses tours carrées, une belle rose de vitrage peint, qui fait l'admiration des connois-

seurs. On voit aussi dans cette église le lieu où a été martyrisé Saint Nicaise; les tombeaux des archevêques de la maison de Lorraine qui l'ont si long-temps gouvernée, & la cuve où l'on prétend qu'a été baptisé notre premier roi Clovis. Enfin, on remarque dans le chœur, plusieurs embellissemens, fruit des libéralités d'un chanoine riche, mort, il y a quelques années. Le trésor est rempli de grandes richesses, l'orgue & l'horloge méritent d'être vus.

Il y a dans Reims trois collégiales, chacune composée de douze chanoines; *Saint-Symphorien*, *Saint-Timothée*, & *Sainte-Balsamie*. On prétend que la première de ces églises étoit un temple de Cérès, & que Saint Sixte la consacra sous le nom des apôtres, Saint Pierre & Saint Paul. Le pavé à la mosaïque est très-ancien, &, sans être bien beau, est très-curieux & très-solide. Il n'y a plus de monumens de cette espèce dans Reims, où il y en avoit autrefois beaucoup; & dans ce siècle-ci on a encore détruit une partie des monumens de cette église, en rétablissant & ornant à la moderne, assez magnifiquement, & en marbres précieux, le chœur & le grand autel.

L'abbaye de *Saint-Remi* fait remonter son origine jusqu'au temps où vivoit son patron. L'église en est belle & grande,

mais obscure; l'architecture en est gothique & a néanmoins un air de grandeur. Les archevêques de Reims y ont été enterrés pendant plus de quatre siècles. On y voit le magnifique tombeau de Saint Remi, un des plus beaux & des plus singuliers monumens qui soient dans les églises de Reims. Aux deux côtés, sont enterrés, dit-on, le roi Carloman, frère de Charlemagne, & deux rois descendans de cet empereur, Louis d'Outremer & Lothaire son fils.

Dans les fêtes solemnelles, on décore le maître-autel d'un parement de la plus grande magnificence, orné d'orfévrerie & de pierreries: c'est, dit-on, un présent de l'empereur Charles *le Chauve*. Le pavé, fait dans le douzième siècle, est une espèce de mosaïque, mais moins ancienne que celle de l'église de Saint-Symphorien: aussi les dessins en sont-ils plus corrects; les pièces en sont de marbre ou de pierre, bien rapportées & bien assemblées. D'espace en espace il y a des figures: mais le plus souvent ce ne sont que des feuillages & des fleurs. Ce beau pavé est de temps en temps interrompu par les tombes de plusieurs abbés de Saint-Remi; de quelques archevêques; de Gerberge, femme de Louis d'*Outremer*, roi de la seconde race, & d'Aldrade sa fille, femme d'un comte de Coucy.

Au milieu du chœur, est un candélabre à sept branches, qui contient jusqu'à quatre-vingt-seize cierges. Le travail & la matière, qui est un mélange de plusieurs métaux, sont également admirables. C'est, dit-on, un présent d'une reine, nommée *Frédéronde*; l'on assure qu'elle est enterrée dans cette église. Vous savez, madame, que c'est-là qu'est gardée la sainte ampoule, que l'on montre au peuple de temps en temps, & aux personnes de distinction, quand elles le demandent.

Cette abbaye de Saint-Remi a, presque de toute ancienneté, le titre d'archimonastère, à cause du grand nombre d'autres monastères dont les instituteurs ou réformateurs sont sortis. Elle fut d'abord desservie par des clercs, mais qui avoient à leur tête un abbé : en 965, on y mit des moines de l'ordre de Saint Benoît. Comme cette abbaye avoit servi autrefois de cathédrale, & qu'elle possédoit le corps du plus fameux archevêque de Reims, les prélats de cette ville unirent à leur dignité celle d'abbé de Saint-Remi; & elle fut long-temps sans en être séparée. De-là est venue entre la cathédrale & l'abbaye, une union qui subsiste toujours. Il y a entre ces deux corps ecclésiastiques communauté de suffrages, c'est-à-dire, de prières pendant leur vie & à leur mort. Ils mar-

chent ensemble aux mêmes processions, les chanoines à droite & les moines à gauche. Cependant par la suite on permit aux moines de Saint-Remi d'élire un abbé régulier, indépendamment de l'archevêque de Reims; & depuis le seizième siècle, ils en ont eu un commendataire, qui avoit le droit d'officier pontificalement, & même de conférer les ordres mineurs. Il a aussi celui de porter en cérémonie la sainte ampoule dans la cathédrale de Reims pour le sacre.

La seconde abbaye de Reims est celle de *Saint-Nicaise*, aussi de l'ordre de Saint Benoît, & fondée en 820. L'architecture de son église est délicate & singulière. Vous avez, sans doute, entendu parler, madame, du pilier ou de la colonne qui branle sensiblement, lorsque l'on sonne une certaine cloche que l'on nomme *la Charlotte*: hors ces occasions, cette colonne est très-solide. Les vitrages de l'église sont très-beaux. Outre le tombeau de Jovin, dont j'ai parlé, on y voit ceux de l'archevêque Saint Nicaise, & de Sainte Eutrope, sa sœur.

La troisième abbaye est celle de *Saint-Denis*, occupée par des chanoines réguliers de l'ordre de Saint Augustin, & fondée, en 860, par Hincmar, archevêque de Reims. L'église en est ancienne, mais

fort belle. Elle est décorée en dedans d'un grand autel de marbre assez magnifique. Les cloîtres sont aussi anciens, & les logemens des religieux, arrangés commodément pour eux.

Des deux abbayes de filles, la plus remarquable est celle de *Saint-Pierre*, fondée, dit-on, au septième siècle, par Sainte-Bauve, fille du roi Sigebert, Saint Balderic son frère, & Sainte Dode, leur nièce. Ainsi c'est sans contredit une des plus anciennes & des plus considérables abbayes du royaume. L'église, le cloître, le palais abbatial sont magnifiques, & doivent en grande partie leur construction & leurs ornemens à l'abbesse Renée de Lorraine, nièce des cardinaux de Lorraine & de Guise. Mais depuis ce temps, une abbesse de la maison de Béthune y a ajouté de nouveaux embellissemens. Le grand-autel est superbe, surtout le tabernacle. Il y a plusieurs autels décorés en marbre. Le chœur des religieuses est beau & imposant. On y voit les cœurs de trois cardinaux, archevêques de Reims, de la maison de Lorraine. L'autre abbaye de filles est celle de *Saint-Etienne*, occupée par des chanoinesses régulières de l'ordre de Saint Augustin.

Les couvens d'hommes sont ceux des cordeliers, des dominicains, des augus-

tins, des carmes, des minimes & des capucins. Les couvens de filles sont ceux des cordelières, des religieuses de l'ordre de Fontevrault, des carmélites & des religieuses de la congrégation. Il y a aussi une commanderie de l'ordre de Malte, qui est très-ancienne, puisqu'elle fut donnée aux Templiers en 1173.

Le séminaire de Reims, dirigé par des chanoines réguliers génovéfains, établi, en 1564, par le cardinal Charles de Lorraine, & rebâti par l'archevêque le Tellier, est un des plus beaux & des plus anciens du royaume. Le même cardinal avoit alors fondé l'université, dont les priviléges furent confirmés par le pape Paul III & le roi Henri II, en 1547 & 1549. Le collége, occupé il n'y a pas long-temps par les jésuites, est beau. Les quatre hôpitaux sont vastes & très-bien administrés.

Il se fait dans cette ville un assez grand commerce, qui consiste principalement dans le produit des nombreuses manufactures qui y sont établies. On y fabrique des étoffes de laine, ou pure, ou mêlée de soie & de coton, des bonnets, des chapeaux, des couvertures de laine, des droguets, des étamines, des serges, des flanelles, & des crêpes. Il y a aussi dans les fauxbourgs, des tanneries; les cuirs &

les laines viennent des moutons de Brie & de Champagne. On fait aussi à Reims beaucoup de toiles. Au seizième siècle, les chandelles qu'on y fabriquoit, étoient en réputation. Le pain d'épice l'est encore, à cause de l'excellence du miel jaune qu'on y emploie.

On tient tous les ans à Reims quatre grandes foires, dont chacune dure environ trois semaines. Mais ce n'est pas là que se débitent les excellens vins qui croissent aux environs de Reims. On les conduit plus loin pour les embarquer sur la Marne, & les distribuer dans l'intérieur de la France, où on les charie par terre sur le chemin des Pays-Bas & de l'Allemagne.

La principale ville de l'élection de Reims, après la capitale, est *Château-Porcien*, qui cependant fait partie du Réthelois. Elle est nommée en latin, *Castrum procinctum*, (*château entouré*), parce qu'en effet son château est sur une hauteur entourée de la rivière d'Aisne, qui remplit ses fossés. Il y a plus de deux mille habitans, & il s'y fait un assez bon commerce à cause de ses manufactures de serges. C'est le chef-lieu d'une principauté qui, de plusieurs seigneurs particuliers & indépendans, a passé aux héritiers du cardinal de Mazarin. Dans cette

principauté est l'abbaye de *Chaumont*, de l'ordre de Prémontré.

La troisième ville de cette élection est *Fismes*, située à six lieues de Reims, sur le chemin de Soissons. Le nom latin qu'elle portoit autrefois, est *Fines*; ce qui marque qu'elle étoit sur les confins de la Gaule Celtique & de la Gaule Belgique. Effectivement, on montre encore, à peu de distance de cette petite ville, une pierre qui servoit de limites à ces deux peuples; qui en a servi depuis pour séparer le royaume d'Austrasie de celui de Soissons, & qui en sert encore pour partager les deux diocèses de Reims & de Soissons. Aux neuvième & dixième siècles, les archevêques de Reims tinrent un concile dans cette ville, qui ne renferme que dix-huit cents habitans.

Entr'autres petites villes de cette élection, on remarque *Cormicy*, appartenant à l'archevêque de Reims, & qui contient douze cents habitans; *Beaumont-en-Argonne*, à l'extrémité de l'élection, du côté de Stenay, & qui en a environ un pareil nombre; *Givry*, plus petit encore, érigé en marquisat; *Suippes*, aussi très-petite ville, & *Signy*, séparé en deux, dont l'un s'appelle *Signy-la-ville*, & l'autre *Signy-l'Abbaye*. Il y a en tout

environ quinze cents habitans, mais une très-belle abbaye, fondée, en 1134, par Thibaut II, comte de Champagne. L'église en est vaste & d'une belle architecture; le cloître & tous les bâtimens du monastère sont très-beaux, & la bibliothèque contient des manuscrits précieux.

On en peut dire à-peu-près autant de l'abbaye d'*Igny*, située auprès du bourg d'*Arcy*, à cinq lieues de Reims. Celle de *Bonne-Fontaine*, qui n'est pas loin du bourg de *Rumigny*, fut fondée, au douzième siècle, par les seigneurs de ce lieu. Celle de *Valleroy* est dans un bourg assez considérable, qui contient cinq cents habitans, & dont l'abbé est seigneur. Toutes ces abbayes sont de l'ordre de Cîteaux.

Il y en a deux autres qui sont de l'ordre de Saint Benoît; celles de *Saint-Thierry* & de *Saint-Basle*. La première est à deux lieues de Reims, sur une hauteur, que l'on appelle dans le pays le *Mont-d'Or*, & que les savans prétendent devoir être appelé le *Mont-Dehors*, parce qu'il est hors de Reims. C'est sur cette montagne que se retiroit Saint Thierry, qui avoit été disciple, sécrétaire & aumônier de Saint Remi. C'étoit alors une solitude affreuse, toute couverte de bois. Aujourd'hui, c'est un côteau agréable, fertile,

& chargé d'excellens vignobles. La rivière de Vesle coule au pied. Cette abbaye étant sur le chemin de Saint-Marcou, où nos rois doivent faire un pélerinage après leur sacre, il est décidé qu'ils doivent s'arrêter dans l'abbaye, & y séjourner, & que l'abbé doit les défrayer & les entretenir pendant ce séjour. Mais nos rois ne faisant plus ce pélerinage par eux-mêmes, épargnent cette charge à l'abbaye de Saint-Thierry. Cependant, nous savons que le roi Louis XIII & Anne d'Autriche y ayant passé, la reine trouva cette situation si charmante, qu'elle promit d'y revenir souvent. Mais elle ne tint pas sa promesse, d'autres affaires l'en ayant empêchée.

L'abbaye de *Saint-Basle*, située à trois lieues de Reims, est aussi dans une solitude, qui est devenue, par les soins des moines, un canton fertile & agréable. Elle fut fondée au septième siècle; & l'on prétend que la première fondatrice fut Suanegote, femme de Thierry, roi d'Austrasie, ou de Metz.

Les terres les plus considérables de cette élection, sont celles de *Sillery* & de *Puisieux*, qui ont appartenu, pendant plus de deux cents ans, à la famille Brulart, originaire de Reims, & très-illustrée dans la magistrature & le ministère. Sillery, chancelier de France sous Henri IV,

en

en hérita par sa mère, qui étoit de la principale branche d'une autre ancienne famille de Reims, très-considérable dans le pays, & dont le nom étoit *Cauchon.* La terre de Sillery fut érigée en marquisat pour le chancelier, & celle de Puisieux le fut ensuite pour son fils, qui fut secrétaire d'état.

La seconde élection du Remois est celle d'*Epernai*, qui n'a que quatre-vingt-seize paroisses, Mais elle est fertile, sur-tout en vins; & c'est dans son étendue que se trouvent les meilleurs vignobles de toute la Champagne. Le chef-lieu, qu'on appeloit autrefois en latin *Sparnacum*, est situé sur la Marne, à cinq lieues sud de Reims. On croit qu'il est très-ancien. Mais la seule preuve qu'on en ait, est qu'en fouillant dans la ville même & aux environs, on trouve des restes d'anciens pavés, d'anciennes fondations, des médailles & des antiquités de toute espèce.

On prétend que cette ville d'*Epernai* appartenoit, du temps de Clovis, à un seigneur, nommé *Eulogius*, qui la vendit à Saint Remi, archevêque de Reims. Ce prélat la laissa à ses successeurs, qui en demeurèrent seigneurs, sous les deux premières races de nos rois. C'étoit alors une place très-forte; & vers la fin du neuvième siècle, l'archevêque Hincmar s'y

retira avec tous ses trésors & les plus précieuses reliques de son église, lors de l'irruption des Normands. Ses successeurs augmentèrent, à plusieurs reprises, les fortifications d'Epernai; mais c'est justement ce qui fit perdre cette place à ces prélats. Les premiers comtes de Champagne, de la maison de Vermandois, attaquèrent les archevêques, s'emparèrent sur eux de plusieurs places, & les obligèrent de leur abandonner Fismes & Epernai. Depuis ce temps, cette dernière ville a suivi le sort de la Champagne, jusqu'à la parfaite réunion de cette province à la couronne, au commencement du quatorzième siècle.

Dans le siècle suivant, cette ville soutint deux siéges, pendant les guerres des Anglois. Au seizième, François I la fit démolir, & même brûler en bonne partie, pour empêcher que Charles-Quint n'en fit une place d'armes, & n'y établît des magasins. La paix étant faite, ce monarque fit rétablir la ville, mais un peu moins grande & bien moins fortifiée qu'elle ne l'étoit auparavant. Cependant elle fut à deux fois prise & reprise du temps de la ligue, les Espagnols s'en étant emparés, & Henri IV l'ayant assiégée pour l'enlever aux Ligueurs. Ce fut à ce dernier siége, que le premier maréchal de Biron fut tué,

au moment même que Henri IV, qui étoit avec lui dans la tranchée, lui appuyoit la main sur l'épaule.

Il n'y a dans Epernai qu'une église paroissiale, qui est en même temps abbaye: c'est celle de *Saint-Martin*. On y compte environ quatre mille habitans. Cette ville, faisant partie du duché de Château-Thierri, appartient actuellement au duc de Bouillon. Cependant la justice s'y rend encore au nom du roi, les officiers royaux n'ayant point été dédommagés, lors de son érection en duché-pairie. Epernai seul, indépendamment du duché de Château-Thierri, a une belle & grande mouvance; & il y a plus de deux cents terres qui en relèvent.

Il y a dans l'étendue de cette élection, deux autres petites villes, toutes deux sur la Marne. La première est *Dormans*, autrefois châtellenie dépendante de Château-Thierri. On y compte environ deux mille habitans; & les vins des environs sont très-estimés.

Cette ville étoit la patrie de Jean de *Dormans*, procureur au parlement de Paris, dont les enfans firent une grande fortune, l'aîné & le cadet ayant été successivement chanceliers de France, sous Charles VII, & le premier étant mort cardinal & évêque de Beauvais. C'est en vertu du testament de celui-ci que fut fondé le

collége de Beauvais à Paris, dont une partie des bourses fut affectée à des enfans du Beauvoisis, & d'autres à ceux qui étoient natifs de Dormans même. Pour mettre ceux-ce en état d'entrer au collége fondé pour eux, les Dormans établirent dans leur ville un petit collége pour les commençans. Ces chanceliers réalisèrent, en quelque manière, le nom que leur père avoit pris. Ils achetèrent la seigneurie du lieu de leur origine, & y bâtirent ou firent réparer un château, dont il reste encore à présent quelques parties.

Au milieu du dix-septième siècle, la terre de Dormans fut acquise par le premier maréchal de Broglie, & érigée pour lui en marquisat en 1671. Ce maréchal, dont le père étoit le premier de sa famille, qui se fût établi en France, & qui avoit été tué, en 1656, au siége de Valence, au moment qu'il alloit être honoré du bâton, est mort en 1727. Son fils, mort en 1745, a été revêtu de la même dignité; & son petit-fils l'est encore aujourd'hui. Au reste, la terre de Dormans est sortie de cette famille.

La seconde petite ville de cette élection est *Châtillon-sur-Marne*, qui n'a qu'environ sept cents habitans, & qui n'est actuellement qu'une dépendance du duché de Château-Thierri. Elle est célèbre, non-seu-

lement comme patrie du pape Urbain II, mort en 1099, mais sur-tout pour avoir été l'ancien domaine de la maison de Châtillon, à laquelle elle avoit donné son nom; maison si illustre parmi la noblesse françoise, qu'il y en a peu dont le nom pût être mis à côté de celui-là. Elle s'est éteinte de nos jours en la personne du dernier duc de Châtillon, dont les deux filles ont épousé, l'une, M. le duc de Crussol, & l'autre, M. le prince de Tarente.

Ay est vis-à-vis d'Epernai, à la rive droite de la Marne. C'est une petite ville ou gros bourg, dont le territoire produit le vin de Champagne qui a le plus de réputation. Le côteau d'*Auvillé*, ou pour mieux dire de *Hautvilliers*, est du même côté qu'Ay, à environ une lieue plus loin. Ce village dépend d'une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée au septième siècle & très-riche, sur-tout pour l'abbé commendataire.

Dans le bourg d'*Avenay*, il y a aussi une belle & riche abbaye de filles, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée par Sainte Berthe, belle-sœur du roi Chilpéric II. On y voit dans l'église un tombeau qui renferme le corps de cette illustre fondatrice, & celui de Saint Gombert, son époux, qui avoit été prêcher la foi en Irlande.

Enfin on trouve dans cette même élection, une autre abbaye de filles, de l'ordre de Cîteaux, située à une lieue seulement d'Epernai, mais du diocèse de Soissons: c'est celle d'*Argensoles*. On prétend qu'elle fut fondée, en 1224, par Blanche de Navarre, mère du roi Thibaut, comte de Champagne. Cette princesse, étant tutrice de son fils, & très-embarrassée pour soutenir les droits de cet enfant contre Erard de Brienne, qui lui disputoit la Champagne, fit vœu, si elle avoit un succès heureux, de fonder un monastère. Elle triompha en effet de ses ennemis, & s'empressa d'accomplir son vœu.

Je ne dois pas oublier de dire que le marquisat de *Louvois* est une des plus belles terres de l'élection d'Epernai. Il fut érigé, en 1624, pour les Conflans-d'Armentières, & vendu trente ou quarante ans après, au fils aîné du chancelier le Tellier, qui prit le nom & le titre de marquis de Louvois. Sa postérité en a joui jusqu'à nos jours, que Mesdames de France, filles de Louis XV, en ont fait l'acquisition. Le château qu'on voit dans cette terre a été construit par les ordres du fameux ministre de la guerre, & les jardins ont été dessinés par *Lenostre*, à qui l'on est redevable de ceux des Tuileries & de Versailles.

L'élection de *Sainte-Menehoult*, une des meilleures de la Champagne, & même des provinces des environs, est très-fertile en froment, seigle & avoine. Il y a de bons pâturages, des étangs remplis de poissons, & une forêt (celle d'*Argonne*), qui fournit beaucoup de bois, qu'on appelle le *merrain*, propre à faire des tonneaux pour les vignobles de Champagne. Mais elle ne peut pas encore suffire à cet objet. D'ailleurs elle sert aussi à plusieurs verreries & à des forges, où l'on fabrique des bombes & de boulets de canon. Le fer qui s'emploie dans les forges, est tiré d'une quantité de mines considérables, qui se trouvent de différens côtés dans l'étendue de cette élection.

La ville de *Sainte-Menehoult*, qui en est le chef-lieu, est regardée comme la capitale du pays d'Argonne. Elle est, sur la rivière d'Aisne, dans une situation naturellement forte, défendue d'un côté par des marais, & de l'autre par des rochers. Sur le plus considérable de ces rochers, a subsisté long-temps un château très-élevé, faisant partie du domaine du roi, & duquel relèvent un grand nombre de fiefs. On l'appelle le *Château d'Aisne*, parce que cette rivière coule au pied, & lui sert, pour ainsi dire, de fossés & de défense. On prétend en faire remonter la

fondation jusqu'à *Dreux* ou *Drogon*, comte de Champagne, & maire du Palais, sous Childebert, roi d'Austrasie. Il passa, par la suite, comme le reste de la Champagne, à des comtes descendans de la maison de Vermandois, & enfin à la postérité de Thibaut *le Tricheur*. Henri I.er dit *le Libéral*, plaça, en 1179, dans la chapelle de ce château, les reliques de Sainte Menehoult ou Menechilde, qui y opérèrent tant de miracles, qu'on y accouru en foule. La ville grossit insensiblement, & prit le nom de la sainte. Ce n'est pourtant que depuis 1378, qu'il a été ordonné que la ville n'auroit point d'autre nom que celui de *Sainte-Menehoult*.

Indépendamment du château, cette ville étoit entourée de murailles, baignées des eaux de la rivière d'Aisne, & de deux autres petites rivières ou ruisseaux. C'est ce qui rendoit Sainte-Menehoult une vraie place forte, & ce qui fait qu'elle jouit encore de l'honneur d'avoir un gouverneur, & même un état-major. Dans un incendie qu'on y éprouva en 1719, le château d'Aisne fut entièrement consumé; & il n'en reste plus que de légers vestiges. Les fortifications de la ville avoient été déja démolies avant la fin du dix-septième siecle, & elles n'etoient plus en état de soutenir des siéges. Mais elle en avoit essuyé plu-

ſieurs pendant cinq cents ans, dont voici les principaux.

En 1039, ſous le règne de Henri I, petit-fils de Hugues Capet, Soſilon, duc de la baſſe Lorraine, aſſiégea cette ville: mais il ne put la prendre. Théodoric, évêque de Verdun, fut plus heureux en 1089, & l'emporta. Cent ans après, un autre évêque de Verdun l'aſſiégea pendant pluſieurs années de ſuite, & à la fin y fut tué. Les Anglois s'en emparèrent ſous le règne du malheureux Charles VI. Le connétable de Richemont, depuis duc de Bretagne, la reprit ſur eux. Le roi François I y fit ajouter de nouvelles fortifications, en 1544. Une quarantaine d'années après, les huguenots eſſayèrent de la ſurprendre: mais ils y échouèrent avec perte. Comme les aſſiégeans avoient mis des chemiſes blanches ſur leurs habits, pour ſe faire reconnoître pendant la nuit, on a donné le nom de *camiſade* à cette ſurpriſe, & à pluſieurs autres du même genre. En 1588, les fidèles ſujets du roi lui aſſurèrent cette ville contre le parti de la ligue. En 1590, elle ſoutint un ſiége contre le duc de Lorraine, qui étoit à la tête du même parti, & qui ne put la prendre. Elle fut priſe & repriſe, ſous le règne de Louis XIII, par les Eſpagnol & par les François. Les premiers s'en emp

parèrent encore en 1652; & ce ne fut qu'à la fin de l'année suivante, que Louis XIV la reprit en personne, & y entra par la brèche.

Le domaine de Sainte-Menehoult appartient au roi depuis la réunion de la Champagne à la France. Mais il a été plusieurs fois cédé à titre de douaire à des reines douairières, telles que Marie d'Anjou, veuve de Charles VII; Marie Stuart, veuve de François II; & Anne d'Autriche, veuve de Louis XIII, & mère de Louis XIV.

L'incendie de 1719, dont j'ai déjà parlé, commença la nuit du 9 août, suivant les uns, par un coup de tonnerre; selon d'autres, par un accident. Mais il fit des progrès si rapides, que le lendemain à cinq heures du matin, il y avoit déja seize cents maisons de brûlées. On n'en sauva que sept ou huit, deux couvens, celui des capucins, & celui des filles de Sainte-Marie, & l'église paroissiale, qui est l'unique, placée au milieu de la ville. L'hôtel-dieu, qui étoit très-ancien, fondé originairement par deux juifs, chassés de Châlons, doté ensuite par les comtes de Champagne, Henri *le Libéral*, & Thibaut, fut entièrement consumé.

Dès l'année suivante, à l'aide des libéralités du roi, on travailla à relever cette ville, & l'on y parvint heureusement.

Elle est maintenant plus belle qu'elle n'a jamais été. Les maisons y sont de pierre, au lieu qu'avant l'incendie, elles n'étoient qu'en bois, & sont toutes bâties à la moderne. Les rues sont régulières, & quelques-unes ornées de plantations d'arbres. Le même architecte, *Philippe de la Force*, a présidé à toute cette construction, & entr'autres à celle de l'hôtel-de-ville, qui sert d'auditoire à tous les tribunaux, & qui remplit une des faces de la place qu'on appelle de *Louis XV*.

Le bailliage de Sainte-Menehoult a un ressort très-étendu, puisqu'il comprend plus de quatre cents paroisses. Il y a dans cette élection plusieurs abbayes dépendantes du diocèse de Châlons, & dont quelques-unes sont considérables. Telles sont celles de *Moirmont* ou *Miremont* de bénédictins, fondée en 1074; de *Moutier en Argonne* de bernardins, fondée en 1147; de *Chastrice* de chanoines réguliers de Saint Augustin, & de *Beaulieu en Argonne*, de bénédictins. Celle-ci est située sur une hauteur, de laquelle on a une très-belle vue. Tout le pays des environs fut défriché par les moines de l'abbaye & leur premier abbé, dès le septième siècle. Aussi la seigneurie & la jurisdiction s'étendent-elles sur dix-huit villages.

On regarde comme appartenant à l'élection de Sainte-Menehoult, les comtés de *Dampierre* & de *Grandpré* : le premier a porté ce titre de temps immémorial, & les seigneurs en ont été très-puissans. Le comté de Grandpré est une des sept anciennes comtés-pairies de Champagne : c'étoit le patrimoine d'une ancienne & illustre famille de cette province, qui s'éteignit à la fin du seizième siècle.

Le *comté de Clermont en Argonne*, ou *Clermontois*, est, en plus grande partie, entouré par l'élection de Sainte-Menehoult : le reste tient au Verdunois, dont le Clermontois dépend, quant au spirituel. A la fin du seizième siècle, les ducs de Lorraine étoient encore en possession de ce canton, quoiqu'on prétende qu'il y ait des titres qui prouvent que c'étoit autrefois un fief mouvant de la couronne & ressortissant au parlement de Paris. Les ducs avoient fait fortifier la ville de Clermont, & mettre en bon état le château qui contenoit tout le pays dans leur domination. Cependant Louis XIII revendiquant les droits anciens qu'il y avoit, s'en empara à différentes reprises. Pendant la minorité de Louis XIV, le Clermontois fut donné au grand Condé, qui le perdit par sa rebellion. Mais il lui fut rendu à la paix des Pyrenées.

La postérité de ce prince en jouit encore avec des prérogatives & des avantages qui rendent cette possession également noble & utile. Ces droits tiennent beaucoup de ceux de la souveraineté dont les ducs de Lorraine étoient en possession dans ce pays, comme dans leurs duchés de Lorraine & de Bar. On appelle bien, dans certains cas, de la justice de ce comté au parlement. Mais ces cas sont rares; & d'ailleurs ce pays ne paye au roi ni gabelle ni impositions; ce qui le rend très-riche, quoiqu'il ne soit que médiocrement fertile en comparaison du reste de la Champagne. Il y a beaucoup de bois, comme dans tout le surplus de l'Argonne. Ce sont des restes de l'ancienne forêt des Ardennes, qui étoit autrefois si étendue dans la Champagne, dans la Lorraine & une partie de l'Allemagne & des Pays-Bas.

Outre la ville de *Clermont*, chef-lieu de ce comté, & située sur une montagne, à une petite distance de la rive gauche de la rivière d'Air, on y trouve trois autres petites villes, *Stenai*, *Jametz* & *Dun*. La première, située sur la Meuse, passoit, au seizième siècle, pour une place très-forte & importante. Mais elle a été, à différentes reprises, démolie & rétablie, suivant les circonstances. Durant la révolte

du prince de Condé, Louis XIV, jeune encore, l'assiégea en personne, en 1654, & la prit, ayant sous lui Fabert, depuis maréchal de France. Elle fut rendue au prince de Condé, en 1661, mais démolie. *Jametz* est à deux lieues de la Meuse: les fortifications en furent rasées en même temps que celles de Stenai. *Dun* n'est qu'une très-petite ville qui n'est pas fortifiée.

Je suis, &c.

A Reims, le 23 juillet 1765.

FIN.

TABLE

DES MATIERES

Contenues dans ce volume.

LETTRE DXXXIX.

LA LORRAINE.

SITUATION de cette Province. pag. 1
Principaux traits de l'histoire générale de cette Province. 2 & suiv.
Principales maisons de Lorraine. 26

LETTRE DXL.

SUITE DE LA LORRAINE.

Ancien duché de Lorraine. Sa situation. 34
Sa division en trois grands bailliages. 35
Petits bailliages, villes, bourgs, dépendans du grand bailliage Allemand, ou Lorraine Allemande. 36 & suiv.

LETTRE DXLI.

SUITE DE LA LORRAINE.

Petits bailliages, villes, bourgs, dépendans du grand bailliage des Montagnes, ou le pays des Vosges. 56 & suiv.

LETTRE DXLII.

SUITE DE LA LORRAINE.

Grand bailliage de Nanci, ou la Lorraine proprement dite, & les petits bailliages en dépendans. pag. 82 & suiv.
Luneville. 92
Abbaye de Beaupré. 96
Nanci. 101

LETTTRE DXLIII.

SUITE DE LA LORRAINE.

Les trois petits bailliages qui sont en partie dans la Lorraine proprement dite, & en partie dans le duché de Bar. 122
Ville de Pont-à-Mousson. 129

LETTRE DXLIV.

SUITE DE LA LORRAINE.

Le duché de Bar, sa situation & son histoire. 134 & suiv.
Il se divise en *Barrois mouvant* & *Barrois non mouvant.* Bailliage de la Marche, dépendant du Barrois mouvant. 140
Bailliage & ville de Bar-le-Duc. 142
Ligny. 146

LETTRE DXLV.

SUITE DE LA LORRAINE.

Le Barrois non mouvant. Bailliage & ville de St. Mihiel. 153

Baillages de Thiaucourt, d'Etain, & autres dépendant du Barrois non mouvant. pag. 156

LETTRE DXLVI.

SUITE DE LA LORRAINE.

Pays des Trois-Evêchés. 159 & suiv.
Metz, ce qu'étoit cette ville avant & après la conquête des Gaules par les Romains. 162
Histoire de l'établissement du christianisme dans Metz & de ses prélats. 165
Etablissement d'un parlement à Metz. 204
Chantereau Lefèvre, premier intendant, en 1635. 206
Description de la ville, de ses églises, monastères, & autres édifices remarquables. 208 & suiv.
Vick, Moyenvick, Gorse. 215 & suiv.
Sarrebourg, Sarrelouis, 219
Thionville, Marville, Longwy. 221
Sedan. 224
Principauté & ville de Bouillon. 228

LETTRE DXLVII.

SUITE DE LA LORRAINE.

Précis historique & description de l'évêché & de la ville de Verdun. 231
Population de Verdun, ses églises & autres établissemens. 261

LETTRE DXLVIII.

SUITE DE LA LORRAINE.

Evêché & ville de Toul. 270

Histoire de ses évêques. pag. 273
Sa cathédrale, & ses autres églises. 288

LETTRE DXLVIII.

SUITE DE LA LORRAINE.

Nota. C'est par erreur typographique que cette lettre sur la Champagne a été cotée dans le corps de l'ouvrage, DCLIX, au lieu de DXLIX. Cette erreur s'est continuée sur la cote des lettres suivantes. On n'a point corrigé dans la table, on se contente de l'indiquer.

LETTRE DCLIX.

LA CHAMPAGNE.

Sa situation. 297
Notice historique de cette Province & de ses ducs. ibid. & suiv.
Son climat, ses productions, rivières qui l'arrosent; caractère des Champenois. 306

LETTRE DCLX.

SUITE DE LA CHAMPAGNE.

Division de la Champagne en *haute* & *basse*. 308
Chaumont, capitale du Bassigni. 309
Château-Vilain. 314
Election & ville de Langres. 316
Eaux minérales de Bourbonne-les-Bains. 324

LETTRE DCLXI.

SUITE DE LA CHAMPAGNE.

Le Vallage, Joinville, ville capitale. 327
Bar-sur-Aube, & autres lieux dépendant de son élection. 33y
Abbaye de Clairvaux. 335

LETTRE DCLXII.

SUITE DE LA CHAMPAGNE.

Le Senonois. pag. 339
L'élection de Tonnerre. ibid.
Election de St. Florentin. 344
Election de Joigny. 345
Election de Sens. 347
Ville de Sens, ses églises, & autres établissemens. 348 & suiv.
Villeneuve-le-Roi, & autres lieux, dépendans de l'élection de Sens. 356

LETTRE DCLXIII.

SUITE DE LA CHAMPAGNE.

La Champagne propre. 359
Election & ville de Troyes. ibid & suiv.
Election & ville de Châlons. 370

LETTRE DCLXIV.

SUITE DE LA CHAMPAGNE.

La Brie Champenoise. 380
Election de Montereau. 381
Election de Nogent-sur-Seine. 384
Election de Provins. 387
Election de Sézanne. 389
Election de Coulomiers. 392
La Haute-Brie; la ville de Meaux & lieux dépendans de son élection. 394 & suiv.
Château-Thierry & son élection. 409

LETTRE DCLXV.

SUITE DE LA CHAMPAGNE.

La Haute-Champagne. pag. 412
Notice historique de la ville de Reims. 413 & suiv.
Sa population. 445
Monumens antiques. ibid.
Ses églises & autres établissemens. 446
Villes & lieux dépendans de l'élection de Reims. 453

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

Fin de la Table.